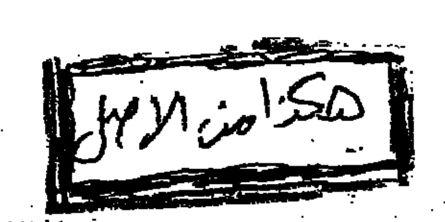


Le Monde

Télévision Radio Multimedia
Tous les programmes

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15888 – 7 F – DIMANCHE 25 - LUNDI 26 FÉVRIER 1996 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

M. Chirac exige de l'armée « une adhésion sans faille »

Les socialistes expriment leurs hésitations

BIEN DÉCIDÉ à démontrer que la réforme de la politique de défense sera la grande affaire de son septennat, Jacques Chirac est venu lui-même expliquer, vendredi 23 février à l'Ecole militaire, à cinq cents gradés de l'armée française les grandes orientations qu'il avait présentées la veille à la télévision. Soulignant que cette réforme en profondeur est *« nécessaire »*, il a demandé à la hiérarchie militaire *« une adhésion sans faille à l'œuvre de refondation »*. En échange, il a pris l'engagement que les crédits, qui seront inscrits dans la loi de programmation militaire, ne seront pas diminués au fil des ans.

Cette réforme de la politique de défense plonge bon nombre de dirigeants politiques dans l'embarras. Certes, les communistes et M. Chevènement ont réaffirmé leur attachement à une armée de conscription et M. Le Pen, pourtant favorable à une armée de métier, a fait part de sa crainte d'un affaiblissement du potentiel de défense. Mais les socialistes sont beaucoup plus hésitants. Plusieurs de leurs dirigeants, dont MM. Jospin et Fabius, ont admis le caractère inéluctable de la professionnalisation de l'armée tout en rappelant l'enracinement de la conscription dans la politique de défense de la France. Ils ont réclamé l'organisation, avant la fin de l'année, d'états généraux sur cette réforme. Dans la majorité, des interrogations sont perceptibles. M. Léotard (UDF), ancien ministre de la défense de M. Balladur, a souligné le caractère *« utopique »* d'un service civil. Pour leur part, les syndicats s'inquiètent des conséquences pour l'emploi. La CFDT, à cette réserve près, porte un jugement nuancé sur les orientations de M. Chirac.

Ces débats commencent au moment où le 80e anniversaire de la bataille de Verdun est célébré. Avec ses 300 000 morts et son culte de l'esprit de résistance, celle-ci symbolise la puissance du sentiment national dont le service militaire obligatoire et la conscription ont constitué le creuset historique.

Lire pages 5, 6 et 10

Saddam Hussein fait assassiner ses deux gendres pour trahison

Réfugiés en Jordanie, ils venaient de rentrer en Irak

DES OPPOSANTS irakiens sont convaincus que les deux gendres fugitifs mais repentis du président Saddam Hussein ont été exécutés sur ordre de ce dernier. Ils ont *« été liquidés après avoir été soumis à des interrogatoires continus depuis leur arrivée mardi »* en Irak, a déclaré à l'AFP le général Wafic Samarrai, un ancien responsable des services de renseignement qui a fait défection en 1994. La veille, la télévision de la Jeunesse, contrôlée par Oudaï, le tout puissant fils de Saddam Hussein, avait annoncé que les deux hommes, ainsi que leur père et leur frère, avaient été tués pour *« trahison »* par la tribu El Majid à laquelle ils appartiennent. Auparavant, la même télévision avait annoncé que leurs épouses, Raghad et Rana, avaient obtenu le divorce. Dans un message adressé à Saddam Hussein, la tribu affirme que *« la branche traîtresse de la famille a été coupée »*. La presse irakienne de samedi présentait comme des *« martyrs »* deux membres de la tribu tués lors de l'assassinat des deux gendres du dictateur.

Lire page 3



● La triste télévision du samedi soir

LES PROGRAMMES du samedi soir sur les « grandes chaînes » sont souvent désespérants. Le petit écran se cantonne aux divertissements comme « La Brosse à dents » de Nagui ou « Les Grosses Têtes » de Bouvard. Danièle Heymann se promène, télécommande en main, dans cette jungle de paillettes où les applaudissements se déclenchent sur commande.

Offrant une nouvelle rubrique : « Une publicité, une enquête », notre guide de tous les écrans propose ensuite les programmes détaillés des chaînes, les films de la semaine et les critiques des sorties vidéo.

Les six pages « Multimédia » s'ouvrent sur une enquête consacrée à l'enjeu d'Internet pour les religieux, des catholiques français aux protestants américains, en passant par les « cybermusulmans ».

Suivent notre sélection de CD-ROM, les programmes radio, le courrier des lecteurs et la chronique de Daniel Schneidermann.

Lire notre cahier « Télévision, Radio, Multimédia »

Le perturbateur des ventes aux enchères



JACQUES TAJAN

QUAND il faut illustrer une émission sur le marché de l'art, c'est lui que la télévision choisit. Jacques Tajan, cinquante-cinq ans, est le plus important commissaire-priseur de Paris, annonçant un chiffre d'affaires trois fois supérieur à son premier concurrent. Il est aussi, dans sa profession, l'un des rares à afficher des convictions socialistes. Et probablement le seul à user d'un verbe plutôt coloré qui détonne dans un milieu feutré. Car Jacques Tajan n'a pas de mots assez durs pour fustiger ce qu'il désigne comme les hypocrisies et les frilosités d'un métier qu'il pratique depuis vingt-cinq ans. L'hôtel des ventes de Drouot ? Une maison mal gérée. Sotheby's et Christie's ? Vivement que les deux poids lourds anglo-saxons de la vente puissent s'installer en France ! Les collègues de Jacques Tajan le détestent, ses clients sont sous le charme. En jouant les bulldozers, ce provincial, qui emploie une cinquantaine de personnes et qui vient de s'associer avec quatre confrères étrangers, est au cœur des mutations profondes que devront subir les ventes publiques françaises dans les prochaines années.

Lire page 20

Le narcissisme acide de Karl Lagerfeld

BONN
de notre correspondant

« Parler et offenser, pour de certaines gens, est précisément la même chose ; ils sont piquants et amers ; leur style est mêlé de fiel et d'absinthe. » Les *Caractères* de La Bruyère n'ont pas perdu de leur actualité. Il suffit de parcourir l'entretien accordé par le styliste Karl Lagerfeld au prestigieux hebdomadaire allemand *Die Zeit* (numéro daté du 23 février) pour s'en convaincre. A cette occasion, le styliste de Chanel fait savoir tout le mal qu'il pense de la plupart des grands noms de la mode. Sur le ton du dédain et du mépris, le créateur allemand n'épargne à peu près personne, morts ou vivants.

Coco Chanel ? *« Les hommes avaient plus de succès qu'elle. Quant aux femmes, elle les détestait. »* Pierre Cardin ? *« Il peut se considérer comme immortel depuis qu'il a été élu à l'Académie française* [en fait, l'Académie des beaux-arts] *grâce à ses brevets de collants de supermarché. »* Georgio Armani ? *« Il souffre de mégalomanie. »* Yves Saint Laurent ? *« Il n'a rien inventé de nouveau depuis vingt ans. »* Catherine Deneuve ? Elle se fait *« payer pour dire du bien d'Yves Saint-Laurent »*.

Karl Lagerfeld, profession oblige, semble particulièrement inspiré pour « tailler des costards » à ses contemporains et leur donner des leçons de modestie. Mais n'est-ce pas le même Lagerfeld qui, il y a quelques mois, avait obtenu de la justice allemande la censure d'un passage du film de Robert Altman, *Prêt-à-porter*, où l'évocation de son personnage laissait penser qu'il était un faussaire ? Ce narcisse, en réalité désabusé, n'aime rien tant que faire parler de lui. D'après un sondage réalisé en Allemagne, son pays natal (Lagerfeld est né en 1938 à Hambourg), 90 % de ses compatriotes le connaissent sans savoir pour autant quel est son métier.

Le couturier n'en est pas à une contradiction près. Dans l'interview-fleuve à *Die Zeit*, le créateur de mode s'exprime un peu sur l'essence de son art et beaucoup sur lui-même : *« J'aime qu'on me qualifie de superficiel. Je ne suis pas un intellectuel. Celui qui réfléchit trop n'a pas sa place dans le monde de la mode (...). Je savoure le luxe et le fait d'être au centre de mon propre monde, un monde sacré. Je suis mon propre début et ma propre fin. »* Il explique à qui veut bien l'entendre : *« Il ne faut pas se prendre au sérieux. Je suis quelqu'un de totalement banal. »*

Le personnage, lassé des défilés de mode, explique qu'il se fait actuellement construire par un architecte japonais un « cloître » dont il se proclamera le *« Père supérieur »* et où il trônera au milieu de 230 000 livres. *« Les contacts avec le monde extérieur seront effectués par ordinateur »*, indique le Maître.

Lucas Delattre

Le pari nucléaire de la France

LA PART ALLOUÉE à la dissuasion nucléaire dans les dépenses militaires va, une nouvelle fois, décliner avec le projet de loi de programmation 1997-2002 que prépare le gouvernement français. Elle se situera à un niveau inférieur à 18 % des crédits d'équipement, quand il fut un temps – lointain, maintenant – où elle a grimpé jusqu'à 30 %.

Jacques Chirac l'a reconnu, vendredi 23 février, à Paris, devant un parterre de cadres des trois armées et de la gendarmerie que Charles Millon, ministre de la défense, avait spécialement convoqué pour entendre le chef constitutionnel des armées. *« La dissuasion garde son impérieuse nécessité »*, a déclaré le président de la République avant de préciser que *« les économies dégagées* [dans ce secteur particulier de la défense] *contribueront à financer l'adaptation de nos forces classiques »*. Jacques Chirac a aussi indiqué qu'il s'emploierait à éviter *« tout renouvellement prématuré et inutilement coûteux »* de la panoplie nucléaire française.

Ces propos ont le mérite de la franchise. Ils viennent appuyer une série de décisions annoncées après le conseil de défense du 22 février et d'ores et déjà contestées par certains des partisans de la dissuasion, y compris dans les rangs gaullistes. Coup sur coup, en effet, le chef de l'Etat a révélé qu'il fermait le plateau d'Albion où, depuis le début des années 70, sont enfouis des missiles stratégiques S. 3D, et qu'il avait ordonné le démantèlement de missiles pré-stratégiques Hadès, mis en sommeil par son prédécesseur. Pour faire bonne mesure, M. Chirac a ajouté que les usines de Pierrelatte et de Marcoule, où ont été produites les matières fissiles destinées aux armes nucléaires, sont condamnées puisque la France dispose de stocks suffisants pour une cinquantaine d'années.

A ces initiatives, il faut ajouter deux autres séries de mesures déjà arrêtées. La première aboutira à la fermeture des sites polynésiens de Mururoa et de Fangataufa, après les ultimes expériences en vraie grandeur qui se sont achevées en janvier. La seconde consiste à retirer du service, en juin prochain, les bombardiers nucléaires Mirage IV après trente ans d'âge.

La dissuasion a de farouches défenseurs. Trente-six ans, presque jour pour jour, après la première explosion française au Sahara, elle continue d'être considérée comme l'outil qui répond par excellence au *« scénario du pire »*, celui de l'apocalypse et celui que nul ne peut écarter à jamais sous le prétexte qu'il serait dépassé, voire démodé.

Jacques Isnard

Lire la suite page 11

■ L'exode serbe

Les policiers bosniaques prennent le contrôle des quartiers serbes de Sarajevo dont le habitants fuient. La Krajina, récupérée par les Croates et désertée par plus de 100 000 Serbes, est en ruines. p. 4 et 9

■ Carlos Menem à Paris

Le président argentin, qui a accordé un entretien au *Monde*, sera en France du 26 au 28 février. Les relations entre les deux pays sont jugées excellentes. p. 2

■ Trois pages « Placements »

Comment acheter une action ? L'étude de différents indicateurs est indispensable. Cette semaine, les valeurs de l'industrie de l'armement ont été particulièrement sollicitées et la situation en Allemagne laisse espérer une nouvelle détente des taux. p. 14, 15 et 16

■ Bernard Yoncourt à la tête du CIC

Le banquier Bernard Yoncourt succedera à Jean-Pierre Aubert, patron du groupe bancaire Crédit industriel et commercial. p. 12

■ Sonia Rykiel en noir

Des photographies et des modèles exposés à Chalon-sur-Saône célèbrent la styliste de mode. p. 18

■ Raymond Barre au « Grand Jury RTL-Le Monde »

L'ancien premier ministre est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 25 février à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 0225 - 7,00 F

ARGENTINE Le chef de l'Etat argentin Carlos Menem se rend en visite officielle à Paris du lundi 26 au mercredi 28 février, avant d'aller à Bruxelles ratifier les accords entre l'Union européenne et le Mercosur (Marché commun du cône Sud.) Il rencontrera, notamment, le président Jacques Chirac, le premier ministre Alain Juppé, ainsi que des chefs d'entreprise. Il avait déjà effectué une première visite officielle en 1992. ● LES RELATIONS entre les deux pays sont jugées excellentes de part et d'autre, en raison du développement des investissements français en Argentine, notamment à la faveur des privatisations et de la levée de l'hypothèque créée par l'« affaire Astiz ». ● L'ÉCONOMIE argentine, après trois ans de croissance, sort difficilement d'une année de récession sévère en 1995, provoquée par la fuite des capitaux, et doit encore gagner en compétitivité.

Le président Carlos Menem veut un Etat « efficace »

A la veille de sa deuxième visite officielle à Paris, le chef de l'Etat argentin réaffirme ses convictions libérales et se félicite des investissements français dans son pays

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

Les relations avec la France sont *« spectaculaires »*, affirme Carlos Menem, à la veille de sa deuxième visite officielle à Paris, du 26 au 28 février, où il rencontrera notamment le président Jacques Chirac, le premier ministre Alain Juppé et les chefs d'entreprise du CNPF. D'abord, selon le chef de l'Etat argentin, il n'y a plus de friction sur l'« affaire Astiz », cet officier condamné par contumace en France à la prison à perpétuité pour l'assassinat de deux religieuses françaises pendant la dictature ; *« il est déjà parti en retraite anticipée*, signifie M. Menem. *Je l'ai ordonné personnellement »*.

Ensuite, sur le plan économique, la France est devenue ces dernières années un des principaux investisseurs étrangers en Argentine, notamment à la faveur des privatisations. Bouygues, révèle le président Menem, va recevoir la concession de deux établissements pénitentiaires modèles, *« pour une valeur de plus de 400 millions de dollars »*, après les succès de France-Telecom, Electricité de France, la Lyonnaise des eaux et Total.

ON VA TOUT DE SUITE VOIR AIRBUS INDUSTRIE, OU ON PASSE PAR LE SALON DE L'AGRICULTURE ?

LEFKIN

Elu une première fois à la présidence, en juillet 1989, à la tête du Parti justicialiste (péroniste), brillamment réélu pour quatre ans, le 14 mai 1995, avec près de 50 % des voix, Carlos Menem, à soixante-cinq ans, n'a plus en face de lui d'opposition forte. La puissance des syndicats a été brisée. L'armée, tant redoutée naguère, a vu sans broncher ses effectifs réduits. Si la Constitution ne permet pas à M. Menem de se représenter en 1999, il se promet déjà de revenir à la Casa Rosada, le palais présidentiel, en 2003. Sept ans de pouvoir ont transformé ce caudillo provincial, qui se définit comme *« un politicien de race »*. Mais il a perdu de sa gaîté espiègle depuis que son fils unique s'est tué en mars 1995, à l'âge de vingt-six ans, dans un accident d'hélicoptère. La tristesse l'a rendu solennel.

En politique, on le sait, Carlos Menem a changé aussi. Depuis longtemps, il a abandonné la *« justice sociale »* revendiquée par le général Juan Peron, dont il se réclame toujours, pour une politique libérale qu'il qualifie lui-même de *« chirurgie sans anesthésie »*. L'inflation jugulée, l'Argentine *« riche en ressources naturelles »*, a seulement besoin d'une *« révolution des mentalités pour s'adapter à un monde nouveau »*. Il parle du chômage record, qu'il a promis de *« pulvériser »*, avec un détachement qu'il attribue à une sagesse héritée de ses ancêtres syriens. *« Croyez-moi, il est en baisse »*, affirme le président argentin.

« ÉLUCUBRATIONS »

Carlos Menem se montre surpris quand on évoque le risque d'*« une économie sans Etat »* après les privatisations. *« L'Etat bienfaiteur, séducteur, ne marche plus : c'est le recours hypocrite de gouvernants pour se maintenir au pouvoir. Il faut un Etat efficace et solidaire. C'est l'efficacité qui permet la croissance et les richesses. Ce n'est qu'ensuite qu'il pourra y avoir une distribution solidaire de cette richesse. L'Etat n'est pas une œuvre de bienfaisance. »*

Loin de la capitale aux allures européennes, n'y a-t-il pas une Argentine plus pauvre, un *« autre pays »* qui souffre aujourd'hui ? Pour Carlos Menem, *« ce sont des élucubrations »* : *« Quand je suis arrivé au pouvoir en 1989*, affirme-t-il, *le taux de pauvreté était de 39 %. Il n'est plus que de 13 %. La majorité des provinces vont très bien. »* Les émeutes qui éclatent dans l'intérieur du pays *« ne menacent pas la paix sociale »* : *« Sinon comment expliquez-vous que je gagne toujours les élections ? D'ailleurs, je gagne haut la main dans les provinces et pas dans la capitale »*. Pour lui, *« jamais les provinces n'ont reçu autant d'aide financière que depuis six ans. Si ces fonds sont mal gérés, il appartient aux électeurs de sanctionner les hommes politiques. »*

Pourtant généralement patient, Carlos Menem se fâche encore si on l'interroge sur les nombreuses « affaires » de corruption mettant en cause des fonctionnaires. *« L'Argentine est un des pays les moins corrompus du monde*, affirme-t-il. *Grâce à mon gouvernement, la corruption structurelle a disparu. »* Et si on rappelle que Gustavo Beliz, ancien ministre de l'intérieur et protégé du président, a quitté le gouvernement en 1993 en dénonçant la corruption et vient de lancer un parti dont le slogan est la *« décence politique »*, M. Menem répond par un apologue de sa façon : *« La vie est remplie de gens déloyaux. Si quelqu'un vient dîner chez vous et n'arrête pas de parler d'honnêteté, à son départ, je vous conseille de compter les couverts ! »*

Christine Legrand

Le congé spécial du commandant Astiz

Le capitaine de frégate Alfredo Astiz avait réussi à s'infiltrer en 1977 parmi les « Mères de la place de Mai » qui commençaient, en pleine dictature, leur combat pour retrouver leurs disparus. Les victimes qu'il désignait étaient conduites à l'Ecole de mécanique de la marine, célèbre camp de torture de la capitale. Ainsi disparurent notamment Azucena Devincenti, la première présidente des Mères, et deux religieuses françaises, Alice Domon et Léonie Duquet. Pour ces deux derniers assassinats, Astiz a été condamné en France en 1990 ; mais, amnistié dans son pays, il pouvait rester en activité et aspirer à une promotion. *« La France n'oublie pas »*, avait déclaré en octobre 1994 Alain Juppé, alors ministre des affaires étrangères. Avant le voyage de Carlos Menem en France, le commandant Astiz, âgé de quarante-cinq ans, a été prié en décembre 1995 de quitter le service. Il est mis en retraite anticipée. Dans la marine, on précise que cette mesure ne sera effective qu'au 1er septembre, après un congé spécial de six mois.

Un chômage persistant

BUENOS-AIRES
de notre envoyé spécial

La restructuration des entreprises et des services publics argentins va continuer à alimenter le chômage, que la crise a porté à 18,4 % de la population active. Au cours des dernières années, l'ouverture économique a diminué le coût du capital par rapport au travail ; la recherche de productivité a exclu des milliers de salariés, dont les qualifications sont devenues obsolètes, ou de jeunes insuffisamment formés. En même temps, le développement des achats à crédit, comme la montée du chômage des hommes (passé de 2,5 % à 11 % en quatre ans) ont poussé femmes et jeunes à rechercher un emploi pour garantir les revenus de la famille.

Même pendant les années de croissance économique 1991-1994, les créations d'emplois n'ont pas suffi à compenser *« un bond de la population active impossible à rattraper »*, au dire de Domingo Cavallo, le ministre de l'économie. La légère retombée du chômage en octobre à 16,4 % ne fait que refléter le découragement d'une partie des demandeurs d'emploi.

Cette année, le redémarrage de l'activité pourrait, paradoxalement, leur redonner espoir et accroître les demandes. Le gouvernement table sur une reprise de la construction, alimentée par l'investissement des entreprises et par une réforme des hypothèques pour créer de nouveaux emplois ; il compte aussi sur la possibilité donnée maintenant aux PME de renégocier les contrats de travail et de prévoir des périodes d'essai, ainsi que sur la nouvelle assurance sur les accidents du travail, pour convaincre les employeurs d'embaucher davantage. Un espoir qui laisse sceptiques beaucoup d'économistes : *« Aujourd'hui, seule une véritable flexibilité de l'emploi pourrait créer un choc et changer l'état d'esprit »*.

G. H.

L'économie repart lentement après un an de récession

BUENOS-AIRES
de notre envoyé spécial

« La récession est derrière nous. » Au ministère de l'économie comme à la « Casa Rosada » (la présidence) qui lui fait face, on n'a pas de doutes : avec la stabilité des prix, le retour de la confiance et les progrès des exportations devraient ramener une croissance de 5 % en 1996. Mais pour y parvenir, il faudra à l'Argentine surmonter les handicaps structurels et assurer l'équilibre des finances publiques.

Pour la première fois dans l'histoire récente de l'Argentine, un gouvernement a finalement maintenu son cap, malgré les réticences d'une partie de la majorité péroniste : le président n'a pas dévalué et les *« super-pouvoirs »* qu'il a demandés au Congrès ont confirmé sa volonté de poursuivre l'« ajustement » entamé en 1991. La récession, longtemps niée, a pourtant été rude. La fuite des capitaux, début 1995, et le retrait des dépôts bancaires (*« 18 %, soit autant qu'aux Etats-Unis lors du krach de 1929 »*, rappelle-t-on), ont entraîné une hausse brutale des taux d'intérêt, asséché les liquidités et stoppé le crédit, faisant chuter la consommation et étranglant les entreprises. Le produit intérieur brut a baissé de 3 % l'an dernier selon les estimations officielles – et même de 3,9 % selon les conjoncturistes écoutés du cabinet Broda – ; la production industrielle a reculé de 5 % en moyenne, mais de près de 12 % en fin d'année.

Aujourd'hui, le montant des dépôts dépasse le niveau de la fin 1994, comme les réserves internationales de la banque centrale. *« Nous allons pouvoir reprendre les prêts aux PME et aux consommateurs »*, dit-on au Banco de Galicia, première banque privée du pays. De quoi faire repartir les investissements. Déjà les grandes entreprises, notamment les multinationales, ont confirmé leurs projets.

Malgré le « peso fort », les exportations ont progressé de plus de 30 % l'an dernier, permettant de dépasser de 800 millions de dollars des importations en légère baisse (– 8 %). *« L'investissement (+ 12 %) et l'exportation (+ 8 %) seront les deux moteurs de la croissance »*, affirme Juan Llach, secrétaire d'Etat à la programmation économique, admettant que la rapidité de la reprise dépendra de la vitesse à laquelle se rouvrira le robinet du crédit. Les économistes privés, en effet, n'attendent de vraie remontée de l'activité qu'au second semestre et évaluent la croissance à 3 % seulement.

Les exportations, qui ne représentent encore guère plus de 7 % du PIB, ne bénéficieront sans doute pas en 1996 de prix aussi élevés des matières premières ; la croissance se ralentit au Brésil, devenu premier client de l'Argentine, avec 26 % de ses achats – au point que certains s'inquiètent déjà d'une *« Brésil dépendance »*. En outre, les exportations industrielles reposent encore trop sur une poignée de grandes firmes : le groupe Techint (sidérurgie, ingénierie et mécanique lourde, pétrole et réseaux), par exemple, en assure à lui seul un sixième. *« Les PME vraiment exportatrices sont peu nombreuses*, reconnaît Juan Llach. *Nous avons lancé des programmes de promotion des ventes, d'assistance technique. Mais sans doute avons-nous tardé et devons-nous renforcer cette action. »*

Longtemps protégées, assurées de rentes de position et de marges fortes, beaucoup de firmes argentines restent insuffisamment compétitives. Considérable, le rattrapage effectué depuis 1991 – un gain de productivité de quelque 30 % ! – a été inégal selon les entreprises et les secteurs. *« Nous devons réaliser nous-mêmes des fabrications qui, en Europe ou au Japon, sont confiées à des fournisseurs, faute d'en trouver de satisfaisants en prix ou en qualité*, dit Agostino Rocca, PDG de Techint. *L'Argentine n'a pas de tradition industrielle. On aime se mettre à son compte, mais on cherche plus à survivre qu'à se développer. »* L'agroalimentaire a émergé, parfois avec l'aide de firmes étrangères, mais les industries traditionnelles comme le textile sont handicapées par une qualité insuffisante.

Exemple des retards : les banques, dispersées, souvent peu « liquides », peu capitalisées et mal surveillées par les autorités centrales. Beaucoup ont perdu leurs dépôts et n'ont pas survécu à l'interruption des crédits internationaux : de 212 en décembre 1994, on n'en compte plus que 127 aujourd'hui ; les autres ont été fusionnées, rachetées ou, pour une douzaine, fermées, tandis que les plus solides ont réduit leurs effectifs.

MODERNISER LES BANQUES

Si dix banques détiennent déjà 75 % des dépôts, et les trois plus grandes en réunissent 35 %, la concentration n'est pas achevée : les responsables bancaires évaluent à moins de cinquante le nombre de survivantes à terme. Habituée à gagner de l'argent par la rotation des placements plutôt que par les prêts, les investissements ou les services, la profession bancaire devra encore se transformer. Les virements et les liaisons informatiques internes restent peu développés, et dans le centre de Buenos Aires, on voit circuler toute la journée des centaines de véhicules de transport de fonds. *« Quand j'ai fait un appel d'offres pour les virements entre le siège de la société et les magasins*, raconte Bernard Dunand, président de Carrefour-Argentine, *je n'ai eu que deux réponses, dont une d'une banque étrangère. »*

L'Etat aussi devrait gagner en productivité pour retrouver l'équilibre budgétaire cette année. En 1991-1994, le gonflement des recettes par la forte croissance économique et les privatisations ont fait passer une hausse de plus de 40 % des dépenses. En 1995, la baisse des rentrées, alimentées surtout par la TVA, a mis le budget à découvert. Au lieu de l'excédent de 1 % convenu avec le Fonds monétaire international, est apparu un déficit équivalent. Les *« super-pouvoirs »* présidentiels doivent précisément permettre de le réduire, en modulant la fiscalité et en réorganisant des organismes publics ou des services administratifs (la *« deuxième réforme de l'Etat »*) sans avoir à risquer d'opposition du Congrès.

Prudemment, le gouvernement souhaite pouvoir prolonger la majoration de la TVA votée pour un an en 1995 : le retour au taux antérieur serait conditionné à la suppression d'exonérations accordées aux transports, à la publicité, par exemple, et aux progrès obtenus dans la lutte contre l'évasion fiscale, évaluée encore à 40 % du montant de l'impôt.

Le besoin de financement de l'Etat est majoré de moitié par le déficit des provinces. Au cours des années fastes, celles-ci ont augmenté de 50 % leurs dépenses, notamment en recrutant de nouveaux salariés en dépit des sureffectifs antérieurs. Dans l'administration, dans l'enseignement ou la santé, certains fonctionnaires payés à temps plein ne travaillent qu'à temps partiel. La réorganisation avance lentement : quatre provinces devraient en 1996... revenir à la situation de 1992. La privatisation des services publics (eau, électricité) va se poursuivre, et surtout celle des banques des provinces, avec une aide importante de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement : quatorze provinces en ont accepté le principe, dix sont prêtes, mais certains établissements ne trouvent pas preneur. *« Passer d'une croissance de 15 % par an à de véritables économies n'est pas évident*, conclut Juan Luis Bour, un économiste de la FIEL. *C'est pourtant le seul moyen de conserver la confiance des investisseurs et surtout de prévenir un rebond de la dépense à partir de 1997, quand approcheront des échéances électorales. »*

Guy Herzlich

Une dette qui s'alourdit

Le gouvernement argentin, qui éprouve des difficultés à réduire les dépenses publiques, est aussi confronté à une croissance des paiements de sa dette, même si celle-ci, depuis longtemps *« restructurée »*, comme les autorités de Buenos Aires le répètent, ne dépasse pas 30 % du produit intérieur brut. Le montant de cette dette, qui réunit à la fois celle du gouvernement central et celles des provinces, a augmenté sensiblement en quelques années, passant de 56 millions de dollars environ en 1991 à plus de 83 milliards (415 milliards de francs environ) aujourd'hui, notamment avec les prêts accordés ces dernières années par les institutions financières internationales. Les paiements annuels (remboursement de capital et paiement des intérêts) vont atteindre près de 10 milliards de dollars.

Aux Etats-Unis, la croissance s'est ralentie fin 1995

UN ESSOUFFLEMENT de la consommation a provoqué un net ralentissement de l'économie américaine à la fin 1995 : selon les chiffres du PIB, publiés vendredi 23 février par le département du commerce des Etats-Unis, la croissance du produit intérieur brut est tombée à 0,9 % en rythme annuel au quatrième trimestre, après une progression de 3,2 % les trois mois précédents. Cela ramène la moyenne pour l'année à 2,1 %, contre 3,5 % en 1994. C'est le taux le plus faible depuis 1991, mais une majorité d'économistes parient sur une remontée de l'activité dès le second trimestre 1996.

La faiblesse de la croissance au dernier trimestre apparaît comme le contrecoup du rebond du trimestre précédent, accentué par la paralysie partielle des administrations fédérales fin novembre et *début décembre, provoquée par le* conflit budgétaire entre la Maison Blanche et la majorité républicaine *du Congrès : celle-ci a coûté* un quart de point de croissance, selon le département du commerce. Au premier trimestre 1996, les intempéries et le deuxième arrêt de l'administration devraient aussi entraîner une faible expansion, de l'ordre de 1 %. Mais l'activité devrait s'accélérer au printemps avec une reprise progressive de la consommation, que semblent déjà présager les ventes de grands magasins en février. Le département du commerce vient aussi d'annoncer un bond de 4,4 % des mises en chantier de logements en janvier.

Pour l'année 1996, dans son ensemble, les projections de la Réserve fédérale, publiées mardi 20 février, prévoient une croissance réelle de 2 % à 2,25 %, et les conseillers économiques de la Maison Blanche tablent sur 2,2 %. Le président de la Fed, Alan Greenspan, *que le président Bill Clinton* vient de reconduire dans ses fonctions, avait jugé que l'économie était *« fondamentalement sur la voie d'une expansion durable »*, notamment grâce à la baisse des taux d'intérêt à long terme, estimant que *« toute faiblesse sera probablement temporaire »*. – (AFP.)

Deux gendres de Saddam Hussein assassinés trois jours après leur retour en Irak

Leurs épouses avaient auparavant obtenu le divorce

L'affaire de la fuite surprise en Jordanie, il y a six mois, de deux des gendres du président Saddam Hussein, et de leur retour tout aussi inattendu, il y a quelques jours, en Irak s'est achevée dans le sang. *Le général Hussein Kamel Hassan et son* frère Saddam ont été tués, a annoncé, vendredi 23 février, une chaîne de télévision officielle, *qui avait auparavant fait état du divorce,* demandé et aussitôt obtenu par leurs épouses.

AMMAN
de notre correspondante au Proche-Orient

Le président Saddam Hussein n'a pas hésité : deux de ses gendres, le général Hussein Kamel Hassan et son frère, Saddam, qui croyaient avoir fait amende honorable en rentrant à Bagdad, six mois après leur défection en Jordanie, ont été assassinés trois jours après leur retour. Leur frère, Karim, et leur père ont aussi été tués. La télévision que dirige Oudaï Saddam Hussein, fils aîné du chef de l'Etat et ennemi juré du général Hassan, a annoncé, vendredi 23 février, que *« les trois frères avaient été tués par des membres de leur famille venus les attaquer dans leur maison aux environs de Bagdad ».*

Selon ce scénario qui ne trompe personne, leur père *« a été tué dans l'attaque ainsi que deux assaillants et deux citoyens ».* Attendu, ce tragique épilogue ne fait que confirmer le caractère sanguinaire d'un président imperméable à la moindre clémence, et illustre sa totale indifférence à l'opinion de la communauté internationale.

Pour respecter une tradition bien ancrée dans l'Irak de Saddam Hussein, la tribu El Majid, à laquelle appartenait le général Hassan, a envoyé un message au président pour lui dire que *« la branche traîtresse de la famille a été coupée. La grâce de l'Etat ne dispense pas du châtiment ».* Les plus hautes instances du pays, à savoir le Conseil de commandement de la révolution et le commandement du parti Baas, avaient autorisé le retour des frères Hassan, mardi. Or ces derniers étaient cousins de Saddam Hussein par la branche des El Majid, à laquelle appartient aussi le général Ali Hassan El Majid, bourreau du Kurdistan et du Koweït, ancien ministre de la défense, aujourd'hui conseiller présidentiel.

« TRAHISON »

L'annonce de ces meurtres avait été précédée par celle – révélée elle aussi par la télévision – du divorce, obtenu aussitôt que demandé, de leurs épouses, Raghad et Rana. Les deux femmes ont affirmé, selon la télévision, *« qu'elles n'étaient pas au courant de la trahison de leurs maris et qu'elles ne connaissaient pas leurs intentions ».*

En annonçant le divorce, la télévision a qualifié les deux anciens transfuges de *« traîtres qui ont trompé leurs épouses »*, ce qui scellait leur sort. La seule explication au retour du général Hassan pouvait en effet être qu'il comptait sur sa femme pour intercéder en sa faveur, bien qu'il fût mieux placé que quiconque pour connaître la cruauté de son beau-père. Celui-ci n'avait pas hésité à faire tuer son beau-frère, le général Adnan Khairallah, avec qui il avait été élevé, quand, en 1989, la popularité de ce dernier risquait de le menacer.

Si, malgré le récit qui en avait été fait alors par le général Hassan, les deux femmes ont pu, dans un premier temps, être surprises par la décision de leurs époux, pourquoi donc n'ont-elles pas cherché à rentrer à Bagdad ? Selon la télévision irakienne, *« elles ont demandé à voir le roi Hussein pour lui exprimer leur désaccord avec le contenu de la conférence de presse du général Hassan* (au cours de laquelle il appelait au renversement du régime) *et lui demander de pouvoir rentrer en Irak, mais aucune suite n'a été donnée à leur requête ».*

Cette affirmation est totalement fausse. Quand Oudaï Saddam Hussein, au lendemain de la défection de ses beaux-frères, s'était rendu à Amman, pour obtenir le retour de ses sœurs, le roi lui-même avait demandé à celles-ci si elles souhaitaient le voir, ce qu'elles avaient refusé.

En outre, les filles du président irakien – qui n'ont fait aucune déclaration publique pendant leur séjour à Amman – étaient libres de leurs mouvements, et ont été reçues à plusieurs reprises par des membres de la famille royale jordanienne, qui ne leur auraient pas refusé leur aide si elles avaient souhaité rejoindre leur famille. Elles avaient, par ailleurs, la possibilité d'appeler les leurs en Irak, et le roi n'aurait pas permis qu'elles soient prisonnières chez lui.

LE SORT DES ENFANTS

L'épilogue de cette affaire laisse dans l'ombre le sort des enfants des deux couples. Lors d'une première tentative du général Hassan de regagner l'Irak, Saddam Hussein avait indiqué qu'il était disposé à accueillir ses filles, mais ni ses gendres ni ses petits-enfants, qui risquent de porter toute leur vie l'opprobre d'*« enfants de traîtres ».* Si le père des deux hommes et leur frère – dont le seul tort est leur lien de parenté avec les fugitifs – ont été tués, les inquiétudes quant à l'avenir des enfants paraissent justifiées.

Françoise Chipaux

■ **Le secrétaire général de l'ONU**, Boutros Boutros-Ghali, a déclaré, vendredi 23 février, aux membres du Conseil de sécurité, qu'il lui *« semble que l'Irak accepte la résolution 986 du Conseil de sécurité dès lors qu'il a répondu positivement à* [son] *invitation à discuter »* de cette résolution « pétrole contre nourriture ». Mais, un porte-parole américain a indiqué que la déclaration de M. Boutros-Ghali était purement *« technique »* et ne signifiait pas que l'Irak *« accepte les clauses de la résolution 986 ».* – *(AFP.)*

De promotions en disgrâce

● **1988**
Juillet : Hussein Kamel Hassan entre au gouvernement comme ministre de l'industrialisation militaire.
● **1991**
Avril : Hussein Kamel Hassan est nommé ministre de la défense.
● **1992**
Février : le général Hassan perd son portefeuille de ministre de la défense pour devenir conseiller de Saddam Hussein.
● **1993**
Septembre : Hussein Kamel Hassan est nommé ministre de l'industrie.
● **1995**
8 août : le général Hassan se réfugie en Jordanie, avec son frère, Saddam, et leurs épouses.
11 août : des militaires américains de haut rang rencontrent Hussein Kamel afin d'obtenir de lui des *« informations sur l'armement irakien, notamment biologique et chimique ».*
12 août : le général Hassan appelle, au cours d'une conférence de presse, au renversement du régime irakien.
16 août : Saddam Hussein rappelle à ses ministres qu'ils doivent désormais *« respecter la loi à la lettre ».*
17 août : le secrétaire américain adjoint pour le Proche-Orient, Robert Pelletreau, se rend à Amman.
23 août : le roi Hussein de Jordanie, dans un discours à la nation, qualifie Hussein Kamel d'*« homme sincère »*, et assure que son pays *« n'accueille, ni ne protège aucun agent ou traître ».*
3 septembre : les présidents égyptien et syrien minimisent, au cours d'une conférence de presse réunie au Caire, la défection du général Hassan.
● **1996**
17 février : le général Hassan écrit, selon Bagdad, à Saddam Hussein pour lui demander l'autorisation de rentrer.
18 février : le roi Hussein de Jordanie autorise l'ouverture, à Amman, du siège régional d'un des mouvements d'opposition au régime de Bagdad, l'Entente nationale irakienne.
20 février : Hussein Kamel, son frère, et leurs épouses, rentrent à Bagdad.
21 février : le porte-parole du département d'Etat américain exprime sa *« surprise totale ».*
23 février : la télévision irakienne annonce le divorce des épouses des deux gendres de Saddam Hussein, puis la mort du général Hassan et de son frère Saddam.

Un pays sous la terreur

L'ÉPILOGUE sanglant de l'affaire de deux des gendres du président irakien apporte une nouvelle preuve de la capacité de Saddam Hussein à se maintenir au pouvoir envers et contre tout. Ni l'embargo impitoyable qui est imposé à son pays depuis août 1990, *ni les révoltes* des Kurdes au Nord et des chiites au Sud en 1991, ni le soulèvement des tribus sunnites El Djoubouri en 1994 et El Douleïmi en 1995, ni la défection de deux de ses gendres en août 1995 et les révélations qu'ils ont pu faire sur le régime et son armement, n'ont fait vaciller le dictateur de Bagdad.


ANALYSE

Saddam Hussein ne change pas non plus de méthode de gouvernement. On aurait pu penser que la revanche qu'il a prise en voyant revenir, la tête basse, ses deux gendres fugitifs après six mois d'exil volontaire, l'inciterait à passer l'éponge en se contentant de maintenir les deux hommes à l'écart du pouvoir.

EXEMPLE

Cela aurait pu, sinon le réhabiliter aux yeux de la communauté internationale, du moins laisser le monde perplexe sur l'affaire des frères Hassan et les doutes persister sur un prétendu scénario qu'il aurait lui-même mis en scène en organisant la fuite puis le retour de ses deux gendres *(Le Monde* du 22 février).

Il n'en a rien été et les deux hommes, quelle que soit la vraisemblance de la version officielle de leur mort, ont péri par le sang, comme tous ceux qui, un jour ou l'autre dans ce pays, ont osé contester le pouvoir de Saddam Hussein ou ont été soupçonnés de le mettre en cause.

Cette fin tragique a valeur d'exemple. *Saddam Hussein a voulu rappeler à tous ceux qui l'avaient oublié qu'il continue de gouverner l'Irak par le fer et le feu et que nul, y compris parmi les siens, ne saurait trouver grâce à ses yeux s'il a des velléités de dissidence. Il n'oublie pas que la fuite de ses gendres l'a contraint à admettre qu'il avait menti à la commission de l'ONU chargée du désarmement irakien.

Le président irakien n'est pas un remarquable joueur d'échecs. Il tire sa force de ses méthodes terroristes, d'une préférence de plus en plus évidente des Etats-Unis et des pays arabes pour son maintien au pouvoir plutôt que pour un changement dont on ignorerait la couleur, compte tenu de la disparité d'une opposition éclatée entre plusieurs pays et en autant, sinon davantage, de tendances. Et c'est là le troisième point fort du maître de Bagdad.

« NUIT DES LONGS COUTEAUX »

« Le monsieur qu'est allé voir » le général Hussein Kamel Hassan *« n'est pas connu pour sa gentillesse »*, a commenté, vendredi, un porte-parole de la Maison Blanche. Doux euphémisme, lorsqu'on connaît le parcours de Saddam Hussein et ses méthodes de gouvernement.

La mise en scène qu'il avait imaginée pour inaugurer son régime, en juillet 1979, aurait dû faire réfléchir ses gendres. En sa présence, avec sa participation et celle de responsables qu'il voulait « mouiller » de manière irréversible, il avait fait exécuter vingt-deux cadres supérieurs du parti Baas et de l'Etat pour « conspiration » en faveur de la Syrie. Dans leur livre *Saddam Hussein*, paru en 1991 aux Presses de la Cité, Laurie Mylroie et Judith Miller rapportent que cinq cents personnes auraient été tuées lors de cette *« nuit des longs couteaux ».*

Saddam Hussein disait récuser les *« méthodes staliniennes »* au profit de *« méthodes baasistes ».* En clair, cela signifie que tout dissident ou soupçonné de l'être ne « bénéficierait » d'aucun exil dans un coin reculé du pays, ni de quelconques travaux forcés dans un goulag à l'irakienne. Tout opposant doit être purement et simplement éliminé. Le chef de l'Etat irakien ne disait-il pas, dès 1971 : *« Grâce aux méthodes de notre parti, il n'y a aucun risque pour que quelqu'un qui serait en désaccord avec nous saute dans un char et renverse le gouvernement »* ?

Comment l'homme qui n'a pas hésité à faire gazer les Kurdes en 1988 et à réduire au silence, dans le sang, toute révolte chiite, notamment en 1991 – et ce ne sont là que quelques exemples –, aurait-il pu pardonner à ses gendres dont la mort tragique ne saurait faire oublier qu'ils participèrent avec zèle aux exactions du régime ?

Mouna Naïm

M. Chirac et M. Simitis ont évoqué le différend gréco-turc

PARIS. A l'issue d'un entretien, vendredi 23 février, avec Jacques Chirac, le premier ministre grec, Costas Simitis, a expliqué que le président français *« avait reconnu la nécessité de recourir au droit international dans l'affaire de l'îlot d'Imia »*, appelé Kardak par les Turcs. *« M. Chirac m'a indiqué qu'il attendait la formation du nouveau gouvernement turc pour tenter de promouvoir auprès de lui »* l'idée d'un recours aux règles internationales, a ajouté M. Simitis au cours d'une conférence de presse. La Grèce *affirme, depuis le début de la crise, dans laquelle les deux pays ont frôlé* un conflit armé, les 30 et 31 janvier, que la Cour internationale de justice de La Haye est la seule instance compétente pour juger de ce dossier. En *attendant, la Grèce semble décidée à bloquer une aide financière spéciale* de 485 millions de dollars à la Turquie, qui devait être adoptée, lundi, par le Conseil des ministres des affaires étrangères des Quinze. Les partenaires européens *de la Grèce auraient averti Athènes que cette décision* risquait de remettre en cause le début des négociations avec Chypre. – *(AFP.)*

Une juriste canadienne à la tête du Tribunal pénal international

NATIONS UNIES. La juriste canadienne Louise Arbour remplacera le Sud-Africain Richard Goldstone à la tête du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, a annoncé, jeudi 22 février, le secrétaire général de l'ONU. Juge à la cour d'appel de l'Ontario, Louise Arbour, âgée de 49 ans, prendra ses fonctions, le 1er octobre, lorsque M. Goldstone quittera La Haye pour prendre les siennes à la Cour constitutionnelle sud-africaine. – *(Reuter.)*

EUROPE

■ **ESPAGNE : des barricades ont été érigées** et un autobus incendié, *vendredi 23 février, au Pays basque, par des militants du groupe indépendantiste* Jarrai, qui protestaient contre l'incarcération de Jon Idigoras, le dirigeant de Herri Batasuna, l'aile politique de l'ETA. – *(AFP.)*

■ ***MACÉDOINE* : la formation du nouveau gouvernement macédonien**, entérinée, vendredi 23 février, par le Parlement de Skopje, marque l'éclatement de la coalition au pouvoir depuis 1994. Le Parti libéral, qui détenait 4 portefeuilles dans l'ancien gouvernement, a été évincé à la suite de dissensions avec l'Alliance sociale-démocrate (SDSM) du premier ministre Branko Crvenkovski, qui détient 60 des 120 sièges au Parlement. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **GRANDS LACS : un deuxième sommet réunissant** les présidents burundais, rwandais, tanzanien, ougandais et zaïrois sera organisé, du 3 au 5 mars, à Tunis, à l'initiative de l'ancien président américain Jimmy Carter. Un premier sommet avait eu lieu, les 27 et 28 novembre 1995, au Caire. Selon la fondation Carter, les chefs d'Etat étudieront les mesures *supplémentaires à prendre pour « résoudre les crises humanitaires »* de la région. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **CUBA : un responsable de l'organisation dissidente Concilio Cubano**, Leonel Morejon Almaguer, a été condamné, vendredi 23 février, à La Havane, à six mois de prison pour résistance et outrage aux forces policières. Ce dissident est le deuxième opposant condamné en l'espace de 24 heures, en relation avec l'interdiction par les autorités du congrès constitutif de Concilio Cubano, qui devait se réunir, du 24 au 27 février, à La Havane. Washington a qualifié de *« ridicules »* les déclarations du gouvernement cubain qui avait accusé les États-Unis d'ingérence. – *(AFP.)*

■ **ÉQUATEUR-PÉROU : Quito et Lima ont signé**, vendredi 23 février, trois accords en vue d'un règlement pacifique de leur différend frontalier qui avait donné lieu, en 1995, à une guerre non déclarée, a-t-on annoncé de source officielle à Quito. – *(AFP.)*

ASIE

■ **SRI-LANKA : les affrontements dans le nord et l'est du pays**, entre les guérilleros des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) et l'ar*mée de Colombo, ont fait quarante-sept morts, depuis jeudi 22 février*, selon des sources militaires. – *(AFP.)*

■ **INDE : le groupe séparatiste Al Faran** a réaffirmé, vendredi 23 février, que les quatre Occidentaux retenus en otage au *Cachemire depuis* près de huit mois sont aux mains de l'armée indienne depuis décembre 1995. *« Les quatre touristes ont été pris par l'armée après un accrochage au cours duquel notre chef a été tué »*, a indiqué un communiqué d'Al Faran rendu public vendredi 23 février à Srinagar. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN : la Cour internationale de justice** (CIJ) de La Haye a indiqué, vendredi 23 février, que l'affaire opposant l'Iran aux Etats-Unis au sujet de l'Airbus d'Iranair abattu, le 3 juillet 1988, par un croiseur américain, et qui avait fait 290 victimes, était *« terminée ».* La Cour a indiqué qu'elle avait reçu *« une lettre conjointe »* des représentants des deux parties lui *« notifiant que leurs gouvernements s'étaient mis d'accord pour mettre fin à l'affaire ».* Selon l'Iran, Washington a accepté de payer 101,8 millions de dollars de dédommagements. – *(AFP.)*

Des élèves noirs sud-africains sont admis dans une école afrikaner

POTGIETERSRUS
de notre envoyé spécial

« Regardez les écoles noires. Il n'y a aucune discipline, toutes les vitres sont cassées. Ils vont faire la même chose dans notre école », lâche Flip Buitendag, serré dans son short kaki, le regard sombre. Ce père de famille est l'un des parents d'élèves de l'école primaire afrikaner de la petite ville de Potgietersrus, à 300 kilomètres de Johannesburg, dans la province du Nord.

Depuis la rentrée scolaire, il y a plus d'un mois, les parents, à travers le conseil d'établissement, *s'opposent* à l'admission d'élèves noirs dans l'école, réservée aux enfants blancs au temps de l'apartheid. Le 16 février, la Cour suprême leur a donné tort et ordonné l'inscription des élèves noirs. Jeudi 22 février, sous la surveillance d'un impressionnant dispositif policier, une dizaine d'enfants accompagnés de leurs parents se sont frayé un chemin à travers la foule des journalistes et des photographes pour assister à leur première journée d'école.

La plupart des parents blancs avaient décidé de garder leurs enfants à la maison. Mais plusieurs, groupés aux abords du bâtiment en briques, entouré de fils barbelés, ont tenu à exprimer, par leur présence, leur hostilité à l'arrivée des premiers élèves noirs. *« Il n'est pas question que j'envoie mes enfants dans une école fréquentée par des Noirs. Je ne veux pas qu'ils se mélangent avec eux. S'il le faut, je les éduquerai moi-même, à la maison »*, affirme Flip Buitendag.

INQUIÉTUDE

Les parents afrikaners invoquent la protection de leur culture car les enfants noirs souhaitent suivre les cours en anglais et non en afrikaans. La Cour suprême n'a guère été sensible à cet argument et a fermement condamné une *« politique d'admission basée sur la discrimination raciale ».*

Les parents afrikaners redoutent une dégradation des conditions d'enseignement de leurs enfants avec l'arrivée des élèves noirs. Cette inquiétude est symptomatique des peurs de la minorité afrikaner – la moitié des cinq millions de Blancs – qui accepte mal la perte des privilèges *conférés par quarante ans d'apartheid.* Depuis les élections d'avril 1994 et l'avènement de la démocratie multiraciale, le pouvoir noir s'emploie à redresser les inégalités. *« Notre objectif est de remplacer l'instrument d'oppression qu'était le système éducatif par une éducation de qualité offrant à tous les mêmes opportunités »*, assure Chabani Manganyi, nouveau directeur général de l'administration éducative.

Mais le mouvement ne fait que s'amorcer. Pour le moment, les écoles noires restent défavorisées. Les parents noirs qui en ont les moyens envoient donc leurs enfants dans les établissements naguère réservés aux Blancs. *« Si j'ai voulu inscrire ma fille dans l'école primaire de Potgietersrus, c'est tout simplement parce qu'il y a une vingtaine d'élèves par classe. Dans l'école primaire du township de Mahwelereng où elle était avant, les enfants sont plus de cent »*, explique Thibang Ledwaba, père d'un des enfants noirs admis à l'école afrikaner.

Malayeng Thole, le maire noir de la ville, reconnaît que Potgietersrus, au cœur de l'ancien Transvaal, le pays afrikaner, est un bastion du conservatisme blanc. *« Mais la majorité des habitants blancs de la ville désapprouvent l'attitude des parents d'élèves qui mènent cette action »*, déclare le maire. Vendredi, davantage d'élèves blancs étaient en classe. Mais le conseil d'établissement maintient sa volonté de continuer la bataille juridique et propose la création de deux écoles au sein de l'établissement, une en anglais pour les élèves noirs et une en afrikaans pour les enfants afrikaners.

CONCILIATION

A l'appel du président Mandela, le premier ministre de la province, Ngoako Ramatlhodi, continue de prôner la conciliation et se refuse toujours à dissoudre le conseil d'établissement comme il en a le pouvoir. *« Nous ne voulons pas humilier les parents. Nous comprenons leurs craintes mais ils doivent, de leur côté, comprendre nos aspirations. Cette école ne doit plus être une école blanche mais une école sud-africaine. »*

Frédéric Chambon

Les arriérés de salaire en Russie atteignent 20 milliards de francs

Le directeur du FMI soutient les promesses sociales de Boris Eltsine

Le directeur général du *FMI*, Michel Camdessus, après avoir annoncé, jeudi 2 février, l'octroi d'un prêt de 50 milliards de francs à la Russie, a reconnu que le *paiement des arriérés de salaire*, promis par Boris Eltsine, était socialement nécessaire. Si les crédits sont régulièrement alloués par l'Etat *aux entreprises, les fonds, détournés*, n'arrivent pas toujours dans le porte-monnaie des employés.

QUEL TERRAIN d'entente concret pouvaient trouver Michel Camdessus, le directeur général du FMI venu à Moscou annoncer l'octroi d'un crédit de 10 milliards de dollars, et Boris Elstine, en position bien inconfortable pour affronter les électeurs dans quatre mois ? Le moment était bien mal choisi pour demander au président russe, crédité de moins de 10 % des intentions de vote, de vanter les mérites de la transition vers l'économie de marché, de prôner la rigueur budgétaire et la stabilisation financière. D'autant que Boris Eltsine se préparait à prononcer son discours annuel devant la Douma, désormais dominée par les communistes, et à promettre aux députés de défendre fermement les « *droits sociaux des Russes* ».

C'est sur la question du versement des salaires, devenue ces derniers mois un des sujets brûlants d'actualité, que les deux hommes se sont finalement entendus. Les retards dans le paiement des salaires sont inadmissibles, répète régulièrement Boris Eltsine. Parmi ses nombreuses promesses préélectorales, il s'est engagé à régulariser la situation au cours des prochaines semaines. Et Michel Camdessus, pourtant très soucieux du contrôle des dépenses publiques, d'applaudir à cet engagement « *fondamental pour des raisons sociales et pour assurer le bon fonctionnement de l'Etat* ».

Selon les services statistiques russes, le stock d'arriérés de salaires atteignait 20 000 milliards de roubles (environ 20 milliards de francs) fin janvier. Trouver les responsables des défauts de paiement aux employés s'avère particulièrement difficile. Selon la plupart des observateurs, les crédits sont effectivement alloués par l'Etat aux entreprises, mais ne parviennent pas jusqu'aux destinataires finaux, les employés. Le Goskomstat estime ainsi que 16 % seulement des arriérés de paiement s'expliquent directement par des défauts de versements budgétaires.

En janvier, les mineurs s'étaient mis en grève pour protester contre les retards dans le versement de leurs salaires. Comme l'affirme un spécialiste, « *les crédits ont effectivement été versés aux entreprises, mais ont été mystérieusement perdus* ». Selon lui, les dirigeants locaux n'auraient ensuite pas hésité à envoyer manifester les mineurs à Moscou. Le schéma décrit par plusieurs experts serait le suivant : le ministère des finances débloquerait les fonds nécessaires, qui parviendraient aux entreprises. Ils se « perdraient » alors soit en dépenses inutiles de soutien à la production, soit en placements sur les marchés financiers, où les taux d'intérêt réels restent très élevés, soit en investissements « personnels » des dirigeants. Les entreprises concernées pourraient alors arguer de leurs difficultés à rémunérer leurs employés pour réclamer davantage de fonds.

REVENUS ANNEXES

Le problème du versement des salaires illustre l'absence de contrôle de la dépense publique en Russie. Entre le ministère des finances, celui du budget, les différents ministères de branches et d'industrie, les organes locaux, les grandes entreprises, les « banques agréées » qui leur sont rattachées, il est pratiquement impossible de suivre le parcours des fonds. Même les entreprises les plus riches du pays, comme le géant de l'énergie Gazprom, qui s'est fait construire un siège social particulièrement somptueux à Moscou, sont citées pour le retard des paiements à leurs employés. Le salaire mensuel moyen chez Gazprom atteindrait pourtant, en théorie, 2 millions de roubles (2 000 F), contre un peu plus de 345 000 roubles, soit à peine le revenu minimal de susbsistance, pour un fonctionnaire de l'éducation nationale.

Pour un pays occidental, il est inconcevable qu'une population puisse vivre sans recevoir ponctuellement de rémunération des employeurs. En Russie, tout paraît différent, et comme le faisait remarquer un économiste moscovite, « *on sait bien que les enseignants ne comptent plus vraiment sur leurs salaires* ». Entre les productions agricoles familiales, les revenus annexes de toutes origines, la gratuité ou le faible coût de nombreux services, chacun se débrouille. Sauf les retraités ou tous ceux qui, pour une raison ou une autre, n'appartiennent pas à la population active, ou ne peuvent trouver d'argent. C'est vers eux, « *ceux qui vivent seulement de leur salaire et de leur retraite* », que Boris Eltsine se tourne, leur promettant d'infléchir sa politique dans un sens plus social.

Michel Camdessus devait poursuivre son voyage à Moscou en séjournant, samedi, dans la datcha du premier ministre Viktor Tchernomyrdine, alors que Boris Eltsine vient de menacer de renvoyer le gouvernement qu'il dirige *(lire ci-dessous)*. Il est à parier qu'entre les parties de chasse et les promenades dans la nature, les deux hommes chercheront comment la transition vers l'économie de marché peut être poursuivie sans pénaliser les plus pauvres.

Françoise Lazare

Lire aussi notre éditorial page 11

Boris Eltsine menace de renvoyer son gouvernement

MOSCOU
de notre correspondant

Boris Eltsine, président-candidat à sa succession pour l'élection présidentielle du 16 juin, mais toujours au plus bas dans les sondages, a trouvé le responsable de ses malheurs et de ceux de son peuple : son propre gouvernement. Dans son discours annuel aux députés, vendredi 23 février, le président russe a, pour la première fois, menacé de renvoyer son cabinet, qui « *a fait des erreurs, sous estimé l'ampleur de la crise* » en Russie. « *Ou le gouvernement va faire son devoir de défendre les droits sociaux et économiques des gens, ou ce sera fait par un autre gouvernement. Le gouvernement, qui se focalise sur la stabilisation financière, a oublié les gens qui vivent de leurs salaires ou de leurs retraites* », a grondé le maître du Kremlin dans un discours de près d'une heure.

Tout en restant ferme sur le principe de la poursuite des réformes et sur la démocratie, Boris Eltsine a accentué le « virage à gauche », vers le « social » amorcé dès le lancement de sa campagne présidentielle. « *Pendant longtemps on a demandé aux gens de se serrer la ceinture et ils ont accepté. Mais aujourd'hui leur patience est épuisée et nous sommes proches d'une frontière dangereuse, au-delà de laquelle la fatigue et le mécontentement peuvent être plus lourds que la patience et l'espoir. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une tactique de réformes socialement acceptable* », a-t-il reconnu. Le président a donc une nouvelle fois promis que les arriérés de salaires et de retraites seraient payés en mars et que ceux dont les économies se sont évaporées avec l'hyperinflation, au début des réformes, recevraient « *une compensation* ». Tout en dénonçant « *le populisme et l'absence de logique* » de Boris Eltsine, son principal adversaire supposé pour le second tour de la présidentielle, le communiste Guennadi Ziouganov, a estimé que le contenu social du discours du président étaient « *une copie au carbone de notre programme qui existe depuis bien deux ans* ». Empruntant beaucoup à ses ennemis, Boris Eltsine s'est toutefois distingué des communistes en mettant en avant les acquis démocratiques ; la liberté de la presse, de pensée, de religion, d'aller et venir, de manifester. « *Nous devons nous rappeler que* [l'élection présidentielle] *est peut-être notre dernière chance de briser le cercle vicieux et de rendre irréversible le mouvement de la Russie vers la démocratie et une vie normale et prospère* », a dit Boris Eltsine.

N'évitant aucune des critiques qui lui sont adressées, Boris Eltsine a promis de lutter contre la corruption et le crime (notamment en adoptant un code pénal plus dur), de « *trouver prochainement une voie vers le règlement* » de la guerre en Tchétchénie et de relancer la réforme de l'armée. Cependant sur ces trois fronts, Boris Eltsine n'a fait aucune annonce concrète. Le président continue de refuser de négocier avec les indépendantistes tchétchènes, toujours qualifiés de « *simples bandits* » et de « *terroristes* ». Il s'est dit prêt à des « *compromis sur le statut de la Tchétchénie* », mais « *à l'intérieur de la Russie* ».

Dans un message écrit aux députés, il a rejeté les propositions d'un retrait de l'armée, car « *ce n'est pas une solution, c'est une route directe qui mène à l'extension du conflit à tout le Caucase* ». S'agissant de la réforme de l'armée, le maître du Kremlin n'a fait que reconnaître son échec. « *La réforme de l'armée est loin d'avoir réussi* », a-t-il lancé, rejetant la responsabilité sur ses généraux et son ministre de la défense.

Cependant, rien ne dit que, malgré les critiques adressées à ses proches, Boris Eltsine se décidera à les sacrifier, alors qu'il pourrait avoir besoin d'eux pour rester au pouvoir, au besoin par la force, si son « virage à gauche » et la « menace rouge » ne lui suffisent pas pour être réélu.

Jean-Baptiste Naudet

Le président russe tenté de reporter les élections ?

Selon les services de renseignement américains, cités vendredi 23 février par le *Boston Globe*, Boris Eltsine a de si graves problèmes de santé (cœur, dépression, alcoolisme) qu'il pourrait être incapable d'affronter l'élection présidentielle du 16 juin. Sans opération d'urgence du cœur, son espérance de vie ne pourrait sans doute pas dépasser deux ans, voire moins. Pour les services américains, le président russe caresserait aussi l'idée de trouver un subterfuge pour faire reporter les élections. Deux hypothèses sont envisagées : une unification de la Russie et de la Biélorussie, ou une explosion de violence organisée en Tchétchénie ou en Russie. Les services secrets américains soupçonnent le chef de la sécurité du président, le général Alexandre Korjakov, d'avoir monté un réseau clandestin dans les services secrets russes, baptisé « Felix », pour mettre en scène ces attaques. Par ailleurs, selon les services américains, l'entourage du président, et notamment le général Korjakov, met au point des manipulations électorales pour permettre au président de participer au second tour de la présidentielle, dont, selon les sondages actuels, il serait écarté.

M. Dini, président du conseil italien sortant, crée son propre parti politique

Ce sera une formation « centriste, modérée et réformiste »

ROME
de notre correspondante

Cela devait bien arriver un jour : à trop flirter avec la politique « politicienne » sans vouloir l'avouer, depuis plus d'un an qu'il dirigeait un gouvernement de « techniciens » – en principe « *au-dessus des partis* » –, l'ambitieux président du conseil sortant, l'économiste Lamberto Dini, qui a pris un goût évident à l'exercice, a décidé de lancer sa propre formation politique. L'annonce, très attendue en ces jours de pré-campagne électorale où la gauche et la droite, à égalité dans les sondages à deux mois des législatives, ont entrepris de « démarcher » toute personnalité de poids, capable par son ralliement de faire pencher la balance, est intervenue vendredi 23 février dans la soirée. Dans un communiqué, M. Dini a expliqué qu'il entendait « *prendre part à la prochaine campagne électorale* » et « *donner vie à une formation politique du centre, modérée et réformiste qui participera à la stabilité du pays et au renforcement de son rôle en Europe* ».

Propulsé sur la scène politique par la coalition de centre-droit (il fut ministre du Trésor de Silvio Berlusconi) et maintenu ensuite avec un certain acharnement par la coalition de centre-gauche à la tête de son gouvernement de « techniciens », Lamberto Dini a donc décidé de jouer plein « centre ». Et tous ceux qui, à droite surtout, avaient tenté de le rallier à leur cause ces derniers jours, restent sur leur faim. Le président du conseil jouit d'une large estime et peut parfaitement rassembler un nouveau courant sur son nom. Déjà, plusieurs ministres ont annoncé qu'ils le suivraient.

Certains centristes engagés dans la coalition de centre-gauche qui voient d'un mauvais œil un éventuel accord électoral du centre-gauche avec les communistes, pourraient aussi être tentés de se rallier à lui. Ce qui pourrait être aussi le cas, dans la coalition de centre-droit, des plus modérés, désireux de prendre leurs distances avec la composante post-fasciste. Cependant, la loi du majoritaire jouant en faveur des alliances, il sera difficile pour M. Dini de faire cavalier seul. Ses premières déclarations, dans lesquelles il dit vouloir prolonger les acquis de son gouvernement « *soutenu par des forces politiques qualifiées* », sembleraient indiquer qu'il fera alliance plutôt à gauche.

Quant à l'autre personnalité toujours populaire et particulièrement courtisée, en dépit de certaines interrogations sur sa personnalité, à savoir l'ex-juge symbole de l'enquête anti-corruption « Mani pulite », Antonio Di Pietro, il n'a toujours pas fait connaître ses intentions, attendant d'avoir clarifié sa situation judiciaire. L'ex-juge, gratifié jeudi d'un premier succès – deux de la dizaine d'accusations portées contre lui pour « concussion » et « abus de pouvoir » ont été archivées sans suite –, piaffe depuis des mois pour entrer en politique. De quel côté ? Certains affirment qu'il pourrait rejoindre précisément le « centre modéré » de M. Dini, qui ne demande qu'à naître.

Marie-Claude Decamps

Les quartiers serbes de Sarajevo se transforment en ville fantôme

Leurs habitants fuient la capitale bosniaque

VOGOSCA
de notre envoyé spécial

Les policiers bosniaques ont pris, vendredi 23 février, avec l'appui de la force multinationale, le contrôle d'une ville fantôme. Dans la banlieue sous contrôle serbe de Sarajevo, à Vogosca, les immeubles sont quasiment vides, et les boutiques désertes. Il n'y a plus aucune voiture, seules traînent quelques carcasses abandonnées. Nada explique que dans les cinq bâtisses qui entourent la sienne « *ne vivent que quatre familles* ». Elle a décidé de rester, avec sa mère et sa fille « *mais sans plus jamais de maris, car ils sont fous* ». La majeure partie de la population a fui dans les derniers jours, souvent dans des conditions dramatiques.

Sur la petite route de terre qui serpente dans la montagne entre Sarajevo et Pale, ils étaient ainsi plusieurs milliers, mercredi et jeudi, malgré la neige qui tombe depuis quatre jours. Des familles entières ont déserté Vogosca ou Hadzici, et d'autres commencent déjà à quitter les faubourgs d'Ilidza ou de Grbavica. Initialement fixé au 20 mars, dans l'accord de Dayton, le transfert d'autorité des quartiers serbes de Sarajevo, qui passent sous contrôle bosniaque, a été – afin d'éviter les incidents – étalé par l'IFOR, en plusieurs étapes successives, entre le 23 février et le 19 mars.

« J'AI PEUR »

La plupart des Serbes organisent donc leur départ dans la hâte. Leur discours est pratiquement toujours le même : « *J'ai peur*, disait une jeune femme, *mon mari a été tué par les Bosniaques pendant cette guerre, et je ne crois pas à leurs promesses, ni à la protection de l'IFOR. Il vaut mieux partir pendant qu'il en est encore temps.* » Les plus chanceux, ceux qui peuvent payer l'équivalent de 4 000 F, ont entassé leurs affaires dans des camions le plus souvent antédiluviens, voire dans des camionnettes frigorifiques transformées pour l'occasion. Les autres ont installé des galeries bricolées sur leurs petites voitures, et chargé l'indispensable, en abandonnant la majeure partie de leur meubles dans les maisons et les appartements.

Et puis il y a les plus démunis, qui sont partis avec un motoculteur traînant une remorque, une charrette à cheval, ou tout simplement à pied, un maigre baluchon sur l'épaule. Certains poussaient une brouette, d'autres tiraient une vache, ou une luge. Tous ont parcouru ainsi près de 50 kilomètres, dans le froid, avant de rejoindre Pale, la capitale des Serbes de Bosnie.

Cette petite route, à peine carrossable, a été littéralement envahie par les réfugiés. Ils n'osaient pas emprunter d'autres axes, plus directs et praticables, parce qu'ils traversent le territoire bosniaque. L'IFOR a tenté d'organiser la circulation de convois transitant par ces quartiers. Mais un officier italien expliquait, jeudi en fin d'après-midi, que « *plusieurs voitures avaient été attaquées par des jeunes qui jetaient des pierres et brisaient les pare-brise* », et qu'il était « *dans l'incapacité d'assurer la sécurité* ».

Le départ des réfugiés s'est donc effectué dans l'anarchie la plus complète, après l'appel lancé deux jours plus tôt par le « président » des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, indiquant qu'ils avaient jusqu'à vendredi avant que la police bosniaque ne rentre au petit matin dans Vogosca. La plupart ne savent pas où ils vont. Coincée dans l'un des multiples embouteillages provoqués par les véhicules qui ne se croisent qu'avec difficulté, Greim expliquait ainsi que sa nièce « *vit dans une petite maison à Pale depuis plusieurs mois* ». « *J'y resterai jusqu'au printemps* », assurait-elle, en confiant qu'elle n'a pas pu la prévenir : « *Je ne sais pas si elle pourra me loger, avec mon mari et mes enfants* », conclut-elle.

Devant cet exode, qui concerne, selon Sandro Barana, délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Pale, « *plusieurs milliers de personnes depuis vingt-quatre heures* », le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) se défend de ne pas agir. « *C'est un dilemme pour nous*, assure son porte-parole Chris Janowski. *De plus en plus de gens partent, mais nous ne voulons pas aider cette évacuation provoquée par les leaders serbes, alors que la population n'a aucune raison de partir.* »

Passif, le HCR s'est contenté de placarder des affiches intitulées « *ne croyez pas aux rumeurs, vous pouvez rester chez vous* ». Le texte demande aux habitants de « *prendre le temps de voir comment les choses évoluent, avant de quitter la terre de* [leurs] *ancêtres* ». L'affiche détaille aussi les « *vérités* » et les « *mensonges* » à propos de l'arrivée de la police bosniaque, du rôle de l'IFOR et de la police internationale. Une campagne « *certes honorable*, estime le responsable d'une ONG, *mais totalement disproportionnée devant un tel exode de gens décidés à fuir* ».

Dans la capitale des Serbes de Bosnie, les autorités tentent tant bien que mal de faire face à cet afflux. Dans la journée de jeudi, plusieurs convois de dizaines de camions, de bus et de voitures étaient organisés au départ de Pale. Vendredi, quelques bus stationnaient devant la mairie de Vogosca pour emmener les derniers « volontaires ». Un comité d'aide aux réfugiés a été créé, essentiellement pour les diriger vers les municipalités environnantes. Son responsable, Gojko Klickovic, a déclaré à l'agence officielle de Pale (SRNA) que tout se déroulait « *comme prévu, malgré les conditions météorologiques défavorables* ».

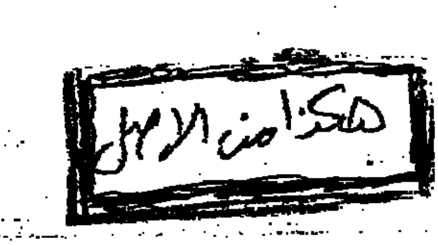
A l'arrivée de la petite route de Vogosca, une caravane de la police serbe installée au carrefour indique aux gens la route à suivre, sans pour autant leur fournir la moindre aide. Les habitants de Vogosca devront, eux, parcourir encore une vingtaine de kilomètres avant de rejoindre Sokolac. « *C'est en fait le chaos le plus complet*, assure un observateur, *les Serbes de Bosnie sont dans l'incapacité de gérer l'exode qu'ils ont provoqué, et qui dépasse leur capacité d'intervention.* »

Denis Hautin-Guiraut

Le Pentagone redoute les menaces du général Mladic

Les troupes de l'OTAN ont été placées en état d'alerte à la suite d'un rapport du Pentagone faisant état de menaces contre les soldats américains en Bosnie, a reconnu, vendredi 23 février, le département d'Etat américain à la défense. Selon ce rapport, le général Ratko Mladic, le chef militaire des Serbes de Bosnie, aurait menacé d'enlever des soldats américains en représailles contre l'arrestation et le transfert au Tribunal international de La Haye de deux de ses officiers. « *Nous avons vu des rapports selon lesquels Mladic a proféré des menaces que nous prenons au sérieux* », a précisé un porte-parole du Pentagone, jeudi, au *New York Times*. A Washington, le directeur des opérations à l'état-major interarmées a indiqué que, depuis quelque temps, les patrouilles américaines en Bosnie se font avec au moins quatre ou cinq véhicules, de façon à diminuer les risques.

■ **Le président russe, Boris Eltsine, a suspendu, vendredi 23 février, les sanctions internationales imposées aux Serbes de Bosnie, prenant de court les autres membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Washington a estimé que cette suspension unilatérale était « *prématurée* ». – *(AFP)***



ARMÉES Le chef de l'Etat a continué, vendredi 23 février, à expliquer les raisons et les modalités de la réforme de l'organisation de la défense qu'il a décidée. Il a exigé des cadres militaires qu'ils se mobilisent pour l'appliquer. En échange, il leur a promis qu'il veillerait personnellement à l'application de la loi de programmation. ● LES RÉACTIONS des dirigeants politiques sont contrastées. Si M. Chevènement et les communistes défendent le principe d'une armée de conscription, et si l'extrême droite prétend que la réforme va diminuer le potentiel militaire de la France, la majorité ainsi que le PS sont hésitants, sur la réforme du service national notamment. ● LES SYNDICATS s'inquiètent des conséquences pour l'emploi. La CFDT, sous cette réserve, approuve globalement les projets du président de la République *(lire page 6)*.

M. Chirac demande à la hiérarchie militaire « une adhésion sans faille »

En contrepartie, le président de la République a assuré, devant cinq cents cadres des armées et de la gendarmerie réunis à Paris, qu'il « veillera personnellement » au respect des engagements financiers de la programmation militaire 1997-2002

« MES AMIS ». C'est en ces termes que le chef de l'Etat s'est adressé, vendredi 23 février, à près de cinq cents cadres des armées et de la gendarmerie réunis, à Paris, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole militaire. Devant ce parterre d'officiers et de sous-officiers, où il était venu expliquer sa réorganisation de la défense, Jacques Chirac a tenu à rappeler qu'il se sentait *« rattaché »* à eux par *« des souvenirs où, jeune officier en Algérie,* [il a] *exercé, aux côtés des plus anciens d'entre* [eux], *le commandement d'un peloton, puis d'un escadron »*. *« C'est là que j'ai connu,* a ajouté le président de la République, *la plus forte expérience humaine de ma vie, tant sont riches les liens qui unissent un lieutenant à ses hommes à l'heure des combats. »*

M. Chirac a remis en mémoire à son auditoire le précédent du général de Gaulle, qui, alors qu'il était président de la République, avait convoqué, le 18 novembre 1962, en plein centre de Strasbourg, des centaines d'officiers et de sous-officiers pour leur commenter sa politique de défense de l'époque, au lendemain de la fin de la guerre d'Algérie et après les états d'âme qu'elle avait entraînés au sein de la collectivité militaire.

Son lointain successeur s'est, au demeurant, inspiré de l'attitude de celui qui allait devenir le chef de la France libre et qui, en 1932, prêchait dans le désert, comme jeune lieutenant-colonel, en écrivant, comme l'a rappelé M. Chirac : *« Nous devons non pas conserver l'armée de nos habitudes, mais construire l'armée de nos besoins. »*

« SOLIDARITÉS EXIGEANTES »

« Le choix d'un nouveau modèle d'armée doit répondre, a commenté le chef de l'Etat, *à notre ambition de construire une défense européenne crédible, capable de devenir à la fois le bras armé de l'Union européenne et le pilier européen de l'Alliance atlantique (...). C'est donc dans ce contexte de solidarités exigeantes et de responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale que nous devons repenser l'organisation de nos forces armées. »*

M. Chirac n'a pas caché qu'il fallait savoir *« profiter de la pause stratégique pour limiter à un niveau raisonnable les crédits consacrés par l'Etat à sa défense, lui permettant ainsi de porter son effort sur les secteurs où l'urgence l'impose. A quoi servirait de disposer d'un outil militaire surdimensionné si la division sociale et les déficits publics engageaient notre pays sur la voie du déclin ? »*

Présentant les mesures qu'il a arrêtées en conseil de défense, jeudi 22 février (*Le Monde* du 23 février), le chef de l'Etat a déclaré, à propos du projet d'un service national rénové, impliquant de nouvelles formes civiles pour répondre à *« des besoins de sécurité, d'éducation, de santé, de protection de l'environnement et de bien d'autres »*, que *« notre jeunesse, garçons et filles, souvent privée de références, pourrait trouver dans l'accomplissement de tâches utiles et généreuses un élan et une cohésion qui lui rendraient le sens d'un destin commun »*.

A l'issue de son exposé, M. Chirac a tenu à dire aux officiers et aux sous-officiers présents qu'il connaissait *« les inquiétudes légitimes »*, *« les interrogations »* et *« les émotions »* de ceux qui auront à dissoudre les régiments menacés. Mais, en même temps, le chef des armées s'est fait direct. Il attend des chefs militaires *« une adhésion sans faille à cette œuvre de refondation de nos armées »* ; des chefs de corps, commandants de bâtiments et de bases aériennes, *« qu'ils fassent partager à leurs subordonnés* [la] *volonté de réussir ensemble cette phase difficile de transition »*, et des jeunes officiers et des sous-officiers, *« qu'ils se consacrent à cette tâche avec leur enthousiasme et leur générosité »*.

CONSIGNE DE SILENCE

A ceux qui douteraient de l'aptitude du pouvoir à respecter les engagements financiers de la programmation militaire 1997-2002, le chef de l'Etat a dit : *« Je m'y engage et j'y veillerai personnellement. »*

Le ministre de la défense, Charles Millon, assistait à la réunion, qui s'est achevée dans le silence. Comme le leur avait demandé, par note, son cabinet, les cinq cents cadres invités à l'Ecole militaire avaient été priés de ne pas manifester leur sentiment, en posant des questions ou en applaudissant, comme la coutume s'en répand depuis peu dans les armées.

J. I.

Les implantations militaires au début 1996

en France métropolitaine et hors gendarmerie

LILLE, ARRAS, DOUAI, CAMBRAI, GIVET, DOULLENS, AMIENS, LAON, COMPIÈGNE, CHERBOURG, ROUEN, VERNON, EVREUX, CHARTRES, REIMS, CHÂLONS, VERDUN, ETAIN, METZ, THIONVILLE, NANCY, STRASBOURG, ST-DIZIER, COLMAR, MULHOUSE, BELFORT, LAVAL, LE MANS, ORLÉANS, ANGERS, TOURS, ROMORANTIN, BOURGES, NEVERS, DIJON, AUXONNE, BESANÇON, LE VALDAHON, CHAUMONT, POITIERS, LA ROCHELLE, LIMOGES, LYON, CLERMONT-FERRAND, ISSOIRE, ANGOULÊME, BRIVE, CHAMBÉRY, BORDEAUX, VALENCE, GRENOBLE, MONTÉLIMAR, GAP, BISCARROSSE, AGEN, CAYLUS, MONT-DE-MARSAN, NÎMES, ORANGE, CANJUERS, NICE, DAX, CASTELSARRASIN, MONTAUBAN, CASTRES, MONTPELLIER, BAYONNE, PAU, TOULOUSE, CARCASSONNE, ISTRES, MARSEILLE, TOULON, HYÈRES, FRÉJUS, CALVI, AJACCIO, TARBES

VERSAILLES + SATORY, VILLACOUBLAY, VINCENNES

Source : SIRPA (Service d'information et de relations publiques des armées)

Infographie Le Monde

La Corrèze sera épargnée par les restructurations

BRIVE
de notre correspondant

« Le président de la République a surtout rassuré Tulle et la Corrèze, mais il y a les autres départements... ! » Lionel Jospin n'a pas tout à fait tort. Les élus RPR corréziens ne se sont pas véritablement alarmés après l'annonce de restructurations militaires, persuadés que leur département, devenu un sanctuaire chiraquien, serait épargné. Tulle, qui abrite les 920 salariés de GIAT-Industries, ne fera pas partie, à court terme, des sites menacés par les coupes dans l'industrie de l'armement. Récemment conquise par Raymond-Max Aubert (RPR), patron de la DATAR, la préfecture corrézienne n'est pas une ville comme les autres. Ce que l'on nomme avec un sourire à la mairie *« les contraintes externes »* rend impossible une fermeture.

Même sentiment dans la cité voisine de Brive-la-Gaillarde. Cette sous-préfecture de 50 000 habitants, enlevée aux dernières municipales par le député RPR Bernard Murat, abrite le 126e régiment d'infanterie, ses 947 appelés et ses 230 cadres d'active. Là aussi, le maire a accueilli avec un flegme évident la restructuration, sûr de faire partie des quelque quatre-vingt régiments rescapés. *« Vraiment,* avoue Bernard Murat, *le 126e RI, ce n'est pas ma préoccupation actuellement. »* Le coup était passé près en 1993. François Léotard, alors ministre de la défense, s'était prononcé pour la dissolution de la 15e division d'infanterie. *« Nous avions tout fait à l'époque avec Jacques Chirac, qui était député,* se souvient le maire de Brive, *pour sauver le 126e. »* Le régiment avait cependant perdu 45 officiers et sous-officiers et 290 appelés, soit 25 % de son potentiel. Devenu aujourd'hui le seul régiment de la région chargé de la défense opérationnelle du territoire, *« il serait vraiment surprenant qu'il ne reste pas »*, indique-t-on à la mairie. *« Le régiment négocie actuellement avec les HLM pour construire des logements pour ses officiers et sous-officiers »*, remarque Bernard Murat, qui conclut : *« Au lieu d'instruire des appelés, il instruira des engagés. »*

Michel Dubreuil

COMMENTAIRE

UN MARCHÉ

En un lieu symbolique, *l'Ecole militaire,* Jacques Chirac a appelé la corporation des officiers et des sous-officiers à *« une adhésion sans faille à l'œuvre de refondation »* des armées qu'il vient d'entreprendre. Le devoir d'obéissance fait partie des grandeurs et des servitudes du métier des armes et le président de la République, chef constitutionnel des armées, est en droit d'attendre des cadres militaires – et de le leur rappeler au besoin – qu'ils s'y plient sans murmures ni hésitations.

Mais, dans ce même lieu chargé d'histoire, le chef de l'Etat s'est aussi engagé à *« veiller personnellement »* au respect de la parole de l'Etat, à savoir la loi de programmation militaire 1997-2002 qui fixera les dépenses de fonctionnement et d'équipement, à hauteur de 185 milliards de francs par an, et qui sera soumise en juin au Parlement.

Nombre des auditeurs, à l'Ecole militaire, ont interprété les propos présidentiels comme un *« marché »* passé entre eux et leur chef suprême. Un assentiment total, de leur part, contre le respect, par l'Etat, de ses engagements financiers. Dans le passé, où tant de lois de programmation sont restées lettre morte ou ont échoué en route, il s'est souvent agi d'un marché de dupes. Aucune programmation militaire n'a été jusqu'à son terme parce que l'Etat, soumis en chemin à d'autres contraintes budgétaires, est revenu sur ses promesses.

La durée de la programmation que le gouvernement prépare coïncide exactement avec ce qu'il reste à courir du mandat présidentiel de M. Chirac. Le chef de l'Etat vient ainsi de passer avec les armées un pacte républicain.

Jacques Isnard

La réorganisation de la défense nationale embarrasse les responsables politiques

Les socialistes réclament des états généraux avant la fin de l'année

La réforme de la politique de défense, présentée par le président de la République, plonge bon nombre de dirigeants politiques dans l'embarras. Hormis les communistes et M. Chevènement, attachés à une armée de conscription, et M. Le Pen, inquiet d'un affaiblissement de la défense nationale, la majorité et les socialistes sont hésitants, notamment sur la suppression du service militaire national.

« NOUS SOMMES là devant le type même de question que, dans une démocratie moderne, on devrait poser au peuple », avait assuré le président de la République, jeudi 22 février, à propos de l'avenir de l'armée française, et en particulier du service national. Sans revenir sur les raisons invoquées pour écarter, en l'occurrence, le recours à la procédure référendaire, le constat fait par Jacques Chirac s'impose. Au lendemain de l'intervention présidentielle, il est patent que le débat sur l'avenir de la politique de défense traverse la plupart des formations politiques et le monde syndical.

Rares sont ceux, en effet, dont la réaction est univoque. C'est le cas, à gauche, du parti communiste. Robert Hue, secrétaire national du PCF, a vivement critiqué, vendredi, la suppression du *« lien armée-nation que constitue la conscription, au profit d'une armée de métier »*. *« Voilà notre armée conçue sur le modèle d'un corps expéditionnaire »*, a-t-il affirmé, avant de s'inquiéter des *« lourdes conséquences »* de cette réforme sur l'emploi. De son côté, Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a accusé M. Chirac de *« brader tout l'héritage gaulliste »*. *L'Humanité* s'interroge brutalement, dans son édition du samedi 24 février : *« La nation »* est-elle *« mise à l'encan »* ? *« La France va-t-elle perdre, un à un, tous ses instruments de souveraineté ? »*, après la monnaie et l'industrie ?

Farouche partisan de la conscription, Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens, avait également déploré, dès jeudi soir, le *« mauvais coup porté à la République »*.

A l'inverse, Jean-Marie Le Pen, favorable à une *« armée de professionnels »*, a dénoncé le risque de *« démantèlement »* de l'armée française (*Lire ci-contre*).

Hormis ces quelques exceptions, les jugements portés sur les projets de réforme annoncés par M. Chirac sont pour le moins contrastés et hésitants. C'est le cas chez les socialistes. Vendredi soir, sur TF 1, le premier secrétaire du PS, Lionel Jospin, a donné le ton, en évoquant le caractère *« inéluctable »* de la *« professionnalisation de l'armée »*. Mais il a ajouté que cette décision nécessite *« un débat »* car *« nous sommes historiquement et culturellement rattachés à l'idée d'une conscription »*. Auparavant, Paul Quilès, qui préside la commission défense du PS, avait jugé *« inéluctable »* l'évolution, déjà engagée, vers une armée de professionnels et avait proposé, au nom du PS, l'organisation d'états généraux sur cette question, d'ici à la fin de l'année, afin de *« faire remonter véritablement ce que le pays pense de cette évolution importante »*.

Même écho de la part de Laurent Fabius, vendredi sur France 2, pour qui la professionnalisation de l'armée est *« inévitable »*, même s'il a qualifié de *« très, très critiquables »* d'autres réformes annoncées, notamment la privatisation de Thomson. En revanche, Jean-Luc Mélenchon, sénateur socialiste de l'Essonne, a regretté que M. Chirac ait décidé de réduire la défense nationale *« à sa seule dimension technique et professionnelle »*. Quant à Dominique Voynet, porte-parole national des Verts, elle a déclaré à Roanne (Loire) qu'elle est favorable à un service ouvert aux jeunes gens et jeunes filles qui serait effectué au sein de la sécurité civile, mais a ajouté qu'elle serait *« extrêmement vigilante »* afin qu'un tel service ne vise pas *« à utiliser les jeunes comme main-d'œuvre maléable et corvéable à souhait, mal payée »*.

LA CFDT NUANCÉE

Les interrogations, voire les états d'âme ne sont pas moindres dans la majorité. Jacques Baumel, député RPR des Hauts-de-Seine, a affirmé que la réforme annoncée était *« nécessaire mais déchirante »*. *« Qu'on le veuille ou non, c'est la fin d'une grande époque d'ambition nationale »*, a-t-il ajouté. L'ancien ministre (UDF-PR) de la défense, François Léotard, n'a pas caché son inquiétude. *« J'ai peur que le réveil soit brutal »*, a-t-il lancé sur RTL, à propos de la suppression du service militaire, avant de souligner le caractère *« utopique »* d'un service civil obligatoire. *« L'idéal, ce n'est pas de payer des professionnels pour faire la guerre à la place des autres, c'est de faire en sorte que chaque citoyen se sente responsable de la défense de son pays et des valeurs qu'il doit promouvoir »*, a-t-il conclu.

Côté syndical, enfin, l'attitude est, là encore, contrastée. La CGT a eu la réaction la plus vive, en dénonçant la *« mise à disposition gratuite de la jeunesse pour assumer des activités qui devraient relever d'emplois stables »*. Elle a aussi dénoncée *« l'abandon du concept de défense nationale »* et *« le choix d'une organisation militaire européenne sous la tutelle de l'OTAN »*. Pour FO, le risque est grand de *« conduire à des dérives importantes et à la fourniture de main-d'œuvre bon marché qui se substituerait à des emplois normaux »*. Plus nuancée, la CFDT rappelle qu'elle est *« favorable à la conscription et réservée sur l'armée de métier »*, tout en reconnaissant qu'aujourd'hui *« le service national ne remplit plus sa fonction de brassage de populations d'origines sociales différentes »*. Elle participera aux différents débats en veillant à ce que *« les restructurations sauvegardent l'emploi »*.

Gérard Courtois

M. Le Pen crée un comité de soutien à l'armée

Le Front national va écrire à tous les personnels de la défense nationale pour critiquer la réforme annoncée par M. Chirac

LE PRÉSIDENT du Front national (FN) estime que les projets de Jacques Chirac vont *« accélérer la faiblesse de l'armée et peut-être provoquer son démantèlement à la fois matériel et moral »*. Il a décidé de créer un comité de soutien à l'armée et aux industries de défense. Jean-Marie Le Pen souhaite ainsi *« rassembler toutes les volontés aussi bien dans les milieux militaires que civils qui touchent à la défense de la nation »*.

Il a annoncé, vendredi 23 février lors d'une conférence de presse, qu'il allait adresser *« plus spécialement aux militaires »* une lettre de quatre pages dans laquelle il critique la loi de programmation militaire et développe la politique de défense du Front national. En rouge sur la première page figure la mention : *« Diffusion générale. Tous personnels active et réserve. Toutes industries de défense. Affichage autorisé »*.

Déjà, lors de la campagne pour l'élection présidentielle de mai 1995, les appelés du contingent avaient eu la surprise de voir les thèses du FN affichées sur des panneaux réservés aux notes de service. Des officiers et sous-officiers avaient reçu le tract à leur domicile ; le listing semblait émaner de l'action sociale des armées (*Le Monde* du 14 avril 1995).

UNE « ARMÉE DE PROFESSIONNELS »

Dans ces quatre pages, le FN rappelle qu'il est pour un service militaire volontaire et *« une armée de professionnels »*. Il réclame une augmentation du budget de la défense de façon à ce qu'il atteigne 5 % du produit intérieur brut et fait miroiter les possibilités de créations d'emplois. Il propose de trouver l'argent *« dans les sommes consacrées au plan banlieues »*, dans le budget consacré aux aides publiques de développement et dans *« les 300 milliards par an engloutis dans une folle politique d'immigration-intégration »*.

M. Le Pen a regretté, lors de sa conférence de presse, que le projet de M. Chirac ne prenne pas en compte *« les menaces qui pèsent »*, en citant : *« un trouble anarchique »* dans l'ex-Union Soviétique, *« des velléités »* de la nouvelle Allemagne de *« récupérer des territoires dont elle peut juger avoir été abusivement privée »*, *« la poussée d'un islamisme conquérant »* ainsi que les *« zones de non droit où des étrangers constituent des menaces »*.

Christiane Chombeau

Une aide de l'Union européenne

La Commission européenne devrait participer à la reconversion des industries d'armement prévisible dans le cadre du plan de restructuration de l'armée française annoncé jeudi 22 février par Jacques Chirac. Monika Wulf-Mathies, commissaire européen chargé des politiques régionales, a tenu à rassurer les élus locaux, lors d'une visite vendredi 23 février à Marseille. Venue en compagnie de Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes, visiter les réalisations ayant obtenu des financements européens dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le commissaire européen a déclaré : *« La France dispose actuellement d'une dotation de 230 millions de francs, au titre des réserves des institutions communautaires, destinée aux secteurs du textile, de l'acier, du charbon et de l'armement. Nous sommes prêts à discuter avec le gouvernement français de la répartition de cette somme. »*

CARNET

DISPARITIONS

■ **ABDESSLAM HAJJI**, l'une des personnalités les plus originales du journalisme marocain, vient de mourir, à Casablanca, à l'âge de *soixante-six ans*. Originaire de Salé, il s'était rendu célèbre, au début des années 60, pour avoir écrit que le dialogue avec Israël était *« incontournable »*. Cette audacieuse prise de position lui avait valu de solides inimitiés et de gros ennuis professionnels. Nationaliste de la première heure, proche de Mehdi Ben Barka, ami de nombreux intellectuels juifs comme Clara Malraux ou Albert Memmi, Hajji avait courageusement défendu ses compatriotes israélites au moment où ceux-ci subissaient de violentes attaques de la part de certains courants antisémites.

Son ouverture aux autres religions l'avait aussi conduit à défendre des membres de la communauté ba'haïe. Avec Ahmed Guedira, conseiller de Hassan II, il fut l'un des rares, au Maroc, à intercéder en leur faveur. Il avait aussi polémiqué avec Allal El Fassi sur les mariages mixtes, auxquels était opposé le célèbre chef nationaliste.

Avec André Azoulay, autre conseiller royal, il avait participé, à la fin des années 60, à la création de *Maghreb-Information*. Mais cet esprit libre avait dû renoncer au journalisme. Depuis de nombreuses années, homme de grande culture, aussi à l'aise en arabe qu'en français, il traduisait pour l'agence MAP les discours de Hassan II.

■ **HELMUT SCHOEN**, l'entraîneur qui avait conduit l'équipe d'Allemagne de football à la victoire lors de la Coupe du monde en 1974, est décédé dans une maison de retraite de Wiesbaden, à l'âge de *quatre-vingts ans*, dans la nuit du jeudi 22 au vendredi 23 février.

Il avait dirigé la sélection de la RFA de 1964 à 1978. Figure emblématique, « l'homme à la casquette », attribut dont il semblait inséparable, a également obtenu, en qualité de sélectionneur, un titre de champion d'Europe des nations en 1972, deux places de finaliste à la Coupe du monde en 1966 et à l'Euro-76, et une troisième place à la Coupe du monde en 1970. Helmut Schoen souffrait de la maladie d'Alzheimer.

Naissances

Alain STIBBE
et
Véronique STIBBE,
née *MENUET-GUILBAUD*.

Clara et Nathan
sont heureux de vous annoncer la naissance de

Fanny

le 22 février 1996.

2, rue de Staël,
75015 Paris

Sophie SAVIDAN
et
Pierre MARTINAGE
ont la joie d'annoncer la naissance de

François,

le 23 février 1996.

35, rue des Baconnets,
92160 Antony.

Axelle de GEOFFROY du ROURET
et
Thierry ARDITTI
sont heureux de faire part de la naissance de

Garance Arditti,

le 22 février 1996.

Bonjour !
¡ Hola !
a dit

Thomas

à ses parents heureux,
le 21 février 1996.

Brigitte BILLIARD
et
Salvador BEGUERIA MOLINER

Alexis, Aurélie et Brieuc CONTAMINE,
sont heureux de faire part de la naissance de

Aurore,

à Nancy le 20 février 1996,

28, rue Saint-Nicolas,
54000 NANCY.

Décès

Le 21 février 1996,
disparaissait

Suzette ADRA,
née *CONDAMINES*.

Outre l'immense courage et la dignité *dont elle a toujours fait preuve, elle nous a* laissé son amour de la vie.
Merci à ceux qui l'ont connue et aimée de *ne pas l'oublier*.

Chaouki ADRA, son mari,
et toute sa famille.

11, rue Charbonnel,
75013 Paris.

– Jean-Pierre Soisson, ancien ministre de la jeunesse et des sports, et les membres de son cabinet

ont la douleur de vous faire part du décès, survenu le 14 février 1996, de

M. Gilbert DIMARCQ,
cuisinier et maître d'hôtel du ministère,

qui les servit avec amour de 1976 à sa retraite.

Les obsèques ont eu lieu le 16 février à Saint-Cyprien (Dordogne).

– La Galerie nationale du Jeu de paume
a la tristesse de vous faire part du décès de

Chohreh FEYZDJOU,

survenu le samedi 17 février 1996.

– Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

Docteur Robert FLEURY,
Stomatologiste honoraire
des Hôpitaux de Paris,
Maître de conférences agrégé,
Croix de guerre avec palmes 39-45,

survenu le 17 février 1996, à son domicile, 35, av. Laumière, Paris 75019.

Pour un dernier adieu, on se réunira à la chambre funéraire des Batignolles, 10, rue Rebière, Paris-17e, le *mercredi 27 février*, à 10 heures, avant l'incinération au Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.

– Le pasteur et Mme Albert Gaillard ont la tristesse de faire part de la mort, survenue à Toulouse, à l'âge de cinquante-sept ans, de leur fils,

Claude GAILLARD,

des suites d'un cancer.

Son épouse, ses enfants et petits-enfants, ses frères, ont participé à ses obsèques, célébrées dans l'intimité familiale.

– M. Martial Guillet,
M. Michel Guillet,
ses enfants,
M. Edouard Carillo,
son petit-fils,
Les familles Dupas, Revon, Sauer, Holler, Blondel, Thompson,
ont la profonde tristesse de vous faire part du rappel à Dieu de

Mme Albertina veuve GUILLET,
née DUPAS,

survenu le 14 février 1996.

– Le docteur et Mme Bernard Golse,
M. et Mme Gérard Caro,
ses enfants,

Véronique, Nicolas, Caroline et Anne-Christine,
ses petits-enfants,

Jérôme et Elodie Caro,

Mlle Paulette Hébert (Féfé), amie de toujours de la famille, et Eléna qui l'a fidèlement servi,

ont l'immense douleur de faire part du décès, le 20 février 1996 dans sa quatre-vingt-deuxième année, du

docteur Serge GOLSE,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
médaille militaire,
médaille des internés de la Résistance,

ancien déporté à Auschwitz.

La famille rappelle le souvenir de

Denise,

son épouse,

et de

Christine,

sa fille.

Les obsèques auront lieu le lundi 26 février à 11 heures, au cimetière du Montparnasse.
Réunion à l'entrée principale, avenue Edgar-Quinet, 75014 Paris.

90 *bis*, avenue Henri-Martin,
75116 Paris.
30, rue de Bourgogne,
75007 Paris.
30, avenue Georges-Mandel,
75116 Paris.

– Le docteur Henri Chrétien,
son époux,
Yvon et Jean-Louis,
ses enfants,
Nathalie et François,
ses *petits-enfants*,
Les familles Le Tiec, Ringard, Sébès et Coadic,
ont la grande tristesse de vous faire part du décès de

Anne-Marie CHRÉTIEN,
née LE TIEC,

internée résistante, à Fresnes, Romainville et aux Tourelles,

survenu le 22 février 1996 à Paris.

L'inhumation aura lieu lundi 26 février, à 11 h 15, au cimetière parisien de Pantin, avenue Jean-Jaurès.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– On nous prie d'annoncer le décès à Lorient, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, de

Jean LAGARDE,

officier en chef de la marine (H),
maire honoraire de Lorient,
commandeur dans l'ordre national du Mérite,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier du Mérite social,
chevalier des Palmes académiques.

Ses obsèques civiles ont eu lieu le 19 février 1996 au cimetière de Lanester (56).
Mairie de Lorient, 97-02-22-49.

– La famille de

Mme Aimée MÉZANGE,
née PALLIER,

a la grande tristesse d'annoncer sa mort, survenue dans sa soixante-cinquième année, le 19 février 1996.
Ses obsèques ont eu lieu le 23 février à Bréhémont (Indre-et-Loire).

9, rue du Terrage,
75010 Paris.

– Ariane et Touki Iranmehr
Et leur fille,
Les amis proches,
Et le monde de l'art,
ont la grande tristesse de vous faire part du décès de

Chohreh FEYZDJOU.

Anniversaires de décès

– Il y a vingt-cinq ans, le 25 février 1971,

Thami EL AZEMOURI

nous quittait.

– Pour le vingt-deuxième anniversaire de la disparition de

Michèle CYPKIN,
agrégée de l'Université,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

– Les amis de
Louis ROZENSZTAJN
se souviennent de lui à l'occasion de l'anniversaire de son décès – 25-2-95/25-2-96.

Commémorations

– Un hommage sera rendu, le 13 mars 1996, à Paris, à

Marie-Andrée LAGROUA WEILL-HALLÉ,
fondatrice du Planning familial en France.

Les invitations nominales peuvent être demandées à : CFS, 55, rue des Petits-Champs, 75001 Paris.

Conférences

– *Le Centre de documentation juive contemporaine* organise *le mardi 27 février à 19 h 30* une conférence autour du « Livre noir », avec la participation d'Emmanuel Moses, directeur de collection chez Actes Sud, Alexandre Adler, journaliste, Georges Bensoussan, historien, Henri Minczeles, journaliste.
Au CDJC, 17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris.
Tél. : 42-77-44-72, entrée libre.

Séminaires

– Les séminaires de l'Association française pour le développement des études ukrainiennes,
mercredi 28 février à 17 h 30,
à l'Institut d'études slaves,
9, rue Michelet, 75006 Paris.
« Les Frontières orientales de l'Europe », par M. Alain Besançon.

Communications diverses

– Association de loi 1901 recherche d'urgence un rédacteur en chef bénévole pour sa revue sur le cinéma *Objectif Ciné*. Contacter Alain au (1) 64-49-84-04.

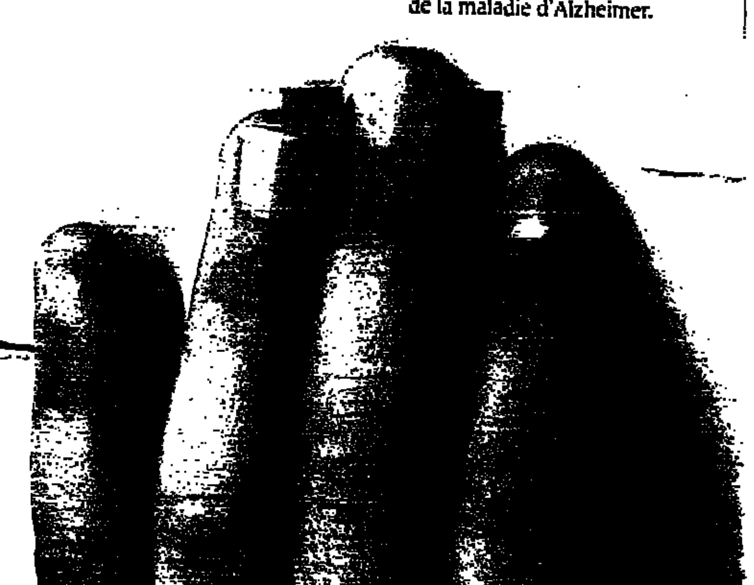
Ecole du Louvre
Rentrée des étudiants
1996-1997

L'accès à la première année de premier cycle (cursus diplômant en histoire de l'art et archéologie) est ouvert aux candidats ayant réussi un test probatoire d'entrée.

Conditions d'inscription au test
Etre bachelier, futur bachelier, diplômé de l'enseignement supérieur.

Modalités d'inscription au test
● Retrait des dossiers, avant le 26 février 1996 (délai de rigueur), 34, quai du Louvre, 75001 Paris ou par correspondance.
● Dépôt des dossiers, exclusivement par correspondance, avant le 4 mars 1996, le cachet de la poste faisant foi.

Renseignements : (1) 40-20-56-15.



La difficile réforme du financement de l'assurance-maladie

Pour diminuer les cotisations des salariés, le gouvernement veut accroître la contribution des titulaires d'autres revenus aux recettes de la Sécurité sociale. Mais les embûches techniques et politiques se révèlent nombreuses

Les ministères du budget et des affaires sociales travaillent, à la demande d'Alain Juppé, sur un transfert d'une partie des cotisations salariales *d'assurance-maladie vers une* CSG élargie. L'objectif du gouvernement est de déposer un projet de loi sur le bureau du Parlement avant fin juin. Mais devant les difficultés rencontrées, *Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, se refuse à* indiquer une date précise pour l'entrée en vigueur de cette réforme, dont il reconnaît qu'elle ne pourra être que progressive. En effet, les cotisations actuelles varient d'un ré*gime à un autre, et leur harmonisation dans* le cadre d'un régime universel de Sécurité sociale pénaliserait certaines catégories professionnelles. Outre qu'une CSG élargie mettrait à contribution les épargnants, elle augmen*terait l'effort déjà demandé, dans le cadre du* « plan Juppé », aux retraités.

LA RÉFORME du financement de l'assurance-maladie, le seul élément qui reste, actuellement, de la grande refonte du système des prélèvements obligatoires promise par Jacques Chirac, se révèle plus difficile que prévu. Annoncée pour le mois de juillet par Alain Juppé, la transformation de 2 points de retenue au titre de la cotisation maladie en un prélèvement dans le cadre d'une CSG élargie se heurte à des difficultés techniques et politiques considérables, qui risquent de la retarder de plusieurs mois. Le ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, a confirmé le dépôt d'un projet de loi au cours de l'actuelle session, mais il s'est refusé à donner une date précise pour l'entrée en vigueur de la réforme, ajoutant qu'elle se fera *« de façon très progressive »*.

En présentant son plan de réforme de la Sécurité sociale, le premier ministre avait annoncé l'élargissement du financement de cette branche de la « Sécu » (plus de 500 milliards de francs par an) à d'autres revenus que ceux du travail : épargne, retraites, allocations de chômage. Si l'on supprimait 2 points de cotisation pour les remplacer, à prélèvements constants, par une cotisation sociale de 1,4 % à 1,5 % déductible de l'impôt et prélevée sur tous les revenus, les entreprises pourraient donner un peu plus de pouvoir d'achat aux salariés. A terme, c'est même toute la cotisation-maladie des salariés (6,80 % du salaire) qui pourrait ainsi être transférée sur le nouveau prélèvement.

Après la nomination de Raoul Briet à la tête de la direction de la Sécurité sociale du ministère des affaires sociales, le gouvernement a confié à Jean-François Chadelat, directeur du Fonds de solidarité-vieillesse, le soin de recueillir l'avis des partenaires sociaux dans le cadre de l'*« atelier »* sur cette réforme. M. Juppé a aussi demandé aux experts du ministère du budget de lui remettre leurs conclusions avant la fin du mois de juin.

A Bercy, on a déjà pris la mesure des difficultés. Les pouvoirs publics devront d'abord définir les revenus soumis à la nouvelle cotisation. L'assiette des cotisations sociales actuelles est de 3 000 milliards de francs, celle de la CSG de 4 000 milliards et celle de la contribution au remboursement de la dette sociale (RDS) d'environ 4 900 milliards, indique-t-on au ministère des finances. M. Barrot ne cache pas qu'il souhaite une assiette plus large que celle de la CSG mais *« un peu moins large »* que celle du RDS.

La différence de l'effort contributif des différentes catégories socioprofessionnelles pour le financement de l'assurance-maladie représente une deuxième difficulté : 19,6 % des rémunérations brutes pour les salariés (part patronale incluse), 12,85 % du revenu professionnel net pour les travailleurs indépendants, 3 % de la pension pour les retraités. On peut difficilement diminuer uniformément la cotisation maladie sans créer des inégalités de traitement. Ne serait-il pas plus juste de réduire la cotisation de manière

> Les pouvoirs publics devront d'abord définir les revenus soumis à la nouvelle cotisation

proportionnelle, s'interroge-t-on à Bercy ? La réponse à cette question est essentielle dans la perspective de la création, voulue par le président de la République, d'un *« régime universel d'assurance-maladie »* qui suppose, à terme, une harmonisation des cotisations et des prestations en matière de santé. Le gouvernement maintient son engagement de déposer, avant l'été, un projet de loi jetant les bases du *« régime universel »*.

M. Barrot ne sous-estime pas non plus le problème posé par les retraités. Leur cotisation d'assurance-maladie va augmenter de 1,2 point en 1996 et d'autant en 1997, au moment où les pensions des régimes complémentaires (Agirc et Arrco) sont gelées. Cela fait beaucoup pour une catégorie qui ne compte pas que des privilégiés. Enfin, l'idée d'Alain Juppé d'asseoir la cotisation patronale sur la valeur ajoutée des entreprises (charges de personnel et excédent brut d'exploitation) se révèle très complexe et pénaliserait certains secteurs, estime-t-on à Bercy, où l'on n'a visiblement pas oublié les effets pervers d'une telle réforme mis en évidence dans le rapport sur *Le Financement de la protection sociale* (La Documentation française, juillet 1995).

Jean-Michel Bezat

Création d'un « collectif de défense » des médecins

Trois syndicats de médecins (CSMF, SML, FMF) ont annoncé, jeudi 22 février, la création d'un *« collectif de défense de la médecine libérale »*. Ils entendent informer la population sur les *« dangers »* engendrés, selon eux, par la fixation par le gouvernement d'un taux annuel des dépenses de santé (2,1 % en 1996) qui risque de déboucher *« dans quelques années »* sur un *« rationnement des soins »* et sur *« la mort »* de la médecine libérale. Ils vont lancer une campagne de communication dans les médias, financée par une souscription auprès des praticiens.

Des on côté, le syndicat MG-France a dénoncé dans cette initiative *« une tentative de manipulation uniquement destinée à maintenir le* statu quo ». Majoritaire chez les généralistes, cette organisation soutient le plan Juppé de réforme de l'assurance-maladie et *« déplore le comportement corporatiste obstiné »* des trois autres syndicats.

■ **DÉMISSION : Bernard Hugo, maire communiste de Trappes (Yvelines),** *a fait part, vendredi* 23 février, lors d'une conférence de presse, de son intention de donner sa démission en raison de son âge (soixante-cinq ans). Elu de la ville depuis 1959, M. Hugo a annoncé qu'il souhaitait passer la main à son quatrième adjoint, Jacques Monquaut (PC), ancien maire de Bois-d'Arcy.

■ **ÉLUS RÉGIONAUX : l'Association nationale** *des élus régionaux* (ANER), présidée par Valéry Giscard d'Estaing, a annoncé, vendredi 23 février, le report *« à une date ultérieure »* du premier congrès des élus régionaux, qui devait se tenir les 11 et 12 avril à Orléans, *« en raison du peu d'élus inscrits »*.

■ **ASSEMBLÉE : la commission des affaires sociales** de l'Assemblée nationale a voté un amendement au projet de loi portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire (DMOSSS), afin d'assouplir la loi Evin en permettant aux associations sportives, à l'exception des clubs professionnels, de vendre des boissons alcoolisées dans les enceintes sportives.

■ **PARLEMENT : l'Assemblée nationale et le Sénat** suspendront leurs travaux lundi 26 février, pour la première fois depuis l'instauration de la session unique de neuf mois. Ils les reprendront le mardi 5 mars.

■ **SOCIAL : les syndicats CGT et CFDT des impôts** et plusieurs associations de défense des chômeurs ont demandé un *« moratoire automatique du paiement de l'impôt »* pour les foyers dont les revenus tombent brutalement en dessous du seuil d'imposition.

Le soutien aux Bretons condamnés pour avoir logé des Basques s'intensifie

RENNES
de notre correspondant

Le délai d'appel de deux mois vient d'expirer pour les soixante et onze condamnés du « procès de la solidarité », dans lequel, le 20 décembre 1995, le tribunal correctionnel de Paris avait prononcé des peines de prison allant de quatre mois avec sursis à huit ans. Seuls trois des condamnés, une Bretonne, un Basque et un Irlandais, ont décidé d'interjeter appel. *« C'est juste pour le symbole, sans rien attendre du nouvel examen de ce procès politique »*, commente la Rennaise Annick Lagadec, qui se réjouit de la libération, mardi 20 février, de la Fouesnantaise Yvonne Le Roux, après plus d'un mois de détention provisoire. Condamnée à trois ans de prison, dont deux avec sursis, Annick Lagadec, qui a effectué six semaines de détention provisoire, attend d'être sommée de retourner en prison. Elle avait hébergé deux Basques dans son appartement parisien où furent découvertes armes et munitions.

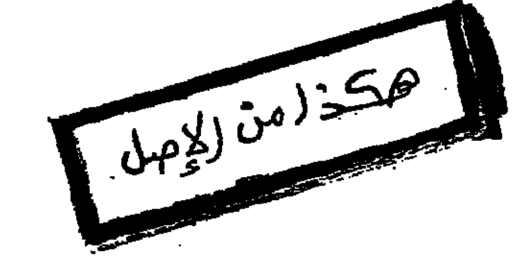
Depuis le 4 mai 1992, deux cent douze Bretons ont été interpellés pour avoir logé des Basques espagnols en situation irrégulière, dont plusieurs, selon le ministère de l'intérieur, seraient des membres présumés de l'ETA, pour certains impliqués directement dans des attentats meurtriers en Espagne. Les poursuites, intentées jusqu'en 1993, *« pour aide aux séjours irréguliers »* se sont transformées en mises en examen *« pour association de malfaiteurs ou complicité d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*. Depuis le début de l'année, les interpellations, aussi musclées que matinales, n'ont pas cessé, engendrant un certain malaise que soulignait récemment *Ouest-France* sous le titre : « Pas de répit pour les Bretons hébergeant des Basques. Justice : sévère à l'ouest, pas en Corse ». *« Parmi les personnes interpellées, certaines avaient l'unique tort de voir leur numéro de téléphone figurer sur le carnet d'adresses d'une personne ayant hébergé des Basques »*, assure Arnaud Debouté, l'un des porte-parole de la coordination des quinze « comités de soutien aux inculpés du droit d'asile ».

Plusieurs manifestations ont été organisées en Bretagne pour contester les méthodes de la police judiciaire. Huit cents personnes ont défilé, le 10 février, dans les rues de Rennes, où des heurts brefs mais violents se sont produits. Une nouvelle manifestation a eu lieu le 22 février à Lorient. Une autre était prévue samedi 24 à Guingamp (Côtes-d'Armor).

Dans une lettre ouverte au ministre de la justice, l'Association des élus municipaux bretons, dont le porte-parole est Henry Gourmelen, conseiller municipal (UDB) de Saint-Malo, rappelle son hostilité *« à toute stratégie terroriste, qu'elle soit le fait d'un groupe armé clandestin ou d'un appareil d'Etat »*. Les signataires assurent *« avoir de* [leur] *plein gré et en connaissance de cause, accueilli ou hébergé des citoyens basques de la communauté autonome d'Euskadi ou de la communauté autonome de Navarre »*. S'ils devaient eux-mêmes ne pas être poursuivis pour un acte *« qui serait* [considéré comme étant] *de nature délictuelle »*, ils demandent l'annulation des condamnations prononcées le 20 décembre 1995 et la levée *« des poursuites engagées à l'encontre de certains de* [leurs] *concitoyens aux motifs d'avoir honoré, comme* [ils l'ont fait eux-mêmes], *la tradition d'hospitalité des Bretons »*. Pour le maire (PS) de Rennes, Edmond Hervé, *« force est de constater que des interpellations récentes ont pris des formes totalement étrangères à la stricte exigence de l'ordre public, de la justice, et en méconnaissance des règles les plus banales de l'humanisme »*.

Aux vingt-six assassinats reprochés au GAL depuis 1983, le ministère de l'intérieur oppose la mort de près de neuf cents personnes dans les attentats commis depuis vingt ans en Espagne par les commandos de l'ETA. *« Certains Bretons ont pu être abusés en raison de la tradition d'hospitalité qui caractérise la Bretagne*, explique un policier du SRPJ de Rennes. *Mais aujourd'hui, ce n'est plus possible. On trouve des faux papiers, des fausses cartes de police, des voitures volées, des pistolets-mitrailleurs et de la documentation sans équivoque. »*

Christian Tual



JUSTICE **Les jurés de la cour d'assises du Rhône ont lourdement condamné, vendredi 23 février, les *principaux membres de la bande des* « policiers ripoux », qui avait commis une soixantaine d'attaques à main armée, se soldant par la mort de trois personnes, de 1985 à 1990. ● *CINQ POLICIERS du commissariat* du 3e arrondissement de Lyon faisaient partie de ce gang d'une douzaine de personnes. Michel Lemercier, a été condamné à la réclusion *criminelle à perpétuité, assortie* d'une période de sûreté de dix-huit ans. Son collègue Don-Jean Giovannetti, *décrit comme le « cerveau »* de la bande, écope d'une peine de *vingt ans.* ● CES SEPT SEMAINES de procès ont montré comment ces policiers bien notés avaient basculé dans la criminalité alors que leur commissariat allait à vau-l'eau. Durant cinq ans, aucun signal n'était venu alerter l'institution policière.**

Le gang des policiers lyonnais est lourdement condamné

Réclusion criminelle à perpétuité et période de sûreté de dix-huit ans pour l'ancien gardien de la paix Michel Lemercier ; des peines de vingt ans et onze ans pour ses quatre collègues. La bande des « policiers ripoux » avait, de 1985 à 1990, organisé une soixantaine de hold-up

LYON
de notre bureau régional

Au terme de sept semaines de procès, les jurés de la cour d'assises du Rhône ont mis près de douze heures, vendredi 23 février, pour répondre aux 541 questions qui leur étaient posées dans le cadre de l'affaire dite des « policiers ripoux ». Cette bande organisée de malfaiteurs fut responsable, de 1985 à 1990, d'une soixantaine de hold-up dans la région Rhône-Alpes. Elle comptait en son sein cinq policiers du commissariat du 3e arrondissement de Lyon.

AUCUNE CLÉMENCE

L'ex-gardien de la paix Michel Lemercier a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de dix-huit ans. Alain Chémédikian, ancien plâtrier-peintre, écope de la même peine, mais sans période de sûreté. *Quant à Don-Jean Giovannetti*, ex-enquêteur de police, considéré comme le « cerveau » de la bande *(lire ci-contre)*, il est condamné à vingt ans de réclusion. Les trois autres policiers du gang, Guy Nicolaï, Richard Durastante et Laurent Féminier, se voient infliger onze ans de réclusion. Les peines prononcées à l'encontre des deux premiers sont supérieures aux réquisitions du ministère public, qui avait réclamé respectivement dix et huit ans. La demi-douzaine d'autres membres du gang, truands sans grande envergure, ont pour la plupart été condamnés à des peines inférieures aux réquisitions.

La cour d'assises du Rhône n'a ainsi fait preuve d'aucune clémence envers les fonctionnaires de police dévoyés. Ce procès, il est vrai, devait être « *exemplaire* », et l'avocat général, Christian Cadiot, avait prévenu que le statut de policier était une circonstance aggravante. Le doute, pourtant, a dû tarauder plus d'une intime conviction. Doute sur le degré d'implication de chacun des policiers et doute sur la personnalité réelle de ces hommes tour à tour pitoyables ou émouvants.

Don-Jean Giovannetti, présenté par ses collègues comme le grand organisateur de la bande, se sort plutôt bien de ce procès. L'avocat général avait requis à son encontre le maximum légal, soit trente ans de réclusion criminelle. Il est condamné à vingt ans. Il n'était poursuivi que pour neuf vols à main armée, presque une bagatelle au regard de la cinquantaine d'attaques attribuées à Michel Lemercier ou à Alain Chémédikian. Surtout, Don-Jean Giovannetti n'a jamais fait usage de son arme durant ces hold-up, alors que trois personnes sont mortes sous les balles des malfaiteurs du gang.

L'INSTITUTION EN CAUSE

Si le procès n'a pas permis d'établir avec certitude qui avait tiré les balles mortelles, trois noms ont été retenus par l'accusation : Lemercier, Chémédikian, Delagrée. Les jurés ont été sensibles aux arguments avancés par les défenseurs de Giovannetti sur l'altération de son discernement au moment des faits due à des troubles psychiatriques.

Le qualificatif de « *parrain* » employé par l'avocat général contre celui sans lequel « *rien d'une telle ampleur n'aurait été possible* » n'aura pas entièrement convaincu la cour. L'habit du « *manipulateur* » qu'ont voulu lui faire porter *ses complices était peut-être trop* large pour lui.

Déboires amoureux, besoins d'argent, faiblesses psychologiques, chaque policier avait voulu présenter de bien « bonnes raisons » de se fourvoyer. Mais, au fil de l'audience, c'est l'institution *policière elle-même qui a été mise* en cause. Les avocats de la défense ont pu s'attarder sur les nombreux dysfonctionnements du commissariat du 3e arrondissement de Lyon. Un bateau ivre, dirigé par un homme, le commissaire Léonard Roudeau, qui, depuis plusieurs années, avait choisi de noyer dans l'alcool ses propres misères et n'avait plus sur ses hommes l'autorité et l'ascendant nécessaires.

Rien ne tournait rond dans ce commissariat. La criminalité dans l'arrondissement augmentait aussi vite que chutaient les actes de police judiciaire. Lorsque Léonard Roudeau quitte ses fonctions, en 1987, le mal est fait. Cinq de ses hommes, depuis longtemps libérés *d'un commandement inexistant*, désireux de vivre autre chose que les murs gris du commissariat ou la litanie des plaintes, se sont reconvertis dans une criminalité active.

« CE SONT DES CINGLÉS »

Pendant cinq ans, rien n'éveillera les soupçons de leurs collègues de travail, même si les policiers de l'arrondissement ne les aiment guère. « *Ce sont des cinglés* », avouera même l'un d'eux à un responsable de l'Inspection générale de la police nationale au sujet de Giovannetti, Lemercier et Nicolaï. Mais, que dire, que faire ? Les jalousies, les rancœurs accumulées, les interrogations restent tues. Et d'ailleurs, les policiers « ripoux » ne sont-ils pas bien notés par leur hiérarchie ?

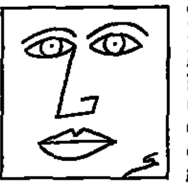
A aucun moment l'institution *policière ne s'est inquiétée* des dangereuses dérives du commissariat. Après le départ de Léonard Roudeau, le commandement ne sera pas véritablement renforcé. Le commissaire divisionnaire Albert Winnick, chef de secteur, assurera *tant bien que mal un intérim* et tentera de corriger le tir. Plusieurs mois seront nécessaires avant qu'il soit secondé et que l'ordre revienne enfin. Une vigilance accrue aurait-elle permis de repérer les « brebis galeuses » ? Sept semaines de procès n'ont pas apporté de réponse claire à cette question.

Acacio Pereira

L'unique sourire de Don-Jean Giovannetti, l'homme-clé du gang

LYON
de notre bureau régional

Comme à son habitude, l'ex-enquêteur de police Don-Jean Giovannetti est entré, impassible, dans la cour d'assises pour écouter le verdict. Il s'est assis puis a fixé, les paupières mi-closes, un point imaginaire, quelque part entre les bancs de la défense et ceux des parties civiles. Les sept semaines de procès n'ont pas modifié son comportement. Poliment, il avait répondu aux questions mais n'avait jamais fait mine de s'intéresser à l'audience, comme évadé en pensées.



PORTRAIT

Menacé d'une peine de trente ans de réclusion, s'est-il remémoré, à quelques minutes de la sentence, les moments essentiels de son existence ? *A-t-il revu sa mère*, Russe *juive émigrée*, marquée dans sa chair par son internement dans un camp de concentration allemand ? A-t-il eu une pensée pour son père, vieux Corse rude, ancien militant syndical et communiste convaincu ? Cet homme, avec lequel Don-Jean Giovannetti a toujours eu du mal à communiquer, était venu à la barre, quelques jours plus tôt, des sanglots dans la voix. Il avait supplié les jurés de faire preuve de compassion. Comme humilié, le fils demeurait sans un mot, la tête dans les mains.

« SÉDUCTEUR », « MANIPULATEUR »

Don-Jean Giovannetti, quarante-neuf ans, a été l'homme-clé de ce procès. L'arrêt de renvoi, les explications de ses complices : chaque fois, son nom revenait. Il est le « *séducteur* », le « *manipulateur* », celui qui a corrompu ses collègues policiers pour les faire entrer en criminalité. Le discours de cet homme cultivé impressionnait. Un peu médecin, un peu gourou, ses complices demeuraient sous influence. Mais Giovannetti a aussi été la « balance », l'homme qui a mouillé, au fil de ses révélations, l'ensemble du gang. Cette image de meneur d'hommes sera pourtant ternie par les explications sur ses troubles psychologiques. « *C'est un homme malade* », a soutenu l'un de ses défenseurs, un éternel dépressif, suivi depuis de longues années par des psychiatres. Cette faiblesse lui a peut-être valu la relative clémence de la cour. Condamné à vingt ans de prison, Don-Jean Giovannetti a, au moment de quitter la salle d'audience, esquissé un sourire. Le premier en trente-deux jours d'audience.

A. Pe.

L'enquête sur la profanation de Carpentras sombre dans la confusion

PRÈS DE SIX ANS après les faits, l'enquête sur la profanation du cimetière juif de Carpentras est de nouveau enlisée. D'une part, la jeune femme dont les déclarations, au cours de l'été et de l'automne derniers, avaient contribué à privilégier une piste locale (*Le Monde* des 21 septembre et 19 octobre) a déposé une *plainte contre un gendarme pour subornation* de témoin. D'autre part, le juge d'instruction Sylvie Mottes – qui aurait été menacée – vient de faire l'objet d'une requête en suspicion légitime de la part de l'une des parties civiles.

L'enquête avait paru faire un pas important à la fin de l'été dernier. Une jeune femme, Jessie Foulon, *avait alors affirmé aux enquêteurs et* au magistrat instructeur que la profanation du cimetière juif, dans la nuit du 8 au 9 mai 1990, avait été commise, au cours d'un « jeu de rôle » morbide, par une bande de jeunes gens appar*tenant à la bonne société de la ville. Au cours* de cette soirée, trente-quatre tombes avaient été saccagées et le corps de Félix Germon avait été exhumé puis empalé sur une hampe de parasol. Jessie Foulon avait, par ailleurs, relié ces *événements à la mort mystérieuse, en mai 1992*, sur fond de « drogue-party », d'une lycéenne de Carpentras, Alexandra Berrus.

Bien qu'il fût de « seconde main », ce témoignage, tendant à infirmer la thèse d'une piste *politique d'extrême droite, avait été jugé « crédible »* par le nouveau procureur de la République de Carpentras, Jean-Michel Tissot. Ce magistrat avait alors annoncé des mises en examen « *dans les semaines à venir* ». Du coup, Jean-Marie Le Pen en avait profité pour organiser un « rassemblement national » à Carpentras, le 11 novembre, au cours duquel il avait exigé que des « *excuses d'Etat* » soient présentées à son parti.

Mardi 13 février, les gendarmes ont confronté, au commissariat d'Avignon, Jessie Foulon à quatre jeunes gens de Carpentras qu'elle avait mis en cause. Ce face-à-face a cependant tourné court car la jeune femme, psychologiquement fragile, a été victime d'une crise de nerfs et a dû être transportée à l'hôpital. Le lendemain, *furieuse de se voir traitée « en coupable »*, Jessie Foulon a déposé une plainte, pour subornation de témoin, contre un adjudant-chef de la section de recherches de la gendarmerie de Nîmes. Elle l'accuse d'avoir exercé *des pressions sur elle afin qu'elle retire son témoignage*. Le procureur de la République de Carpentras a aussitôt ordonné une enquête préliminaire.

REQUÊTE CONTRE LE JUGE

Par ailleurs, Alain Germon, cousin de Félix Germon, a également chargé l'un de ses avocats d'introduire une requête en suspicion légitime contre le juge Sylvie Mottes. « *Cela fait bientôt six ans,* nous a-t-il déclaré, *que nous essayons de connaître la vérité et nous nous sommes toujours heurtés à un mur.* » M. Germon reproche au magistrat instructeur « *la longueur interminable de l'information sans qu'aucun acte sérieux ait été accompli dans un délai raisonnable* ».

Alain Germon fait également grief au juge d'avoir confié l'enquête au commissaire principal Dach, chef de l'antenne du SRPJ d'Avignon, « *qui n'est autre que son époux* ». « *A l'évidence,* dit-il dans sa requête, *le lien conjugal entre le magistrat instructeur et l'enquêteur fausse leur indépendance l'un à l'égard de l'autre dans l'exercice de leurs fonctions respectives.* » A ces diverses procédures se sont greffées, enfin, des « *menaces* » qu'aurait reçues le juge de Carpentras et qui ont incité le procureur de la République à lui accorder la protection de gendarmes de la brigade locale.

M. Tissot a démenti, par ailleurs, que le juge d'instruction ait eu l'intention de prendre des mesures de non-lieu dans l'affaire de la profanation comme dans celle de la mort d'Alexandra Berrus. « *Il y a encore tellement d'investigations à effectuer dans ces deux affaires,* nous a-t-il déclaré, *que ces rumeurs sont ridicules.* » M. Tissot estime que le témoignage de Jessie Foulon, qui pourrait avoir été inspiré par la vengeance, « *reste crédible et le restera jusqu'au moment où l'on aura prouvé qu'il ne l'est pas* ». Le « *sentiment* » du procureur est toujours qu'« *il y aura des mises en examen* ».

N. P.

Stéphane Violet a été libéré dans l'affaire Rey-Maupin

STÉPHANE VIOLET, qui avait été mis en examen et écroué pour « *association de malfaiteurs et complicité de vol à main armée* » en raison de sa participation supposée à la folle équipée de Florence Rey et Audry Maupin (cinq morts place de la Nation et dans le bois de Vincennes, *le 4 octobre 1994*), *a été libéré*, vendredi 23 février, par le juge d'instruction Hervé Stéphan. La veille, lors d'une confrontation, Florence Rey avait confirmé que le « *troisième homme* » aperçu lors du braquage de la préfourrière de Pantin n'était pas Stéphane Violet, mais Abdelhakim Dekhar, un Algérien écroué parce qu'il avait acheté l'une des armes de la fusillade.

Agé d'une trentaine d'années et proche de la mouvance « autonome », *Stéphane Violet, qui s'était spontanément présenté au juge* (*Le Monde* daté 21-22 janvier), a toujours nié sa participation à l'affaire.

DÉPÊCHES

■ **GAL : le tribunal de grande instance de Bayonne a examiné,** jeudi 22 et vendredi 23 février, la plainte en diffamation déposée par trois commissaires de police, Joël Cathala, Michel Hélie et Alain Etcheto, à l'encontre des hebdomadaires basques *Enbata* et *Ekaitza*, et d'un militant du mouvement Herriaren Alde. Ils étaient accusés d'avoir repris les propos d'un policier espagnol, Angel Lopez Carillo, lors d'un entretien au quotidien madrilène *El Mundo*. Ce dernier avait fait état de la collaboration des policiers français avec leurs collègues espagnols dans la lutte contre les Groupes antiterroristes de libération (GAL), responsables de vingt-sept assassinats en Pays basque. Les policiers français ont demandé contre chaque partie 500 000 francs de dommages et intérêts. Le jugement sera rendu le 27 mars. – (*Corresp.*)

■ **FAUSSES FACTURES : Claude Boulier, cinquante-neuf ans, adjoint (UDF-FD) au maire de Versailles, a été mis en examen,** vendredi 23 février, pour « *recel d'abus de biens sociaux, faux et usage de faux* » et placé sous contrôle judiciaire par le juge d'instruction Richard Pallain, chargé du dossier de corruption dans l'attribution des marchés publics par le conseil général des Yvelines entre 1990 et 1994. Proche de l'ancien président Paul-Louis Tenaillon (UDF-FD), il est soupçonné d'avoir établi, entre 1990 et 1995, des fausses factures d'un montant de 1,4 million de francs avec une entreprise de peinture de Chevreuse (Yvelines) dont le PDG a, lui aussi, été mis en examen.

■ **TERRORISME : dix personnes interpellées dans les milieux islamistes,** lundi 19 février, par la brigade criminelle (*Le Monde* du 20 février) ont été mises en examen, vendredi 23 février, pour « *association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* » et placées sous mandat de dépôt par le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière. Vingt-cinq personnes avaient été arrêtées, à Paris et dans le Val-d'Oise, et un important stock d'armes saisi. La brigade criminelle enquêtait sur les ramifications du réseau des frères Chalabi, démantelé en 1994.

■ **SCOLARITÉ : plusieurs écoles de Paris sont toujours occupées** par des parents d'élèves qui protestent contre les *suppressions* de postes prévues par la révision de la carte scolaire. À l'école Jean-François-Lépine, dans le quartier de la Goutte-d'Or (18e arrondissement), occupée depuis huit jours, les lignes téléphoniques ont été coupées. Jacques Cremadeills, directeur de l'académie de Paris, avait récemmemnt annoncé la fermeture de quarante-trois classes pour cinquante ouvertures au lieu des cent trente-trois fermetures pour quatre-vingt-neuf ouvertures prévues initialement.

La campagne de prévention du sida cible les plus de trente ans

LES POUVOIRS PUBLICS ont compris. Après avoir lancé, l'été dernier, une campagne de prévention du sida ciblée sur les pratiques sexuelles à risques et sur certains groupes de population particulièrement exposés (multipartenaires, homosexuels, toxicomanes), le ministère du travail et des affaires sociales, le secrétariat d'Etat à la santé et le Comité français d'éducation pour la santé ont décidé de s'adresser « *prioritairement aux personnes de plus de trente ans* ».

Les scores d'impact de la campagne estivale, très controversée lors de son lancement (*Le Monde* des 8 et 19 juillet 1995), ont conforté les autorités sanitaires dans la nécessité de mieux cibler les messages et de dépasser les réticences idéologiques liées à la « *visibilité* » des pratiques sexuelles. 92 % des personnes interrogées par l'IFOP à la suite de cette campagne ne l'avaient pas trouvé « *choquante* ». La moitié d'entre elles s'étaient même déclarées « *rassurées* » sur les risques de transmission du virus du sida.

La dernière enquête sur les connaissances, les croyances et les pratiques des Français face au sida avait montré que le niveau d'information sur les modes de transmission du VIH et sur la maladie était en constante amélioration. Elle avait aussi révélé une utilisation du *préservatif* en hausse chez les moins de trente ans (*Le Monde* du 30 novembre 1995). Les chercheurs observaient également que « *plus d'un tiers des multipartenaires continuent d'avoir, au moins occasionnellement, des relations sexuelles non protégées* ».

Les cinq nouveaux messages déclinés dans la presse magazine depuis le 19 février ont ainsi « *pour objet de rappeler la responsabilisation de chacun sur la nécessité de la prévention, en lui permettant de mieux identifier les situations à risques* ». Leur diffusion est programmée jusqu'au 10 juin. Le premier des cinq slogans fait explicitement référence au multipartenariat hétérosexuel et homosexuel.

« CHAÎNE DE CONTAMINATION »

« *La vie est faite de rencontres, le sida aussi* » : la formule est conçue pour évoquer l'« *idée de la chaîne de contamination* », expliquent ses promoteurs. Deux versions ont été concoctées, l'une destinée aux hommes pratiquant le multipartenariat et l'autre aux femmes multipartenaires.

« *La version destinée aux femmes parle à la fois aux femmes et aux hommes ayant des pratiques homosexuelles sans se revendiquer comme tels* », précisent les auteurs de la campagne. La seconde annonce – « *Etes-vous capable de mettre un préservatif en face de chacun de ces visages ?* » – est destinée aux homosexuels multipartenaires et vise à rappeler « *la bonne utilisation du préservatif, avec un gel à base d'eau* ».

Deux autres publics sont également visés : les couples et les toxicomanes utilisant la voie intraveineuse. Autour de la « *relation durable* », la question suivante est posée : « *Doit-on mettre un préservatif toute sa vie ?* » Les conditions dans lesquelles un couple peut abandonner l'usage du préservatif sont précisées. « *Même si l'on est amoureux, on n'arrête pas le préservatif n'importe quand ni n'importe comment* », résument les pouvoirs publics.

Laurence Folléa



Territoire désolé, les « confins militaires » frontaliers de la Bosnie ne sont plus que ruines, peuplées de rares survivants. Plus de cent mille Serbes ont fui, et les Croates répugnent à s'y installer

Krajina, terre maudite

LA nuit est longue, l'hiver en Krajina. Dans le silence qui oppresse plaines et montagnes depuis l'été, depuis que toute vie, ou presque, a cessé autour d'elle, « Baka » Milja a le temps de compter et de recompter. Maintenant, elle en est sûre, Bijelnik comptait soixante-dix foyers, tous serbes. Aujourd'hui, ils ne sont plus que huit habitants disséminés dans le village – six femmes et deux hommes – dont le benjamin a plus de *soixante ans. « Baka » (grand-*mère) Milja a soixante-treize ans. Elle vit seule au milieu des chats du village qui ont élu domicile chez elle et des quelques poules qu'elle a pu sauver du désastre.

Mais, avec l'électricité et sa maison intacte, Milja, dont la silhouette évasée fait penser à une poupée russe, a de la chance. Elle fait presque figure de privilégiée, si l'on compare son sort à celui des quelque neuf mille autres Serbes qui subsistent sur ce territoire grand comme environ la moitié de la Belgique. Près de 80 % de ces survivants ont plus de soixante ans ; abandonnés par leurs proches ou s'accrochant à leur terre contre vents et marées, ils survivent au milieu des décombres qu'a laissés la tempête qui a balayé la région au début du mois d'août 1995. « Tempête » : c'est le nom donné par l'armée croate à l'offensive qu'elle a déclenchée le 4 août et qui lui a permis de récupérer la Krajina en quatre jours. La Krajina, terre de rocailles et de maquis, est cette région, formant frontière avec la Bosnie, majoritairement peuplée de Serbes depuis quatre siècles et tenue pendant près de cinq ans par des sécessionnistes refusant l'autorité de Zagreb.

De cette Krajina – ou « confins », ayant longtemps servi de tampon entre les empires ottoman et austro-hongrois –, il ne reste plus qu'une succession de ruines, de murs à moitié effondrés, de poutres calcinées, d'édifices grêlés d'impacts de balles, de rues encore jonchées de verre brisé. Terre maudite sur laquelle chacun des deux peuples qui se la disputent a laissé les sinistres traces de ses conquêtes, avec un avantage certain pour les Serbes quant au degré de destructions infligées aux Croates. La nature ayant fait son oeuvre, il est relativement aisé de dater l'horreur, entre les ruines de 1991 dont la végétation a pris possession – les villages croates rasés par les milices serbes – et la mise à sac de 1995 qui a frappé les localités serbes. *« Actes isolés, relevant du brigandage et non d'un conflit ethnique »*, répètent les autorités de Zagreb. Le spectacle, sur place, est un démenti flagrant à cette affirmation. Lorsqu'une maison n'a pas été incendiée ou détruite à l'explosif, elle a été saccagée, pillée, vidée ou récupérée par un nouvel arrivant croate. La rage est sélective et l'aveu de la guerre ethnique peut se lire sur les inscriptions, en grandes lettres noires ou rouges, prévenant : *« Maison croate. Pas touche »*.

C'est à Karin, village balnéaire de cette région proche de l'Adriatique d'où les milices serbes ont abondamment bombardé les localités croates de l'arrière-pays de Zadar. *« Maison croate. Prière de ne pas entrer. La maison a déjà été pillée. Tous les objets de valeur ont été emportés »*, proclame une grande affiche signée du propriétaire. Alentour, la ville fantôme étale ses plaies, six mois après la « Tempête » : vitres brisées, portes battant au vent, murs noircis par la fumée, pauvres tas de hardes déversées sur la chaussée, carcasses de voitures défoncées. *« Un beau jour, ils sont partis »*, raconte Danka pour expliquer la fuite éperdue des habitants serbes à l'annonce de l'arrivée de l'armée croate, un jour d'août. A soixante-quatorze ans, elle a choisi de ne pas bouger, comme ces rares silhouettes que l'on aperçoit brièvement au loin. Danka est apeurée et c'est avec appréhension qu'elle avoue être serbe. *« Après que tout le monde fut parti, ils* [des Croates] *sont venus et, sans un mot, ont emporté tout ce qui les intéressait dans ma maison. »* Depuis, elle subsiste, comme nombre de personnes âgées de Krajina, grâce à l'aide humanitaire distribuée par des organisations internationales ou par le gouvernement croate.

« Brigandage, actes isolés » ? Le démenti s'étale, en grandes lettres noires, sur un pan de mur de Varivode : *« Vous l'avez cherché »*, est-il inscrit à l'intention des anciens habitants serbes du village détruit. Pire encore, dix-huit ou dix-neuf vieux Serbes y ont été massacrés, après la bataille, par des Croates qui *« voulaient venger leurs pères tués en 1991 »*, explique un militaire croate en poste dans la région. Et pourtant, malgré ce « nettoyage » en règle, la presse croate vient de se faire l'écho de l'arrestation récente d'un Serbe armé... resté caché six mois.

COMBIEN sont-elles les victimes des exactions qui ont suivi la reconquête de la Krajina ? Aucun chiffre fiable n'est disponible. Si le régime de Zagreb a, en août, fait état de quelque 450 Serbes tués pendant la bataille, un officiel croate de haut rang parle de 126 morts, depuis août, dans *« les territoires libérés »* ; d'autres chiffres circulent, les uns approchant 200 victimes tuées après les combats. Pour l'antenne zagréboise du comité Helsinki sur les droits de l'homme, *« il y a des risques que l'on ne sache jamais »* ; ce qui n'empêche pas ses dirigeants de *« penser que 6 000 personnes ont peut-être disparu lors de l'opération "* Tempête *" et 1 000 autres depuis »*. Et d'évoquer ces croix neuves, anonymes, ornées d'un simple numéro, qui peuplent certains cimetières de Krajina. Leur compte est extrêmement difficile à établir, étant donné qu'elles se trouvent souvent en des endroits reculés. *« Les exactions ont cessé »*, jurent les autorités. Reste que la presse croate rapportait à la mi-février que les cadavres de deux vieux Serbes venaient encore d'être retrouvés dans un village du sud-est de la Krajina. Autre exemple du côté purement ethnique de la majorité des destructions, cette inscription sur une maison saccagée de Gracac (précédemment peuplée à 82,3 % de Serbes), affirmant : *« Problème résolu »*... Mais, surtout, il y a Kistanje. Cette localité de 2 000 habitants, à 98 % serbes, avant la guerre n'est plus que désolation. Ravagée – à l'exception de l'école transformée en poste de police –, elle donne l'impression d'avoir été victime de hordes barbares. Le simple brigandage est à exclure lorsque l'on sait que Kistanje abrite le principal monastère orthodoxe de Croatie et qu'elle a souvent été dénoncée par la presse de Zagreb comme l'un des principaux foyers de la *« sédition »* serbe. Le lieutenant Stipe M., de l'armée croate, est très clair : *« Depuis le début de la guerre* [en 1991], *Kistanje était connue comme étant le bastion des sécessionnistes serbes les plus durs de la région, et l'on savait dans l'armée que la ville serait rasée. »* Mais Stipe, qui a participé, en première ligne, à l'opération « Tempête », assure que l'armée régulière n'est pas à l'origine du sac de Kistanje. *« Lorsque nous avons atteint la ville, nous l'avons trouvée vide ; nous l'avons traversée sans nous arrêter et l'avons laissée intacte. Cinq jours plus tard, à l'occasion d'une période de repos, je me réjouissais de retourner à Kistanje, où j'espérais pouvoir enfin jouir d'un minimum de confort dans une ville intacte. Surprise : Kistanje était déjà en grande partie saccagée. »*

Alors, qui est responsable ? Ceux que les autorités croates désignent comme quelques *« voyous revêtus de treillis militaires »* ? Non, répond le lieutenant Stipe M. *« Le saccage est l'œuvre des Domobranis. »* Ces unités territoriales, dont les membres sont originaires des régions reconquises et qui suivaient les troupes d'assaut, explique Stipe, sont connues dans l'armée régulière pour la lenteur avec laquelle elles progressent. *« Elles avancent à raison d'un kilomètre par jour*, raconte-t-il, *le temps pour elles de tout piller et saccager, en un mot de " nettoyer " le terrain. Les Domobranis repartent souvent avec un butin considérable comprenant même les baignoires et le carrelage des salles de bains. La question la plus courante entre Domobranis est : " Combien de téléviseurs as-tu pris ? " »* Pour Stipe, il ne fait pas de doute que les Domobranis sont *« couverts »* par les plus hautes autorités militaires croates, ce qui, selon lui, suscite le mécontentement des unités régulières, qui voient rejaillir sur elles la responsabilité des exactions.

Un jour d'août 1995, la rumeur s'est répandue dans Kistanje : « Les Croates arrivent. » « Les gens ont eu peur d'être égorgés. Le bruit a couru que les Croates avaient laissé deux corridors ouverts pour laisser la population civile fuir, tout en appelant celle-ci à rester sur place. Aussitôt, tout le monde est parti. »

De la population de Kistanje, seuls cinq Serbes sont restés, regroupés dans un hameau à la sortie de la ville. Tous des vieux qui vivent de l'aide humanitaire. Comme Stevo, soixante ans, le benjamin des survivants, qui vient inspecter quotidiennement le logement qu'il a pu sauver de la tempête. Courbé sur sa canne, Stevo raconte comment, un jour d'août, la rumeur s'est répandue dans Kistanje : *« Les Croates arrivent. » « Les gens ont eu peur d'être égorgés. Le bruit a couru que les Croates avaient laissé deux corridors ouverts pour laisser la population civile fuir, tout en appelant celle-ci à rester sur place. Aussitôt, tout le monde est parti. »* Il n'y a pas eu de combats, confirme-t-il, *car il n'y avait plus de miliciens* serbes. Stevo n'a pas suivi le mouvement, mais il s'est quand même réfugié en dehors de la localité. Deux mois après la fin de l'opération « Tempête », il s'est aventuré en ville. A ce moment, *« j'ai réussi à empêcher que mon appartement ainsi que quatre autres logements ne soient incendiés »*. Sage précaution : Stevo a pendu un grand drapeau croate à son balcon...

« Baka » Juka, elle, ne sait pas qui a mis le feu à sa maison. A l'arrivée des forces croates dans son village de Kosovo, à une dizaine de kilomètres au sud de Knin, elle a fui dans la montagne, où elle s'est terrée quatre jours. Les soldats tiraient sur la forêt, mais n'ont pas bombardé le village. Quand elle est redescendue, c'est pour voir sa maison fumer. Le rez-de-chaussée a été dévasté par le feu. N'est restée intacte qu'une pièce du premier étage aux murs noircis par la fumée où, depuis août, Juka, quatre-vingt-quatre ans, habite seule, entre une cuisinière à bois et une lampe à pétrole, unique signe de vie sur des kilomètres et des kilomètres. Autour, les maisons ont été pillées.

D'après ce qu'elle a pu reconstituer des événements, le village était intact après le passage de la première vague croate. Le saccage et les incendies ne sont intervenus que trois jours plus tard. Silhouette élancée, regard pétillant de malice sous son fichu blanc, « Baka » Juka explique qu'elle n'a pas peur, car *« le feu est passé »*. Elle a réussi à sauver ses deux porcs du pillage. En revanche, tout le bétail des villageois qui se sont enfuis a été volé. Alors, fataliste, quand elle voit trois Croates – dont l'un en treillis militaire – prendre le foin de ses ex-voisins, elle trouve cela *« normal, puisqu'il n'y a plus de bêtes »*.

C'est bien avant le déclenchement de « Tempête », le 4 août, que toute la population de Kosovo – à la seule exception de la vieille « Baka » – a fui. *« A la chute de Grahovo* [verrou commandant un accès de Knin, tombé aux mains des Croates dès juillet], *les miliciens serbes sont venus recenser les véhicules en état de marche – tracteurs, voitures, camions – et ont ordonné aux habitants de quitter les lieux en vitesse. En une nuit, ils étaient tous partis »*, raconte Juka, dont les enfants ont suivi le mouvement général.

A Knin, dans cette ancienne « capitale » d'une « République serbe de Krajina » qui a successivement proclamé son *« autonomie »*, son *« indépendance »* puis son *« rattachement à la Serbie »*, avant de redevenir une province de Croatie, le scénario paraît avoir été identique. Là, *« les autorités locales serbes ont dupé les gens en leur disant, un ou deux jours avant l'offensive croate, qu'ils devaient partir, car il y aurait des combats autour de la ville, mais qu'ils seraient de retour quelques jours plus tard. Les gens ont tout laissé derrière eux et sont partis en bras de chemise »*, raconte Ilija, un des rares Serbes à être restés à Knin. Un jeune officier croate ayant participé à l'assaut confirme qu'il n'y avait plus grand monde à l'arrivée des forces de Zagreb. *« La ville a été prise en cinq heures. Il n'y a pratiquement pas eu de résistance de la part des Serbes, dont la plupart se sont rendus sans combattre. »*

Selon le recensement de 1991, Knin comptait quelque 14 000 habitants – à près de 90 % serbes. Avec la guerre et l'afflux de réfugiés serbes, la population a pu atteindre 25 000 personnes, d'après l'administration croate. A en croire Petar Pasic, le représentant de Zagreb à Knin, 420 civils serbes seulement sont restés dans la ville, tandis que 250 autres, qui avaient fui, y sont revenus. Serbe lui-même, M. Pasic recommande une politique très *« sélective »* quant au retour des Serbes.

En revanche, il assure que non seulement Zagreb favorisera le retour des Croates ayant fui en 1991, mais aussi *« l'installation de Croates venus d'ailleurs »*, de Croatie et de Bosnie. Cette politique de repeuplement – inavouée en haut lieu – commence à porter ses fruits : Petar Pasic peut se vanter que sa ville compte aujourd'hui 6 500 habitants. Ainsi, après l'exode quasi général des Serbes, la composition démographique de la cité a-t-elle été complètement bouleversée. A sillonner la Krajina (qu'ont quittée plus de 100 000 Serbes), on s'aperçoit vite que ce phénomène a frappé toute la région et a toutes les chances d'être définitif. On y rencontre maintenant nombre de Croates originaires de Bosnie, eux-mêmes chassés par les Serbes.

Mais ce que ces derniers considèrent comme une véritable « colonisation » a ses limites : destructions massives, pauvreté de la région, paralysie de l'économie locale sinistrée par des années de guerre, sont des facteurs hautement dissuasifs. Les incitations des autorités restent souvent vaines. D'un bout à l'autre de la Krajina, ce n'est qu'une plainte : absence de travail. Déjà, des Croates originaires de Krajina et ayant pris le chemin du retour après des années d'exil se résolvent à quitter une nouvelle fois la province maudite.

Yves Heller
Dessin de Pancho

هكذا من الأصل

Verdun, symbole du sentiment national

Le 21 février 1916 commençait la bataille qui fut une des plus grandes hécatombes de l'histoire : 300 000 morts des deux côtés. *On ne sait toujours pas vraiment pourquoi celle-ci a eu lieu, mais elle a fait entrer la guerre dans l'âge industriel*

LA bataille de Verdun est restée le symbole par excellence de la guerre de 1914. Même à ceux qui ne savent plus rien de la Grande Guerre, Verdun continue à parler. Pourquoi en est-il ainsi ? Certes 162 000 soldats français (et presque autant d'allemands) sont tombés à Verdun depuis le mois de février jusqu'à la fin de l'année 1916. Par rapport aux 1 400 000 soldats français tombés pendant l'ensemble de la guerre, cela ne représente cependant pas un pourcentage de pertes supérieur à celui des autres années de la guerre ou à d'autres champs de bataille. Certes, Verdun fut un « enfer » pour ceux qui y combattirent – aucun mot, en vérité, ne peut rendre compte de ce comble de l'horreur –, mais les autres champs de bataille, celui de la Somme pendant cette même année 1916, par exemple, furent également un « enfer ».


D.R. / ROGER-VIOLLET

Si Verdun revêt un caractère exceptionnel, c'est d'avoir été la bataille française par excellence. Aucune autre bataille de l'histoire n'a eu à ce point ce caractère national. Elle a constitué le symbole de la volonté des soldats français de ne pas céder, même si quelques unités ont fléchi. Si Verdun, comme d'ailleurs la plus grande partie de la guerre de 1914, fut un formidable duel d'artillerie, ce fut aussi un affrontement d'hommes qui combattaient jusqu'au bout, poitrine contre poitrine, même quand ils n'avaient plus de chefs pour les commander.

Paradoxalement, on ne sait pas encore pourquoi la bataille de Verdun a eu lieu ! L'explication la plus habituelle consiste à dire que le haut-commandement allemand, le général Falkenhayn, après avoir remporté de très grandes victoires sur le front oriental – sans pouvoir cependant abattre définitivement l'armée russe – avait décidé de reporter en 1916 son effort sur le front occidental.

Il aurait alors choisi comme terrain d'attaque la région de Verdun (après avoir pensé à Belfort) parce qu'en raison du caractère symbolique de celle-ci, les Français seraient obligés de la défendre jusqu'au bout. L'armée française s'y userait, elle y serait « saignée à blanc » et, en définitive, elle s'écroulerait. Comme la France constituait la principale force militaire de la coalition, la guerre serait gagnée.

Les travaux les plus récents mettent en doute cette explication, forgée, semble-t-il, après coup. Plus simplement, l'attaque dans la région de Verdun aurait eu lieu puisque celle-ci formait une zone puissamment fortifiée et constituait une hernie dans le dispositif allemand. L'état-major allemand pensait qu'il serait possible de réduire Verdun assez facilement en raison de l'insuffisance des voies de communication qui, du côté français, pouvaient en assurer le ravitaillement. Le camp retranché de Verdun était d'ailleurs moins redoutable en réalité que sur le papier. Le commandement français, convaincu qu'aucune attaque n'aurait lieu sur la région, en avait assez largement désarmé la ceinture fortifiée !

Le commandement allemand pensait surtout pratiquer là une nouvelle méthode de guerre, représentative du caractère « industriel » que les guerres allaient prendre désormais : armes, munitions et équipement en grand nombre exigeant à l'arrière un immense effort de production et de main-d'oeuvre. Grâce à une concentration d'artillerie jamais vue jusqu'alors, l'état-major allemand pensait que l'avance pourrait avoir lieu sans difficulté, les défenses adverses et leurs défenseurs étant préalablement anéantis.

En fonction du système de rotation choisi par le haut-commandement français, presque toutes les unités de l'armée sont venues combattre

Pendant la seule journée du 21 février, un million d'obus s'abattirent sur les positions françaises. Entre le 21 février et le 20 avril, plus de 8 millions. Quand le 21 février, l'infanterie allemande sortit de ses tranchées, elle pouvait penser ne rencontrer que peu de résistance. Ce ne fut pas le cas.

D'abord surprise par la puissance de cette offensive, la défense française fut reprise en main par le général Pétain. Remarquable spécialiste de la guerre défensive, celui-ci sut à la fois contenir l'offensive allemande et trouver les moyens – ce fut la noria incessante de camions sur la *« voie sacrée »*, la route de Bar-le-Duc-Verdun –, d'acheminer les immenses approvisionnements nécessaires, en particulier en artillerie et en obus pour répondre aux tirs allemands.

L'ironie de l'histoire est que celui qui est resté pour la postérité le *« vainqueur de Verdun »* n'a en fait commandé directement que deux mois à Verdun, car, dès le 1er mai, il était remplacé par le général Nivelle, jugé par le commandement en chef plus *« offensif »*.

Dans la pratique, la bataille de Verdun connut deux grandes phases : une première jusqu'en juillet pendant laquelle les Allemands multiplient les attaques sur la rive droite ou la rive gauche de la Meuse, s'emparent des forts de Vaux et de Douaumont. Une seconde, de juillet à décembre, au cours de laquelle les Allemands sont contraints à la défensive, faute de moyens, et perdent progressivement le terrain conquis. C'est à ce moment, en effet, que les Franco-Anglais sont passés à l'offensive sur la Somme, les Russes en Galicie et en Bukovine, et les Italiens sur l'Isonzo, conformément aux plans établis par les chefs alliés en décembre 1915 au quartier général du général Joffre à Chantilly.

Les Allemands ont perdu la bataille de Verdun puisqu'avec 140 000 morts, leurs pertes n'ont guère été inférieures aux pertes françaises et parce qu'ils n'ont pas réussi à forcer le passage. Au même moment, les Franco-Anglais perdaient la bataille de la Somme parce que des pertes effroyables ne leur permettaient de conquérir qu'un terrain infime. Dans les deux cas, des armées nationales arc-boutées au terrain – les Allemands sur la Somme, même si cela peut paraître paradoxal, avaient le même sentiment de « défendre » leur patrie que les Français à Verdun, et la Somme, dans l'historiographie allemande, a à peu près la même place que Verdun dans l'historiographie française – l'emportaient sur les assaillants.

En définitive, si Verdun est un symbole, c'est parce qu'à Verdun, en fonction du système de rotation choisi par le haut-commandement français, presque toutes les unités de l'armée sont venues combattre. Verdun est le moment le plus fort, le haut lieu où, consciemment ou inconsciemment, s'est exprimée la puissance du sentiment national français, ce sentiment qui, seul, peut expliquer que des hommes aient tenu quatre ans dans des conditions aussi effroyables. Ce qui est tout autant vrai pour les Allemands ou les Britanniques sur le front occidental.

Jean-Jacques Becker

***Jean-Jacques Becker** est professeur émérite à l'université de Paris X-Nanterre, président du Centre de recherche de l'Historial de Péronne sur la Grande Guerre.*

Du bon usage du service militaire à travers les guerres

IL Y A un peu plus d'un siècle que la défense de la France repose sur une armée nationale fondée sur le service militaire obligatoire (du moins pour les jeunes gens) et la mobilisation générale en cas de guerre. La formation des Etats-nations, au cours du XIXe siècle, permettait et rendait nécessaire à chaque Etat de disposer de gros effectifs et de gros effectifs « instruits » dès le temps de paix.

C'est à la fin du Second Empire que la conviction s'en imposa pour la France. La victoire de l'armée prussienne à Sadowa sur l'armée autrichienne en 1886 en fut le signal. Un petit pays comme la Prusse avait pu mettre sur pied, en très peu de temps, une armée de 750 000 hommes, tout en disposant, si la guerre s'était prolongée, de réserves instruites importantes.

Le système militaire français, qui datait de 1832, reposait alors, en principe, sur le service militaire, mais seule une petite partie de la classe d'âge y était véritablement astreinte. En revanche, les « mauvais numéros » (à la suite d'un tirage au sort) faisaient sept ans de service, du moins une partie d'entre eux, les autres formant une réserve qui pouvait être appelée en cas de nécessité. Quant aux « bons numéros », ils étaient dégagés de toute obligation militaire. Dans la pratique, cela donnait une armée dont seulement 250 000 soldats étaient disponibles pour entrer en campagne. Devant cette situation, une réforme militaire s'imposait.

Un premier projet de 1866 prévoyait un système assez proche d'un service militaire obligatoire, mais il dut être abandonné à la suite des protestations qui montèrent de tout le pays. Un autre projet fut voté en 1868, infiniment moins astreignant mais qui ne fut guère appliqué. Résultat : les désastres de la guerre de 1870. Pratiquement pendant toute la guerre, les soldats français – souvent de grande qualité – furent surclassés par le nombre de leurs adversaires.

Une fois la guerre achevée, l'idée que, dans une nation, tous devaient concourir à la défense du pays ne fut plus contestée, sauf par Thiers qui restait partisan de l'armée de métier. Le service militaire obligatoire devint un dogme, mais un dogme devait tenir compte de deux autres facteurs : les possibilités budgétaires et la durée de service nécessaire pour former un soldat. Le commandement jugeait qu'on ne pouvait faire de bons soldats qu'avec des conscrits restés longtemps sous les drapeaux.

Par les lois de 1872 et de 1873, le service militaire obligatoire fut institué. Pour répondre aux deux autres impératifs, le service fut fixé à cinq ans, mais, dans la pratique, seulement environ 40 % d'une classe d'âge étaient appelés, pour que cela ne coûte pas trop cher. En outre, libérés de leurs cinq ans de service, les conscrits restaient dans la réserve pendant quatre ans et onze ans dans la territoriale, soit au total vingt ans d'obligations militaires.

« LES CURÉS SAC À DOS »

Par la suite, le service militaire ne fut plus remis en cause. Néanmoins, il évolua. Sa durée fut progressivement réduite et les exemptions tendirent à disparaître. Ainsi, par la loi de 1889, le service fut ramené à trois ans, et il n'y eut plus de dérogations, d'où le nom donné à la loi, « les curés sac au dos », parce que les ecclésiastiques n'étaient plus dispensés. A vrai dire, bacheliers et étudiants ne faisaient que dix mois. Par la suite, la gauche radicale abaissa la durée de service à deux ans en 1905.

Assez curieusement, de façon indirecte, la question de l'armée de métier était réapparue ! En cas de conflit, pouvait-on véritablement compter sur les réserves ? En 1905, la réduction de la durée du service était censée se combiner avec une instruction plus poussée des réserves, mais, d'une façon générale, le commandement ne croyait pas à la guerre faite avec des réservistes plus âgés, mariés, pères de famille.


D.R. / MUSÉE DE LA GUERRE

Aussi, quand les effectifs de l'armée d'active allemande furent accrus entre 1911 et 1913, les généraux estimèrent que l'occasion était donnée de revenir au service de trois ans qui permettait de disposer d'effectifs équivalant à ceux de l'armée allemande. La question des trois ans fut le plus grand débat politique de la France d'avant 1914. Il opposa schématiquement une gauche socialiste et radicale qui estimait justifié de faire confiance aux réserves et que passer un an de plus à la caserne ne servait à rien, et le reste de l'opinion pour qui seul le service de trois ans mettait la France à l'abri d'une attaque brusquée de l'adversaire.

Le peu d'estime que les chefs militaires français portaient aux réserves leur fit croire – à tort – que les Allemands n'utiliseraient pas leurs réserves, au moins dès le début de la guerre, et cette croyance faillit conduire au désastre. Grâce à l'utilisation des réserves, le commandement allemand put effectuer cet immense mouvement tournant par la Belgique qui ne fut arrêté que sur la Marne... grâce aux réserves. A ce moment, le problème était réglé. Active et réserves combattaient ensemble, et la guerre de 1914 fut le triomphe d'armées nationales constituées pour l'essentiel – et par la force des choses – de réservistes.

Il faut toutefois souligner que, parmi les grands Etats, le Royaume-Uni n'avait pas adopté le service militaire et qu'il ne disposait que d'une petite armée de métier. Il y fut remédié par un appel aux volontaires auquel la jeunesse britannique, y compris celle des dominions, répondit de façon étonnante. Mais si la France n'avait eu alors qu'une petite armée professionnelle, elle aurait été écrasée avant d'avoir eu le temps de faire appel aux volontaires.

Pourtant, la guerre de 1914 introduisit une nouvelle dimension, celle de la guerre « industrielle ». Fournir aux combattants les armes, les munitions, les équipements nécessaires en quantités totalement imprévues, plus tard les armes nouvelles, l'aviation, les chars, exigea un immense effort industriel et... de main-d'oeuvre. Il fallut rappeler du front environ 500 000 ouvriers.

Lorsque la guerre éclata de nouveau en 1939, un grand nombre d'ouvriers furent *« affectés spéciaux »*, c'est-à-dire mobilisés, non comme combattants, mais comme... ouvriers. Néanmoins, le principe du service militaire obligatoire et général ne fut jamais remis en cause. Non pas que le développement d'armements plus complexes n'avait pas conduit certains à une réflexion sur la nécessité d'un retour à l'armée de métier. L'ouvrage célèbre du futur général de Gaulle, *Vers l'armée de métier*, date de 1934, et un des penseurs militaires les plus originaux de l'entre-deux-guerres, le lieutenant-colonel Mayer, était convaincu et tenta de convaincre que le prochain conflit serait uniquement celui de l'arme aérochimique.

Mais, et c'est très largement un héritage de la guerre de 1914, l'idée que la défense nationale était fondée sur le service militaire obligatoire et la mobilisation générale en cas de guerre était devenue inséparable de l'esprit national.

La question qui se pose maintenant, après la décision de Jacques Chirac de professionnaliser l'armée française, est relativement simple à formuler : la défense d'un pays relève-t-elle du domaine de l'esprit ou de celui de la technique ? La réponse, elle, n'est sûrement pas simple.

J.-J. B.

Chronologie

● 1914

28 juin.– Le nationaliste serbe Gavrilo Princip assassine, à Sarajevo, l'héritier du trône d'Autriche-Hongrie.

28 juillet.– L'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie. La Russie mobilise le 30.

1er août.– L'Allemagne déclare la guerre à la Russie. La France mobilise.

3 août.– L'Allemagne déclare la guerre à la France.

4 août.– L'Allemagne ayant violé la neutralité belge, le Royaume-Uni lui déclare la guerre.

5 août.– L'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Russie.

18-22 août.– Les troupes allemandes franchissent la frontière franco-belge.

4-10 septembre.– Joffre gagne la bataille de la Marne : l'avancée allemande vers Paris est stoppée.

● 1915

23 mai.– L'Italie déclare la guerre à l'Autriche.

● 1916

21 février.– Début de la bataille de Verdun, qui durera toute l'année : 600 000 morts.

● 1917

15 mars.– L'abdication du tsar Nicolas II est suivie, le 21, de son arrestation.

2 avril.– Les Etats-Unis entrent en guerre aux côtés des Alliés. La première division américaine débarque en France fin juin.

16 avril.– Début de l'offensive du Chemin des Dames. Les énormes pertes humaines entraînent le remplacement de Nivelle par Pétain au commandement en chef, le 15 mai, ainsi que les premières mutineries fin mai.

25 octobre-7 novembre.– Les bolcheviks prennent le pouvoir en Russie.

16 novembre.– Georges Clemenceau forme son gouvernement.

15 décembre.– La Russie soviétique signe l'armistice de Brest-Litovsk.

● 1918

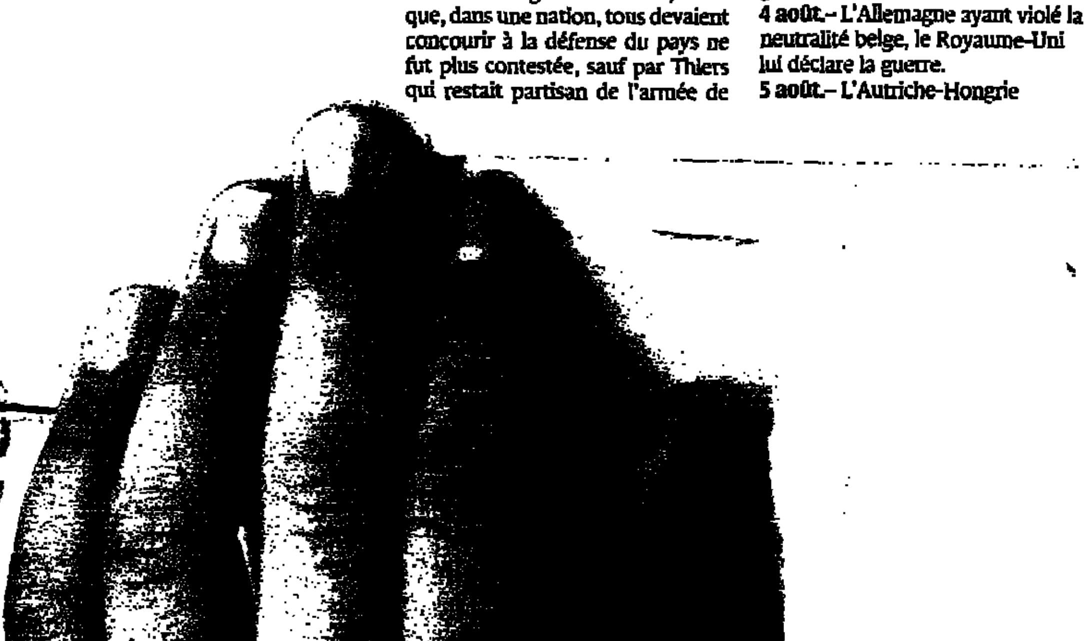
3 mars.– Le traité de Brest-Litovsk entre les Soviétiques et les empires centraux est suivi, dès le 21, d'une offensive allemande sur la Somme.

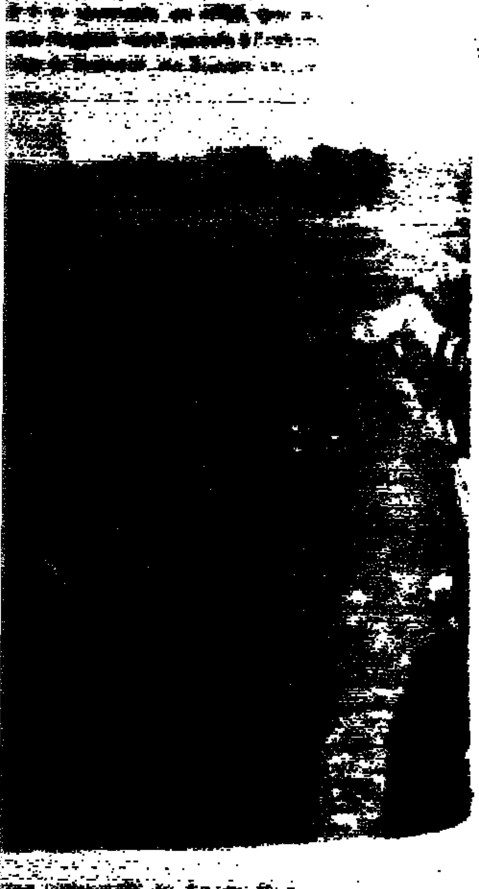
Juillet.– Les alliés contrent l'offensive allemande en Champagne.

Septembre.– Début de l'offensive finale des Alliés de la Champagne aux Flandres.

3 novembre.– Les Autrichiens signent l'armistice de Padoue.

11 novembre.– L'Allemagne signe l'armistice de Rethondes.





Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

Le pari nucléaire de la France

Suite de la première page

A l'heure où la prolifération menace, en dépit des traités internationaux qui visent à la contingenter au mieux, à défaut de pouvoir l'éliminer totalement de la surface du globe, la détention d'un arsenal nucléaire reste l'un des moyens de *prévention jusqu'à ce que les Etats* découvrent un meilleur remède.

Autrement dit, qu'on le déplore ou non, l'arme nucléaire est, pour le moment, indépassable, ce qui signifie qu'on ne peut pas la désinventer. S'il a pris les décisions qu'on connaît, le chef de l'Etat, dit-on à l'Elysée, a ses raisons. La France a *toujours* veillé à n'avoir qu'un nombre de têtes nucléaires – moins de cinq cents à ce jour – garantissant ce qu'on appelle la *« suffisance »*, c'est-à-dire l'assurance de provoquer des destructions irrémédiables pour l'agresseur éventuel. Il lui faut, en revanche, chercher à préserver intacte sa capacité de seconde frappe, les sous-marins, et, le cas échéant, la compléter par des avions porteurs d'une arme nucléaire si d'aventure les premiers venaient à faillir.

D'où la mise au rancart des missiles du plateau d'Albion et des Mirage IV, au profit de quatre sous-marins de nouvelle génération dotés de missiles dernier cri, et de quelques dizaines d'avions Mirage 2000 N ou Super-Etendard, en attendant, après l'an 2007, le Rafale nucléaire.

Les adeptes de la dissuasion contestent ce choix. *« C'est à terme un affaiblissement »*, accusent-ils. Parce que l'avion, quelles que soient ses performances, est loin d'avoir les mêmes atouts qu'un missile balistique. Parce que le plateau d'Albion a pour lui l'instantanéité, la permanence et la sûreté d'emploi. Mais là n'est pas l'essentiel.

Selon les promoteurs de la dissuasion, M. Chirac se serait livré à la conjoncture internationale qui incline la France à un désarmement nucléaire unilatéral

Car ce que regrettent les promoteurs de la dissuasion, *c'est que* M. Chirac se soit en quelque sorte livré, pieds et poings liés, à la conjoncture internationale qui incline la France à un désarmement nucléaire unilatéral, sans obtenir de contreparties. Démanteler les S. 3D et les Hadès ; se priver définitivement de centres d'essais nucléaires (quand les autres pays les ont conservés pour le moment) ; fermer Marcoule et Pierrelatte ; s'en remettre entièrement désormais à une simulation dont on ignore ce qu'elle donnera ; préconiser *« l'option zéro »* dans les discussions, à Genève, sur le traité d'interdiction de tous les essais nucléaires, revient, en fin de compte, à prendre un pari sur l'avenir et à préjuger de la soumission des Etats proliférants – qui n'ont pas tellement envie, en réalité, de prendre modèle sur la France.

A moins qu'il y ait une autre explication. Si la France ne se distingue plus par son souci de demeurer spécifique, même et *surtout dans l'ordre de la dissuasion*, c'est sans doute qu'elle place son système de défense dans un contexte plus général, celui où elle voudrait moutrer qu'elle reste désireuse d'exprimer ses solidarités, ses intérêts et ses responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale, et plus spécialement encore vis-à-vis de la collectivité euro-atlantique.

Sur le plan des forces classiques, c'est l'évidence. La nouvelle « maquette » des forces françaises la *rapproche de l'organisation* des armées alliées et, dans ces circonstances, le retour de la France dans certaines des instances politiques et militaires de l'OTAN ne *s'explique* pas autrement. Dans le domaine nucléaire, l'identité stratégique de la France s'était voulue plus marquée. C'est en train d'évoluer. Encore discrètement. Comme l'illustre l'offre de *« dissuasion concertée »*.

Un partenariat stratégique en Europe est peut-être en passe de naître sous nos yeux de part et d'autre de la Manche

La France ne s'inspire pas seulement du modèle d'armée de métier britannique. Elle prend exemple, aussi, sur la dissuasion britannique, limitée à moins de trois cents têtes nucléaires à bord de quatre sous-marins de la classe *Vanguard* équipés de missiles américains Polaris, puis Trident. Avant la France, qui restreint le volume de ses armes préstratégiques, le Royaume-Uni a commencé de retirer ses bombes WE 117 lâchées d'avion, au point que cet arsenal, déjà réduit de moitié, aura disparu en 1999, date à laquelle seuls survivront les sous-marins.

Eloignés l'un de l'autre, au départ, par leur doctrine, les deux pays ont aujourd'hui pour préoccupation de maintenir leur panoplie à un niveau de stricte suffisance. Ils se trouvent quasiment dans la même situation, à savoir que, en France et en Grande-Bretagne, le nucléaire est l'un de ces rares atouts qui subsistent de leur statut de grande puissance. Seuls, mais à deux, Britanniques et Français sont en état de rappeler à quiconque que *« toute aventure militaire sur le continent n'irait pas sans risques inacceptables »* pour l'agresseur, selon l'expression du général Georges Fricaud-Chagnaud, qui a cherché à définir ce qu'on pouvait bien entendre par le concept – encore flou – de *« dissuasion concertée »*.

Mieux qu'une dissuasion élargie (à qui ?) ou une dissuasion partagée (entre qui ?), un partenariat stratégique en Europe est peut-être en passe de naître sous nos yeux de part et d'autre de la Manche. Tant le retour de la France au bercail de l'OTAN que le *déclin du fameux « lien spécial »* de la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis en encouragent le fondement. Pourtant, l'essentiel du chemin reste à faire : persuader de la légitimité de la dissuasion les autres alliés européens, l'Allemagne en tête, qui y sont allergiques, comme en a témoigné leur opposition farouche à la dernière campagne française de tirs nucléaires.

Jacques Isnard

Le Monde

ÉDITORIAL

Russie : l'erreur du FMI

L'OUEST a décidément un problème avec la Russie. Comme au bon vieux temps, les grandes *capitales occidentales soutiennent* le patron du Kremlin, aujourd'hui Boris Eltsine. Cette semaine, à quatre mois d'une élection présidentielle incertaine, le Fonds monétaire international (FMI) a accordé à *Moscou* un prêt d'une ampleur exceptionnelle (50 milliards de francs). Une fois de plus, les Occidentaux jouent un jeu dangereux. Il n'y avait ni urgence ni nécessité à un geste aussi spectaculaire.

En annonçant ce prêt, Michel Camdessus, le directeur général du FMI, a expliqué qu'il s'agissait d'une aide à la Russie, d'un encouragement à la poursuite des réformes. Ce ne serait en aucun cas un vote implicite en faveur du candidat Eltsine. L'argument est fallacieux. En pleine campagne électorale, ce déversement de *dollars sur la Russie permettra, notamment*, au maître du Kremlin de payer les arriérés de salaire que l'Etat doit à une partie de ses personnels.

Actionnaires principaux du FMI, MM. Clinton, Kohl et Chirac ne cachent pas qu'ils souhaitent ainsi aider M. Eltsine dans la course à la présidence, par crainte d'une victoire du communiste Ziouganov. Le chancelier allemand vantait, cette semaine à Moscou, la *« parfaite fiabilité »* du président. Personnalité brutale et versatile, jouissant d'une très faible popularité dans le pays, celui-ci a pourtant déjà renié nombre des engagements qu'il avait pris vis-à-vis des Occidentaux.

Les réformes qu'il a menées ont certes favorisé une stabilisation de la situation économique. Mais, comme le soulignent *les opposants à M. Eltsine, les multiples* aides accordées à Moscou depuis trois ans ont aussi permis de financer la guerre en Tchétchénie. De plus, beaucoup de ces dollars ont été récupérés par les milieux mafieux ou ont abouti dans les coffres des banques suisses.

Alors même que le FMI annonçait son aide, M. Eltsine persévérait dans sa désinvolture à l'égard des Occidentaux. Après *avoir promis, jeudi, à M. Camdessus* la poursuite de la rigueur et des réformes, il menaçait, dès vendredi, de « démissionner » son premier ministre si celui-ci s'obstinait dans de telles orientations !

***Comment porter, dans ces conditions,* un quelconque crédit aux nouvelles promesses de M. Eltsine ? M. Camdessus assure disposer de garanties. Il indique que le FMI pourra toujours interrompre son aide, versée au mois le mois, en cas de non-respect des engagements. Le passé récent incite pourtant à s'interroger sur l'opportunité d'une annonce aussi précipitée.**

Grande puissance nucléaire, la Russie n'est certes pas, pour le FMI et pour les Occidentaux, un pays comme les autres. Le Fonds doit-il pour autant interférer *dans les affaires politiques intérieures* d'une telle nation ? Un montage financier provisoire plus modeste aurait en réalité été bien préférable à ce prêt géant. Il aurait permis aux Russes de choisir leur président sans avoir à connaître l'avis des Occidentaux.

AU COURRIER DU MONDE

Les lettres publiées ci-dessous répondent à des articles concernant la carte d'identité (*Le Monde* du 6 février), la nationalité (*Le Monde* du 13 février) et le contrôle de l'immigration (*Le Monde* du 27 février). Dans le premier cas, il s'agissait de montrer combien le renouvellement de ce document administratif pouvait devenir une course d'obstacles pour certains de nos compatriotes. La question de la nationalité s'est posée à partir d'une personne originaire de Madagascar qui se croyait française depuis quarante ans. Il existe, semble-t-il, de nombreux autres cas. Le troisième article de référence était consacré au sort d'un bébé français menacé d'expulsion (*Le Monde* daté 11-12 février). Un ancien fonctionnaire des services de contrôle de l'immigration apporte son témoignage personnel sur l'exercice du contrôle de l'immigration.

PLUS ANCIENNEMENT FRANÇAIS QUE LES NIÇOIS

Je suis né à Alger en 1934, baptisé catholique, descendant de Maltais. Mon père, né à Alger en 1902, avait opté pour la nationalité française afin de s'engager durant la guerre de 14-18. Il y a peu, pour l'établissement d'un passeport, il m'a fallu prouver ma nationalité française, sans tenir compte de mes papiers militaires, d'une ancienne carte d'identité et d'un vieux passeport, tous deux délivrés à Paris, mais périmés (...). Un passage de votre article me gêne : *« ... Etre né à l'étranger, ou (...) avoir des parents nés à Oran, Bamako ou Varsovie... »*. Permettez-moi de vous rappeler, ce que vous n'ignorez sans doute pas, que l'Algérie était composée de trois départements français depuis environ 1850, c'est-à-dire avant Nice. A ce propos, demandera-t-on aux descendants de ces Niçois de produire un certificat de nationalité ?

Pour l'anecdote, sachez que j'ai quitté l'Algérie en 1962, que j'y suis retourné en 1979 pour des raisons professionnelles. J'y ai eu des difficultés avec les autorités algériennes qui me soupçonnaient d'être un harki. Et lors de mon retour d'Alger, j'ai eu des ennuis avec la police de l'air et des frontières à Orly, intriguée par mon passeport établi à Paris pour un individu s'appelant Saïd, né à Alger, d'où il débarque !

Jacques Saïd,
Paris

UN CERTIFICAT DE NON-NATIONALITÉ

Récemment, j'ai dû moi aussi renouveler ma carte d'identité, et je me *suis heurtée aux tracasseries* que vous évoquez. Française, pourtant, je le suis, née à Marseille d'une mère provençale et d'un père originaire du Sud-Ouest. Mais mon père a eu la mauvaise idée de naître en 1925 en Allemagne. Pourquoi ? Parce que son père était officier de carrière et que l'armée française occupait à l'époque la Rhénanie.

Cela m'a valu de m'entendre dire dans la mairie du village où j'habite : *« Mais... votre père, il était de quelle nationalité ? »*. Mon grand-père, médecin-colonel et mon père, médecin-lieutenant de l'armée française ont dû s'en retourner dans leur tombe ! je précise que je suis professeur, donc fonctionnaire, et que j'avais déjà dû faire la preuve de ma nationalité française quand je suis entrée dans la fonction publique. Une seule issue peut-être : demander un certificat de non-nationalité allemande à l'ambassade d'Allemagne !

Anne Garrigues,
Montauroux, Var

LES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE

Le décret du 24 février 1953 a étendu le code de la nationalité aux territoires d'outre-mer : c'est un décret interprétatif, donc rétroactif ; l'article premier dispose qu'au sens du code de la nationalité l'expression *« en France »* s'entend de l'ensemble des territoires d'outre-mer. Il efface tous les textes antérieurs visant spécifiquement Madagascar, dont le décret du 6 septembre 1933 (au demeurant discriminatoire au regard de l'article 2 de la Constitution qui proscrit toute discrimination entre Français selon l'origine).

Les anciens combattants de Dakar et d'Afrique sont confrontés fréquemment à ces problèmes d'annulation de certificats de nationalité, diligentés avec d'autant plus de détermination de la part de la chancellerie que si l'on faisait français des dizaines de milliers de tirailleurs sénégalais pour aller défendre la mère patrie il est constant que celle-ci a *tout intérêt, des décennies plus* tard, à leur dénier la nationalité française, à seule fin de ne pas payer leurs pensions, pourtant chèrement acquises, souvent au prix du sang.

Bernard Poirrez,
correspondant en France de la section de Dakar de l'Association des combattants de l'Union française

PREMIÈRE DEMANDE ?

J'attire votre attention sur le *cas* particulier des citoyens français (sans doute aujourd'hui encore plus de 1 million) dont la mère a accouché dans l'un des pays de l'ex-Communauté française. C'est du service d'état civil du ministère des affaires étrangères, installé à Nantes, qu'ils doivent obtenir les pièces d'état civil qui leur sont indispensables. (...) Dans certains cas, ce service ne détient pas les pièces demandées : les photocopies des registres n'ont été réalisées que partiellement, *les originaux étant demeurés sur* place, aux mains de municipalités plus ou moins disposées et aptes à en assurer l'exploitation.

Il n'est donc pas exclu que tel authentique (?) citoyen français se trouve dans l'incapacité de fournir la preuve de sa nationalité, même (à titre d'exemple) s'il a fait la guerre d'Algérie sous l'uniforme (1959-1960), si son père a été blessé en Italie en 1944, si son grand-père a été tué à Verdun (le port de l'uniforme, la participation aux guerres, les blessures et autres décorations ne sont juridiquement pas des éléments fondateurs de la nationalité), et si son bisaïeul alsacien, fuyant l'annexion allemande, a opté (en Algérie, il est vrai, encore une *imprudence...*) pour ladite nationalité française en 1872, en application du traité de Francfort...

Ce qui me paraît le plus troublant dans votre article (et vous le soulignez à juste titre), c'est de ne pas savoir qui a pris cette décision de traiter tout renouvellement de carte d'identité comme une *« première demande »*. Cette attitude serait à rapprocher (encore qu'il s'agisse d'un tout autre domaine) du jugement que porte, dans le même numéro du *Monde*, l'Allemand Horst Köhler : *« Les hauts fonctionnaires français ont le sentiment d'avoir l'ensemble de l'Etat à leur disposition. »* Et les petits *fonctionnaires, d'avoir* l'ensemble de la population à leur botte ?

Jean-Claude Héberlé,
La Croix-Saint-Leufroy,
Eure

UNE GÉNÉROSITÉ PARTAGÉE ET EFFICACE

N'étant ni RPR ni FN, je n'en comprends pas moins l'article de Philippe Bernard (*Le Monde* du 27 janvier). Pas de racisme, d'accord ; pas de persécution anti-islamique, évidemment ; exigence d'une réciprocité en faveur des autres religions et des laïques dans les pays musulmans, assurément car ce n'est pas le cas. Mais de là à souhaiter l'arrivée d'immigrés nouveaux et de leurs familles, il y a un pas. Pourquoi ?

Un chômeur de plus, c'est 120 000 francs à payer par les *contribuables ; un immigré ou un* étranger avec sa famille, c'est considérablement plus (formation, éducation des enfants, étude du français, études, apprentissage, allocations familiales, Sécurité sociale). La crise est là avec la cohorte de chômeurs... et d'impôts. La mondialisation va entraîner une baisse certaine et continue des salaires et des avantages sociaux.

La générosité doit donc être partagée et efficace. Faut-il aider un étranger, ici, ou en aider cinq ou *dix dans son propre pays ? Faut-il* paupériser nos retraités et chômeurs ? Pourquoi grossir les risques d'affrontements entre civilisations, modes de vie, et religions ? Faut-il compliquer les problèmes ? Il est permis de refuser toute entrée non indispensable actuellement.

Michel Patrouilleau,
Asnières, Hauts-de-Seine

LE CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION

En qualité d'attaché de préfecture, chef de bureau, j'ai été responsable des reconduites à la frontière, à la préfecture des Alpes-Maritimes, de février 1991 à octobre 1994, et *j'ai été* dans mes tâches quotidiennes confronté à de nombreux cas semblables (à celui évoqué dans *Le Monde* des 11-12 février). (...) J'ai de nombreuses fois acheté, au nom de l'Etat, des billets d'avion pour des enfants d'irréguliers devant être reconduits, ainsi que pour leurs conjoints, concubins ou même ascendants se trouvant en situation régulière en France.

Cela, non pas dans le but de « déporter » des enfants ou des *vieillards, mais uniquement afin de* permettre aux étrangers qui le souhaitaient de pouvoir se faire accompagner de leurs enfants ou de leur famille lors de leur retour au pays rendu nécessaire par la loi. Les allégations dramatiques faisant état d'enfants arrachés aux bras de leurs parents me paraissent totalement farfelues. Elles sont aux antipodes de la pratique des policiers de la direction du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi clandestin que j'ai pu observer *de visu* et qui est aussi correcte que possible dans le contexte de ces situations difficiles (...).

Je n'ai pas beaucoup rencontré dans ma carrière de ces clandestins souvent systématiquement présentés comme des victimes innocentes et larmoyantes, malheureux désemparés qu'il faudrait protéger à tout prix. Bien au contraire, j'ai vu des hommes et des femmes responsables, plutôt plus courageux et énergiques que la moyenne, et qui avaient fait consciemment des choix de vie successifs, dont le plus déterminant était la volonté acharnée de s'installer en Europe occidentale.

Dès lors, ce que la France doit à ces gens, à leur dignité, et qu'elle se doit à elle-même, c'est de faire appliquer avec toutes ses conséquences (donc jusqu'au départ effectif) les décisions de la République qui a estimé ne pas vouloir d'eux.

C'est dans cet esprit que j'ai essayé, avec mes collègues, d'accomplir ma mission, sans jamais penser qu'on puisse, à quelque titre que ce soit, nous assimiler à des nostalgiques de Vichy. En revanche, je suis convaincu que lorsque la démocratie, ici comme ailleurs, commence à céder le pas devant les « vociférations » qui gênent sa tranquillité, elle est bien près de laisser la place à ceux qui, en son sein même, tireront parti *de ses renoncements pour instaurer* la barbarie qu'ils appellent de leurs voeux (...).

Jean-Pierre Rosso,
Tourrette-Levens,
Alpes-Maritimes

LE SUICIDE CHEZ LES MALADES DU SIDA

Dans *Le Monde* du 14 février, un article présente le suicide comme *« la deuxième cause de décès »* chez les malades atteints de sida *en citant un rapport de l'INED*. Cette information, largement reprise, est inexacte. L'étude des causes de mortalité à partir des certificats de décès analysés régulièrement par l'Inserm montre que cela n'est vrai que si l'on comptabilise uniquement les patients qui ne meurent pas des conséquences directes de cette maladie.

En réalité, parmi les 5 120 décès recensés en 1994 chez les personnes atteintes, 40 correspondent à des suicides, ce qui représente moins de 1 % des cas. La quasi-totalité des décès sont provoqués par des maladies infectieuses ou des tumeurs qu'entraîne l'infection par le VIH, *maladies qui peuvent souvent être* très lontemps bien contrôlées avec un suivi médical adapté (la moitié des personnes infectées par le virus vivent plus de dix ans après leur contamination). Par ailleurs, il nous paraît très difficile de prédire l'évolution future de la mortalité par sida. Les espoirs soulevés par les premiers résultats des essais thérapeutiques en cours, dont les bénéfices à moyen et à long terme ne peuvent être actuellement chiffrés, rendent cet exercice très théorique.

Jean-Baptiste Brunet,
Centre européen pour la surveillance épidémiologique du sida,
et Eric Jougla,
Institut national de la santé et de la recherche médicale

FINANCE La banque britannique Barings, rachetée en mars 1995 par le groupe néerlandais ING après avoir frôlé la faillite en raison des pertes provoquées à Singapour par l'un de ses employés, *Nick Leeson*, a renoué avec le succès. ● HESSEL LINDERBERGH, PDG d'ING-Barings a mené la retructuration au pas de charge, remerciant une vingtaine d'anciens responsables et plaçant des hommes de confiance à l'état-major. ● LA CITY a redonné sa confiance à la banque. La division spécialisée dans la banque conseil a été, en 1995, la plus active dans les fusions-acquisitions à la Bourse de Londres. ●SES RESULTATS sont pourtant difficiles à évaluer puisqu'ils sont désormais noyés dans l'ensemble ING. ● NICK LEESON publie une biographie racontant comment il a creusé le déficit qui a causé la faillite de Barings en dissimulant ses pertes à ses supérieurs.

La banque britannique Barings renaît de ses cendres

Un an après sa déconfiture, provoquée par les pertes d'un de ses courtiers de Singapour, aujourd'hui en prison, la vénérable institution de la City a rétabli sa réputation. Elle forme un « couple idéal » avec son nouveau propriétaire néerlandais ING

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Un an après sa faillite, entraînée par des pertes colossales sur le marché des produits dérivés, la banque britannique Barings a renoué avec le succès. Rebaptisé ING-Barings depuis son rachat par le groupe de service financier néerlandais ING, la vénérable maison connaît une nouvelle jeunesse.

Malgré sa banqueroute le 26 février 1995, après la perte importante accumulée par son courtier de Singapour, Nick Leeson, Barings a été la banque la plus active dans les fusions et acquisitions à la Bourse de Londres, selon le mensuel, *Acquisition Mlonthy*. Philip Healey, rédacteur de cette revue qui fait autorité, ne tarit pas d'éloges sur le formidable rétablissement d'ING-Barings. OPA sauvages, fusions spectaculaires, conseils... Barings Brothers, la division spécialisée dans la banque-conseil, a été partie prenante des plus « gros coups ».

Après avoir endigué des retraits de déposants, Barings Asset Management, qui gère notamment la fortune privée de la reine, attire aujourd'hui de nouveaux clients. Dopé par l'extraordinaire force de frappe financière d'ING dans le domaine de la dette, du négoce, des devises, Baring-Securities, le département par lequel le scandale est arrivé, est devenu un véritable supermarché de la finances offrant toute la palette de produits.

Le redressement tient d'une conjonction de la politique de développement international d'ING et de la volonté de survivre d'une institution incarnée par son « Corporate Finance ». Ces deux ingrédients ont fait d'ING-Barings une *success story*. « *Je devrais être plus modeste mais il faut reconnaître que c'est extraordinaire : nous étions en faillite et un an plus tard, notre crédibilité est totalement rétablie. Choisir notre banque comme conseil financier n'a plus rien d'exotique. La situation est stabilisée. L'alliance fonctionne bien et la City est satisfaite* » : ni nerveux ni même impatient, Hessel Lindenbergh, le président d'ING Barings, écoute calmement, répond de la même manière, ponctuant chaque phrase d'un léger sourire.

« COUPLE IDÉAL »

Après avoir renfloué Barings qui avait perdu 860 millions de livres, il a fait le ménage des responsables – une vingtaine – directement impliqués dans le krach, et a placé une poignée d'hommes de confiance à l'état-major. Ce banquier âpre mais rassurant a mené la restructuration de la firme rachetée le 5 mars au pas de charge. Il est vrai que cet architecte du développement international d'ING connaissait bien la « vieille dame » qu'il convoitait d'acheter dès 1994. La banque assurance néerlandaise, qui s'était engagée à ne pas démanteler l'établissement londonien déchu, a tenu sa promesse.

Comment expliquer cette réussite tranquille alors que bon nombre d'acquisitions récentes des banques d'affaires britanniques par des groupes étrangers – à l'instar de SBC-Warburg – ont donné lieu à des psychodrames et entraîné de nombreuses défections ? « *Les deux groupes étaient complémentaires et formaient le couple idéal. Il y avait peu de chevauchements d'activité ce qui a créé une atmosphère plus sereine* » indique un analyse. Surtout présent en Europe et dans les marchés émergents comme l'Amérique latine, ING a acquis le réseau étoffé de Barings en Asie. Barings, qui souffrait d'une base de capital ridiculement limitée, peut compter désormais sur les moyens financiers considérables de sa maison mère. Aujourd'hui une escroquerie du style Leeson serait une goutte d'eau dans la mer. Si les stricts contrôles de risque introduits depuis l'an dernier n'existaient pas, on pourrait même ne pas s'en apercevoir, ironise Charles Irby, le patron du « Corporate finance », avec ce trait d'humour anglais permettant de se libérer sans se dévoiler au grand jour. L'osmose entre les nouveaux propriétaires, sérieux et à des années lumière de la moindre fantaisie et les Anglais au comportement tout d'enveloppe et de finesse, a réussi. Comme l'atteste le bon fonctionnement des compagnies anglo-hollandaises, comme Unilever ou Royal Dutch Shell, la City a toujours su s'accommoder des hommes d'affaires néerlandais, anglophiles, pragmatiques et terre-à-terre. Hessel Lindenbergh, ses délégués, le comité de gestion étaient paritaires.

Certes, l'extrême complexité de l'organigramme d'ING, une mentalité d'assureurs réfléchissant à très long terme, et le manque de ponctualité de ses cadres, sont autant de points noirs de la nouvelle entreprise. La culture égalitaire néerlandaise – gare à celui qui se distingue trop des autres, morale s'appliquant aux salaires comme à l'habillement – colle mal avec le style demi-teinte de l'Old Barings, mêlant rites et traditions de l'Angleterre internationale, ainsi que solides primes de fin d'année. Le passage au crible des notes de frais ou la réduction du train de vie professionnel sont à l'ordre du jour, ce qui ne va pas de soi dans cet univers feutré dans lequel un gentleman ne discute jamais argent. Et dans la City, la course au gigantisme poursuivie par ING suscite bien des interrogations quant au bien-fondé de cette stratégie. Enfin, jauger la performance de ING-Barings, dont les résultats sont désormais amalgamés avec ceux de la maison-mère, relève de l'art divinatoire. « *Il est impossible de séparer les comptes* » réplique notre interlocuteur.

De la plus vieille banque d'affaires britannique, édifiée en 1762 par Sir Francis Baring, son frère John et Charles Wall, il ne reste plus que des lambeaux de gloire. A l'exemple de ce portrait des trois fondateurs qui trône à l'entrée du siège. Il s'agit d'une copie, la famille Baring ayant refusé de céder l'original.

Marc Roche

Compte de fées

« *LORSQUE j'ai pénétré pour la première fois dans la salle des marchés, j'ai littéralement senti l'argent* », écrit Nick Leeson, le jeune courtier responsable de la chute de la banque Barings, condamné au mois de décembre 1995 à six ans et demi de prison, qui raconte son aventure dans un style roman de gare. Ayant gagné en l'espace d'une semaine 10 millions de dollars, il suscitait l'admiration de ses collègues. « *Si Nick réalise de tels montants d'affaires, vous n'avez plus qu'à fermer le reste du groupe* », lançait l'un de ses chefs.



BIBLIOGRAPHIE

« *Mes chiffres échappaient à tout contrôle* », avoue le *trader*. « *Mes relations avec mes supérieurs étaient aussi emberlificotées que l'arbre généalogique de la famille Baring.* » Sans contrôle, il ne fait apparaître que ses gains, camouflant ses pertes dans un compte destiné aux « *erreurs de la banque* », n° 88 888. Le compte de fées. Ces pertes dissimulées atteignent 850 millions de livres (6,5 milliards de francs) en février 1995, faisant sombrer en moins de quarante-huit heures la vénérable institution.

Ce gamin immature de vingt-huit ans n'en reste pas moins un homme d'affaires. Les droits d'auteur de son livre serviront à payer ses frais de justice. Quant aux droits dérivés sur d'éventuels films, ils ont été placés dans une société néerlandaise Eurexpart, basée aux Caraïbes.

Dominique Gallois

★ *Trader fou*, de Nick Leeson, éditions Jean-Claude Lattès, 326 pages, 129 francs. Traduit de l'anglais par Yves Coleman et Guy Fargette.

Bernard Yoncourt remplacera Jean-Pierre Aubert à la tête du CIC

LE SUSPENSE aura duré jusqu'au bout. Vendredi 23 février en début d'après-midi, Jean-Pierre Aubert, PDG du Crédit industriel et commercial (CIC) ne savait pas encore que son sort était scellé. Ce n'est qu'à 14 h 30, une demi-heure avant le début du conseil du CIC, que Jean-Jacques Bonnaud, le président du GAN, son actionnaire à 96 %, lui apprend que son mandat d'administrateur n'est pas renouvelé. M. Bonnaud n'avait obtenu lui-même le feu vert de Bercy sur le nom du successeur qu'en fin de matinée. C'est donc à l'issue d'un feuilleton rocambolesque que Bernard Yoncourt, cinquante-quatre ans, qui devait, le 1er mars, entamer une nouvelle carrière au Crédit agricole, s'est retrouvé propulsé à la tête d'un groupe bancaire.

Pour le président du GAN, le pire a été évité : le parachutage de Pierre-Mathieu Duhamel, directeur adjoint du cabinet d'Alain Juppé (*Le Monde* du 20 février). La tentative du premier ministre de régler des problèmes d'ordre interne à son cabinet en nommant M. Duhamel à un poste bientôt libéré par la fin du mandat de son détenteur était apparue triplement dangereuse pour le président du GAN.

Elle affaiblissait son autorité sur le groupe d'assurances, alors que que, depuis 1993, la nomination du président de la holding contrôlant le groupe CIC revient légalement au président du GAN. L'interventionnisme de l'Etat réduisait les chances de voir des investisseurs étrangers s'intéresser à l'ouverture prévue du capital du CIC. L'absence d'enchères véritables ne permettrait pas au GAN de tirer le meilleur profit de cette opération. Ce manque de recettes remettait en cause le rétablissement de la compagnie d'assurances et compromettait du même coup sa privatisation espérée en 1997. Et 1998 sera sous le signe des élections législatives. Enfin, le groupe bancaire, qui a connu cinq présidents depuis 1982, n'avait pas besoin d'un traumatisme supplémentaire, alors que la politique menée commence à porter ses fruits. Pour 1995, ses résultats devraient atteindre 650 millions de francs, malgré une provision de quelque 270 millions de francs sur Eurotunnel.

UN PUR PROFESSIONNEL

C'est avec cette batterie d'arguments et dans un climat de tollé général que Jean-Jacques Bonnaud est allé voir Jean Arthuis, le ministre des finances, lundi 19 février. Le soir même, on annonçait le départ de Pierre-Mathieu Duhamel pour la direction des douanes. Pour Jean-Jacques Bonnaud, l'essentiel était fait. Reçu par le ministre mardi 20, Jean-Pierre Aubert recevait à son tour l'assurance d'être reconduit dans ses fonctions.

Restait à gérer la sortie de crise. Car si la cible initiale du premier ministre était la présidence du CIC, et non pas son président, maintenir Jean-Pierre Aubert serait apparu comme un camouflet supplémentaire. Le président du GAN le comprend rapidement devant l'avalanche de sollicitations dont il fait l'objet pour le remplacement de M. Aubert. « *Il aurait été plus défendable s'il avait été plus discret* », confie-t-on dans son entourage, comme pour excuser le lâchage de M. Aubert. Tout l'exercice consiste alors à lui trouver un successeur irréfutable. Après avoir suggéré, sans grande conviction, de prendre lui-même les rênes du CIC, M. Bonnaud sort Bernard Yoncourt de son chapeau. L'impétrant est passé par la Lyonnaise de banque et a présidé la Société nancéienne Varin Bernier (SNVB) pendant huit ans. Il connaît donc le groupe. Politiquement neutre, c'est un pur professionnel de nature à rassurer un acquéreur étranger. « *Une solution de semi-continuité* », résume Jean-Jacques Bonnaud. L'assemblée générale du 23 mars prochain devrait entériner ce choix.

Babette Stern

Comipar serait bientôt placée en redressement judiciaire

BLACK-OUT TOTAL. C'est le mot d'ordre imposé à l'ensemble des administrateurs de Comipar à l'issue d'un conseil de trois bonnes heures qui s'est tenu vendredi 23 février en fin d'après-midi. A l'ordre du jour, l'examen de la décision prononcée le matin même par le Tribunal de commerce de condamner les filiales foncières de Comipar à payer 2,7 milliards de francs à la banque Pallas-Stern (BPS).

En toute logique, cette ordonnance rendue en référé devrait conduire à la mise en redressement judiciaire de ces 17 filiales ainsi que de sa holding, qui sont toutes dans l'incapacité de verser immédiatement ces sommes à la banque. Cette dernière, filiale à 100 % de Comipar, la holding dirigée par Gérard Eskénazi, est elle-même en règlement judiciaire depuis cet été, sa maison-mère étant incapable de lui rembourser une dette de 3,5 milliards de francs. Lundi 19 février, l'administrateur judiciaire de la BPS, Me Denis Bouychou, constatant l'échec des plans successifs soumis aux actionnaires de Comipar pour trouver une solution, avait saisi la justice pour qu'elle se prononce sur l'exigibilité des dettes dues à la BPS par Comipar et ses filiales.

La mise en redressement judiciaire de la holding et de ses filiales n'aggraverait pas la situation de la banque pour autant. Elle conduirait à déplacer les négociations sur la recapitalisation de Comipar dans un cadre plus strict avec la nomination d'un administrateur judiciaire. Pour éviter au groupe qu'il a créé une procédure collective, Gérard Eskhénazi continue à se démener, quitte à se passer de l'appui de certains de ses actionnaires, notamment Elf (11 %) et les AGF (4,7 %) qui refusent de renflouer une société dans laquelle ils ont déjà perdu leur mise initiale. Les négociations devaient se poursuivre pendant le week-end.

Ba. S.

Le groupe d'aluminium américain Kaiser propose une fusion à son concurrent Alumax

« Cette opération n'a pas de sens », réplique le président de la firme convoitée

Le groupe texan Kaiser a dévoilé vendredi 23 février une proposition de fusion avec le géorgien Alumax, dont le conseil d'administration rejette l'offre. Le combat symbolise la guerre entre *« les anciens et les modernes »* de l'industrie américaine. Kaiser fabrique des produits de base de l'aluminium et est très endetté. Alumax, très bénéficiaire, s'est recentré sur les productions à *valeur ajoutée*.

L'INDUSTRIE mondiale de l'aluminium est-elle à la veille d'un nouveau mouvement de concentration ? Le groupe texan Kaiser, numéro cinq mondial, vient de soumettre à son concurrent de Géorgie, Alumax, une proposition d'achat d'un montant compris entre 2,2 et 2,5 milliards de dollars (entre 11 et 12,5 milliards de francs) afin de fusionner les deux groupes.

Dévoilée vendredi 23 février, la lettre d'intention de Kaiser a reçu un accueil glacial de la part de la direction d'Alumax. *« Nous ne cherchons pas à vendre la compagnie »*, a répondu Allen Born, son président. Dans la foulée, le conseil d'administration a décidé d'adopter une *« poison pill »*, dispositif qui lui permet d'augmenter très vite son capital en cas d'attaque.

Au début du mois, George Haymaker, président de Kaiser, avait déjà fait une offre d'achat à son concurrent sur la base de 30 dollars par action. Essuyant une première fin de non-recevoir, il a relevé sa proposition à 40 dollars par action et l'a rendue publique, dans l'espoir de convaincre les actionnaires de l'entreprise géorgienne.

STRATÉGIES DIFFÉRENTES

« Un rapprochement entre Alumax et Kaiser permettrait de créer le troisième groupe d'aluminium mondial », explique M. Haymaker. *« Nous avions étudié, il y a dix-huit mois, la possibilité d'acquérir nous-mêmes Kaiser. Nous y avons renoncé. Cette opération n'a pas de sens »*, a répliqué le président d'Alumax, soulignant les problèmes juridiques et financiers comme les risques sur l'environnement ou les provisions pour les retraites. Au-delà, les deux groupes ont des stratégies très différentes. Leur combat s'apparente à une guerre entre les *« anciens et les modernes »*.

Kaiser est un groupe installé, filiale du conglomérat texan Maxxam, présent dans l'immobilier et l'exploitation forestière, contrôlé par le financier Charles Hurwitz. Alumax est une société indépendante depuis deux ans, née d'une scission avec Cyprus Minerals. Le premier est enraciné dans les métiers de base de l'aluminium, dominés par une logique de volume. Sa plus grande incursion dans les produits finis est dans la boîte-boisson. Une branche aux marges si faibles qu'Alumax a décidé de s'en retirer, il y a deux ans, pour se recentrer sur des activités à plus forte valeur ajoutée, moins sensibles aux variations de prix, comme les profilés pour la construction.

Cette stratégie a permis à Alumax de devenir un groupe d'aluminium très profitable, enregistrant un bénéfice de 237,4 millions de dollars pour 2,9 milliards de chiffre d'affaires. Après deux années de lourdes pertes, Kaiser a réalisé un bénéfice de 60,3 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 2,2 milliards. Portant un endettement de plus de 800 millions de dollars, le groupe texan pense tout de même pouvoir soutenir son offre, voire l'augmenter, grâce au soutien des banques.

Martine Orange (avec l'agence Bloomberg)

De Beers trouve un accord avec les Russes et maintient son emprise sur le diamant

NICHOLAS OPPENHEIMER, l'héritier de De Beers, vice-président en titre du conglomérat sud-africain, avait tenu à mener lui-même les discussions avec les Russes. L'affaire était d'importance : il s'agissait de parvenir à un accord qui maintienne à la De Beers l'exclusivité des ventes de diamant brut dans le monde, cartel mis en place au début des années 30. Après plusieurs séries de négociations et une âpre bataille politique au sommet du gouvernement russe, Nicholas Oppenheimer a gagné sur l'essentiel : l'industrie russe du diamant, qui représente plus de 25 % de la production mondiale, a signé, vendredi 23 février, un accord de principe avec De Beers. Il prévoit que le groupe sud-africain aura *« la position d'acheteur unique et exclusif de toutes les exportations de diamant brut »* de Russie pendant trois ans.

« En tant que principaux producteurs de diamants dans le monde, les deux parties ont reconnu le besoin de stabilité sur ce marché », déclarait un porte-parole du groupe sud-africain à l'issue des négociations.

Côté russe, Almazy Rossii-Sahaka (ARS), société de production de la région de Takoutie où se trouvent la quasi-totalité des mines de diamants, sera désormais la seule agence autorisée à exporter les pierres brutes. Elle va négocier dans les prochains jours un nouveau contrat commercial avec De Beers, prenant en compte les principales requêtes russes, notamment sur les prix. Le comité d'Etat des métaux précieux et des mines (Kondragmet), soutenu par la fraction communiste des dirigeants de Moscou, entendait obtenir de meilleures rémunérations de De Beers ainsi que le droit de vendre directement 20 à 25 % de la production (contre 5 % auparavant). Pour se faire entendre, ils ont multiplié, à partir de juillet, les ventes illégales à bas prix à Anvers et à Tel Aviv, quitte à déstabiliser le marché.

Entamés depuis janvier, les pourparlers se sont brusquement accélérés en début de semaine, lorsque Boris Eltsine a limogé le président du comité d'Etat des métaux précieux, en l'accusant de corruption et d'opérations illégales. Dès lors, la voie s'est libérée pour De Beers, qui s'appuyait sur le gouvernement de Takoutie, désireux d'échapper à la tutelle de Moscou. Le conglomérat n'a peut-être pas pour autant fini avec les exportations illégales de diamants russes : le comité d'Etat des métaux précieux, qui a été exclu des négociations, est responsable des stocks stratégiques. Ceux-ci devraient continuer à alimenter un marché parallèle.

M. O.

Les agents d'assurances se dotent d'un nouveau statut

LES 17 400 AGENTS GÉNÉRAUX d'assurances ont signé avec la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances) un accord qui modernise leur statut et améliore leur compétitivité par rapport aux autres *modes de distribution des contrats d'assurance. Ce contrat de développement* rénove une profession dont les statuts datent des années 50, malgré la profonde transformation du métier avec l'émergence de nouveaux modes de distribution comme la vente directe, la vente par correspondance, la distribution par les réseaux bancaires et par la Poste. *Ce texte doit être approuvé par les assemblées générales des* deux fédérations qui auront lieu début avril, et les nouvelles dispositions devraient s'appliquer à partir d'octobre 1996.

DÉPÊCHES

■ **DANONE : le groupe français s'intéresse à Villa del Sur,** *numéro* un argentin des eaux minérales, appartenant jusqu'à présent au groupe Penaflor. Le marché de l'eau minérale en Argentine représente environ 250 millions de dollars par an et Villa del Sur en contrôle 41 %. Danone, numéro deux mondial du secteur, souhaite entrer sur le marché argentin, où il entend également distribuer sa propre marque, Evian. *« Rien n'est fait »*, précise-t on toutefois chez Danone.

■ **FRANCE TELECOM : le groupe de télécommunications français et l'opérateur public suédois Telia** ont obtenu un contrat d'au moins 12 milliards de couronnes (8,5 milliards de francs) pour la fourniture d'équipements téléphoniques à l'administration suédoise, a annoncé l'Etat suédois le 23 février.

■ **BANQUE HERVET : la banque française** a dégagé un bénéfice net *consolidé en hausse de 5,7 % à 55,5 millions de francs* en 1995. A la fin 1995, le ratio de solvabilité de la banque, dont la privatisation de gré à gré pourrait intervenir en 1996, s'est élevé à 11,90 %, dont 9,7 % pour le noyau *« dur »*.

■ **TRANSPORTS AERIENS : Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports,** *a déclaré vendredi 23 février* après avoir visité le centre de contrôle aérien d'Athis-Mons qu'elle souhaitait prendre certaines mesures pour que la libéralisation du ciel ne se *« traduise pas par une pagaille complète »*. Elle a notamment évoqué la possibilité de sanctionner les compagnies aériennes qui par certains de leur comportement de *« flibustier »* sont à l'origine de 15 à 30 % des retards des vols selon les mois. Un décret à ce sujet pourrait être publié avant cet été.

■ **CONCURRENCE : suite à un avis du Consil d'Etat, le projet de loi** *sur la concurrence, qui sera présenté lundi 26 février* par le ministre délégué au commerce extérieur et aux finances Yves Galland, ne comportera plus l'article qui encadrait les activités des monopoles publics dans le secteur concurrentiel. Celui ci visait notamment les interventions de monopoles publics comme EDF/GDF dans l'ingénierie, l'éclairage public ou encore le traitement des déchets.

■ **GIAT et SNECMA : l'intersyndicale CGT, CFDT, FO et CFE-CGC de la SNECMA** (moteurs d'avions) a manifesté vendredi 23 février ses *« inquiétudes » après l'intervention du président de la République sur* la réorganisation de la défense nationale. De même la CFDT de Giat-Industries (armement) note, dans un communiqué diffusé vendredi, que le plan *« va entraîner inévitablement des effets bien plus importants en terme d'emplois qu'on ne veut bien le dire »*.

■ **LEJABY : les huit représentants du personnel au comité d'entreprise** (6 CGT et 2 CGC) ont déclenché à l'unanimité, vendredi 23 février, la procédure du droit d'alerte à la société lyonnaise de textile Lejaby, 1 100 salariés, qui doit passer sous le contrôle du groupe américain Sara Lee.

BOURSE *Malgré la piètre performance affichée l'année dernière par la Bourse de Paris (- 0,5 %), certaines actions ont vu leur cours fortement progresser. Le titre du géant de la restauration collective Sodexho a gagné 69 % en 1996* ● UNE TELLE DISPARITÉ doit inciter les investisseurs à faire preuve de sélectivité *dans leurs décisions d'achats. Ils disposent pour cela de nombreux instruments* ● *LE DYNAMISME économique de la société concernée ou du secteur auquel elle appartient ne peut suffire. Il convient également de s'intéresser à des indicateurs plus précis, comme celui qui mesure le rapport entre le cours de Bourse et le bénéfice par action. Cette précaution évite d'acquérir un titre surévalué* ● UN EXAMEN approfondi des critères ne constitue pas une assurance de gains. Elle permet toutefois de mieux cerner les *risques* encourus et surtout de mieux comprendre l'évolution de son portefeuille boursier.

L'achat d'une action ne doit pas être guidé par le hasard

Les performances contrastées des actions doivent inciter à faire preuve de sélectivité. L'étude de différents indicateurs constitue une aide précieuse et indispensable avant d'acquérir un titre

LA BOURSE DE PARIS a fait pâle figure en 1995 avec une baisse de 0,5 %. *On y a pourtant réalisé* de bonnes affaires. Sodexho, le géant de la restauration collective, a progressé de 69 %, *Sidel* de 54 % *et* le nouveau venu Mécatherm a multiplié par 3 la valeur de son action. *Le secteur de la pharmacie*, pour n'en mentionner qu'un, a tiré son épingle du jeu : Synthélabo, Sanofi et Roussel-Uclaf se sont appréciées de plus de 30 %.

Ces performances ne doivent rien au hasard : elles traduisent en *cours de Bourse* les qualités intrinsèques des entreprises concernées. Les perspectives de forte croissance de Sidel et de *Mécatherm* n'ont pas échappé aux professionnels. Ni aux investisseurs individuels qui se sont *enhardis à la* Bourse en direct, au prix de quelques conseils.

Chiffre d'affaires, bénéfices, dividendes, cours de Bourse : par où commencer ? « *Dans un premier temps,* explique Marie-Geneviève *Lemaire*, responsable de l'analyse financière à la société de Bourse Hayaux du Tilly, *il faut faire l'impasse sur les chiffres* ». Autrement dit, se concentrer sur le potentiel économique de l'entreprise convoitée. « *A la Bourse, il ne faut pas perdre de vue que l'on sélectionne avant tout une entreprise, une équipe dirigeante* » rappelle Jacques Antoine Bretteil, directeur général adjoint de la société de Bourse Leven.

Sidel connaît des taux de croissance à deux chiffres depuis plusieurs années parce qu'elle est positionnée sur une niche de taille mondiale, la construction de machines à fabriquer les bouteilles en PET. « *Il est primordial de comprendre le métier de l'entreprise* » explique Patricia d'Ille, gérante à la banque Monte Paschi.



Autre *success story* de la Bourse, Mécatherm se développe au rythme de 25 % par an depuis cinq ans : *l'entreprise alsacienne cible un créneau* étroit mais porteur, les lignes de production destinées à la fabrication du pain français.

Au cas par cas, l'analyse consiste à identifier le moteur même de l'entreprise, sa position dominante sur un marché, *son* avance technique, la qualité de sa gestion, mais aussi les facteurs externes qui *conditionnent ses performances :* la croissance de l'économie dans le cas de Peugeot, les fluctuations monétaires s'il s'agit de Rémy-Cointreau, ou encore le coût des matières premières.

Prioritaire, l'approche économique se révèle toutefois insuffisante pour motiver un achat en Bourse. Il s'agit d'abord de savoir si le cours de l'action qu'on souhaite acquérir n'est pas trop élevé. Une batterie d'instruments permet *de répondre à cette question* majeure.

Le Per (price earning ratio, ou multiple de capitalisation) mesure le rapport cours de Bourse/ bénéfice par action. A 891 francs le 19 février, l'action Air liquide capitalisait 21,4 fois les bénéfices nets estimés pour 1995 (bénéfice net par action de 41,70 francs). « *Le PER est un instrument de comparaison* » explique Jacques Antoine Bretteil. Il se mesure à celui d'une société équivalente, à celui d'un secteur d'activité, ou au PER de la Bourse. Promodès (PER 1996 estimé à 19,4) se compare à Carrefour (PER 1996 estimé à 25), à la distribution (PER 1996 de 18 selon la Société générale) et à la Bourse (les quarante valeurs du CAC 40 capitalisent 14 fois leurs bénéfices attendus pour 1996). En théorie, une action dont le multiple de capitali*sation est inférieur* à celui de son secteur mériterait que l'on s'y intéresse.

Les professionnels utilisent également les multiples cours/chiffre d'affaires et surtout cours/autofinancement, *deux indicateurs fins*, mais rarement évoqués par la presse financière et par les sociétés cotées. La mise en œuvre *de* ce type de ratios vise finalement à déterminer des objectifs de cours, ou cours d'équilibre. Celui de Total est *estimé* à 400 francs par le courtier américain Merrill Lynch, qui établit ce cours théorique sur la base des *multiples du secteur pétrolier*. A 330 francs actuellement, l'action Total devrait ainsi s'apprécier de 20 %.

Autre indicateur, la volatilité compare sur une longue période la performance d'une action à *celle* de la Bourse, et permet de cerner le risque encouru. Qualifiées de valeurs « *tranquilles* » par les boursiers, *Air liquide*, *Axa*, *Danone ou* L'Oréal ont tendance à se comporter comme l'indice CAC 40. Au contraire, Eridania Béghin Say, *Lagardère* groupe ou Saint-Gobain amplifient les fluctuations du marché. L'investisseur peut aussi choisir un titre pour le dividende. Aussi appelé coupon, il représente la fraction des bénéfices distribués *aux actionnaires. Traditionnellement*, les sociétés qui réalisent des bénéfices stables d'une année sur l'autre se montrent les plus généreuses. Il s'agit notamment des foncières comme Unibail, Sefimeg ou Simco, ou de financières comme CPR, Paribas ou Suez. A l'inverse, les sociétés dites de croissance comme Carrefour ou Sanofi *réinvestissent* la *majeure partie de* leurs profits dans leur développement, au détriment du dividende. Le versement du *dividende s'effec*tue généralement au mois de juin. Mais contrairement au coupon d'une obligation, il n'est pas garanti d'une année sur l'autre. Le Crédit foncier de France, longtemps considérée comme une valeur de père de famille, ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice1995. Il reste enfin à déterminer le *rendement*, *qui s'exprime* par le rapport dividende /cours. A 415 francs et avec un dividende global (avoir-fiscal compris) de 30 francs, le titre CPR offre un rendement de 7,2 %. On compare généralement le rendement d'une action à celui des obligations, Pour *l'exercice en cours*, la société *de* Bourse Via Bourse table sur un rendement global de 2 % dans la *distribution*, 3 % *dans l'automo*bile, et 5,1 % dans le BTP, où Eiffage et Poliet se distinguent avec des performances estimées respectivement à 8 % et 6,2 %.

Mais les valeurs françaises n'offrent qu'un rendement moyen de 3,5 %. *Pour dynamiser* un portefeuille, il faut donc se tourner vers les valeurs spéculatives qui *peuvent offrir des gains specta*culaires mais aussi des pertes importantes. Les actionnaires de Sovac *ont* vu *leurs titres bondir* de 67 % en octobre 1995 à l'occasion de son rachat par OPA (offre publique d'achat) par le spécialiste américain du crédit à la consommation General Electric. Les valeurs « opéables », susceptibles de faire l'*objet* d'une OPA, sont nombreuses à Paris : elles se se caractérisent par leur actionnariat dispersé ou familial, et par un flottant-part des actions mises à la disposition du public-important.

Une étude minutieuse de tous ces critères s'impose donc avant l'achat de toute action en Bourse. Si elle est loin de constituer une assurance de gains, elle permet de mieux cerner les risques encourus et surtout de mieux comprendre l'évolution de son portefeuille boursier.

Antoine Gendre

Trente valeurs spéculatives

La société de Bourse BZW estime que l'année 1996 devrait être marquée par le retour des opérations de croissance externe en France. Dans cette perspective, l'établissement a décidé de lancer un warrant (un bon de souscription) portant sur un panier de trente *valeurs françaises susceptibles de faire l'objet d'une OPA (offre pu*blique d'achat) et, par conséquent, d'afficher des gains spectaculaires en fin d'année.

BZW a *sélectionné* Accor, *Bis*, Dassault électronique, CCF, Chargeurs, Clarins, Club Méditerranée, De Dietrich, DMC, Docks de France, Dynaction, Essilor International, Fromagerie Bel, Gascogne, Géophysique, Groupe André, Guilbert, Guyenne et Gascogne, Ingénico, Intertechnique, Labinal, Bertrand Faure, Rémy Cointreau, Seita, Sligos, Sommert-Allibert, Synthélabo, UGC DA, Valeo, Zodiac.

■ TAUX : le gouvernement est prêt à discuter, notamment avec l'Association française des banques, « *de ce qui pourrait être fait pour donner des informations plus justes sur le niveau des taux d'intérêt aux consommateurs* », a indiqué cette semaine le ministre délégué au budget, Alain Lamassoure. Il s'agirait de *mettre fin* à la confusion qui *résulte* de la différence observée entre les taux officiels de la Banque de France et ceux pratiqués par les banques. M. Lamassoure a toutefois noté que cette entreprise serait « *techniquement très difficile* », soulignant notamment que les taux varient d'une banque à l'autre.

■ BOURSE : la réforme de la passation des ordres de transactions se poursuit à la Bourse de Paris. Le 1er mars prochain sera mis en place « *l'ordre à tout prix* », qui offre la garantie d'une exécution, coûte que coûte, dès la première cotation du titre, sans conditions de prix. Au second semestre, les ordres « *stop* » et les ordres « *tout ou rien* » seront instaurés.

■ ÉPARGNE : l'association nationale Epargne et Humanisme est parvenue à dégager 220 000 F au profit de la réinsertion, un an après avoir lancé un concept original de placement-épargne dont une partie des droits d'entrée va à des associations caritatives.

Créée en 1993, Epargne et Humanisme, dont le siège est à Lyon, a jugé ce premier bilan « *encourageant* ». L'association s'est fixé comme objectif d'« *aider financièrement les associations œuvrant pour l'insertion, la création d'emplois, l'assistance immédiate et le développement* ».

■ ASSURANCE-VIE : la publication des taux de rendement des contrats en francs pour *1995* se poursuit. La compagnie Euralliance annonce une rémunération nette de 8 % pour tous ses PEP assurance, *tandis que* la *société* Astral a servi 7 % sur son livret Vital 2000.

■ OPCVM : Micropal, l'un des organismes d'évaluation *et de suivi* des performances d'OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières), vient de lancer la première base de données concernant les fonds étrangers agréés par la COB (Commission des opérations de Bourse). Selon ses calculs, seulement 18 % des sicav françaises ont battu, sur une période de trois ou *de cinq ans*, la moyenne des fonds étrangers. Parmi ces derniers, le meilleur a obtenu une performance de 334 % *sur cinq ans*.

Acquérir une résidence secondaire avec un PEL

Les mesures annoncées par le gouvernement Juppé en début d'année afin d'encourager le déblocage de l'épargne permettent, notamment, d'utiliser un plan l'acquisition d'une résidence secondaire à condition de concrétiser l'opération avant le 31 décembre prochain.

IMMOBILIER

Cette disposition est intéressante *à double titre. Elle permet tout* d'abord de réaliser l'acquisition à un taux de crédit privilégié. Mais aussi, *s'il* existe un deuxième *PEL* dans la famille, de financer des travaux dans les mêmes conditions à concurrence d'un plafond de 600 000 F.

Véritable aubaine pour tous ceux qui avaient l'intention de s'offrir « une campagne », la portée financière de cette mesure n'évince pas pour autant les points noirs qui sont liés à ce type d'investissement. A commencer par les prix. *Contrairement à l'idée reçue selon laquelle* il est possible de s'offrir une maison de maître à 100 kilomètres de Paris pour le prix d'un studio dans la *capitale, un rapide tour d'horizon* révèle *que les* prix affichés en province ont baissé moins fortement *qu'en zone urbaine*.

Deuxième point noir, lié à l'acquisition d'une résidence secondaire : la fiscalité locale. La désertification des zones rurales contraint les municipalités à accentuer le poids des impôts locaux. Etant entendu que, contrairement à la résidence principale, qui permet par exemple *d'alléger le poids des taxes selon le nombre* d'enfants à charge, aucune réduction n'est possible dans le cadre d'une maison d'agrément.

Enfin, inutile d'acheter en pariant sur une plus-value future. En cas de revente, il sera en effet impossible de répercuter la totalité des travaux effectués dans le prix de cession sous peine de sortir des tarifs pratiqués dans le voisinage.

Conclusion ? C'est en fonction de sa valeur d'usage que le prix d'une résidence secondaire doit être *évalué*, valeur d'usage qui *doit du reste conduire* tout acheteur à se faire communiquer le plan d'urbanisme local afin de s'assurer que la *construction d'une zone pavillonnaire ou d'un* aéroport ne viendra pas saccager l'environnement local.

Arnaud de Fréminville

Avantager son conjoint grâce au contrat de mariage

***On ne le répétera jamais assez : les règles de* répartition de l'héritage ne sont pas favorables au conjoint survivant. Exemple : dans un couple marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts (régime appliquable aux époux mariés sans contrat) et en présence d'enfants, le conjoint survivant ne recueille qu'un usufruit (droit de percevoir les revenus ou de jouir d'un bien) sur le quart de la succession. Or cette part de l'héritage est bien souvent insuffisante pour assurer le maintien de son train de vie.**


FISCALITÉ

Moins courante que la donation entre époux (appelée aussi donation au dernier vivant), la modification du contrat de mariage permet de protéger le conjoint survivant dans des conditions fiscales particulièrement avantageuses. En la matière, l'*adoption d'un régime de communauté* universelle est souvent présentée comme la panacée. Surtout quand il est prévu une clause d'*attribution intégrale* au profit du conjoint survivant. Ce dernier reçoit alors l'intégralité de la succession en exonération totale de droits de succession. Reste que ce régime matrimonial est pénalisant pour les enfants, qui n'héritent qu'au deuxième décès. Et qui ne pourront profiter qu'une seule fois de l'abattement de 300 000 francs sur les successions.

La communauté universelle avec clause d'attribution intégrale apparaît donc parfois comme un remède radical.

Pour ceux qui recherchent une réponse plus graduée, deux solutions méritent d'être connues. A condition d'être marié sous le *régime de la* communauté.

D'abord, le préciput. Insérée dans le contrat de mariage, cette clause autorise le *conjoint survivant* à recevoir la pleine propriété d'un bien qui appartenait à la communauté.

Autre option, la stipulation *de parts inégales*. Cette clause permet au conjoint survivant de récupérer plus de 50 % de la communauté si l'autre en est d'accord.

Important : les avantages matrimoniaux – attribution intégrale de la communauté, préciput, *stipulation de parts inégales* – ne sont pas considérés comme des donations et sont donc exonérés d'impôt. En outre, les héritiers ne peuvent les contester (sauf s'il existe des enfants d'un premier lit).

Attention cependant à ne pas s'engager à la légère car les avantages matrimoniaux sont irrévocables !

Laurent Edelmann

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	23-02-96	Diff.
Bongrain	2860	[illegible]
Danone	777	[illegible]
Eridania Beghin	883	[illegible]
Fromageries Bel	4900	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1145	[illegible]
Pernod-Ricard	318	[illegible]
Remy Cointreau	146	[illegible]
Saint-Louis	1518	[illegible]
	—	
	—	

ASSURANCES	23-02-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	151	[illegible]
Axa	322,40	[illegible]
GAN	144,60	[illegible]
SCOR SA	173	[illegible]
UAP	116,50	[illegible]
Union Assur.Fdal	548	[illegible]
	—	
	—	

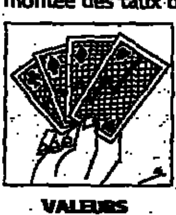
BATIMENT ET MATÉRIAUX	23-02-96	Diff.
Bouygues	536	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	218,50	[illegible]
Colas	903	[illegible]
Eiffage	753	[illegible]
Eurotunnel	6,40	[illegible]
GTM-Entrepose	315,20	[illegible]
Imetal	727	[illegible]
Jean Lefebvre	318,80	[illegible]
Lafarge	342,90	[illegible]
Pollet	475	[illegible]
Saint-Gobain	636	[illegible]
SGE	111,20	[illegible]
	—	

CHIMIE	23-02-96	Diff.
Air Liquide	906	[illegible]
Gascogne (B)	499	[illegible]
Michelin	226,20	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	412	[illegible]
Rhone Poulenc A	124,80	[illegible]
Roussel Uclaf	1054	[illegible]
Sanofi	346,10	[illegible]
Synthelabo	351,10	[illegible]
	—	

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	23-02-96	Diff.
BIC	574	[illegible]
Chargeurs	1205	[illegible]
Christian Dior	593	[illegible]
Clarins	571	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	246,50	[illegible]
Essilor Intl	1240	[illegible]
Groupe Andre S.A.	441,90	[illegible]
L'Oreal	1417	[illegible]
Moulinex	87,10	[illegible]
Salomon (Ly)	2848	[illegible]
S.E.B.	699	[illegible]
Skis Rossignol	1730	[illegible]
Sommer-Allibert	1452	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1010	[illegible]
	—	
	—	

Grandes manœuvres dans l'armement

LA BOURSE de Paris a évolué au fil du marché obligataire au cours de la semaine écoulée. A la veille du week-end dernier, on assistait sur le marché obligataire américain à une nette remontée des taux d'intérêt à long terme. Cette tension, associée à la psychose précédant la publication de la masse monétaire M3 en Allemagne, fut suffisante pour entraîner une chute spectaculaire du marché obligataire allemand, dont les effets se firent nettement sentir de ce côté du Rhin. La tendance ne s'est finalement améliorée que mercredi. La publication de la masse monétaire allemande (8,4 %) a rassuré les opérateurs allemands, qui redoutaient une croissance à deux chiffres, et entraîné une hausse des actions des deux côtés du Rhin. L'indice CAC 40 terminait la première séance du terme boursier de mars sur un gain de 1,21 % à 1 976,89 points, portant sa progression hebdomadaire à 1,25 %.


VALEURS

Une bonne nouvelle : le courtier anglo-saxon Merrill Lynch a, cette semaine, estimé que le scénario le plus plausible pour la Bourse de Paris était celui d'une reprise économique en 1997, avec une entrée dans la monnaie unique décalée de deux ans. Les analystes du courtier américain estiment que l'indice CAC 40 se situera à 2 300 points à la fin de l'année, soit un potentiel de hausse compris entre 15 et 20 %. Merrill Lynch pense qu'il faut surpondérer les valeurs sensibles aux taux d'intérêt et à l'activité économique, les cycliques domestiques faiblement exposées au ralentissement de l'économie américaine et les valeurs à haut rendement. *Dans ses recommandations*, Merrill Lynch a établi une liste de dix titres, dont trois valeurs de rendement : Total, Elf Aquitaine et la Compagnie parisienne de réescompte ; trois valeurs financières sensibles à l'évolution des taux d'intérêt : Suez, Crédit national et Cetelem ; trois valeurs cycliques : Accor, Pinault-Printemps-Redoute et Havas, ainsi qu'une valeur de croissance : Sita.

Cette semaine, bien sûr, les titres de l'armement ont été très entourés, après l'annonce mercredi par le gouvernement de sa décision de privatiser Thomson et de rapprocher Dassault et Aerospatiale. Interrogé par Reuter, Jean-Marc Buchet, analyste financier à la société de Bourse Leven, trouve que le gouvernement fait preuve d'imprécision. Jean-Marc Buchet estime que rapprocher Aérospatiale et Dassault relève du bon sens, en ajoutant que l'on aurait pu y adjoindre les missiles de Thomson. En ce qui concerne la privatisation de Thomson, l'opération de privatisation est compliquée. Thomson SA détient 58 % de Thomson-CSF. Les boursiers craignent que la privatisation ne soit précédée d'une fusion des deux entités, opération a priori défavorable pour les minoritaires de Thomson-CSF. Le plus logique serait qu'on sépare les deux entités. Si on décide de tout regrouper dans Thomson SA, on crée une holding sur laquelle le marché *appliquera une décote. Thomson-CSF termine* la semaine en net repli de 8,48 % à 126,30 francs.

En revanche, le rapprochement entre Aerospatiale et Dassault a nettement profité à ce dernier, qui finit la période sur un gain de 29,6 % à 523 francs. Même si les modalités de l'opération ne sont pas encore connues, celui-ci est plutôt bien perçu par les analystes.

Elf Aquitaine termine la semaine en repli de 2 % à 351,30 francs. Les boursiers n'ont pas salué outre mesure le bénéfice net de 5 milliards de francs affiché par le groupe pétrolier. La société de Bourse Leven maintient son opinion de « *conserver* », même si le titre a perdu 14 % par rapport à Total depuis le début de l'année 1995 et 3,3 % depuis le début 1996. Le maintien du dividende à 13 francs, qui ne pourra pas être payé en actions, *offre tout de même un* bon rendement.

F. Bn.

CRÉDIT ET BANQUES	23-02-96	Diff.
Bancaire (Cie)	525	[illegible]
B.N.P.	192,50	[illegible]
C.C.F.	245	[illegible]
Cetelem	1040	[illegible]
Comptoir Entrep.1	13,60	[illegible]
CPR	435	[illegible]
Cred.Fon.France	72,10	[illegible]
Credit Local Fce	420	[illegible]
Credit Lyonnais CI	240	[illegible]
Credit National	395	[illegible]
Societe Gale A	589	[illegible]
UFB Locabail	488	[illegible]
UIC	63	[illegible]
Via Banque	181	[illegible]
Sovac	524	[illegible]

DISTRIBUTION	23-02-96	Diff.
Carrefour	3333	[illegible]
Casino Guichard	170,20	[illegible]
Castorama Dl (Li)	940	[illegible]
Comptoir Moder.	1750	[illegible]
Damart	3820	[illegible]
Docks France	881	[illegible]
Galeries Lafayette	1330	[illegible]
Guilbert	730	[illegible]
Guyenne Gascogne	1581	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1225	[illegible]
Primagaz	506	[illegible]
Promodes	1385	[illegible]
Rexel	1065	[illegible]
	—	
	—	

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	23-02-96	Diff.
Alcatel Alsthom	443,60	[illegible]
Alcatel Cable	377	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	241,70	[illegible]
Intertechnique 1	580	[illegible]
Labinal	683	[illegible]
Legrand	931	[illegible]
Matra-Hachette	127,90	[illegible]
Radiotechnique	490	[illegible]
Sagem SA	3086	[illegible]
Schneider SA	212,40	[illegible]
Thomson-CSF	126,10	[illegible]
	—	
	—	

IMMOBILIER ET FONCIER	23-02-96	Diff.
G.F.C.	396	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4030	[illegible]
Sefimeg	355	[illegible]
Simco	489	[illegible]
UIF	456	[illegible]
Lucia	52,60	[illegible]
Olipar	—	[illegible]
Silic	746	-0,53
Sogeparc (Fin)	662	+0,76
	—	

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	23-02-96	Diff.
Bollore Techno.	505	+8,59
Cerus Europ.Reun	79,35	+3,32
CGIP	1150	+2,27
Eurafrance	1860	+1,30
Gaz et Eaux	1980	[illegible]
Lagardere (MMB)	128,10	[illegible]
Marine Wendel	389	[illegible]
Navigation Mixte	756	+7,84
Nord-Est	128,60	-3,01
Paribas	269,50	+4,29
Suez	185	+0,76
Worms & Cie	274,60	+4,12
Parfinance	204,50	[illegible]
Montaignes P.Gest.	555	+2,76
	—	

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	23-02-96	Diff.
Bertrand Faure	151	[illegible]
Carnaudmetalbox	210	[illegible]
Dassault-Aviation	510	[illegible]
De Dietrich	261,30	+2,93
Eramet	358	+0,36
Fives-Lille	470	+0,42
Legris indust.	182,20	-3,08
Metaleurop	49	[illegible]
Pechiney CIP	236,60	+10,04
Pechiney Intl	103,50	[illegible]
Peugeot	733	[illegible]
Renault	149,40	-0,91
Strafor Facom	336,40	+2,46
Valeo	266	[illegible]
Vallourec	217,50	-0,22

MINES D'OR, DIAMANT	23-02-96	Diff.
Anglo American #	338	-7,39
Buffelsfontein #	23,60	-7,45
De Beers #	166,50	+3,80
Driefontein #	73,70	-7,87
Gencor Limited #	18,75	-1,31
Harmony Gold #	60,60	-2,25
Randfontein #	42	-13,40
Saint-Helena #	39	-7,58
Western Deep #	242	-5,89
	—	—

PÉTROLE	23-02-96	Diff.
Elf Aquitaine	353,40	-3,57
Esso	600	-1,15
Geophysique	240	+0,84
Total	342,20	-0,84
BP France	—	—
Erap-Elf CPet.	324	-1,81
	—	

SICOMI OU EX-SICOMI	23-02-96	Diff.
Bail Investis.	670	+2,35
Interbail	288	-3,67
Klepierre	605	-0,65
Locindus	847	+1,48
Selectibanque	108	+1,02
Unibail	543	+3,82
Genefim	120	-4
Immobail	112,80	+9,51
	—	

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	23-02-96	Diff.
Accor	693	+1,16
BIS	468,10	+2,33
Canal +	934	-1,89
Cap Gemini Sogeti	147,90	+3,57
CEP Communication	467,50	+3,42
Club Mediterranee	472	-6,30
Eaux (Gle des)	519	-2,44
Ecco	960	+1,26
Euro Disney	15,05	+10,66
Filipacchi Medias	910	+4,23
Havas	377,50	+0,42
Lyonnaise Eaux	466,40	+2,01
Publicis	360	+0,27
S.I.T.A	991	+4,31
Sligos	437	+1,41
Sodexho	1905	+11,40
Technip	430	-0,23
Scac Delmas(SVD)	760	+5,26
Dauphin OTA	245	+2,08
OGF Omn Gest.Fin.	—	
TF1-1	528	-1,49
	—	

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXE	23-02-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,71	+0,03
EDF-GDF 3%	7663	+8,15
CNB TMO 82-97 (S)	101,40	-0,19
CNB Parib.97TMO(S)	101,15	+1,13
CNB Suez 97 TMO(S)	—	+0,03
CNI TMO 1/82-97(S)	101,40	-0,19

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

FININFO

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) [illegible] le 16 février

ACTIONS FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 8,37 %, sur 5 ans : 36,11 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
INVESCO ACTIONS FRANCAISES	INVESCO	1	[illegible]	2	[illegible]	162,39
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (C)	PARIBAS	2	[illegible]	—	[illegible]	1717,96
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (D)	PARIBAS	3	[illegible]	—	[illegible]	1715,53
INDOSUEZ CROISSANCE FRANCE	INDOSUEZ	4	[illegible]	—	[illegible]	598,83
ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (D)	CCBP	5	[illegible]	22	[illegible]	1304,54
ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (C)	CCBP	6	[illegible]	23	[illegible]	1373,97
PARFRANCE (C)	PARIBAS	7	[illegible]	7	[illegible]	798,86
PARFRANCE (D)	PARIBAS	8	[illegible]	8	[illegible]	780,43
UNI-HOCHE (D)	SANPAOLO	9	[illegible]	39	[illegible]	322,59
UNI-HOCHE (C)	SANPAOLO	10	[illegible]	38	[illegible]	343,11
SLIVAFRANCE	CL	11	[illegible]	6	[illegible]	840,29
MERCURE ACTIONS FRANCE	CCR	12	[illegible]	—	[illegible]	1178,74
SICAV 5000	CL	13	[illegible]	10	[illegible]	523,61
FRANCE GAN	GAN	14	[illegible]	1	[illegible]	14064,46
UNION FRANCE	CIC BUE	15	[illegible]	—	[illegible]	1240,31
MDM FRANCE	MDMASSUR	16	[illegible]	9	[illegible]	164,34
MARIANNE	BGP	17	[illegible]	13	[illegible]	356,84
FRANCIC REGIONS	CIC PARI	18	[illegible]	14	[illegible]	1509,06
AXA SECOND MARCHE COMPTANT	AXA	19	[illegible]	—	[illegible]	113,13
FRANCE ENTREPRISES (D)	NSM	20	[illegible]	21	[illegible]	1047,88
FRANCE ENTREPRISES (C)	NSM	21	[illegible]	20	[illegible]	1156,60
FRANCE CROISSANCE	CDC GEST	22	[illegible]	—	[illegible]	923,50
OFIMA MIDCAP	OFIVALMO	23	[illegible]	65	[illegible]	16545,78
AGF INVEST	AGF	24	[illegible]	3	[illegible]	153,86
FRANCE AVENIR	BRED	25	[illegible]	11	[illegible]	138,23
NATIO VALEURS	BNP	26	[illegible]	16	[illegible]	965,87
OPTIMAVALOR	CDT NORD	27	[illegible]	17	[illegible]	273,27
HAUSSMANN FRANCE (D)	WORMS	28	[illegible]	31	[illegible]	1225,09
HAUSSMANN FRANCE (C)	WORMS	29	[illegible]	32	[illegible]	1265,75
AGF EPARGNE ACTIONS	AGF	30	[illegible]	—	[illegible]	1469,03
ZURICH ACTIONS PLUS	ZURICH	31	[illegible]	—	[illegible]	1211,63
FRANCIC	CIC PARI	32	[illegible]	29	[illegible]	507,42
NATIO OPPORTUNITES	BNP	33	[illegible]	—	[illegible]	146,49
OBJECTIF FRANCE 2000	LAZARD	34	[illegible]	—	[illegible]	11443,90
PARTNER FRANCE	LA MONDI	35	[illegible]	—	[illegible]	985,51
INDICIA	CNCA	36	[illegible]	—	[illegible]	1144,87
ECUREUIL ACTIONS FUTUR	ECUREUIL	37	[illegible]	—	[illegible]	197,46
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (C)	INDOSUEZ	38	[illegible]	53	[illegible]	857,23
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (D)	INDOSUEZ	39	[illegible]	54	[illegible]	759,76
FONCIER VALEURS	CFF	40	[illegible]	52	[illegible]	468,86
EGIDE FRANCE ACTIONS	EGIDEFIN	41	[illegible]	—	[illegible]	9158,21
LAFFITTE FRANCE (D)	BARCLAYS	78	[illegible]	63	[illegible]	315,82
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (C)	BFCE	79	[illegible]	—	[illegible]	1129,27
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (D)	BFCE	80	[illegible]	—	[illegible]	1094,77
SELECTION AVENIR	CCF	81	[illegible]	27	[illegible]	2029,87
NATIO FRANCE INDEX	BNP	82	[illegible]	—	[illegible]	1025,53
CARDIVAL	CARDIF	83	[illegible]	33	[illegible]	355,83
ELANCIEL	SOGEPOST	84	[illegible]	—	[illegible]	121,04
UAP ACTIONS FRANCE	UAP	85	[illegible]	37	[illegible]	592,30
REGEFRANCE	FIMAGEST	86	[illegible]	36	[illegible]	14221,01
DROUOT FRANCE	AXA	87	[illegible]	28	[illegible]	943,54
ATOUT FUTUR (D)	CNCA	88	[illegible]	4	[illegible]	516,99
ATOUT FUTUR (C)	CNCA	89	[illegible]	5	[illegible]	541,97
NATIO PERSPECTIVES	BNP	90	[illegible]	—	[illegible]	1155,60
HERVET FRANCE	HERVET	91	[illegible]	66	[illegible]	4090,89
GENERALI PERFORMANCE	GENERALI	92	[illegible]	—	[illegible]	9291,82
FRANCE 40	CORTAL	93	[illegible]	—	[illegible]	189,61
STATE STREET ACTIONS FRA. (C)	STATE ST	94	[illegible]	—	[illegible]	1143,89
STATE STREET ACTIONS FRA. (D)	STATE ST	95	[illegible]	—	[illegible]	1129,08
SAINT-HONORE PME	CF ROTHS	96	[illegible]	34	[illegible]	628,78
STATE STREET SPINNAKER 2	STATE ST	97	[illegible]	—	[illegible]	1202,13
OFIMACTION	OFIVALMO	98	[illegible]	42	[illegible]	11792,26
ING FRANCE	CPRGESTI	99	[illegible]	—	[illegible]	832,97
CM EPARGNE INDUSTRIE (D)	CDT MUTU	100	[illegible]	68	[illegible]	90,14
GROUPAMA CROISSANCE	GROUPAMA	101	[illegible]	26	[illegible]	771,87
CM EPARGNE INDUSTRIE (C)	CDT MUTU	102	[illegible]	69	[illegible]	93,08
PROVENCE FRANCE II (D)	HOTTINGU	103	[illegible]	—	[illegible]	255,46
PROVENCE FRANCE II (C)	HOTTINGU	104	[illegible]	—	[illegible]	260,35
UNI-REGIONS	CNCA	105	[illegible]	60	[illegible]	1407,47
MOBI-CROISSANCE	CPRGESTI	106	[illegible]	—	[illegible]	10123,30
PYRAMIDES OPPORTUNITES (C)	VERNES	107	[illegible]	49	[illegible]	748,99
PYRAMIDES OPPORTUNITES (D)	VERNES	108	[illegible]	48	[illegible]	708,96
REGECROISSANCE	FIMAGEST	109	[illegible]	—	[illegible]	12689,33
ACTIGEST (C)	BBL FRAN	110	[illegible]	58	[illegible]	401,76
ACTIGEST (D)	BBL FRAN	111	[illegible]	57	[illegible]	393,84
COLBERT FRANCE	NATWEST	112	[illegible]	—	[illegible]	72,73

ACTIONS EUROPE

Performance moyenne sur 1 an : 11,52 %, sur 5 ans : 34,60 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
RENAISSANCE EUROPE	COMGEST	1	[illegible]	—	[illegible]	1603,16
EUROPE MID-CAP	PARIBAS	2	[illegible]	—	[illegible]	1106,38
AXA EUROPE ACTIONS	AXA	3	[illegible]	1	[illegible]	249,47
CROISSANCE BRITANNIA	EPARGNE	4	[illegible]	5	[illegible]	1009,18
HAUSSMANN EUROPE	WORMS	5	[illegible]	9	[illegible]	3343,35
INDOSUEZ EUROPE (C)	INDOSUEZ	6	[illegible]	14	[illegible]	110,96
INDOSUEZ EUROPE (D)	INDOSUEZ	7	[illegible]	15	[illegible]	107,87
EURO-GAN	GAN	8	[illegible]	2	[illegible]	8768,19
EURODYN	CNCA	9	[illegible]	6	[illegible]	1595,97
EUROPE INDEX PLUS SICAV (C)	CCF	31	[illegible]	23	[illegible]	1246,17
VALCOMEX ACTIONS EUROPE	BFCE	32	[illegible]	16	[illegible]	1099,86
SELECTION EURAVENIR	CCF	33	[illegible]	—	[illegible]	1199,35
SANPAOLO MEDITERRANEA	SANPAOLO	34	[illegible]	21	[illegible]	1237,05
NORDEN	VERNES	35	[illegible]	—	[illegible]	5191,83
LAFFITTE EUROPE	BARCLAYS	36	[illegible]	25	[illegible]	273,19
JUPITER	BGP	37	[illegible]	26	[illegible]	1385,80
OFIMAVALEUROPE	OFIVALMO	38	[illegible]	27	[illegible]	407,69
MOBI-EUROPE	CPRGESTI	39	[illegible]	—	[illegible]	1254,20

ACTIONS AMÉRIQUE

Performance moyenne sur 1 an : 22,43 %, sur 5 ans : 59,27 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
PHENIX USA	PHENIX	1	[illegible]	2	[illegible]	5956,88
QUANTAMERICA	PARIBAS	2	[illegible]	4	[illegible]	284,96
PARTNER ALENA	LA MONDI	3	[illegible]	—	[illegible]	14332,78
AMERI-GAN	GAN	4	[illegible]	3	[illegible]	9913,07
LAFFITTE AMERIQUE	BARCLAYS	5	[illegible]	8	[illegible]	272,24
NOUVEAU MONDE	BGP	11	[illegible]	1	[illegible]	897,71
SELECTION AMERIQUE	CCF	12	[illegible]	6	[illegible]	136,28
ELAN USA	ROTHSCHI	13	[illegible]	5	[illegible]	1699,58
CIC AMERIQUE LATINE	BG CIC	14	[illegible]	—	[illegible]	892,95
STATE STREET AMERIQUE LATINE	STATE ST	15	[illegible]	—	[illegible]	688,83

ACTIONS ASIE-PACIFIQUE

Performance moyenne sur 1 an : 6,14 %, sur 5 ans : 30,08 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
STATE STREET ACTIVE ASIE	STATE ST	1	[illegible]	—	[illegible]	1621,48
INVESCO ACTIONS ASIE EMERGENT	INVESCO	2	[illegible]	—	[illegible]	119,34
INDOSUEZ ORIENT (C)	INDOSUEZ	3	[illegible]	2	[illegible]	319,06
INDOSUEZ ORIENT (D)	INDOSUEZ	4	[illegible]	3	[illegible]	296,09
EURO-ORIENT	CIC BUE	5	[illegible]	1	[illegible]	1660,69
PLACEMENTS CHINE	NSM	6	[illegible]	—	[illegible]	968,89
ASIE 2000	CF ROTHS	7	[illegible]	—	[illegible]	717,07
PARTNER TIGRE	LA MONDI	8	[illegible]	4	[illegible]	18989,64
ATOUT ASIE	CNCA	9	[illegible]	—	[illegible]	99,84
INDOSUEZ UNIJAPON	INDOSUEZ	30	[illegible]	11	[illegible]	1154,83
ATLAS TIGRE III	ATLAS	31	[illegible]	—	[illegible]	890,08
SOLEIL-LEVANT	ROTHSCHI	32	[illegible]	16	[illegible]	1002,45
LAFFITTE TOKYO	BARCLAYS	33	[illegible]	15	[illegible]	242,93
ATLAS TIGRE II (C)	ATLAS	34	[illegible]	—	[illegible]	901,36
ATLAS TIGRE II (D)	ATLAS	34	[illegible]	—	[illegible]	901,36
ATLAS CHINE	ATLAS	36	[illegible]	—	[illegible]	8319,89
ASIE INNOVATIONS	IB JAPAN	37	[illegible]	—	[illegible]	1012,54
KOREA DYNAMIC FUND	IFDC LTD	38	[illegible]	—	[illegible]	1827,69

AUTRES SICAV INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 11,72 %, sur 5 ans : 29,52 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
SELECTION SANTE	CCF	1	[illegible]	—	[illegible]	1977,87
AGF ACTIONS	AGF	2	[illegible]	17	[illegible]	1028,18
SOLEIL INVESTISSEMENT	GAN	3	[illegible]	1	[illegible]	737,27
UNIVERS-ACTIONS	CNCA	4	[illegible]	5	[illegible]	1759,22
INVESCO ACTIONS GLOBALES	INVESCO	5	[illegible]	—	[illegible]	110,02
SLIVINTER	CL	6	[illegible]	14	[illegible]	563,87
NATIO EPARGNE CROISSANCE	BNP	7	[illegible]	13	[illegible]	2187,97
SFI-CNP ASSUR	CDC GEST	8	[illegible]	6	[illegible]	793,19
ATOUT EMERGENT	CNCA	9	[illegible]	—	[illegible]	917,51
MDM VALEURS	MDMASSUR	10	[illegible]	9	[illegible]	397,21
OBJECTIF CONSOMMATION	LAZARD	11	[illegible]	32	[illegible]	12340,11
SELECTION CROISSANCE	CDT NORD	12	[illegible]	10	[illegible]	724,98
UNIGESTION	SANPAOLO	13	[illegible]	3	[illegible]	1562,40
AMPLITUDE MONDE (D)	SOGEPOST	14	[illegible]	7	[illegible]	743,66
AMPLITUDE MONDE (C)	SOGEPOST	14	[illegible]	7	[illegible]	743,66
ECUREUIL GEOVALEURS	ECUREUIL	39	[illegible]	—	[illegible]	2764,75
MULTIACTIONS (D)	MULTIFON	40	[illegible]	18	[illegible]	6838,84
MULTIACTIONS (C)	MULTIFON	40	[illegible]	18	[illegible]	6838,84
ORBIVAL	CARDIF	42	[illegible]	30	[illegible]	1356,78
COLBERT INTER-ACTIONS	NATWEST	43	[illegible]	—	[illegible]	1014,41
AXA INVESTISSEMENTS	AXA	44	[illegible]	26	[illegible]	109,54
AXA CROISSANCE	AXA	45	[illegible]	25	[illegible]	947,55
EXTENTIEL	SG	46	[illegible]	—	[illegible]	1195,59
SI EST	AXA	47	[illegible]	28	[illegible]	1200,04
ATHENA ACTIONS	ATHENA B	48	[illegible]	—	[illegible]	1403,06
SELECTION ENVIRONNEMENT	CCF	49	[illegible]	35	[illegible]	94,69
AXA NPI	AXA	50	[illegible]	15	[illegible]	120,69

Un meilleur comportement que l'indice CAC 40

en pourcentage

1995 96

— PERFORMANCE MOYENNE DES SICAV ACTIONS FRANÇAISES
— INDICE CAC 40 NET (DIVIDENDES RÉINVESTIS)

Source : Fininfo

En période de baisse de l'indice, les sicav obtiennent de meilleures performances grâce aux liquidités qu'elles détiennent.

Sans changement majeur

AUCUN bouleversement majeur *n'est venu troubler* le palmarès des sicav actions depuis un mois. Du côté *des actions françaises*, Invesco Actions françaises est toujours en tête du classement avec une performance sur un an glissant de 26,08 % pour une progression moyenne de 8,37 %. Si l'évolution du mois de janvier est restée très liée à *celle de l'indice CAC 40*, depuis le début du mois de février, les sicav d'actions françaises ont cru, en moyenne, plus vite que l'indice d'un peu plus de 2,5 %.

Pour Alain Gerbaldi, de Fimagest dont la filiale Regeval gère notamment Regecroissance et Regefrance, la différence de *performance des sicav par rapport* à l'indice de référence tient à la faible pondération des valeurs financières. Ces dernières ont en effet particulièrement pesé sur la tendance. Pour l'avenir, Alain Gerbaldi reste confiant. Le risque de la place parisienne demeure aujourd'hui très mesuré. Selon lui, le PER (rapport cours/bénéfice par action) de la Bourse de Paris, qui avoisine 16, devrait revenir aux alentours de 15 vers la fin de l'année, ce qui est, somme toute, peu *cher par rapport aux autres places.*

Les résultats 1995 des entreprises ne sont pas aussi défavorables qu'on pouvait le craindre et l'année 1996 pourrait être celle du rebond. *Le véritable redémarrage* de la croissance nationale pourrait intervenir dès 1997. Jean-Baptiste de Franssu, administrateur, directeur général d'Invesco-France tient à peu de choses près le même *discours : peu ou pas de valeurs fi*nancières et surtout des valeurs dites « *moyennes* » du type Mid-CAC ou second marché.

De plus, plutôt que de jouer une baisse des taux, incontestablement profitable aux marchés d'actions, *les gérants s'attachent désormais* à une étude approfondie de l'entreprise *plutôt qu'au secteur*. Endossant un véritable rôle d'analyste, ils sélectionnent des valeurs individuellement en fonction d'un grand nombre de critères (qualité du dirigeant, stratégie, etc.), une véritable enquête sur le terrain. *Ce choix des valeurs* – le « *stock picking* » en anglais – sera selon le directeur général d'Invesco-France la grande tendance de l'année 1996.

Reste que la sous-performance affichée par la place de Paris au cours des deux dernières années devrait aujourd'hui ouvrir des perspectives plus optimistes. La plupart des mauvaises nouvelles ont déjà été intégrées dans le cours des actions (taux réels élevés, déficit budgétaire, ralentissement de la *croissance, médiocres résultats* des entreprises). Les marchés d'actions devraient profiter de l'assouplissement de la politique monétaire qui reste toujours un argument favorable.

F. Bn.

L'espoir d'une baisse des taux allemands renaît

La progression moins forte que prévu de la masse monétaire outre-Rhin au mois de janvier a rassuré les investisseurs. Elle a permis aux marchés obligataires européens de se redresser

La publication de la statistique d'évolution de la masse monétaire allemande a rythmé l'évolution des marchés financiers internationaux cette semaine. Les investisseurs ont finalement été rassurés par l'annonce, vendredi 23 février, d'une progression de l'agrégat de monnaie M3 moins forte que prévu (+8,4 %). Ils envisagent à nouveau une baisse des taux directeurs de la Bundesbank. Ces perspectives ont permis aux marchés obligataires européens de se redresser. Le deutschemark s'est affaibli face aux devises européennes. Le redressement du franc vis-à-vis de la monnaie allemande devrait favoriser une reprise de la baisse des taux d'intérêt à court terme en France. Ce scénario pourrait être perturbé par le nouvel accès de faiblesse du dollar. La Banque du Japon est intervenue de façon répétée afin de freiner la dépréciation de la monnaie américaine.

TAUX ET DEVISES

LA NERVOSITÉ actuelle des opérateurs des marchés financiers s'est traduite, cette semaine, par une grande volatilité des cours des obligations internationales. Le rendement de l'emprunt d'Etat allemand à dix ans, qui était monté jusqu'à 6,48 % mercredi 22 février, son plus haut niveau depuis quatre mois, est revenu à 6,27 % vendredi. Celui de l'obligation assimilable du Trésor français a suivi un mouvement parallèle : atteignant 6,83 % en milieu de semaine pour terminer celle-ci à 6,60 %.

Les investisseurs européens ont vécu la semaine dans la psychose de la publication de la masse monétaire allemande. Initialement prévue pour le mardi 20 février, celle-ci n'a finalement eu lieu que vendredi en début de matinée. Ce report a eu pour effet d'accroître la nervosité des opérateurs et d'alimenter les rumeurs les plus folles à son égard. L'agrégat de monnaie M3 a progressé de 8,4 % au mois de janvier, en taux annualisé, par rapport à la moyenne du dernier trimestre 1995.

Cette statistique, en apparence très médiocre puisqu'elle dépasse la limite supérieure de 7 % que la Bundesbank s'est fixée pour 1996, n'en a pas moins été accueillie très favorablement par les opérateurs. Il est vrai que la hausse de M3, aussi forte soit-elle, a été sensiblement inférieure aux prévisions des économistes. Ces derniers avaient misé sur une progression comprise entre 9 % et 11 %. De surcroît, d'autres méthodes de calcul ont permis de la relativiser. C'est ainsi que, par rapport à la moyenne du dernier trimestre 1994, M3 n'a augmenté que de 3 %. Enfin, la Bundesbank s'est empressée de rassurer les investisseurs. « *En interprétant ces chiffres, il faut prendre en compte le fait que la masse monétaire, calculée sur une base annualisée, enregistre d'importantes fluctuations en début d'année, car la période de référence qu'elle couvre est très courte* », a précisé la banque centrale allemande dans un communiqué.

Une évolution heurtée

en points
23 fév. 97,87
98,00
97,50
97,00
96,50
96,00
19 FÉV. | 20 | 21 | 22 | 23
Source : Bloomberg

Ayant plongé en début de semaine, les obligations allemandes se sont reprises après la publication de la masse monétaire.

RAFFERMISSEMENT DU FRANC

Otmar Issing, chef économiste à la Bundesbank, s'est montré plus précis. Il a jugé que la statistique de M3 ne fournissait aucun motif pour modifier le cours actuel de la politique monétaire allemande et qu'il n'y avait aucune raison de relever les taux directeurs dans la conjoncture actuelle. Loin de mettre un terme aux espoirs de détente monétaire en Allemagne, la publication de la masse monétaire les a, au contraire, ravivés. Les opérateurs comptent à nouveau sur une baisse du taux d'escompte et du taux Lombard (fixés respectivement à 3 % et 5 % depuis le 14 décembre 1995). Celle-ci serait justifiée par l'absence de pressions inflationnistes (les prix à la production ont diminué de 0,7 % en janvier outre-Rhin) et par la détérioration de la situation économique (l'indice de confiance des industriels calculé par l'IFO a enregistré un nouveau repli en janvier pour s'établir à 92,6 points). Ce regain d'optimisme sur l'orientation de la politique monétaire en Allemagne a provoqué un affaiblissement du deutschemark. La monnaie allemande, qui était montée mardi jusqu'à des cours de 3,453 francs et 1 098 lires, cotait vendredi soir 3,433 francs et 1 077 lires. Le redressement du franc, s'il se confirme, devrait permettre aux taux d'intérêt à court terme français de reprendre le chemin de la baisse. Celle-ci prendrait d'abord la forme d'une réduction du niveau de l'argent au jour le jour, aujourd'hui fixé à 4,19 %, puis d'une diminution du taux des appels d'offres de la Banque de France (3,90 % depuis le 8 février).

Le deutschemark n'a cependant pas cédé de terrain face au dollar. Le billet vert montre depuis quelques jours d'inquiétants signes de faiblesse, notamment vis-à-vis de la monnaie japonaise. Il est tombé cette semaine à 103,60 yens, son plus bas niveau depuis deux mois. Au point que la Banque du Japon s'est retrouvée dans l'obligation d'intervenir sur le marché des changes – pour des montants estimés à plusieurs milliards de dollars – afin de freiner la dépréciation de la monnaie américaine. Depuis plusieurs mois, l'institut d'émission nippon n'avait pas eu besoin de recourir à ce type d'action. Le mouvement de hausse naturelle du dollar, lié au rééquilibrage des comptes extérieurs américains et japonais, l'en avait dispensé. Le montant de ses interventions, qui avait atteint 60 milliards de dollars en 1995, s'était limité à 18 millions de dollars au mois de janvier. Le retour sur scène de la Banque du Japon constitue un événement majeur et inquiétant.

Les perspectives de chassé-croisé conjoncturel et monétaire entre les Etats-Unis et le Japon semblent expliquer la rechute du dollar. La Banque du Japon pourrait choisir de relever son taux d'escompte pour tenir compte du rebond de l'économie nippone, de la forte croissance des agrégats monétaires et de la meilleure santé financière des banques. Le ministère nippon des finances vient de réviser à la baisse, dans des proportions considérables, le montant des créances douteuses détenues par les grandes banques japonaises (66 milliards de dollars contre 220 milliards de dollars). A l'inverse, la Réserve fédérale assouplirait sa politique monétaire afin de soutenir l'activité aux Etats-Unis. Après une hausse de 3,6 % au troisième trimestre de 1995, le produit intérieur brut a connu une faible progression de 0,9 % au quatrième. Alors que le dollar deviendrait moins rémunérateur, le yen le serait davantage.

Pierre-Antoine Delhommais

La peur de l'inflation ?

Le mouvement de remontée des taux d'intérêt à long terme s'est brusquement accéléré cette semaine aux Etats-Unis. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans s'est tendu jusqu'à 6,44 %, son plus haut niveau depuis le début du mois d'octobre 1995. La faiblesse du marché obligataire américain peut surprendre étant donnés le ralentissement actuel de l'économie outre-Atlantique et les perspectives de détente monétaire qui en découlent. Même la reconduction d'Alan Greenspan à la tête de la Réserve fédérale n'a pas réussi à redonner confiance aux investisseurs.

Certains économistes évoquent la piste de l'inflation pour expliquer ce mouvement. Réfutant l'idée aujourd'hui très répandue selon laquelle l'inflation est morte, ils estiment que la progression des cours des matières premières, notamment agricoles, la hausse continue des masses monétaires et la flambée des actifs financiers se transmettront, tôt ou tard, aux prix des marchandises.

MATIÉRES PREMIÈRES



LES COURS du plomb ont connu cette semaine un sensible raffermissement : la tonne de métal valait 785 dollars, événement qui n'était pas survenu depuis octobre 1990. Pourquoi cette soudaine amélioration ? Les professionnels la jugent d'abord comme une manifestation saisonnière : le temps extrêmement froid qui sévit aux Etats-Unis et en Europe a fatigué bon nombre de batteries automobiles. Or, ces équipements constituent le principal débouché du métal gris. Les fabricants se sont montrés tellement avides de plomb qu'ils ont dû, d'après les dires d'un opérateur, « *acheter des stocks de moindre qualité en provenance de la Communauté des Etats indépendants* ». D'autres ont même fait l'acquisition de métal chinois.

Mais la plupart des industriels se sont approvisionnés auprès du London Metal Exchange, ce vaste entrepôt au cœur de la City. Semaine après semaine, le rythme des sorties s'accélère : les stocks du LME ne représentent que quatre semaines de consommation – un peu plus de 256 000 tonnes –, soit le niveau le plus bas depuis 1992. Certains experts prévoient un amoindrissement de l'offre plus visible encore à la fin de l'année et ce, avec d'autant plus de conviction que la rareté incite à la prudence : les négociants couvrent leurs positions par des opérations d'achat sur les marchés à terme.

Parallèlement, le Groupe d'étude international sur le plomb et le zinc (ILZSG) vient de publier ses statistiques : la demande (5,48 millions de tonnes) est supérieure à l'offre (elle culmine à 5,37 millions de tonnes). Outre ce déficit, la consommation, selon cet organisme, s'est montrée plus intensive que prévu : en 1995, elle a progressé de 2,3 % par rapport à l'année précédente. L'Europe de l'Ouest et la Corée du Sud constituent les deux principaux pôles d'achat. Des données fondamentales aussi favorables ne pouvaient que réjouir les fonds d'investissement : ils se sont empressés sur ce marché discret mais prometteur.

Marie de Varney

Marché international des capitaux : les emprunts « stratégiques » allemands

ON PARLE *beaucoup d'emprunts « stratégiques »* sur le marché international des capitaux. C'est un bien grand mot qui sert à distinguer certaines opérations des autres, plus communes, dites « opportunistes », *lesquelles n'ont pour but que de tirer parti de* circonstances favorables et de lever des ressources aux meilleures conditions possibles. Visiblement l'expression plaît et elle s'est affadie à force d'être trop souvent utilisée à tort afin d'allécher les bailleurs de fonds. Ce *serait toutefois une erreur de ne pas lui donner* tout son sens lorsqu'elle s'applique à des emprunts contractés par les principaux établissements publics allemands. Ceux-ci ont en effet mis au point une véritable stratégie *depuis la chute du mur de Berlin. Cet événement* les a obligés à multiplier leurs sources de financement, hors de leur propre marché national où le Trésor public de Bonn a pris une place de plus en plus grande pour répondre aux énormes besoins financiers liés à *la réunification du pays.*

Les établissements publics allemands n'étaient guère connus à l'étranger à la fin des années 80. Ils ont donc commencé par émettre des emprunts moyens en Suisse, *pays où on parle leur langue, et où ils se sont* rapidement assurés d'une base d'investisseurs très fidèles. Ensuite ils se sont progressivement attaqués aux autres marchés pour lancer des transactions de taille beaucoup *plus élevée. Un compartiment leur a résisté plus longtemps que les autres : celui des obli*gations libellées en francs français. Ils sont en train de s'y imposer. Trois d'entre eux s'y sont présentés ces derniers jours pour un montant total de 4 milliards de francs. Il leur a été fait *un excellent accueil. On commence à s'habi*tuer à leurs noms compliqués et aux subtilités du droit administratif allemand. Qu'il s'agisse de Deutsche Siedlungs und Landesrentenbank, de Landeskreditbank Baden-Württemberg ou de Landesbank Hessen-Thüringen, *chacun sait aujourd'hui que la République fé*dérale ou les régions allemandes répondent finalement de leurs dettes.

MOINS EXIGEANTS

*Il faut préciser que l'appétit manifesté ac*tuellement en France pour des signatures d'outre-Rhin correspond à un souci plus général de diversification des portefeuilles obligataires. C'est une évolution qui se précise depuis la chute des cours du Crédit foncier de France *de l'automne dernier. D'autres em*prunteurs étrangers en bénéficient mais ils sont moins nombreux que les établissements publics allemands, lesquels font tout pour se conformer aux exigences des investisseurs *français. Ceux-ci ont une préférence pour les* titres de longue durée. Les Allemands lancent donc des obligations qui viendront à échéance dans dix ans. En outre, ces débiteurs allemands n'ont, dans la plupart des *cas, pas l'emploi de ressources en francs. Il leur faut des deutschemarks,* qu'ils obtiennent en concluant des contrats d'échange avec leurs banques. Or il est frappant de constater qu'ils se montrent moins exigeants que sur d'autres marchés, celui du dollar par *exemple. Ils acceptent que ces contrats* d'échange débouchent sur des résultats moins économiques pour eux que ceux auxquels ils prétendent normalement.

S'ils se montrent aussi accommodants, *c'est parce que l'accès au marché français est de première importance pour eux.* Leur attitude est aujourd'hui moins liée à la réunification de l'Allemagne qu'à la perspective de l'Europe monétaire qui pourrait voir le jour dans trois ans, abolissant les frontières des *marchés financiers nationaux. Ils se préparent à la vive concurrence qui s'exercera* entre les emprunteurs de plusieurs nationalités sur le grand marché des obligations en euros.

En sens *inverse, les emprunteurs français ne demeurent pas en reste, même s'ils sont* handicapés dans leurs démarches par la pénible impression laissée à l'étranger par les déboires du Crédit foncier, qui s'était naguère *illustré sur le marché allemand. La Caisse centrale du Crédit immobilier de* France a repris le flambeau et s'apprête à lever 750 millions de deutschemarks pour une durée de sept ans.

Christophe Vetter

Les Bourses de Tokyo et de Londres marquent le pas

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↘ – 2,42%	↗ + 2,31%	↗ + 1,25%	↘ – 0,81%	↗ + 0,94%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

LES GRANDES places boursières internationales ont eu une évolution contrastée au cours de la semaine écoulée : la Bourse de *Paris a repris du terrain*, celle de New York a fini la semaine sur un nouveau record, celle de Francfort a poursuivi sur sa lancée alors que les marchés de Londres et de Tokyo, sous le poids de problèmes nationaux, ont terminé la période dans le rouge.

Si Wall Street a battu un nouveau record, sommet qui n'a pas été atteint sans difficulté, Alan Greenspan, président reconduit de la Réserve fédérale américaine, n'est pas complètement étranger aux difficultés précitées. Mardi, s'exprimant devant la sous-commission bancaire de la Chambre des représentants, le président de la Fed a déclaré que « *l'économie est sur la voie d'une expansion durable* » et que les récentes faiblesses étaient « *probablement passagères* ».

Les investisseurs ont estimé que ces déclarations réduisaient les probabilités d'une nouvelle baisse des taux en mars, lors de la prochaine réunion du comité monétaire, provoquant une envolée des *taux sur le marché obligataire*. Le lendemain, devant la commission bancaire du Sénat, M. Greenspan a rassuré les sénateurs, précisant que la Réserve fédérale pourrait baisser de nouveau ses taux si nécessaire tant que l'inflation restait maîtrisée.

Ces propos et le flot constant de liquidités provenant des fonds d'épargne et de retraite ont permis à l'indice Dow Jones de battre deux records jeudi et vendredi pour terminer cette semaine – réduite à quatre séances en raison du President's Day – en hausse de 127,17 points, soit 2,31 %, à 5 630,49 points.

L'amélioration de la tendance à Wall Street et les perspectives d'une nouvelle détente monétaire ont contribué dans une grande mesure à la bonne performance affichée par les Bourses de Paris et de Francfort.

Cette amélioration a été sensible à partir du milieu de la semaine, car en début de période la dégradation des marchés obligataires *des deux côtés du Rhin* avait nettement pesé sur les marchés d'actions.

De plus, les investisseurs attendaient, nerveux, la publication de la masse monétaire M3 en Allemagne, principal indicateur utilisé par la Bundesbank pour fixer sa politique de taux, une croissance trop importante de cette dernière différant tout espoir de détente monétaire.

REPRISE REPOUSSÉE

Paris n'a donc pris son envol que mercredi, à la veille de la liquidation du terme boursier de février. D'abord timide, cette reprise s'est poursuivie le lendemain de façon plus sensible avant de franchement s'affirmer lors de la dernière séance de la semaine. Vendredi en clôture, l'indice CAC terminait sur un gain de 1,21 % à 1 976,89 points, portant son score hebdomadaire à 1,25 %. Le terme boursier de février s'est soldé par une hausse de 0,37 %.

L'évolution de la Bourse de Francfort a été identique : le DAX avait mal commencé la semaine, repassant sous le seuil de 2 400 points lundi après une défaillance du marché obligataire allemand *dans le sillage de New York*. Cette déprime se prolongeait mardi, et la Bourse ne relevait le nez qu'en milieu de semaine pour finalement terminer vendredi sur une vive hausse. *Sur la semaine*, les valeurs allemandes ont gagné 0,94 %, l'indice DAX terminant à 2 451,78 points.

Cette amélioration de fin de semaine est essentiellement imputable à la publication de M3, dont la croissance (8,4 %), moins forte que prévu, a rassuré les opérateurs, qui s'attendaient à une croissance à deux chiffres.

La West LB, dans son rapport hebdomadaire, note pour sa part que « *l'espoir d'assister à une amélioration conjoncturelle dès le milieu de l'année est repoussé dans le temps – ce qui réduit les perspectives de bénéfices des sociétés. (...) De plus en plus d'acteurs, se basant sur la fermeté du DM, la stabilité au niveau des prix, espèrent que la Bundesbank prendra de nouvelles mesures d'assouplissement de sa politique monétaire* ».

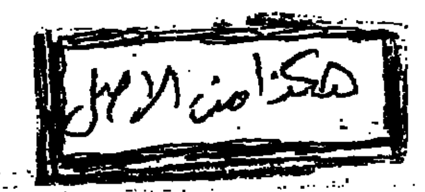
La Bourse de Londres, qui en début de semaine a subi comme ses consœurs européennes les contrecoups de la dégradation des marchés obligataires, n'a, en revanche, pas profité de l'éclaircie sur le front des taux d'intérêt en raison d'un climat politique dégradé. L'indice Footsie a perdu 30,6 points sur la période, soit 0,81 %, pour finir vendredi à 3 740,3 points.

L'essentiel de la baisse a été enregistré en début de semaine lorsque les marchés ont cru déceler des signes de reprise de l'économie et de croissance de la masse monétaire qui ont éloigné leurs espoirs de baisse des taux d'intérêt. En fin de semaine, la nouvelle défection d'un député conservateur, réduisant la majorité de John Major, a rendu la Bourse prudente dans l'attente d'un débat à la Chambre des communes lundi sur les exportations illégales d'armes vers l'Irak, au cours duquel le gouvernement risque d'être mis en minorité.

Ce sont également des problèmes internes qui, décourageant les investisseurs, ont pesé sur la Bourse de Tokyo. L'indice Nikkei des 225 valeurs a perdu 502,39 points, soit 2,42 % au cours de la semaine, pour terminer à 20 300,38 points.

Huit jours plus tôt, il avait déjà reculé de 132,05 points. Les opérateurs estiment que les actions nipponnes devraient repartir à la hausse la semaine prochaine avec la phase finale du débat au Parlement sur les sociétés de prêts immobiliers (*jusen*) qui laisse présager une approbation du budget de l'Etat début mars.

F. Bn.



AUJOURD'HUI

SPORTS

SKI ALPIN A vingt-neuf ans, Alberto Tomba a enfin remporté une épreuve des championnats du monde, vendredi 23 février en sierra Nevada. L'Italien s'est imposé dans le slalom géant en devançant les Suisses Urs Kaelin et Michael Von Gruenigen, leader de la Coupe du monde de la discipline. ● TRIPLE CHAMPION olympique, riche de quarante-sept victoires en Coupe du monde depuis ses débuts, en 1987, et vainqueur du classement général de la Coupe du monde en 1995, Tomba avait manqué les podiums en quatre participations aux championnats du monde, de 1987 à 1993. ● LE SLALOM, prévu dimanche 25 février, peut permettre à Alberto Tomba de réussir un doublé. Pour y parvenir, il doit notamment vaincre le Français Sébastien Amiez, leader de la Coupe du monde de la spécialité. ● DANS LE GÉANT, le premier Français, Ian Piccard, s'est classé neuvième.

Alberto Tomba obtient enfin l'or aux championnats du monde

Après avoir conquis son premier titre mondial dans l'épreuve du slalom géant, au terme d'une course épique, le skieur italien espère réaliser le doublé, dimanche 25 février, lors du slalom spécial

PRADOLLANO
de notre envoyée spéciale

Il y a les autres, et il y a Alberto Tomba. Il aura suffi d'en juger par le tour exagéré qu'a pris le séjour de l'Italien en Espagne, avant sa victoire dans le slalom géant, vendredi 23 février. Il y a eu, mardi 20 février, l'arrivée. Un aéroport comble, une ferveur des fans italiens venus en cars, digne de celle déversée sur le passage du pape ; autant de journalistes et de membres de la sécurité que pour l'arrivée d'un président de la République. Tomba a visité, embrassé, contemplé, amusé, agacé devant les flashes et les caméras. La star s'était fait précéder par des paroles excessives. Il avait critiqué l'Andalousie en disant que les championnats du monde de ski n'auraient jamais dû avoir lieu en Afrique, et les Andalous lui en ont voulu.

SKI

Le champion a passé ses premiers jours en conférences de presse et apparitions à la télévision locale, à s'excuser de son écart de langage : *« Je me sens Espagnol. »* Ce grand enfant pensait être pardonné. Il n'en a plus fini de se faire huer, vendredi, dans l'aire d'arrivée, malgré une si belle victoire après deux manches, l'une parfaite, l'autre en force.

Comme chaque fois qu'il peut choisir, Alberto Tomba avait pris le dossard nº 1. Dans cette première manche, les autres se sont essoufflés à vouloir le rattraper. Mais le plus beau, peut-être, a été cette faute de ski intérieur dans la deuxième manche. Sur une plaque de glace où d'autres sont tombés, Alberto dérape, sa hanche effleure la neige. La main droite, violente, vient redresser cette immense carcasse tandis que les cuisses imposantes la remettent sur la bonne trajectoire. Pour rattraper le temps, Tomba roule des épaules, plie en puissance. Il devient champion du monde avec près d'une demi-seconde d'avance sur son dauphin, Urs Kaelin. Alberto mouline ses bâtons et vient embrasser son fan-club italien sous une petite *bronca* espagnole.

Le voilà enfin champion du monde, à vingt-neuf ans. Le seul titre qui lui manquait. Il avait déjà gagné tout le reste : un double titre olympique en slalom et en géant à Calgary en 1988, une nouvelle médaille d'or dans le slalom olympique d'Albertville, des Coupes du monde dans les épreuves techniques. Il s'était emparé du classement général de la Coupe du monde en 1995 après avoir gagné onze courses, sept slaloms et quatre géants. Mais les championnats du monde de Sierra Nevada avaient été annulés alors qu'il raflait tout.

BON VIVANT

La saison nouvelle l'avait trouvé boudeur. Entre chronique mondaine et bilan sportif – tout est si étroitement mêlé chez Alberto – l'été n'avait guère été agréable. Alberto ne se remet pas de sa rupture avec son amie Martina Collombari, Miss Italie 1991, qui l'a quitté en août. Il n'apprécie guère de se découvrir nu dans un journal et, en décembre, récompense l'auteur de la photo sacrilège en lui jetant son globe de cristal lors de la remise des trophées. L'homme a porté plainte. La police enquête. Tomba risque aussi des sanctions de la Fédération internationale de ski et, surtout, du conseil de discipline de ces carabiniers dont il est le membre le plus célèbre.

Dans les premières épreuves de Coupe du monde, Alberto ne ressemble pas à grand'chose. Il explique, grand seigneur, qu'il lui sera difficile de faire mieux que onze victoires en un an. En fait, l'homme s'est rendu compte, l'année passée, que l'entraînement intensif auquel il s'est soumis depuis juillet l'a laissé fatigué pendant les deux semaines de février qui correspondaient aux dates des championnats du monde 1996.

Tomba ne cache pas non plus un élan moins vorace pour ses entraînements de décathloniens. Lui qui s'était inventé des exercices de musculation s'est fatigué de ce rythme trop dur. Il est devenu encore un peu plus bon vivant. Après son anniversaire, le 19 décembre, il se décide à se consacrer à sa préparation. Ses courses se font plus tranchantes. Pourtant, il ne remporte pas de slalom géant, y prend une deuxième et une troisième places, se « contentant » de trois victoires en slalom. Il est devancé, dans la Coupe du monde, par le Français Sébastien Amiez.

« Parce que mon palmarès, cette année, n'était pas terrible en géant, dit Tomba, *personne ne m'attendait (...). Moi, j'y ai cru. Cette relative tranquillité m'a permis de me lancer dans la course un peu plus calmement que je ne le pensais. »* Mais c'est dimanche 25 février qu'il espère atteindre son objectif principal lors de l'épreuve de slalom. *« Je me vois bien double champion du monde ».* L'Italien fanfaronne toujours. En Sierra Nevada, les sociétés, partenaires de plus en plus nombreux à utiliser l'image d'Alberto Tomba, ont déjà gagné. Tous les fournisseurs techniques se sont frottés les mains, vendredi. Grâce à cette médaille d'or, la ligne de caleçons « la Bomba », lancée en janvier, va se vendre comme des petits pains.

En Espagne, Alberto Tomba a continué à multiplier les partenariats. Jeudi soir, il lançait une paire de lunettes. Mercredi soir, il avait reçu un cheval et une étoile de shérif de la part des édiles de Vail, dont il est l'ambassadeur jusqu'aux championnats du monde qui se disputeront dans la station américaine en 1999. Avec lui ? Il ne sait pas encore. Alberto Tomba disputera, à domicile, les championnats du monde à Sestrières, en février 1997, grâce à l'amicale pression des organisateurs et de Fiat – partenaire de l'opération – qui lui ont offert un pont d'or. En 1995, le nouveau champion du monde a enregistré 28 millions de francs de revenus, soit dix fois, voire cent fois plus que la plupart de ses confrères. Sur la piste comme en dehors, Alberto Tomba vit bien dans un monde à part.

Bénédicte Mathieu

Les Français ont déçu

Christophe Saïoni avait prévenu. Le Niçois attaquerait : *« Si je cours, c'est pour faire un podium et pas pour être quatrième »,* avait-il dit. Saïoni a attaqué très fort. Même temps qu'Alberto Tomba au premier chronométrage intermédiaire, il n'a pas franchi la ligne d'arrivée. Sur une attaque tranchante, ses jambes n'ont pas suivi, en désaccord avec ses envies, comme c'est souvent le cas chez les Français. Vincent Millet, venu aux championnats du monde pour se frotter aux meilleurs, a vraiment vu comment ils étaient faits, et il a terminé sixième de la première manche. Il est tombé, dans la seconde manche, sur une sortie de porte trop forte.

Ian Piccard, qui avait essuyé les remontrances de Michel Vion après sa timide quinzième place dans la première manche, a terminé neuvième après une deuxième partie plus volontaire. Un résultat agaçant. Franck Piccard, lui, a terminé sa saison et sa carrière sur une quinzième place.

En Coupe de France, Toulon rate un troisième exploit

APRÈS AVOIR ÉLIMINÉ successivement Toulouse (D2) et Bordeaux (D1), Toulon (National 1) a raté de peu une nouvelle performance face à un autre club de première division, vendredi 23 février, en huitième de finale de la Coupe de France. Les Toulonnais ont tenu en échec (1-1) les joueurs de Montpellier jusque dans la prolongation, avant de céder aux tirs au but (4-1). Strasbourg (D1) a tenu son rang en éliminant Niort (D2), 0-1. En revanche, Valence (D2) s'est qualifié pour la première fois de son histoire pour les quarts de finale en battant (1-0) Laval, beaucoup mieux classé dans le championnat de deuxième division. La rencontre entre Caen et Sochaux (D2) a été reportée au mercredi 28 février, en raison de l'enneigement de la pelouse du stade d'Ornano.

En championnat de France, le froid a également refusé à Metz la possibilité de rattraper son retard de trois matches et quatre points sur le Paris-SG. La rencontre Metz-Lyon, comptant pour la 25e journée, a été reportée une deuxième fois en raison du gel sur une partie de la pelouse de Saint-Symphorien. En bas de classement, Gueugnon a rejoint Saint-Etienne à la dix-huitième place, en battant les Stéphanois (1-0).

■ **RUGBY : le comité directeur de la Fédération française (FFR)** a donné, vendredi 23 février, à Marcel Martin, directeur de la Rugby World Cup, la responsabilité d'un comité exécutif chargé de la coordination des actions fédérales. Ce comité, également composé de Jacques Laurans, secrétaire général de la FFR, et de Jacques Talmier, trésorier, doit permettre au président de la fédération, Bernard Lapasset, de ne plus être impliqué dans le suivi des dossiers et de jouer un rôle d'arbitre.

Toujours pas de circuit pour le Grand Prix de France de F1

LE CASTELLET ou Magny-Cours ? La Fédération française du sport automobile (FFSA) reste dans l'incertitude quant au site où aura lieu le Grand Prix de France de Formule 1 en 1997. Il ne reste pourtant que deux jours avant la date limite pour le dépôt des pièces nécessaires au dossier d'attribution, indique la FFSA, vendredi 23 février, dans un communiqué. Son comité directeur avait décidé, le 2 février, de présenter la candidature du circuit Paul-Ricard du Castellet en lieu et place de celui de Nevers/Magny-Cours, pour organiser le Grand Prix de France, en 1996, pour la sixième année consécutive.

Toutefois, les responsables du circuit Paul-Ricard devaient impérativement remplir le cahier des charges avant le 25 février. 80 millions de francs de travaux de rénovation étaient prévus sur l'ensemble des installations. Mais les dirigeants de cet anneau devaient surtout conclure un accord avec Bernie Ecclestone, président de l'association des constructeurs de Formule 1 (Foca). Les responsables du circuit provençal affirment que M. Ecclestone leur a indiqué qu'un tel accord n'était pas possible, en raison de ses engagements avec la direction du circuit nivernais. En conséquence, les responsables du circuit Paul-Ricard avaient estimé « caduque » la procédure d'attribution. La Fédération internationale de l'automobile (FIA) s'est pour l'instant tenue prudemment à l'écart du débat. Elle a rappelé que le choix revenait en premier lieu à la FFSA, et qu'elle se prononcerait elle-même de manière définitive au mois de juin.

L'imbroglio a provoqué la colère des élus locaux. *« La FFSA doit faire respecter ses décisions »,* a déclaré vendredi 23 février Daniel Colin, député du Var et vice-président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. *« Dans le cas contraire, nous serions les victimes d'un coup monté, d'un véritable hold-up perpétré par un lobby. »* Il a ajouté qu'il avait l'intention de demander l'ouverture d'une enquête administrative.

Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports, avait écrit, jeudi 22 février, à Jean-Marie Balestre, président de la Fédération française du sport automobile pour lui demander de lui communiquer le dossier relatif au choix par la FFSA du circuit du Grand Prix de France 1997.

P. C.

RÉSULTATS

FOOTBALL

COUPE DE FRANCE	
Huitièmes de finale	
Niort (D2)-Strasbourg (D1)	0-1
Toulon (N1)-Montpellier (D1)	1-1
Montpellier qualifié 4 tirs au but à 1	
Valence (D2)-Laval (D2)	1-0
CHAMPIONNAT DE FRANCE D1	
Vingt-cinquième journée (matches en retard)	
Gueugnon-Saint-Etienne	1-0
Metz-Lyon	reporté
CHAMPIONNAT DE FRANCE D2	
Vingt-sixième journée (match en retard)	
Alès-Mulhouse	0-3

TENNIS DE TABLE

COUPE D'EUROPE DES CLUBS CHAMPIONS	
Finale retour	
Charleroi (Bel.)-Levallois	4-0
(aller : 4-3)	
Belle le 5 ou le 8 mars à Charleroi	

SKI ALPIN

CHAMPIONNATS DU MONDE
Slalom géant messieurs
1. A. Tomba (Ita.), en 1 min 58 s 63 ;
2. U. Kaelin (Sui.), à 0 s 44 ;
3. M. Von Gruenigen (Sui.), à 0 s 82 ;
4. L. Kjus (Nor.), à 0 s 88 ;
5. S. Locher (Sui.), à 1 s 99 ;
... 9. I. Piccard (Fra.), à 3 s 49.

COMMUNICATION

Le directeur général de Canal Plus s'inquiète de l'accord CLT-Murdoch

LA COMPAGNIE luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) *« agit en pirate depuis des années »,* assure Michel Thoulouze, directeur général de Canal Plus, dans un entretien au magazine *CB News* daté 26 février-2 mars. Après les associations d'auteurs, de réalisateurs et de producteurs de films, après Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture et de la communication, après Frédérique Bredin, pour le Parti socialiste, après d'autres encore, c'est au tour de la chaîne cryptée d'exprimer sans fard son inquiétude face à l'imminence d'un accord entre l'opérateur luxembourgeois et Rupert Murdoch pour le développement d'un bouquet de programmes numériques sur l'Allemagne (*Le Monde* du 23 février).

Condamnant *« l'exception »* CLT, Michel Thoulouze décerne un brevet de civisme aux autres opérateurs européens. Selon lui, *« l'ensemble des acteurs européens de la télévision, que ce soit Canal Plus, Kirch ou Berlusconi, ont beau se battre entre eux et s'affronter, ils respectent toujours une règle essentielle, l'encouragement de leur production nationale ».* En réalité, l'opérateur italien ne semble pas si attaché à promouvoir le cinéma transalpin, tandis que Léo Kirch se refuse toujours à abandonner officiellement le décodeur numérique, développé par le finlandais Nokia, concurrent du Médiabox prôné par Canal Plus, et vient d'acquérir, pour dix ans, les droits de retransmission du catalogue de longs-métrages de Sony Pictures Entertainment. De son côté, Canal Plus est déjà associée à Tele-Communications Inc. (TCI), premier câblo-opérateur américain.

CONTRAINTES FRANÇAISES

Toutefois, la vigueur de l'attaque portée par le directeur général de Canal Plus est-elle seulement dictée par la crainte d'un accord entre l'opérateur grand-ducal et le groupe Murdoch ? Selon certaines informations, Albert Frère, actionnaire majoritaire de la CLT, aurait proposé, ces derniers jours, à Canal Plus et Bertelsmann le rachat de sa participation dans le groupe luxembourgeois pour près de 20 milliards de francs. Au grand étonnement d'une partie du management et des actionnaires de Canal Plus, son offre n'aurait reçu aucune réponse de la part de Pierre Lescure, PDG de la chaîne cryptée.

Plus vraisemblablement, la réaction de Michel Thoulouze semble tirer, par avance, les enseignements d'une alliance CLT-Murdoch pour tenter de s'affranchir des obligations audiovisuelles françaises, plus contraignantes que les règlements européens. *« En conséquence,* prévient le directeur général de la chaîne cryptée, *pour lutter contre Murdoch, les opérateurs européens vont être obligés de s'alléger de certaines contraintes. Comment, par exemple, Canal Plus pourra-t-elle longtemps continuer à consacrer près de 20 % de son chiffre d'affaires au cinéma, alors que Murdoch n'a aucune obligation de ce genre ? »*

Pour parer à ce type d'accusations, des sources luxembourgeoises précisent que la société commune créée par la CLT et le magnat australo-américain serait de droit luxembourgeois et respecterait les obligations de la directive « Télévision sans frontières ».

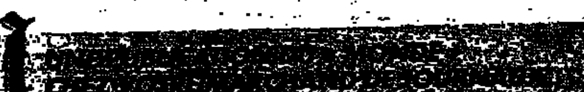
Guy Dutheil

■ **IMPRIMERIE : environ 400 ouvriers du Livre CGT** ont manifesté vendredi 23 février pendant deux heures dans les locaux du groupe CEP Communication, avenue Hoche, à Paris. Ce mouvement intervient après la décision du *Point*, propriété de CEP Communication, filiale d'Havas, de retirer son impression aux usines Jacques Lopès. Cette manifestation s'ajoute à d'autres actions pour sensibiliser l'opinion aux problèmes de l'imprimerie en France (*Le Monde* du 24 février).

L'ancien directeur de « VSD » mis en examen

JEAN-PIERRE CANAT, ancien directeur général du groupe VSD, a été mis en examen, jeudi 22 février, pour abus de biens sociaux, escroquerie, faux, usage de faux et recel, par le juge d'instruction parisien Patrick Fiévet. M. Canat a été laissé libre sous contrôle judiciaire. Une information judiciaire avait été ouverte en janvier au sujet de possibles malversations financières au détriment de plusieurs établissements bancaires en 1993 et 1994. *VSD* a déposé son bilan en août 1995, avec un passif de 270 millions de francs (*Le Monde* du 12 août 1995).

La banque Worms, qui a porté plainte, s'estime victime de mobilisations de créances de la part de sociétés du groupe VSD, qui a aussi cédé plusieurs fois des créances identiques, mais aussi, selon l'enquête préliminaire, à d'autres établissements. L'actuel PDG du groupe VSD, François Siégel, a déposé une plainte avec constitution de partie civile visant nommément M. Canat. Cet épisode judiciaire intervient alors que le tribunal de commerce de Paris devrait accepter, jeudi 29 février, la proposition de reprise de *VSD* par le groupe d'Axel Ganz, Prisma Presse (*Le Monde* du 23 février).



La dame rousse qui aimait le noir

Photographies et modèles, exposés à Chalon-sur-Saône, célèbrent la styliste de mode Sonia Rykiel

CHALON-SUR-SAÔNE
de notre envoyé spécial

Jardin glacé, feuilles mortes, un Grand Véfour forcément vide... Une silhouette solitaire hante la caméra de brume de Déborah Turbeville. « *Il faut prendre garde au noir...* », prononce Sonia Rykiel. La voici qui s'enveloppe dans les mots, les phrases comme d'autres dans un châle, l'hiver : « *Il faut doubler le noir, passer à travers. Sinon le noir te colle au sol, te cloue par terre. Le noir, c'est comme un amant. Il faut un double jeu.* »

Sa voix est à elle seule une griffe. « *Ce qui m'obsède ? Les couleurs, la création, le soir (...). Je sais qu'un jour une robe va me parler. C'est elle qui va m'agripper, c'est elle qui me dira : voilà ce que tu dois faire...* » Dans le cadre des « Janviers en Bourgogne », après Andrée Putman, Pierre le Tan, Henri Alekan, l'invitée de l'Espace des arts de Chalon-sur-Saône est la créatrice de mode.

Une exposition originale, plus évocatrice que documentaire, et dont le mérite est d'éviter la rétrospective pour raconter ce qui survit aux modes : l'humeur d'un style si moderne à son apogée, les années 60-70. La « Reine du tricot », ainsi surnommée par les Américains, a bouleversé en douceur les codes vestimentaires de la bourgeoisie : elle lui doit les survêtements de velours éponge, les coutures à l'envers, et bien plus encore que ce noir qui la suit, comme une ombre. « *Je m'ennuie avec la femme nature, sans scandale, arrêtée...* »

Traquant « *l'autre femme* », Sonia Rykiel, qui a fait ses débuts en créant, dès 1962, des robes de future maman, pour la boutique Laura, a été la première styliste de mode à se copier elle-même, en dessinant, dès 1977, des modèles pour Les Trois Suisses.

Auteur de plusieurs livres – *Et je la voudrais nue* (Grasset, 1978), *La Collection* (Grasset, 1982), *Collection terminée, collection interminable* (Flammarion, 1993) –, elle a su construire un empire à travers un personnage qui est l'une de ses plus belles créations. Quelque chose de beau et de triste se dégage de cette présentation en forme de récit inachevé.

SEINS DE PLUME

On y retrouve la pionnière, celle qui, ces dernières années, semble avoir été fragilisée par les parodies, les ersatz, une course au produit à laquelle sa propre maison n'échappe pas, et, qui chaque jour, la rend un peu plus étrangère à cet univers. Il fallait beaucoup de tact et de délicatesse pour réunir le meilleur, en évitant le coté « promo », qui réduit trop souvent les expositions de mode à des inventaires commerciaux.

L'aquarium de béton que constitue l'Espace des arts n'est certes pas l'une des invitations les plus sensuelles au voyage. Mais Jean-Marc Grangier, hôte des lieux, sait là dérouler le tapis noir qui sied à la grande dame. Soulages, Aki Kuroda, Jean-Charles Blais et César sont les peintres et sculpteurs choisis pour témoins de cet hommage. Imprimées sur vélin d'Arches, les photographies de Dominique Issermann restituent dans un silence intime, une complicité avec ces filles aux prénoms de garçons, aviatrices diaphanes, dames de la côte, égéries de crêpe, dont les corps semblent dessinés sur le sable au pinceau noir. Seins de plume sous le mohair, ces amantes aux corps d'enfant cachent sous leur longues robes l'étoffe d'une rencontre entre un couturier et un photographe. Ailleurs, les robes défilent sur des écrans ; un studio-atelier a été reconstitué, avec des carnets de croquis, un pull en boutons dorés, et des mannequins de bois sur lesquels on peut suivre l'évolution d'un modèle, une veste filiforme, aux mesures d'une silhouette androgyne dont les références remontent bien sûr aux années 20.

L'émotion naît surtout de cette grande salle plongée dans la pénombre, où, posés sur des plateaux *rouge, vert, bleu nuit*, les modèles surgissent comme des fantômes électriques. Le visiteur entre dans la loge immense d'une actrice, où brillent une robe de final en papier de chocolat or, un paletot de marabout, un boléro étoilé, un pull à deux places... Souvenirs étalés comme des lettres ouvertes, atours chastes et impudiques d'une femme rousse aux arcs-en-ciel de noir qui n'en finit pas d'interroger son miroir.

Laurence Benaïm

★ Espace des Arts, 5 *bis*, avenue Nicéphore-Niepce. 71100 Chalon-sur-Saône. *Tél. : 85-42-52-00*. Entrée libre tous les jours, sauf le lundi, de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au dimanche 3 mars.

DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

Skis XXL

Le surf des neiges semble devenu l'arme absolue des amateurs de poudreuse. La largeur du patin de cet engin de glisse permet de rester en surface du manteau neigeux, quelle que soit sa qualité. Dès lors que l'on en maîtrise la technique, *l'évolution hors piste ne présente pas* d'autres difficultés que celles liées à l'exposition de la pente. Contrairement aux skis traditionnels qui requièrent *une technique affirmée*.

La simplicité du maniement tout terrain du surf a contribué au succès rencontré par le *snowboard* auprès des plus jeunes *générations depuis le début des* années 90. De quoi donner quelques soucis aux fabricants de skis, qui n'ont pas tardé à trouver la réplique. Car le problème à résoudre était en fait assez simple : comment dégager les skis de la neige ? En augmentant leur surface portante *pardi* ! En les faisant grossir. L'idée a été développée par l'autrichien Atomic pour les besoins du marché américain. Là, ces modèles ont été désignés par l'adjectif *gras* : les *fat boys* sont apparus dans les camps de ski héliporté des montagnes *Rocheuses* il y a cinq ans. La saison suivante, on les retrouvait en Italie dans le Valgrisenche (Val-d'Aoste). Les guides *de haute montagne* les plus conservateurs furent étonnés des performances de ce nouvel avatar d'un moyen de locomotion inventé dans la *nuits des temps par les habitants des* taïgas glacées.

Quelques modèles furent offerts à la location au cours de *l'hiver 1994-1995* dans certaines stations françaises. C'était encore un produit confidentiel dont une fois appréciés les avantages (il *permet au skieur moyen d'évoluer aussi* aisément sur et hors piste, on mesurait vite l'inconvénient : le poids. En grossissant le ski s'alourdissait facilement de *500 grammes*. Au total, la charge au bout des pieds augmentait donc d'un bon kilogramme et *devenait pour beaucoup un terrible* boulet.

De quoi dégoûter les amateurs ? Les ingénieurs de Dynastar ont pensé qu'ils *avaient la clé du problème* : recourir à la même technologie que celle d'un modèle de ski-alpinisme, l'Altiplume. En simplifiant : le noyau du ski est *composé d'une mousse acrylique très* compacte au lieu de bois ou de métal. Après six mois de recherche, il leur a ainsi été possible de fabriquer deux mille paires de *Big Powder*, dont le poids pour un gain de surface de 35 % reste équivalent à un ski traditionnel. Léger, large, *il n'en reste pas moins* performant sur les pistes damées, ce qui n'est pas le cas de tous ses concurrents. *Bref, de tels skis bouleversent* radicalement l'approche de la neige tout terrain. Poudre, peuf, profonde – autant de mots pour désigner la même *chose : la neige fraîche qui est le régal* du skieur hors piste par opposition à la croûte, la tôle ou la soupe qui sont un cauchemar – vont désormais être *accessibles au plus grand nombre*. Sans que les dangers inhérent à la pratique du hors-piste diminuent. Le meilleur ski du monde ne transforme pas le « *blaireau* » *en héros*.

Alain Giraudo

★ Le *Big Powder* existe en deux tailles (1,75 m et 1,90 m) avec des cotes semblables (108 mm en talon, 90 mm en patin, 115 mm en spatule). Il pèse 1,750 kg en 1,90 m. Son prix public est de 2 950 F dans les magasins spécialisés. La revue *Ski Français* a publié dans son supplément hors série *Ski test 96* une étude comparative sur les différents modèles.

La Saxo, une petite-grande voiture

Discrète, la dernière-née de Citroën dispose d'un confort routier satisfaisant

À QUELQUES JOURS de l'ouverture, jeudi 7 mars, du Salon automobile de Genève, Citroën commercialise la Saxo, une voiture qui veut être petite et grande à la fois (*Le Monde* du 16 février). Dans un premier temps seront livrés des modèles à *trois portes* et cinq places, tous à essence et à moteur à injection. Les cinq-portes viendront plus tard, en même temps que des versions diesel et sportives.

Plus petite que la ZX, mais plus grande que l'AX (3,72 mètres contre 3,52 mètres), la Saxo rejoint en encombrement le standard de la concurrence la plus en vue (Renault Clio, Opel Corsa, Fiat Punto). Pour l'essentiel, le coffre bénéficie de ce gain de taille, mais il est bien dommage que les places avant et, dans une moindre mesure, les sièges arrière n'aient pas mieux tiré profit de l'affaire.

Dans quelques semaines, lorsque la nouvelle 106 de Peugeot, *en version allongée* et à plateforme identique, sera lancée à son tour – les deux voitures ont incontestablement un air de famille –, le groupe Peugeot-Citroën aura mis quelques atouts de plus dans son jeu. Reste à savoir comment les deux marques pourront éviter que la Saxo et la 106 ne deviennent des sœurs ennemies...

Privée pourtant des particularités chères à Citroën, telles que l'essieu arrière autodirectionnel et autres suspensions hydractives, la Saxo dispose d'un confort routier satisfaisant. Les roues indépendantes et les barres anti-devers feront le travail, sans intervention de l'électronique et sans que l'on puisse vraiment trouver des défaillances, sauf à trop vouloir demander. On goûtera la discrétion sonore de la mécanique, d'emboutis chargés de tendre la tôle et d'autres astuces techniques destinées à rigidifier, du plancher au pavillon, l'ensemble de la voiture. La chasse aux bourdonnements et aux vibrations a été à l'évidence fructueuse, qui n'a négligé ni la liaison au sol ni la boîte de vitesses. De ces efforts naît une grande douceur générale de conduite. Si l'on fait abstraction de la couleur « *noir brillante* » des plastiques qui composent le tableau de bord, bien dessiné par ailleurs et tout en courbes, il n'y a pas de reproches à faire à l'aménagement intérieur. Le choix de certains tissus bariolés peut en revanche sembler discutable.

AUTONOMIE RELATIVE

Les moteurs, en quatre cylindrées (1 000, 1 124, 1 360 et 1 587 centimètres cubes, en 4 à 7 chevaux administratifs), affichent des consommations raisonnables (de 5 à 9 litres aux 100 kilomètres selon le groupe moteur et en vitesses réglementaires). Mais la contenance *du réservoir étant limitée* à 45 litres, l'autonomie des voitures reste relative pour peu que l'on tire sur les rapports de la machine. Côté sécurité, des renforts en matière synthétique ont été moulés dans les portières à la hauteur des reins des passagers avant.

Discrète, cette nouvelle Citroën adopte des lignes qui marquent – en dehors de la calandre – une parenté plus proche de celles que Peugeot adopta en d'autres *temps* pour ses petits modèles. Pour convaincre, la Saxo a visiblement choisi, dans son style et sa silhouette, le sérieux *plutôt que* l'audace.

Claude Lamotte

★ Le prix des différents modèles se situe entre 60 800 francs et 80 400 francs.

LIEU

Embarquement aux Champs

VOYAGER OU PARTIR, *il faut choisir*. Où, quand, comment ne pas partir et pourtant voyager ? Comment se faire une âme de voyageur ? Ne pas s'embarquer à la légère : avait-on tellement envie d'aller voir ailleurs ? Que faire de ce « *besoin de partir* » qui est devenu la phrase-réflexe des stressés ordinaires : comme des vœux qui s'échangent, en fin de journée, ces mots évocateurs d'un environnement qui leur ferait, croient pouvoir dire les citadins harassés, « *du bien* » ; toutes circonstances impossibles à réunir dans l'instant, qui se résument à un nom de ville, et plus souvent à un nom d'île.

Autrefois, chemins de fer et transporteurs aériens vendaient des billets. Aujourd'hui, ils distribuent des voyages. Des bons de voyage. De la *contrainte utilitaire*, on est passé au divertissement, au passe-temps. Boulimie d'éloignement, entre l'illusion *dépaysante* et *cette déception navrée* que l'on hésitera à avouer, au retour.

Les compagnies l'ont compris et tendent à regrouper en un lieu unique les offres multiples de services qu'elles ont affinées. Nouvelle « planète » Havas, avenue de l'Opéra, ouverte il y a quelques semaines ; nouvelle agence Air France aux Champs-Elysées, fraîchement réaménagée. Après restauration de l'immeuble, qui n'est plus occupé dans les étages par la compagnie nationale, désormais regroupée à Roissy, le rez-de-*chaussée a perdu sa large façade* vitrée style années 60, au profit des anciennes arcades en pierre de taille. L'agence occupe 1 500 mètres *carrés*, *sur deux niveaux*, aux couleurs d'Air France et d'Air France Europe.

VITRINE ET CARREFOUR

Agence n'est plus le mot qui convient : c'est la fin du comptoir séparant nettement servants et servis, la fin des files d'attente, la fin de la routine anonyme. Vitrine et carrefour, boutique où l'on tient salon, ce *club-house* semble avoir été tracé pour ouvrir les appétits. Des lointains prometteurs, mais toujours calculés au plus juste rapport *qualité-prix face* à un *client mieux* informé. Luminosité intense – pas d'entraves, pas de coin sombre –, teintes gaies, azurées, fréquentes *évocations de ciels presque sans* nuages, l'endroit juxtapose habilement plusieurs manières d'engager le propos.

Classique indémodable : fleurs sur le comptoir et sourire de l'accueil tricolore pour voyageur chevronné – ou pressé – qui sait exactement quel billet il *veut acheter* et pour quelle destination. Futuriste doux : écrans informatiques en pianotage libre pour passer *commande électroniquement*, surfer sur le réseau, et recevoir en écho des images-clés, des tuyaux, des promotions, des incitations. Convivial encadré : contact humain avec un ou une spécialiste, répartis par grandes zones géographiques, Asie, Amériques, Europe et Proche-Orient, et une enseigne qui en dit long : « *Les îles* », qu'elles soient dans les Caraïbes ou l'océan Indien.

Dans les *deux premières figures*, le client-passager est debout. Dans la troisième, on le fait asseoir. Tout est dit. On le garde gentiment mais fermement à vue, on va le recevoir personnellement, on jure de lui trouver voyage à sa mesure. *L'agence devient grand magasin* : Air France a cédé une partie de son territoire – la décoration est due à Juan Trindade – à d'autres commerces. *On trouvera cartes et* guides chez l'Astrolabe, succursale d'une librairie parisienne spécialisée depuis vingt ans. En cas de dépassement financier inattendu, on frappera à la porte de Cetelem, bureau de crédit ayant pignon sur rue ; et prochainement, chez Cosmopole, le visiteur pourra se transformer en globe-trotter avec boussole, *nécessaire* pour trekking, comprimés anti-douleurs, anti-mal du pays, et l'indispensable bagage-cabine aux dimensions homologuées.

Ce n'est plus une agence, c'est une salle d'embarquement. Partir ou rêver, il faut choisir.

Michèle Champenois

★ Agence du groupe Air France, 119, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris. Tél. : 42-99-21-01. Télécopie : 42-99-21-99. Du lundi au samedi de 9 à 20 heures.

Douceur et humidité

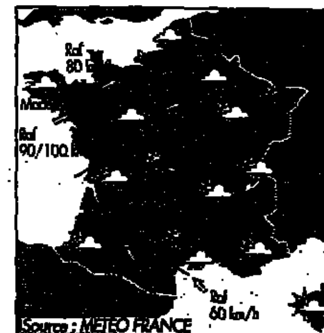
UNE DÉPRESSION centrée entre l'Islande et les îles Britanniques est à l'origine de ce retour de la douceur et de l'humidité. Une perturbation pénètre lentement sur le quart nord-ouest dans un flux de sud-ouest. Elle produit des pluies faibles à l'avant, mais plus marquées le long des côtes de la Manche. Cette humidité gagnera lentement l'est du pays lundi et s'installera également près de la Méditerranée.

Dimanche matin, la Bretagne, les pays de Loire, la Normandie, le Bassin parisien, le Nord-Picardie et la Champagne-Ardenne connaîtront un ciel gris et faiblement pluvieux. Les pluies seront toutefois plus continues et localement modérées près du littoral de la Manche. Le vent sera également de la fête, soufflant jusqu'à 80 kilomètres/heure en rafales près des côtes et 60 kilomètres/heure dans l'intérieur. Des Charentes à la Bourgogne et à la Lorraine, les nuages prédomineront et seront porteurs de quelques pluies éparses. Sur le Sud-Ouest, le Massif Central, la Franche-Comté, la région Rhône-Alpes, la Provence et la Côte d'Azur, le soleil sera présent dès le lever du jour. Il sera simplement voilé par des nuages élevés de l'Aquitaine au Bourbonnais et à l'Alsace. Les nuages gagneront en revanche le Languedoc-Roussillon, poussés par un petit vent de sud-est.

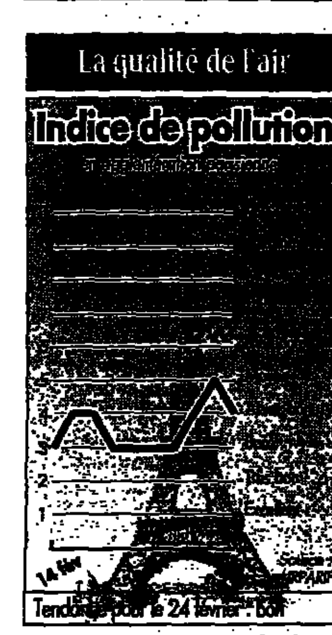
L'après-midi, le ciel restera couvert et pluvieux de la Bretagne à la Normandie et au Nord-Picardie. Le vent de sud-ouest soufflera fort, jusqu'à 100 kilomètres/heure en rafales en bordure du littoral et 70 kilomètres/heure dans l'intérieur. Les nuages seront largement présents du Poitou-Charentes à l'Ile-de-France et aux Ardennes, et porteurs de quelques gouttes. Du Limousin à la Bourgogne jusqu'à la Lorraine, le voile nuageux laissera filtrer les rayons du soleil. Sur le Languedoc-Roussillon jusqu'aux Cévennes, le vent de sud-ouest se renforcera, atteignant des pointes de 80 kilomètres/heure. Il occasionnera des entrées maritimes marquées par quelques pluies faibles. Sur le reste du pays, l'après-midi sera bien ensoleillé.

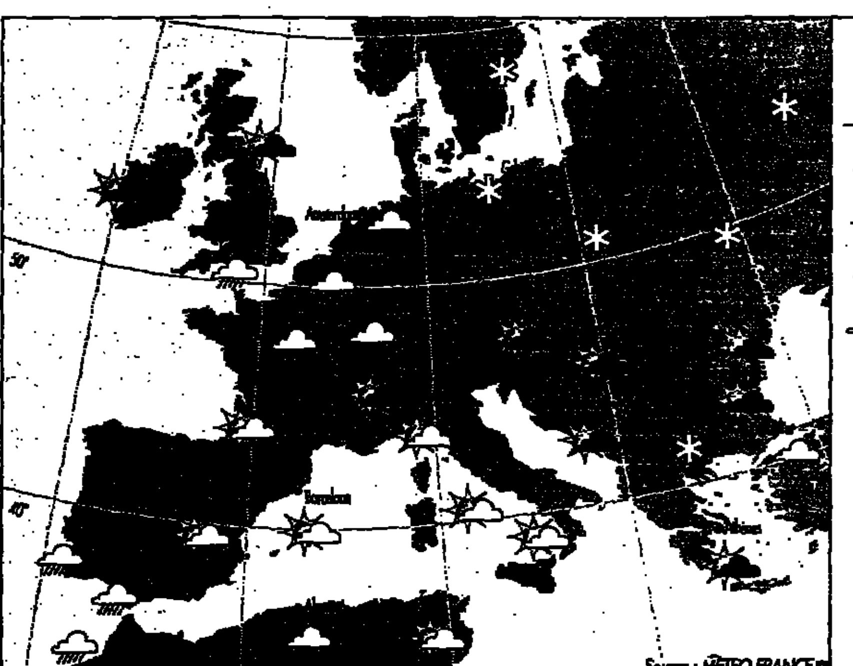
Côté mercure, la douceur se généralisera. Le matin, les faibles gelées se limiteront à l'Alsace-Lorraine et aux vallées alpines. Ailleurs, les températures minimales seront comprises entre 2 et 6 degrés, jusqu'à 8 degrés dans les régions côtières. L'après-midi, elles s'étageront de 5 degrés sur le Nord-Est jusqu'à 12 degrés sur la façade atlantique et près de la Méditerranée.

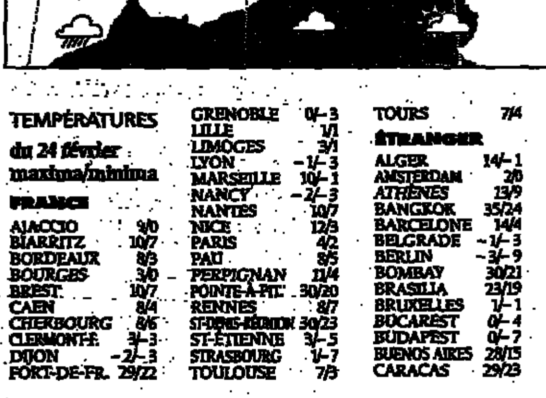
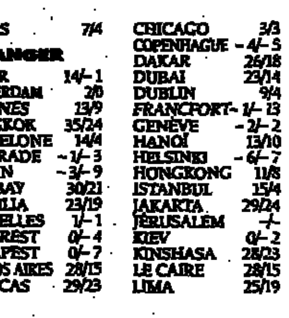
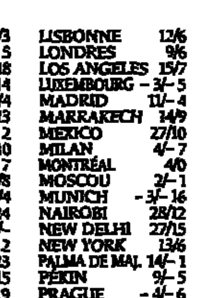
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 25 février vers 12h00







TEMPÉRATURES du 24 février maxima/minima

Ville	Max/Min
FRANCE	
AJACCIO	9/0
BIARRITZ	10/7
BORDEAUX	8/3
BOURGES	3/0
BREST	10/7
CAEN	8/4
CHERBOURG	8/6
CLERMONT-F.	3/-3
DIJON	-2/-3
FORT-DE-FR.	29/22
GRENOBLE	0/-3
LILLE	1/1
LIMOGES	3/1
LYON	-1/-3
MARSEILLE	10/-1
NANCY	-2/-3
NANTES	10/7
NICE	12/3
PARIS	4/2
PAU	8/5
PERPIGNAN	11/4
POINTE-À-PIT.	30/20
RENNES	8/7
ST-DENIS-RÉUNION	30/23
ST-ÉTIENNE	3/-5
STRASBOURG	1/-7
TOULOUSE	7/3
TOURS	7/4
ÉTRANGER	
ALGER	14/-1
AMSTERDAM	2/0
ATHÈNES	13/9
BANGKOK	35/24
BARCELONE	14/4
BELGRADE	-1/-3
BERLIN	-3/-9
BOMBAY	30/21
BRASILIA	23/19
BRUXELLES	1/-1
BUCAREST	0/-4
BUDAPEST	0/-7
BUENOS AIRES	28/15
CARACAS	29/23
CHICAGO	3/3
COPENHAGUE	-4/-5
DAKAR	26/18
DUBAI	23/14
DUBLIN	9/4
FRANCFORT	-1/-13
GENÈVE	-2/-2
HANOÏ	13/10
HELSINKI	-6/-7
HONGKONG	11/8
ISTANBUL	15/4
JAKARTA	29/24
JÉRUSALEM	-/-
KIEV	0/-2
KINSHASA	28/23
LE CAIRE	28/15
LIMA	25/19
LISBONNE	12/6
LONDRES	9/6
LOS ANGELES	15/7
LUXEMBOURG	-3/-5
MADRID	11/-4
MARRAKECH	14/9
MEXICO	27/10
MILAN	4/-7
MONTRÉAL	4/0
MOSCOU	2/-1
MUNICH	-3/-16
NAIROBI	28/12
NEW DELHI	27/15
NEW YORK	13/6
PALMA DE MAJ.	14/-1
PÉKIN	9/-5
PRAGUE	-4/-6
PRETORIA	27/17
RABAT	15/8
RIO DE JAN.	30/25
ROME	10/1
SAN FRANC.	10/4
SANTIAGO	30/14
SÉVILLE	15/2
ST-PÉTERS.	2/-4
STOCKHOLM	-7/-18
SYDNEY	24/20
TENERIFE	22/17
TOKYO	10/1
TUNIS	12/6
VARSOVIE	-3/-5
VENISE	5/-2
VIENNE	-2/-5

Situation le 24 février, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 26 février, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

« Le Canard blanc »

SOUS LE TITRE « La vie silencieuse », la galerie Charpentier présente au public un riche ensemble de natures mortes dans des œuvres qui s'échelonnent du XVIIe siècle à nos jours. Les fleurs et les fruits, les objets familiers ont toujours tenté les peintres : ne trouvent-ils pas là des modèles complaisants, dont les formes et les couleurs prêtent à toutes les fantaisies ?

On a fait venir d'Angleterre pour cette manifestation une toile inestimable de Jean-Baptiste Oudry, *Le Canard blanc*, qui est un chef-d'œuvre de virtuosité dans l'union des blancs : plumage, linge, faïence, argent. Elle voisine avec des toiles par Largillière, Desportes, Chardin, Boucher et des œuvres anonymes, dont certaines – je pense surtout à un *Coin de table* avec de la vaisselle d'étain, deux verres, un morceau de pain – sont dignes de tenter la sagacité des érudits qui poursuivent des recherches autour des frères Le Nain.

La partie moderne avec, entre autres, les noms de Courbet, Manet, Pissarro, Cézanne, Guillaumin, Renoir, Gauguin, Sérusier apporte des œuvres magnifiques, à quoi viennent s'ajouter les contemporains : Bonnard, Henri Matisse, Braque, Maurice Asselin, Pierre Eugène Clairin, Pierre Roy, Lhote, Waroquier, André Marchand, Desnoyers pour ne citer que quelques-uns.

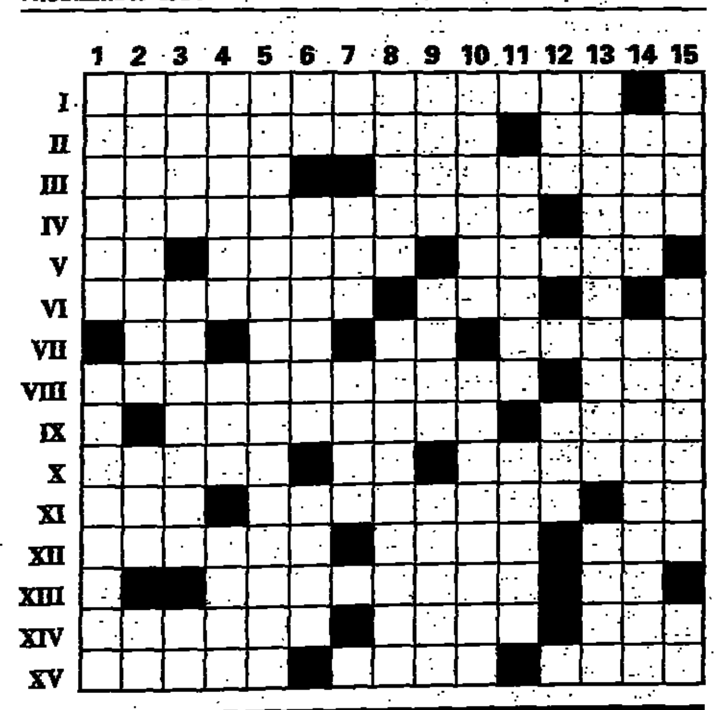
Une remarque à faire ici c'est que l'objet incite les peintres à la sagesse. Devant fleurs, fruits ou bibelots, ils semblent voir avec *plus d'amoureuse humilité*. La voix des sirènes qui invitent à la fragmentation des formes pour les mieux étudier et en établir une image cérébrale ne parvient pas à leur cœur. L'humble apparence les attire avec le mystère qu'elle recèle.

R. J.

(26 février 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6764



HORIZONTALEMENT

I. On peut s'y endormir en restant près des « chiottes ». – II. N'est bonne que si l'on a *tout rendu. Un fruit.* – *III. Affluent de la* Saône. Un cheval qui a une certaine allure. – *IV. Une femme qui sait évidemment où il* ne faut pas mettre les pieds. A parfois la gorge encombrée. – V. Pronom. Qui peut percer. Très fatigué. – VI. Taille d'homme. Démonstratif. – VII. Dans le groupe des lanthanides. Un peu de lumière. Une victime de la jalousie. Ville des Pays-Bas. – *VIII. C'est mettre plus que son grain de sel.* D'un auxiliaire. – IX. Très flattés. Pilier dans un coin. – *X. Le Danube, pour les Allemands.* Conjonction. Un homme de dialogues. – XI. Coule en Asie. Un palmier en appartement. Note. – XII. Des clous sur la route. Aéroport. Partie de campagne. – *XIII. Une minette à la campagne.* Coule à l'Est. – XIV. Descendre avec élégance. *Coule dans une île. Variété d'argile.* – XV. Ancien signe musical. Prophète. Circule en *Amérique latine.*

VERTICALEMENT

1. Matières premières. Doit être épluchée quand elle semble très salée. – 2. Qu'il ne faut pas laisser traîner. Est plus impressionnante qu'une claque. En France. – 3. *Evoque une quantité.* De quoi lessiver. Symbole. – 4. N'est d'aucun secours pour celui qui cherche de l'argent. Ne se trouve pas dans une bibliothèque scientifique. Dans les archives de Paris. – 5. Un travail *qu'on ne peut pas mener à bien sans bouquins.* – 6. Langue ancienne. Ne peut plus se voir en peinture. *Pour tirer la soie.* – 7. Un peu de tout. La rage. Château. – 8. Nommée. Pas bien assis. – 9. Cap. Inflorescence du houblon. Comme une mauvaise idée. – 10. Les données du problème. Surveille discrètement. – 11. Faire un travail de laboureur. Qui a des raisons *de se plaindre.* – 12. *Fête. Passe dans une* capitale. – 13. Peut amener une explosion. *Quand on la prend, ce n'est pas naturel.* – 14. Descendue. Très étourdis. – 15. Prise dans un lac. Fut cordiale avec les Anglais. Quartier de Lorient.

SOLUTION DU N° 6763

HORIZONTALEMENT

I. Panthère. – II. Marieuses. – III. Etre. Est. – IV. Créné. Iso. – V. Hittite. – VI. Ami. *Rouge. – VII. Nos. Er. – VIII. Cité. Nano.* – IX. Enervante. – X. Té. Nid. Si. – XI. Pesée.

VERTICALEMENT

1. Méchanceté. – 2. Patrimoine. – 3. Arrêtiste. – 4. Nient. Erne. – 5. Te. Eire. Vis. – 6. Hue ! Tornade. – 7. Essieu. An. – 8. Rets. Gants. – 9. Es. Oie. Œil.

Guy Brouty

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde 40-65-25-25
Télématique 3615 code LE MONDE
CompuServe : 36 63 81 22
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr
Documentation 3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM : (1) 43-37-66-11
Index et microfilms : (1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA *Le Monde* et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **HONGKONG.** Hongkong a été touchée par une vague de froid. Le thermomètre est descendu à 3 degrés Celsius, une température *jamais atteinte depuis 1945. – (Reuter.)*

■ **CROATIE.** Une grève des employés des chemins de fer croates a paralysé le trafic ferroviaire jeudi 22 février. – *(AP.)*

■ **ESPAGNE.** La SNCF et la Renfe (société nationale des chemins de fer espagnols) ont décidé de créer un groupement européen d'intérêt économique pour développer les services ferroviaires de voyageurs entre la France et l'Espagne. L'accord portera, dans un premier temps, sur les liaisons Paris-Madrid et Paris-Barcelone avec des antennes vers Zurich et Milan. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** British Midland Airways desservira à la fin du mois de mars la ligne Leeds-Bradford-Paris, à raison de deux vols *quotidiens* en *semaine* et un vol le samedi et le dimanche. – *(Reuter.)*

PARIS EN VISITE

Lundi 26 février

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : le portrait hollandais au XVIIe siècle, 11 h 30 ; *Statuette dite de Charlemagne,* 12 h 30 ; exposition « L'âge d'or du petit portrait », 13 h 30 ; la sculpture française, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **LA MAISON OPÉRA** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 5, rue du Docteur-Lancereaux (Institut culturel de Paris).

■ **DE LA MAISON DE MOLIÈRE** à la Maison de la radio (50 F), 14 h 30, *sortie du métro* Eglise-d'Auteuil (Emilie de Langlade).

■ **L'HÔTEL-DIEU** et le tribunal de commerce (45 F), 14 h 30, sortie du métro Cité (S. Rojon-Kern).

■ **L'HÔTEL DOSNE-THIERS** et le premier hôtel de la Païva (40 F), 14 h 30, 27, place Saint-Georges (Sauvegarde du Paris historique).

■ **HÔTELS ET JARDINS** de la rue du Bac (55 F), 14 h 30, sortie du *métro Sèvres-Babylone devant* le Lutétia (Christine Merle).

■ ***L'ÎLE SAINT-LOUIS*** (50 F), 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **MARAIS** : le quartier juif et ses synagogues (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MUSÉE DU GRAND ORIENT DE FRANCE** : histoire de la franc-*maçonnerie* (55 F + *prix d'entrée*), 14 h 30, 16, rue Cadet (Europ explo).

■ **LE QUARTIER PLAISANCE** et Notre-Dame-du-Travail (40 F), 14 h 30, angle de la rue du Moulin-Vert et de la rue Didot (Sauvegarde du Paris historique).

■ **L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS** (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 2, place du Louvre (Paris et son *histoire*).

■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois, dans la cour (Monuments historiques).

■ ***MARAIS*** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **PASSAGES COUVERTS** (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 31 *bis*, rue du Faubourg-Montmartre (Approche de l'art).

■ **LE QUARTIER CHINOIS** (37 F), 15 heures, sortie du métro Porte-de-Choisy, côté pair du boulevard *Masséna (Monuments historiques).*

Mardi 27 février

■ **MUSÉE D'ORSAY** : les impressionnistes (50 F + prix d'entrée), 10 h 30, 1, rue de Bellechasse devant l'éléphant (Pierre-Yves Jaslet) ; une œuvre à voir, *Le Docteur Paul Gachet,* de Van Gogh (24 F + prix d'entrée), *12 h 30 (Musées* nationaux) ; de la gare au musée (50 F + prix d'entrée), 13 h 30, devant l'accueil des groupes (Institut culturel de Paris) ; visite par thème, les impressionnistes (36 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **LE CHÂTEAU DE VINCENNES** (37 F + *prix d'entrée*), *14 h 30, sortie du métro Château-de-Vincennes côté* château (Monuments historiques).

■ **L'HÔTEL DE SALM** et la rue de Lille (60 F), 14 h 30, 1, rue de Bellechasse (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LA HUCHETTE** et ses deux églises (50 F), 14 h 30, place Saint-Michel *devant* la *fontaine* (Emilie de Langlade).

■ ***MONTMARTRE***, *14 h 30 (50 F),* en haut du funiculaire devant le restaurant panoramique (Connaissance de Paris) ; 14 h 30 (60 F), sortie du métro Abbesses (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : Paris au XIXe siècle (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné *(Musées de la Ville de Paris).*

■ **MUSÉE CERNUSCHI** : exposition *Idoles du Népal et du Tibet* (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 7, avenue Vélasquez (Christine Merle).

■ **MUSÉE COGNACQ-JAY** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 8, rue Elzévir (Musées de la Ville de Paris).

■ **PASSAGES ET GALERIES *MARCHANDES*** : *1er parcours* (50 F), 14 h 30, angle de la rue de Rivoli et de la rue Marengo (Paris autrefois).

■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** : exposition Portraits grecs sur pierres dures (55 F + prix d'entrée), 15 heures, *58,* rue de Richelieu (Paris et son histoire).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

VENTES Le commissaire-priseur Jacques Tajan est à la tête d'une étude d'une cinquantaine de salariés qui est la plus importante de France en termes de chiffre d'affaires. Ses convictions socialistes, ses origines et ses prises de positions ne lui ont pas valu la sympathie d'une profession jugée conservatrice. ● LA PROFESSION lui reproche de ne pas respecter les usages, de trop aimer la publicité et de confondre son statut d'officier ministériel avec celui de chef d'entreprise. L'adjudication fictive d'un *Monet, filmée par les caméras de* M 6, à déclenché la fureur de ses pairs. ● LES MÉTHODES de Jacques Tajan sont dénoncées, mais n'en *sont pas moins efficaces, et ne semblent guère gêner les maisons* de ventes étrangères avec lesquelles il vient de s'associer pour poursuivre *ses activités* à un échelon mondial.

Comment Jacques Tajan bouscule le monde feutré des commissaires-priseurs

A la tête de la plus importante maison de ventes aux enchères en France, spécialiste des vacations marathons, ce provincial et socialiste de cœur s'en prend aux règles de la profession, qu'il juge obsolètes

C'EST LE PLUS « *gros* » commissaire-priseur en France. Et de loin. Il est aussi une figure-clé de l'avenir d'une profession pour *le moins feutrée et conservatrice* qu'il aime contester et bousculer avec des mots hauts en couleur LAISSANTet des pratiques spectaculaires. *Evidemment, nombre de* ses confrères ne portent pas dans leur cœur cet intrus qui aime la publicité et parle parfois à la troisième personne. *« Mégalomane »* et *« parvenu »* sont leurs qualificatifs les plus polis. *« Je ne peux pas plaire à tous le monde, et surtout pas au milieu petit-bourgeois*, répond Jacques Tajan, cinquante-cinq ans. *Pensez donc, je suis provincial, socialiste, et j'ai épousé une Jaune !* (Hiromi Tajan est japonaise). *Je ne sais lequel de ces défauts mes ennemis détestent le plus. »*

Socialiste, il se flatte d'avoir joué un rôle dans la décision, prise par le gouvernement Mauroy en 1981, d'extraire les œuvres d'art du calcul de l'impôt sur les grandes fortunes. *« Mes opinions politiques m'ont pourtant retiré plus de clients qu'elles ne m'en ont apportés »*, plaide-t-il. Provincial, il y tient. Du Gers, de Nice ou de Normandie, selon les périodes de sa vie.

A Paris, il y débute comme *simple clerc* avant de gravir les échelons d'une profession alors très fermée. Il a dispersé des collections parmi les plus prestigieuses, *de Sacha Guitry à Henri* Farman, en passant par le contenu complet de la villa que possédait le milliardaire Ilhamy Hussein Pacha à Saint-Jean-Cap Ferrat. *Il a* également conduit dix-sept ventes au Japon. Dont une, en novembre 1990, s'est mal terminée : un acheteur fit un chèque en bois, laissant Mᵉ Tajan avec un impayé de 20 millions de francs, et des vendeurs forts mécontents.

Le numéro un français

Mᵉ Tajan réalise à lui seul plus de 10 % du total des ventes de la Compagnie des commissaires-priseurs parisiens. Responsable de la première étude de France, comme le proclament ses prospectus, loin devant ses confrères : son concurrent le plus proche réalise un chiffre d'affaires trois fois moins important. Mᵉ Tajan déclare avoir vendu cette année pour 324,8 millions de francs d'objets, frais inclus. Ses bénéfices s'élèvent à 3,6 millions de francs. Les comptes de l'étude laissent apparaître, au 31 décembre 1995, un solde positif de 58 millions de francs.

Mᵉ Tajan est installé dans les locaux d'une ancienne banque au 37 rue des Mathurins, dans le huitième arrondissement parisien : 2 200 m² de réserves et de bureaux style 1925, où travaillent une cinquantaine de personnes, une salle d'exposition de 400 m² où sont *montrés les objets* avant leur dispersion aux enchères. Avec une particularité : si Mᵉ Tajan est commissaire-priseur, c'est-à-dire *officier ministériel, son entreprise* a la forme d'une société anonyme. Jacques Tajan, directeur de société, a simplement fait un contrat à Tajan Jacques, commissaire-priseur. Le premier se charge de la logistique; le second tient le marteau.

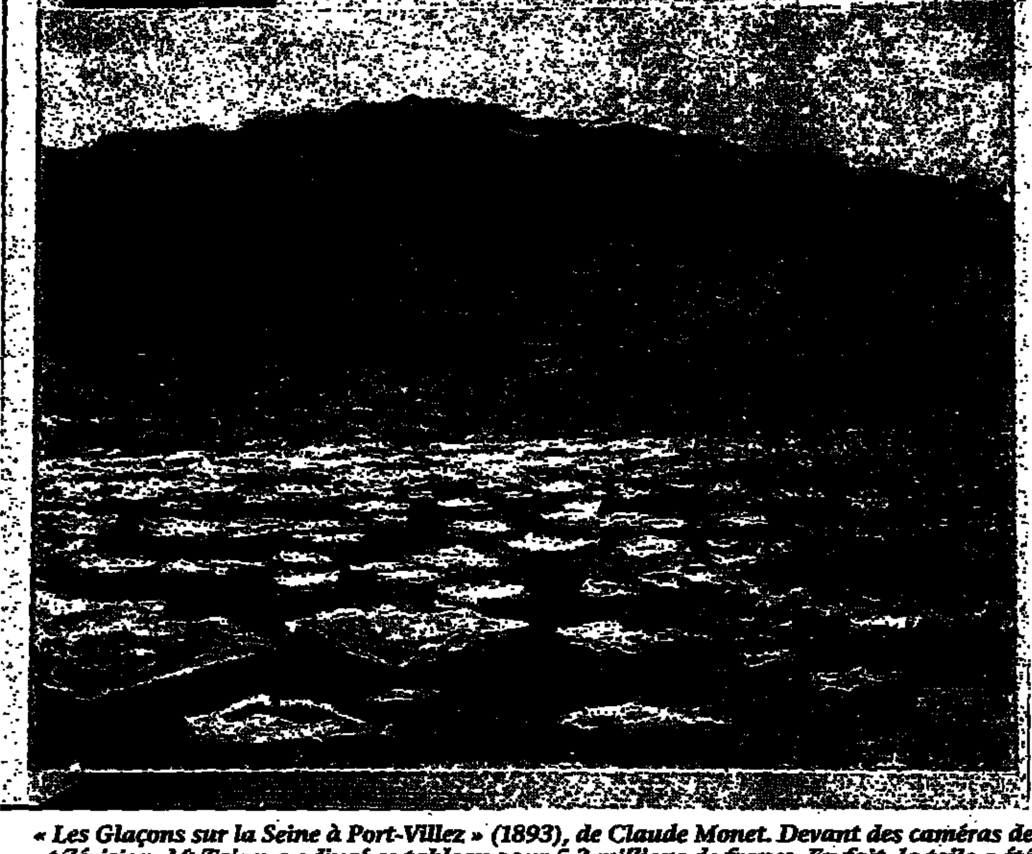
« Tout cela est clair. Sotheby's et Christie's, qui ont des bureaux en France, fonctionnent sur le même principe. Je ne vois pas pourquoi on m'interdirait ce que l'on autorise chez nous aux Britanniques. »

LA FAUTE AUX GRÈVES

Mᵉ Tajan organise des ventes marathons qui se déroulent à l'hôtel George-V. Souvent plus d'un millier d'objets, qu'il disperse en deux jours. La dernière vente du genre, les 12 et 13 décembre 1995, s'annonçait prometteuse. *La* presse internationale s'était mobilisée, pour filmer un vrai-faux tableau, *La Cène*, autrefois attribuée à Vermeer, que peignit le faussaire néerlandais Hans Van Meegeren (1889-1947). La vente a produit un total de 64 millions de francs.

Environ. Parce qu'un doute subsistait sur le prix exact d'un Monet, *Les Glaçons sur la Seine à Port-Villez*, dont on espérait 10 millions de francs. L'histoire a été révélée par l'émission télévisée « Capital », sur M 6. Titré « De l'or au bout des doigts », et consacré au marché de l'art, le reportage est édifiant : Mᵉ Tajan y est filmé vendant le lot numéro 37, le fameux Monet. Les enchères montent. Mᵉ Tajan adjuge à 5,3 millions de francs. Mais, en réalité, le tableau a été négocié après la vente. Ce qu'indique clairement le reportage, qui fait bondir la profession. D'autant que le procès-verbal de la vente indique la somme de 4,8 millions de francs.

« C'est un faux en écriture publique », dénoncent les plus virulents, ravis de l'occasion. Et ses pairs de lui demander, par écrit, quelques explications. Qu'il fournit, bien volontiers, en précisant que le tableau a bien été vendu, et en rappelant la situation de l'époque et les somptueux embouteillages provoqués par les grèves. *« J'avais un amateur britannique pour ce tableau. Il avait réservé une place. La vacation commence, il n'est pas là. Je fais appeler Londres, où on me dit qu'il est en route. Je ralentis l'allure des ventes au minimum, pour l'attendre. Arrive le Monet, et mon client n'était toujours pas là, bloqué par la circulation. Alors j'ai décidé de l'acheter à sa place. Malheureusement, quand j'ai réussi à le joindre, il a trouvé le prix un peu élevé. Je lui ai fait une remise totale des frais d'acheteur, qui se montent à 10 %. Seulement, cela crée un précédent, et tous les acheteurs pourraient réclamer le même traitement. J'ai donc considéré que ce tableau avait été adjugé 4,8 millions, ce qui fait 5,3 avec les frais. »*



D.R.

« Les Glaçons sur la Seine à Port-Villez » (1893), de Claude Monet. Devant des caméras de télévision, Mᵉ Tajan a adjugé ce tableau pour 5,3 millions de francs. En fait, la toile a été négociée après la vente. Diffusé par M 6, le 28 janvier, ce reportage a fait bondir la profession, habituée à plus de discrétion sur des pratiques officiellement interdites.

Si on lui fait remarquer qu'il est un peu risqué d'acheter un tableau pour un client qui n'a pas porté une enchère ferme, la réponse fuse : *« Nous le faisons régulièrement, tous. Enfin presque : il y a des commissaires-priseurs qui ne sont même pas capables de voir les doigts qui se lèvent. Moi, je vois les doigts qui ne se lèvent pas. »*

En privé, certains commissaires-priseurs soupirent : *« Effectivement, tout le monde le fait. Les procès-verbaux « corrigés » aussi. Mais ça ne se dit pas. »* Ce que lui reprochent surtout ses confrères, c'est de briser la remarquable opacité du système des ventes publiques françaises. Mᵉ Tajan a simplement mis les pieds dans le plat.

L'HOMME PRESSÉ

Non sans bonnes raisons : *« J'ai beau être socialiste, les grèves de décembre ont été catastrophiques pour notre économie. Alors à situation exceptionnelle, moyens exceptionnels. J'avais investi sept millions de francs dans cette vente. Commissaire-priseur ou pas commissaire-priseur, c'est cinquante personnes que je fais vivre. Si je mets la clé sous la porte, elles se retrouvent au chômage. »*

Ni sans malice : il semble s'ingénier à bousculer les règles de la profession, qu'il pense obsolètes. Déclarant par exemple que l'ouverture du marché parisien à Christie's et Sotheby's *« devrait avoir lieu non pas dans deux ans, mais dans deux semaines... »*. Et il ne se gêne pas pour attaquer Drouot, dont *« la charge est devenue insupportable »*.

Aujourd'hui, Mᵉ Tajan regarde hors des frontières : *« Tant que mes confrères français ne modifient pas leur manière de voir, je préfère travailler à l'étranger. Les commissaires-priseurs ne se sont pas rendu compte que le monde avait changé. Aujourd'hui, les objets se déplacent plus vite qu'eux. »* C'est ainsi qu'il s'est associé avec la maison genevoise Antiquorum pour organiser une collecte, des expositions puis une vente de prestige consacrée aux objets créés par Cartier, à l'occasion du 150ᵉ anniversaire du bijoutier. Pas à Paris, mais à Genève, où les taxes sont moins élevées. Mais, pour immobiliser les lots jusqu'au 19 novembre, date de la vente, il doit parfois avancer des fonds aux vendeurs potentiels. Ce qui ne lui est théoriquement pas permis. Il a pourtant reconnu publiquement employer cette méthode depuis vingt-cinq ans, simplement en intervenant auprès des banques pour que son vendeur bénéficie d'une hypothèque sur son bien. Et d'ajouter, avec un bon sourire, que ses confrères en font autant.

Ces derniers jours, Jacques Tajan a rejoint quatre confrères étrangers réunis en un consortium international. L'IAA (International Association of Auctioneers) regroupe la maison Bonhams de Londres, Dorotheum à Vienne, Swann Galleries à New York et Butterfield en Californie. *Des outsiders*, si on les compare aux deux « monstres » que sont Sotheby's et Christie's, mais dont les moyens mis en commun peuvent se révéler considérables. Selon Mᵉ Tajan, les membres de l'IAA ont réalisé en 1995 un chiffre d'affaires similaire à celui des 110 commissaires-priseurs parisiens. Homme pressé, Mᵉ Tajan ne paraît pas disposé à attendre sans broncher l'ouverture du marché en 1998. Et, après avoir indisposé ses confrères français, il pourrait bien fâcher les géants britanniques...

Harry Bellet

Le Musée Picasso acquiert 390 photographies originales de Brassaï

C'EST UNE TRÈS BELLE opération que vient de réussir le Musée Picasso avec l'acquisition, auprès de la veuve de Brassaï, de 390 photographies originales de cet artiste (1899-1984). L'opération a été décidée, mercredi 21 février, lors d'un conseil artistique de la direction des Musées de France. Cette acquisition d'un des grands maîtres de la photographie est exemplaire tant l'Etat est souvent frileux quand il s'agit d'acheter des photographies originales.

Ces photographies, achetées plus d'un million de francs, représentent des portraits de l'artiste et de ses proches, des reproductions de sculptures et des vues d'atelier. Elles ont été prises et tirées par Brassaï dans les années 1932-1971. On retrouve notamment de nombreuses images des fameuses sculptures que Picasso a réalisées dans l'atelier de Boisjeloup, près de Gisors (Eure), au début des années 30.

« Brassaï a compris comme personne les sculptures de Picasso tout en faisant lui-même œuvre d'art. Ce qui est rare », explique Gérard Régnier, directeur du musée. Brassaï a également photographié nombre de sculptures éphémères que l'artiste concoctait avec du papier découpé ou de la mie de pain. Il suivait la métamorphose des matériaux et a laissé nombre de documents précieux de cette « œuvre fantôme », aujourd'hui disparue.

Gilberte Brassaï, qui voulait que cette œuvre *« ne parte pas à l'étranger »*, a choisi *« un musée prestigieux »*. Choix logique par la nature des images, et qui rappelle l'amitié qui unissait Picasso et Brassaï, ce dernier étant un des rares à avoir vraiment partagé l'intimité du peintre.

Ces photographies seront prochainement exposées, une partie en sera présentée dans la rétrospective organisée par le Musée d'art moderne de New York, en 1999, pour le centenaire de la naissance de Brassaï – exposition qui sera sans doute reprise par le Centre Pompidou.

Michel Guerrin

DANS LES GALERIES

BRUNO ROUSSELOT

« Concorde », Galerie Zürcher, 56, rue Chapon, 75003, Paris. Tél. : 42-72-82-20. Jusqu'au 16 mars.

Cette exposition est troublante. Jusqu'ici Bruno Rousselot, peintre français établi à Brooklyn, s'était distingué par l'équilibre et la subtilité de compositions abstraites géométriques d'une mystérieuse élégance. Une ligne brisée dessinait un labyrinthe sombre sur un fond d'une tonalité presque identique, de sorte que l'œil était forcé de s'attarder pour comprendre et contempler. Ses tableaux récents rompent avec ces principes, au nom d'une exigence de renouvellement légitime. Sur un fond toujours obscur, des rectangles de couleur se juxtaposent. Ils sont d'ordinaire au nombre de sept, de tailles variées, entre lesquels se répartissent trois couleurs. Mais ce dispositif mathématique régulier est perverti par l'emploi de tons aigres et crus qui offusquent le regard. Après le temps de l'harmonie séduisante, voici venu celui des dissonances déchaînées, rouges agressifs et violets éteints, bleus électriques et bruns épais. Il vaut la peine d'observer un moment ces constructions qui prennent tous les risques. Elles déplaisent, sans doute, mais elles « tiennent ». La violence des chocs ne brise pas l'unité des toiles, et elles s'inscrivent dans la mémoire avec une autorité singulière. *Ph. D.*

ADRIENA SIMOTOVA

Galerie de France, 54, rue de la Verrerie, 75004 Paris. Tél. : 42-74-38-00. Jusqu'au 29 février.

« Mémoire de la famille ». C'est sous ce titre que l'artiste de Prague Adriena Simotova rassemble ses papiers récents, des dessins au doigt, presque d'aveugle, qui, de découpes en collages, d'empreintes de pastel bleu et rouge en biffures d'ombres, restituent chacun un peu des visages, faces ou profils d'êtres proches, aimés, disparus, recherchés à tâtons dans le blanc des fines feuilles de papier japon. Manques et cris, chuchotements et violence, parfois des lacunes et des calques, des vides et des pleins. Les gestes tour à tour feutrés, appuyés, tranchés font les traits, font les mots. C'est là du beau travail d'écriture plastique, fruit d'un secret cheminement intérieur et d'une longue aventure artistique. Simotova a soixante-dix ans. *G. B.*

Le Musée Cernuschi retrouve son éclat dans les plaisirs de l'Himalaya

Une riche collection privée d'œuvres népalaises et tibétaines

C'est un musée en plein développement, avec un bâtiment rénové, dans lequel on a gagné de la place pour accueillir des expositions rares, et qui abrite, jusqu'au 19 mai, une collection privée *américaine d'œuvres népalaises et tibétaines. Le* luxueux hôtel particulier de l'avenue Vélasquez, que le financier Henri Cernuschi légua en 1896 à *la Ville de Paris, doit cet éclat retrouvé à son* nouveau conservateur.

IDOLES DU NÉPAL ET DU TIBET, *Musée Cernuschi,* 7, avenue Vélasquez, 75008 Paris ; tél. : 45-63-50-75. Tlj sauf lundi de 10 heures à 17 h 40, jusqu'au 19 mai.

Soit un musée d'assez modestes dimensions, aux belles collections, sis dans un beau quartier. Consacré aux arts asiatiques, il vit bien mais ne brille que d'un éclat discret. Comment faire pour accroître sa notoriété ? En rénovant le bâtiment, en gagnant de la place, en organisant des expositions rares. C'est ce qu'a entrepris le nouveau conservateur en chef du Musée Cernuschi, Gilles Béguin. Venu du Musée Guimet il y a à peine plus d'un an, il a décidé aussitôt d'accomplir des travaux de réaménagement afin d'augmenter la superficie des salles d'exposition. Il a même décidé de convertir l'appartement de fonction du conservateur en bibliothèque et centre de documentation, de manière à récupérer l'espace qu'occupe à l'heure actuelle la bibliothèque, au premier étage de l'hôtel particulier luxueux que le financier Henri Cernuschi légua en 1896 à la Ville de Paris. De la sorte, il gagnera quelques dizaines de mètres carrés afin de déployer plus largement ses collections permanentes de peinture et de statuaire et de disposer moins à l'étroit les expositions qu'il projette.

Pour la première, il a convaincu un couple d'amateurs américains, Muriel et Jack Zimmerman, de lui prêter le meilleur de leur collection d'art népalais et tibétain. Or celle-ci, quoiqu'elle ne puisse supporter la comparaison avec la donation Fournier qu'a reçue récemment le Musée Guimet, contient des œuvres de grande qualité. Les Zimmerman l'ont constituée à partir des années 60, au moment où les arts himalayens n'étaient pas encore à la mode et où l'exil vidait le Tibet d'une partie de ses habitants et de ses trésors, chassés par l'oppression chinoise.

L'engouement pour Katmandou a transformé, dans le même temps, quelques hippies américains en importateurs d'œuvres népalaises, sans que les autorités locales s'inquiètent de l'amoindrissement du patrimoine national. Résultat : un commerce d'antiquités est apparu, ayant à Londres et New York ses principaux marchands, et des ensembles considérables de thang-ka – les peintures sur tissu à la détrempe –, de bronzes anciens et d'objets liturgiques ont été alors rassemblés en Occident, soit par des musées, soit par des amateurs soudain convertis à une esthétique qui n'avait alors guère de partisans. Les Zimmerman appartiennent à cette dernière catégorie : ils se rendirent par simple curiosité dans une galerie new-yorkaise en 1964 et en ressortirent changés.

AURÉOLE ÉCARLATE

Leurs achats, tels qu'ils sont exposés à Cernuschi, se répartissent en trois catégories distinctes. La plus nombreuse est une tentative d'inventaire de l'iconographie hindouiste et bouddhiste à travers des séries de peintures et de bronzes newar de qualité quelquefois inégale. Il n'y manque ni un éléphant Ganesa dansant, ni un Siva en contemplation, ni un gros Mahakala en colère, ni les bodhisattvas, déités aux pouvoirs et aux formes innombrables, tantôt terribles, tantôt contemplatifs. Flanqués de leur parèdre – leur double féminin –, ces génies brandissent des épées, dansent au centre d'une auréole écarlate découpée en lotus et gesticulent, un foudre-diamant entre les doigts. Selon les époques, selon qu'elles sont d'origine népalaise ou tibétaine, ces représentations séduisent par l'éclat d'un chromatisme où les rouges dominent ou inquiètent par leurs contorsions et leurs grimaces. Les sculptures en alliage de cuivre ont conservé pour nombre d'entre elles leur polychromie d'origine, qui accentue leur côté tragique et sanguinaire. Les mandalas peints sur coton sont peuplés des mêmes apparitions aux visages convulsés, réparties en frises et cercles selon des règles minutieuses.

La deuxième catégorie regroupe des textiles ornés de motifs religieux, brocart de soie brodé à l'effigie de Mahakala, tabliers d'officiants, bannières chargées de symboles. La troisième, la plus remarquable, se compose de sculptures népalaises d'entre le dixième et le quatorzième siècles. Il y a là des chefs-d'œuvre où la dextérité de l'exécution s'allie à l'élégance du dessin anatomique.

Une déesse anonyme de cuivre doré est assise, les jambes croisées, une main posée sur le genou, l'autre ouverte dans le geste du don, figure où les lignes sinueuses des membres et du torse animent une structure géométrique puissamment modelée par cylindres et hémisphères. Un Visnu chevauchant Garuda, l'oiseau légendaire, démontre l'intelligence du sculpteur qui a su mêler les motifs réguliers du plumage d'un paon et des accessoires symboliques sans que ce mélange paraisse hétéroclite. Une inscription apprend que l'œuvre a été consacrée en 1004. On peut rêver là-dessus.

Philippe Dagen

Les chasses de Louis XV regagnent Versailles le temps d'une exposition

Loin des peintures animalières

LES CHASSES EXOTIQUES DE LOUIS XV. Château de Versailles. Jusqu'au 12 mai. Catalogue sous la direction de Xavier Salmon, commissaire de l'exposition. RMN, 192 pages, 250 F.

Après avoir été montrées au Musée de Picardie, à Amiens, les chasses exotiques de Louis XV regagnent Versailles le temps d'une exposition. Paradoxalement, c'est à Amiens qu'on a pu reconstituer le décor où les huit panneaux étaient placés. C'est-à-dire à 60 centimètres du sol, à hauteur d'œil. Il a été impossible de le faire ici : les petits cabinets de Louis XV pour lesquels ces œuvres avaient été commandées entre 1735 et 1739 ont été entièrement remaniés pour la comtesse du Barry. C'est l'appartement de la favorite que l'on visite aujourd'hui.

Six peintres, d'âge différent, ont participé à la commande : Jean-François de Troy, Charles Parrocel, Nicolas Lancret, Jean-Baptiste Pater (dont le travail, *La Chasse chinoise*, ne plut pas), François Boucher et Carle Van Loo. Peintres de fêtes galantes dans le sillage de Watteau (Lancret, Pater), de bataille (Parrocel), d'histoire (de Troy) ou débutants (Boucher et Van Loo), aucun n'est un peintre animalier comme Desportes ou Oudry à qui on n'a pas fait appel. C'est qu'il ne s'agit pas de scènes de chasse au sens strict du terme. Bien sûr, on y voit des éléphants, des ours, des autruches, des crocodiles, des lions et des léopards affrontant des hommes armés. Mais ici, l'exactitude n'est pas le souci des artistes qui hissent ces scènes de genre à proximité de la peinture d'histoire, l'échelon le plus élevé de la hiérarchie picturale.

Dans sa *Chasse au léopard* ou, mieux encore, dans sa *Chasse au crocodile*, tout est prétexte pour que Boucher joue habilement des différentes matières tissus, fourrures, rochers, végétaux, afin de combiner le mouvement et de grands ciels d'orage dans des tonalités chaudes. Dans sa *Chasse à l'ours*, Van Loo propose un paysage minéral, couvert de givre, qui lui permet d'utiliser presque exclusivement une palette chromatique froide. Parrocel, moins connu aujourd'hui, n'a probablement pas vu beaucoup d'éléphants dans sa vie. En revanche il a beaucoup regardé Rubens. C'est très net dans les deux admirables dessins rehaussés de gouache, qui accompagnent ses deux contributions et que Delacroix a sans doute vus à son tour.

E. de R.

La fin du protectionnisme en matière de patrimoine

Les conséquences de l'indemnisation par l'Etat du propriétaire du « Jardin à Auvers »

Y AURA-T-IL un « après-Auvers » ? L'arrêt de la Cour de cassation (*Le Monde* du 22 février), qui reconnaît *in fine* à Jacques Walter, ancien propriétaire du tableau de Van Gogh, *Jardin à Auvers*, le droit de toucher des indemnités substantielles – 144 millions de francs –, aura sûrement des conséquences. Certains estiment scandaleuse la position de la juridiction française, qui cale le montant des dommages-intérêts à verser par l'Etat sur les plus hautes envolées du marché de l'art, à la fin de la dernière décennie, et même les dépasse. La Cour de cassation s'est, pourtant, alignée sur la législation européenne entrée en vigueur le 31 décembre 1992.

L'ancienne loi de 1941 était fondée sur la surveillance. Chaque mercredi, les conservateurs allaient *« à la pêche »* dans un bâtiment des douanes où tous les objets d'art destinés à l'exportation devaient transiter. Si, au cours de cette visite, une pièce leur paraissait inexportable, ils avaient la possibilité de la préempter au prix déclaré par l'exportateur. L'Etat ne retenait en douane qu'une quarantaine de pièces par an. Un autre moyen – gratuit pour l'Etat – d'interdire à une œuvre d'art de quitter le territoire était son classement. Inutile de préciser que la cote de l'œuvre ainsi interdite de sortie chutait considérablement. Cette procédure était utilisée environ une fois par an. Mais la simple menace de classement pouvait inciter certains propriétaires à se montrer « arrangeants » avec la direction des musées de France (DMF). Cela n'a pas empêché une belle hémorragie de pièces maîtresses, comme *Les Grandes Baigneuses*, de Cézanne, aujourd'hui à la Tate Gallery de Londres, ou *La Diseuse de bonne aventure*, de Georges de La Tour, qui prit le chemin des Etats-Unis à la grande fureur d'André Malraux.

Depuis le premier jour de l'année 1993, l'Etat peut retenir un bien culturel à l'intérieur de nos frontières pendant trois ans. Passé ce délai, il doit soit l'acheter, soit le laisser sortir. En cas de classement, le propriétaire est indemnisé. L'épée de Damoclès – le classement – que pouvait brandir la DMF est désormais une arme de carton. Un an après l'entrée en vigueur de la loi, Françoise Cachin, responsable de la DMF, et Pierre Rosenberg, directeur du Musée du Louvre, cosignaient un article dans *Le Journal des arts* (juillet-août 1994) pour tirer la sonnette d'alarme : *« N'ayant envisagé depuis un demi-siècle qu'une solution douanière à la protection de son patrimoine, la France se trouve aujourd'hui totalement démunie. »* La défense du patrimoine se trouve confondue avec l'obligation d'acheter, alors que les moyens de la DMF sont insuffisants.

DATIONS ET SOUSCRIPTIONS

La direction des musées dispose d'un budget d'environ 150 millions de francs par an. Françoise Cachin estime qu'il lui en faudrait au moins le double. Vœu pieux dans les circonstances actuelles. Et, serait-il doublé, la DMF ne pourrait guère se payer beaucoup de *Jardin à Auvers*, puisque Françoise Cachin estime la valeur de ce tableau de 80 à 100 millions de francs sur le marché actuel. Autre solution, faciliter les dations, qui ont permis d'enrichir considérablement les collections nationales – notamment la création inespérée du Musée Picasso. Le ministère des finances n'accepte cette procédure, qui permet aux héritiers de régler leurs droits de succession avec des biens culturels, qu'avec la plus extrême circonspection. C'est ainsi que la dation d'Argenson, qui comprenait la bibliothèque et les archives de cet ancien ministre de Louis XV, protecteur des philosophes, a été refusée.

Pourquoi ne pas multiplier les souscriptions publiques, que manient assez bien nos voisins britanniques ? En France, cette procédure n'a jamais eu de bons résultats. La souscription pour l'achat du *Saint Thomas*, de Georges de La Tour (32 millions de francs), lancée en 1988 par la DMF, n'a été bouclée que grâce à l'intervention de l'Etat, qui a aligné les 8 millions de francs manquants. Celui-ci est encore intervenu pour compléter les sommes recueillies par le musée de Lille pour payer le *Gobelet d'argent*, de Chardin. La souscription pour l'acquisition de *La Petite Châtelaine*, un buste de Camille Claudel convoité par le musée de Roubaix, n'est toujours pas bouclée.

Reste la solution de créer un arsenal juridique, à l'anglo-saxonne, qui facilite les dons et les legs par le biais d'exonérations fiscales. Les musées américains doivent à ce système le rapide accroissement de leurs richesses. Il n'est pas sûr que Bercy, dont beaucoup de fonctionnaires estiment les cimaises des musées français déjà trop garnies, accepte de s'engager dans cette voie. C'est pourtant la seule solution moderne, dynamique, pour accroître et protéger le patrimoine français.

Emmanuel de Roux

CHORÉGRAPHIES

SOIRÉE BALANCHINE/TCHAIKOVSKI

Ballet de l'Opéra de Paris, Opéra-Bastille, les samedi 24 et lundi 26 février, 19 h 30. De 50 à 370 F. Tél. : 44-73-13-00. Prochain spectacle : *Le Parc*, d'Angelin Preljocaj (créé en 1994), les 27, 28 février, les 1er, 2, 5, 6 et 7 mars.

On comprend en regardant ces quatre ballets, composés sur des musiques de Tchaïkovski, combien le chorégraphe a été soutenu dans l'élaboration de son œuvre par la beauté mélodique de son compatriote. Le Ballet de l'Opéra, porté par l'Orchestre national de Paris, dirigé par Alexander Anissimov, danse avec bonheur les complexités du langage classique à son incandescence. *Serenade*, premier ballet de Balanchine chorégraphié sur le sol américain – il date de 1934 –, Meccano superbe construit pour vingt-six danseurs, éblouit toujours par son panache. Tout le style de Balanchine est déjà là. Le début d'*Allegro Brillante* (1956), avec sa figure à peine esquissée de ballerines en jeunes chevaux de manège, est ici l'apothéose de la jeunesse. *Tchaïkovski/Pas de deux* (1960) ou *Thèmes et Variations* (1947) sont de la même eau : la plus vive. On se demande si on ne préfère pas l'attelage Balanchine/Tchaïkovski à celui, toujours cité en référence, de Balanchine/Stravinsky.

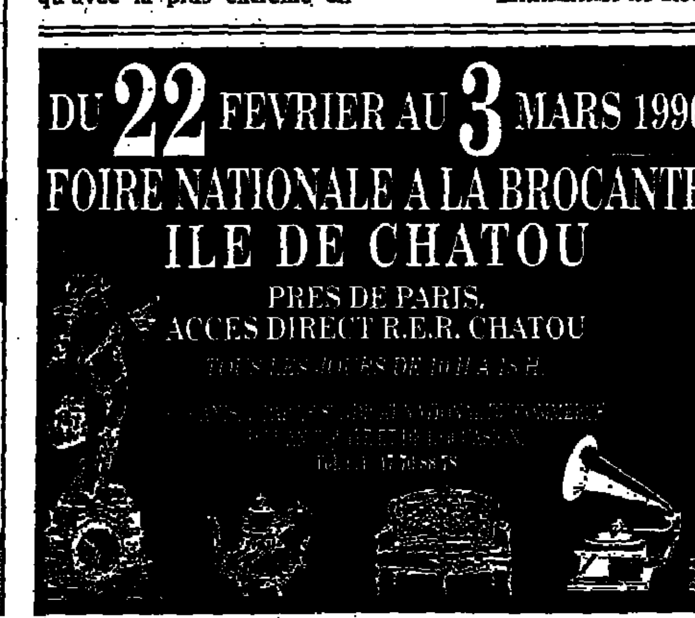
D. F.

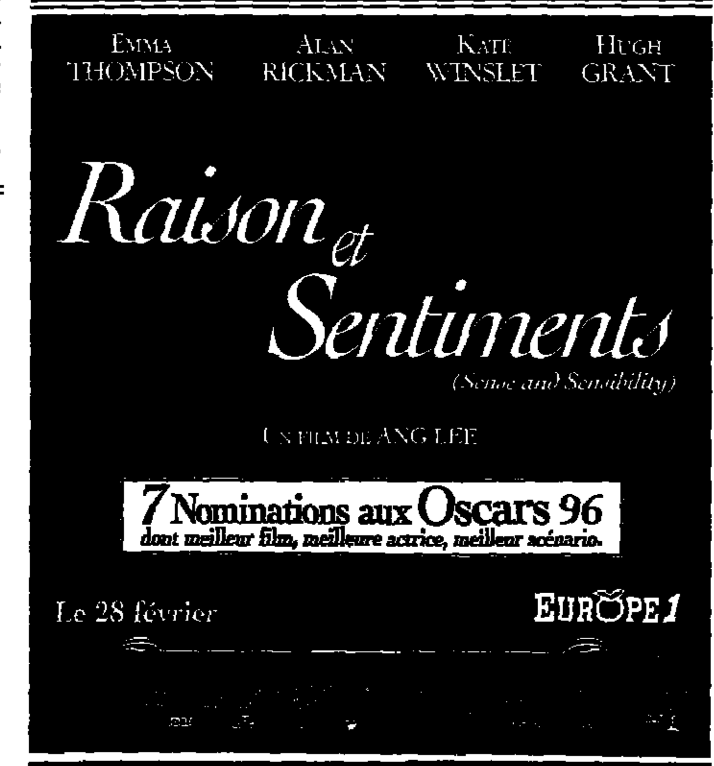
HEU ! ET AUTRES BRUITS...

de Madeleine Chiche et Bernard Misrachi. Du 14 au 18 février, au Théâtre de la Bastille. Bernard Misrachi, Madeleine Chiche (scénographie, mise en scène et en images). Olivier Renouf, Bernard Misrachi (sons). Bruno Faucher (lumières). *Installation vidéo du spectacle*, jusqu'au 2 mars à la Galerie Donguy, 57, rue de la Roquette, 75011 Paris.

Huit ans qu'ils n'avaient pas dansé à Paris ! Madeleine Chiche et Bernard Misrachi, créateurs du groupe Dunes, travaillent et créent à La Friche-la Belle de mai, à Marseille. Ils croient à l'idée du multimédia, qu'ils défendent avec force et humour dans leurs œuvres : danse, son, image... La banalité, le nomadisme sont leurs thèmes de prédilection. Ils inventent une danse conceptuelle, aux frontières du vide. Un homme qui passe, qui parle. Sa silhouette, ses mots, à la fois sur la scène et sur l'écran, jouent au petit jeu du vrai et du virtuel. Un univers tout en bascule. Dans *Heu ! Et autres bruits...* c'est l'interjection « heu ! » qui l'emporte, c'est-à-dire l'hésitation, le doute. A force de ne prendre aucun parti, de choisir qu'il ne se passe rien de décisif sur le plateau, la danse elle-même, infiniment minimaliste, s'aplatit plus que de raison. Elle devient l'ombre muette des sons, du bruitage. Ce qui faisait le charme de leur travail – la notation acidulée, le discours décalé de l'image – a disparu de ce spectacle.

D. F.

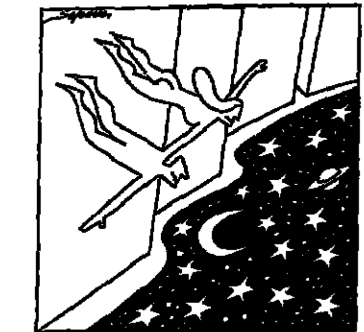




هكذا من الأصل

« Quoi de neuf » aux Hivernales d'Avignon ?

La Cité des papes, repaire de jeunes chorégraphes



IL S'AGIT de savoir s'il se *passe quelque chose de nouveau* en danse. En invitant Boris Charmatz (le 24) en ouverture, ces dix-huitièmes Hivernales ont la certitude d'une réponse intéressante. Denis Plassard (le 24), Françoise Murcia (les 27 et 28), Yvann Alexandre (les 1er et 2) restent à découvrir. En revanche, Jean-François Duroure, accompagné de Bernard Lubat (le 26), Pierre Droulers (le 28) ou Rui Horta (le 1er), ont déjà depuis longtemps retenu l'attention du public de danse. Les Hivernales ont décidé également de saluer la disparition de Régis Huvier en programmant sa compagnie L'Arrache-*Cœur* (le 25). Autre surprise, peut-être l'événement des Hivernales, la venue, après de longues années d'absence de la scène française, de l'Américaine Jennifer Muller (le 2). Une manière de poser la question « Quoi de neuf ? » à la génération des années 70, qui fut si importante pour sa liberté de pensée. Stages, colloques, et expositions se déroulent tout au long de la manifestation.

★ **La Manutention, 4, rue Escalier-Sainte-Anne, 84 000 Avignon. Tél. : 90-82-33-12. Du *24 février au 2 mars*. De 40 F à 120 F.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Jean-Guihen Queyras, Frank Braley
Ce duo entre Jean-Guihen Queyras, brillant soliste à l'Ensemble Inter-Contemporain, et le pianiste Frank Braley, lauréat du concours Reine-Elisabeth, dont le récent disque Schubert (Harmonia Mundi) ne mérite que des éloges.
Janacek : *Pohadka*. Ravel : *Valses nobles et sentimentales*. Lindberg : *Stroke*. Schubert : *Sonate pour arpeggione et piano*.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris-8e. Mo Miromesnil. 11 heures, le 25. Tél. : 49-53-05-07. 50 F.

Belaurora, Cramol
Voyage en deux étapes. D'abord une plongée au cœur des Açores en compagnie de douze femmes et hommes qui chantent et jouent les traditions de l'archipel. Puis retour sur le continent avec un chœur de femmes dont les polyphonies puisées dans le répertoire sacré et profane du Portugal méritent au moins autant d'attention que les voix bulgares.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Mo Châtelet. 17 heures, le 25. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

Veronica
Une profusion de rythmes, des cuivres en extase et une chanteuse volcanique pour fêter comme il se doit l'anniversaire de l'indépendance de Saint-Domingue. Veronica Medina, ex-chanteuse des Chicas del Can, entourée d'une cour agitée de quatorze musiciens, fait régner sa loi : un répertoire véhément de salsa, merengue et bachata.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 24. Tél. : 45-23-51-41. De 120 F.

Les Inclassables
Final décapant des 5es Sons d'hiver avec trois concerts dits « Inclassables » : un *Roméo et Juliette* relu par Alex Grillo et Léda Atomica, puis Jac Berrocal avec les rockers d'Etage 34 et des interventions du chanteur Jean-François Prigent et enfin la bonne trentaine de cuivres de Tarace Boulba option funk-Mano Negra.
Le Kremlin-Bicêtre (94), Espace culturel André-Malraux, 2, place Victor-Hugo. 20 heures, le 24. Tél. : 46-87-31-31. De 60 F à 80 F ou 150 F pour l'ensemble.

Billy Paul
Cette voix marquante de la Philly soul – la soul soyeuse de Philadelphie – s'est fait connaître avec *Me and Mrs. Jones*, slow irrésistible du début des années 70. La voix n'a rien perdu de son velours et le bonhomme a récemment publié un *Greatest Hits*.
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris-9e. Mo Trinité. 20 h 30, le 24. Tél. : 49-95-99-99. De 120 F à 220 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

BABE LE COCHON DEVENU BERGER
Film australien de Chris Noonan, avec James Cromwell, Magda Szubanski (1 h 31).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47).
VF : *UGC Cine-cité les Halles, dolby, 1er* (36-68-68-58) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; *Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ;* réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

GOLDEN BOY
Film français de Jean-Pierre Vergne, avec Jacques Villeret, Martin Lamotte, *Anne Roumanoff, Virginie Lemoine*, Isabelle Petit-Jacques, Julien Cafaro (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10).

LES GRANDS DUCS
Film français de Patrice Leconte, avec Jean-Pierre Marielle, Philippe Noiret, *Jean Rochefort*, Catherine Jacob, Michel Blanc, Clotilde Courau (1 h 25).
UGC Ciné-cité les Halles, *dolby*, 1er (36-68-68-58) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Danton, dolby, *6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade*, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; *UGC Normandie, dolby, 8e* (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

HEAT
Film américain de Michael Mann, avec Al Pacino, Robert De Niro, Val Kilmer, Jon Voight, Diane Venora, Tom Sizemore (2 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er *(36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille*, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, dolby, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Max Linder Panorama, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : *Rex, dolby, 2e (36-68-70-23)* ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; *36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10)* ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, *dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10)* ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ;* réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; *réservation : 40-30-20-10*).

JUSTINO, L'ASSASSIN DU TROISIÈME AGE
Film espagnol de La Cuadrilla (Luis Guridi, Santiago Aguilar), avec Saturnino Garcia, Carlos Lucas, Carmen Segarra, Francisco Maestre, *Concha Salinas, Carlos de Gabriel* (1 h 34).
VO : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

LI
*Film franco-belge-britannique de Ma*rion Hänsel, avec Stephen Rea, Ling Chu, Adrian Brine (1 h 32).
VO : Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA ROUE
Film bengladais de Morshedul Islam, avec Amirul Huq Chowdhury, Ashish Khondoker, Ruhul Amin Rubel, Ataur Rahman, Dilara Zaman, Golam Rasul Babu (1 h 05).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).

TAXANDRIA
Film belgo-allemand-français de Raoul Servais, avec Armin Mueller-Stahl, Richard Kattan, Elliott Spiers, Katja Studt, Chris Campion, Daniel Emilfork (1 h 20).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis I, *5e* (36-68-48-24) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES EXCLUSIVITÉS

A L'ABRI DE LEURS AILES (Ind., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).
L'AMÉRIQUE DES AUTRES *(Fr.-Brit.-All.*, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L'ANGLAIS QUI GRAVIT UNE COLLINE... (Brit., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; UGC Triomphe, 8e *(36-68-45-47) ; Sept Parnassiens*, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
AU BEAU MILIEU DE L'HIVER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE BALLON BLANC (Iranien, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
BROOKLYN BOOGIE *(A., v.o.) : Gau*mont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan, *8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10)* ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
LA CÉRÉMONIE (Fr.) : 14-Juillet Haute*feuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12)*.
LA COMÉDIE DE DIEU (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e *(43-57-90-81 ; 36-68-69-27)*.

COÛTE QUE COÛTE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
DEAD MAN (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; *Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24)* ; Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10).
DENISE AU TÉLÉPHONE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; *Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G.-de-*Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10).
EN AVOIR *OU PAS* (Fr.) : *UGC Ciné-cité* les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
LES ENFANTS DU SOLEIL (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12).
ESPRITS REBELLES (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; *Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31* ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; *Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ;* rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e *(36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e* (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LA FILLE SEULE (Fr.) : Epée de Bois, 5e *(43-37-57-47)*.
FUNNY BONES (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
LA HAINE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
L'ILE AUX PIRATES (A., *v.o.*) : *UGC Ciné-*cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) *; v.f. : Rex, 2e* (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; *Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10)* ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; *Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44* ; rés. 40-30-20-10).
L'INDIEN DU PLACARD *(A., v.f.)* : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
JUMANJI (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. *40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-*37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; *UGC Montparnasse, 6e* (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-*68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e* (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; *rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e* (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LAND AND FREEDOM (Brit., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
LA LÉGENDE DE CINDY (Austr., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
MAUDITE APHRODITE (A., v.o.) : UGC *Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58)* ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, *3e* (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, *6e* (36-68-34-21) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont *Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67* ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-*67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10)* ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; *14-Juillet Beaugrenelle, 15e* (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e *(36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e* (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e *(36-68-21-24)* ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
MÉMOIRES D'UN JEUNE CON *(Fr.) : Es*pace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
MIREK N'EST PAS PARTI (Fr., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
MON HOMME (*) (Fr.) : UGC Ciné-cité *les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Le Quartier* latin, 5e (43-26-84-65) ; Gaumont Ambassade, *8e* (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; *rés.* 40-30-20-10) ; *Majes*tic Bastille, 11e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-*20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette*, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé *Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10)*.
MONEY TRAIN (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
NELLY ET M. ARNAUD (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Bretagne, 6e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-*20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21)* ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).
OÙ SONT LES HOMMES ? (A., v.o.) : UGC *Forum Orient Express, 1er* (36-68-32-24).
PAR-DELÀ LES NUAGES *(It., v.o.)* : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e *(46-33-79-38 ; 36-68-68-12)* ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; *rés. 40-30-20-10)* ; Elysées Lincoln, 8e *(43-59-36-14 ; rés.* 40-30-20-10).
PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Cinoches, *6e (46-33-10-82)*.
LE REGARD D'ULYSSE (Gr., v.o.) : Lucer*naire, 6e (45-44-57-34)*.
SEVEN (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, *6e* (46-33-97-77 ; 36-65-*70-43 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Odéon*, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e *(36-68-49-56)* ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Go*belins Rodin, 13e* (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. *40-30-20-10) ; 14-Juillet* Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-68-04-73 ; *rés.* 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (36-68-75-15 ; *rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e* (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC *Montparnasse, 6e (36-65-70-14* ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; *Les* Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-*20-10) ; Gaumont Alésia, 14e* (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
SMOKE (A., v.o.) : *Gaumont les Halles*, 1er (36-68-75-55 ; *rés.* 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e *(46-33-97-77* ; 36-65-70-43 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Publi*cis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23* ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, *9e (36-68-75-55* ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; *rés. 40-30-20-10)* ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
SOUVIENS-TOI DE MOI (Fr.-alg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
STRANGE DAYS (**) (A., v.o.) : UGC Ci*né-cité les Halles, 1er (36-68-68-58)* ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Miramar, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10).
SUR LA ROUTE DE MADISON (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TÉMOIN MUET *(*) (A., v.o.) : UGC Fo*rum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
UNDERGROUND *(Européen, v.o.)* : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
VISIBLEMENT, JE VOUS AIME (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
WITTGENSTEIN *(Brit., v.o.) : Epée de* Bois, 5e (43-37-57-47).

LES REPRISES

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : *Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e* (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-*54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lam*bert, 15e (45-32-91-68).
LES 101 DALMATIENS *(A., v.f.)* : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; *Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68)*.
L'EXTRAVAGANT MR. RUGGLES (A., v.o.) : *Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65)*.
JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Brady, 10e (47-70-08-86).
LA JEUNE FILLE *(A.-mex., v.o.)* : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
MADADAYO (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; *36-68-59-02*).
LA MAISON DES ÉTRANGERS (A., v.o.) : *Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-*65-70-62).
METROPOLIS (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; *Studio Ga*lande, 5e (43-26-94-08 ; 36-68-06-24 ; *rés.* 40-30-20-10).
NOSFERATU (All.) : L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-*68-06-24* ; rés. 40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
PASSION FATALE (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).
LA PREMIÈRE FOLIE DE WOODY ALLEN (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
PROMENADE AVEC L'AMOUR ET LA *MORT* *(A., v.o.) : Action Ecoles, 5e* (43-25-72-07 ; 36-65-70-64) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).
REFLETS DANS UN ŒIL D'OR (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

LES SÉANCES SPÉCIALES

CHRONIQUE D'ANNA-MAGDALENA BACH (All., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) *dimanche* 11 h 40.
LES DAMNÉS (*) (It.-a., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 15 h.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-68-06-24 ; rés. 40-30-20-10) samedi 20 h 30.
L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-jap., v.o.) : *Accatone, 5e (46-33-86-86)* dimanche 13 h.
JOUR DE FÊTE (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 17 h 10.
PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (Youg., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-*26-94-08 ; 36-68-06-24* ; rés. 40-30-20-10) dimanche 20 h 10.
THX 1138 (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 0 h 25.
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Reflet *Médicis II, 5e (36-68-48-24) dimanche* 11 h 55.

FESTIVALS

BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet *Médicis-II*, 5e (36-68-48-24). Le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h.
CARY GRANT, UN *SÉDUCTEUR INQUIÉTANT* (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Blonde Vénus, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; Cette sacrée vérité, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; les Enchaînés, lun. 14 h, 16 h, *18* h, 20 h, 22 h ; Charade, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (36-68-48-24). l'Enfer est à lui, dim. 11 h.
CINÉ-LIBRE, Grand Action, 5e (43-29-44-40). Les Dames du *bois de Boulogne*, lun. 12 h, mar. 12 h.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Quand la ville dort, lun. 12 h, mar. 12 h.
CINÉMA *MUET EN CONCERT*, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). Paris Girls, sam. 20 h, dim. 16 h.
ÉGYPTE : CENT ANS DE CINÉMA (v.o.), Institut *du monde arabe*, 5e (40-51-39-91). Le *Collier et le Bracelet, sam.* 17 h ; Mademoiselle Hanafi, dim. 14 h 30 ; La Momie, dim. 17 h.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis-II, 5e (36-68-48-24). Journal intime, *dim. 12 h 05 ; Bianca, lun.* 12 h 05.
LE GRAND RENOUVEAU DU CINÉMA BRITANNIQUE (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Riff Raff, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; Le Ventre de l'architecte, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; The Long Day Closes, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *The Crying Game, mar.* 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Terre-neuvas, lun. 20 h 30.
LOUIS JOUVET, *Le Champo-Espace* Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). La Maison du Maltais, sam. 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 ; Knock, dim. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 ; Quai des Orfèvres, *lun. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10*, 20 h 10, 22 h 10 ; Hôtel du Nord, mar. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle *et les 27 voleurs*, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe ou comment vivre sa folie aujourd'hui, dim. 12 h ; John, le der*nier ouvrier sur terre, dim. 15 h* ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; L'Etat de bonheur permanent, dim. *19 h*.
MAYA DEREN, Centre Pompidou. Salle J.-Renoir. Cinéma du musée, *4e* (44-78-12-33). The Divine Horsemen : The Living Gods of Haiti, sam. 18 h ; The Pri*vate Life of a Cat, dim.* 18 h.
MICHELANGELO ANTONIONI (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). L'Avventura, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; La Notte, sam. 19 h, 21 h 30, *mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30* ; Zabriskie Point, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
PANORAMA DU CINÉMA IRANIEN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI (v.o.), Es*pace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49). La* Jarre, dim. 19 h 10, mar. 19 h 10 ; La Clé, sam. 19 h 10, lun. 19 h 10.
RÉTROSPECTIVE JOAO CESAR MONTEIRO (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-*26-19-09). Souvenirs de la maison* jaune, dim. 12 h, lun. 16 h 30 ; A fleur de mer, dim. 14 h 15, 21 h 45, mar. 14 h 15 ; Silvestre, lun. 14 h.
SOIRÉE COURTS MÉTRAGES, PAR *AMOUR*, *14-Juillet Beaubourg, 3e* (36-68-69-23). Le P'tit Bal, mar. 20 h.
SOIRÉE GARRI BARDINE, Le République, 11e (48-05-51-33). Le Chat botté, mar. 20 h 30.
WERNER FASSBINDER *(v.o.), Accatone*, 5e (46-33-86-86). Les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 17 h 40.
WESTERNS (v.o.), Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). Le Soldat bleu, *sam. 0 h*.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Paris, Texas, sam. 18 h 40 ; Alice dans les villes, mar. 17 h 50 ; Jusqu'au bout du monde, sam. *21 h 10 ; L'Ami américain, lun. 21 h 10*.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Alberto Lattuada : Oh, Serafina ! (La putain du village, v.f.), d'Alberto Lattuada, 16 h 30 ; Fraulen Doktor (1969, v.o. s. t. f.), d'Alberto *Lattuada*, 19 h ; Une épine dans le cœur (1986), d'Alberto *Lattuada*, 21 h.
MARDI
Conférence de Nicolas Saada, 18 h 30.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Enfermement : Le Café des jules (1988), de Paul Vecchiali, 17 h ; Assaut (v.o. s. t. f.), de F. Radamaker, 19 h 30 ; Le Sous-sol de la peur (1991, v.o. s. t. f.), de Wes Craven, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma suisse : L'Ombre des anges *(1976), de Daniel Schmid*, 14 h 30 ; Les Petites Fugues (1979), d'Yves Yersin, 17 h 30 ; La Femme de Rose Hill (1989), d'Alain Tanner, 20 h 30.
LUNDI
*Le Cinéma suisse : Le Congrès des pin*gouins (1993), d'Hans-U. Schlumpf, 14 h 30 ; L'Air paisible de l'Occident (1989), de Silvio Soldini, 17 h 30 ; L'Escapade (1973), de Michel Soutter, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Faits divers : Benny's Video (1992, v.o. s. t. f.), de Michael Haneke, 14 h 30 ; The Honeymoon Killers *(1970, v.o. s. t. f.)*, de Leonard Kastle, 16 h 30 ; L'Appartement de la rue Vaugirard (1973), de Christian Boltanski ; La Vie à l'envers (1964), d'Alain Jessua, 19 h ; L'Agression (1978), de Franck Cassenti ; Le Café de Jules (1988), de Paul Vecchiali, Jacques *Nolot*, 21 h.
MARDI
Faits divers : Cauchemar *blanc* (1991), de Mathieu Kassovitz ; Frères (1994), d'Olivier Dahan, 14 h 30 ; Faits divers à Paris (1949), de Dimitri *Kirsanoff*, 16 h 30 ; La Cévenne (1989), de Marcel *Bluwal*, 19 h ; *Faits divers* : 71 Fragments d'une chronologie du hasard (1991, v.o. s. t. f.), de Michael Haneke, 21 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 24 FÉVRIER

TF 1

20.45

PATINAGE ARTISTIQUE
Présenté par Anne-Sophie de Kristoffy et Roger Zabel. En direct du POPB : libre dames, libre messieurs (125 min). 129980
Les meilleurs patineurs du monde vont se réunir pour la finale des cinq compétitions amateurs.

22.50

ENQUÊTE À FLEUR DE PEAU
Téléfilm de Bob Misiorowski, avec Michael Paré, Barbara Carrera (105 min). 5108076
Un flic des douanes et de l'immigration de Miami assiste impuissant à la mort de son collègue et ami. Son chef de service le rend responsable...

0.35 Formule foot.
1.10 Journal, Météo.
1.20 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).

1.40 et 3.45 TF 1 nuit. 1.50 Concert : La Création, de Haydn, par l'Orchestre français. 3.55 La Pirogue. 4.50 Musique. 5.05 Histoires naturelles.

France 2

20.45

LA FUREUR DU SAMEDI SOIR
Divertissement présenté par Arthur. Avec Vanessa Demouy, Dany Boon, Michèle Bernier, Albert Algoud, Maureen Dor, Tonton David, Gabrielle Lazure, Philippe Lavil, Veronika Loubry, Pascal Obispo, Lio... (145 min). 482540

23.10

LES ENFANTS DE LA TÉLÉ
Magazine présenté par Arthur et Pierre Tchernia. Avec Carla Bruni, Dany Boon, Martin Lamotte, Princess Erika. (85 min). 8403144

0.35 Journal, Météo.
0.45 ▶ La 25e Heure.
Magazine. Maman derrière les barreaux, d'Helena Kennedy et Polly Bide (55 min). 3052291
1.40 Le Poids de la preuve.
Téléfilm (175 min). 71491960

4.35 Bouillon de culture (rediff.). 5.40 Dessin animé.

France 3

20.50

L'AVOCATE
Série.
Le prix d'une vie, de Philippe Lefebvre, avec Corinne Dacla (90 min). 799434
Sur un chantier, un véhicule se renverse et son conducteur est tué. L'entreprise responsable est prête à tout pour éviter une enquête ou un procès.

22.20

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Mourir à Verdun, histoire d'une hécatombe, de William Karel et Pierre Miquel (55 min). 5154960
Verdun fut le point d'orgue de cette guerre qui devait être « la Der des ders ». Le calvaire de millions d'hommes s'accrochant à la moindre parcelle de boue, cette boue qui leur faisait un second uniforme.

23.15 Journal, Météo.

23.40 Musique et compagnie. Magazine présenté par Alain Duault. Palais Garnier ; le retour. 0.40 Musique Graffiti. *Fantaisie op. 69, Nocturne n° 2*, de Chopin, *par Elisabeth Léonskaja, piano* (15 min).

Arte

20.45

WILD PALMS
Série. [2/6] Une vie sans histoire, de Peter Hewitt, avec Jim Belushi (50 min). 1575085
Pouvoir des médias, emprise des sectes... série adaptée d'une bande dessinée à succès.

21.35 Métropolis. Festival de Berlin ; Vermeer à La Haye ; Tracy Chapman (50 min). 1910182
22.25 Plan séquence. Le Videur. Court métrage de Christophe Jacrot (5 min). 4600521

22.30

MUSIC PLANET
Magazine. Pop Galerie. Sting, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher (65 min). 1880927
23.35 Kaspar Hauser
Téléfilm [1/2], de Peter Sehr (90 min). 9419057
Ce téléfilm en deux parties retrace le drame de Kaspar Hauser, enfant arraché dès sa naissance aux bras de sa mère, comtesse à la cour de Bade, et jeté au cachot à la suite d'un complot politique contre le prince héritier. Il en sortira à l'âge de 16 ans. Rediffusion du 3 mars 1995.

1.05 Cartoon Factory. Dessins animés. [6/10] (rediff.). 1.30 Court-circuit. L'Enfance égarée. Court métrage de Christophe Ruggia (rediff., 1994). 1.55 Toxicos sous ordonnance. Documentaire de Stéphane Le Gall Viliker et Marie-Dominique Dhelsing (rediff., 45 min).

M 6

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec David Duchovny et Gillian Anderson.
Roland (60 min). 7617076
Les hybrides (55 min). 2504705
Les petits hommes verts (50 min). 8311927
Roland *voit Mulder et Scully s'intéresser à la mort de deux chercheurs d'un laboratoire gouvernemental. Dans* Les hybrides, *ils enquêtent sur un généticien qui a créé une race de mutants. Dans* Les petits hommes verts, *le bureau des affaires non classées a été démantelé, ce qui n'empêche pas Mulder de prendre l'avion pour Porto-Rico, où un observatoire fermé depuis peu aurait reçu des messages en provenance de l'espace.*

23.30 A l'Ouest d'Edern.
Thème : Mensonge et vérité.
0.50 Dance Machine Club.
1.25 Hit Dance.
1.55 Best of Dance.
Musique.

3.25 Jazz 6. Magazine. 4.20 Frank Sinatra. Documentaire. 5.10 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

20.28

LA NUIT DES INSECTES
20.29 et 22.59, 1.59, 3.29 Les Zinzins. Série.
20.30 L'Invasion des abeilles tueuses.
Téléfilm de R. O'Bannon (83 min). 1047279
21.55 Insektors.
22.05 Afrique, paradis des insectes.
Documentaire (44 min). 7715811
22.50 Flash d'information.
23.00 Ticks ■
Film de Tony Randel (1993, 82 min). 325502
0.25 Les Insectes de feu ■
Film de Jeannot Swarc (1975, v. o., 95 min). 4395250
2.00 Voyage au bout de l'horreur
Film de Terence H. Winkless (1988, 85 min). 8048873
3.30 Ethan Frome ■
Film de John Madden (1993, 102 min). 7826279
5.15 Nuits blanches à Seattle ■
Film de Nora Ephron (1993, ◆ 101 min). 8794927

Radio

France-Culture

20.00 Le Temps de la danse.
Festival des îles de danse ; Anne-Marie Raynaud, Philippe Jamet.
20.30 Photo-portrait.
Jean-Claude Simoen, éditeur.
20.45 Fiction.
En public et en direct du studio Charles-Trénet à Radio-France. Takiya ! Tokaya !, d'Enzo Cormann.
22.35 Musique : L'Air du temps.
Chanson française. Etre ou ne pas être, avec ou sans quotas ?

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. La *Mort en huit chiffres* ; *Psyshow-pathe*, de Didier Daeninckx. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). François Mauriac, ma vie, mes personnages (7) ; 1.57 Stanislas Rodansky, le voyageur immobile ; 3.53 Charles Dullin et les témoins de son temps ; 6.40 Les coulisses du Théâtre de France.

France-Musique

20.00 Opéra.
Donné le 17 février, au Metropolitan Opera de New York, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New York, dir. Nello Santi : Turandot, opéra en trois actes, de Puccini, Ghena Dimitrova (Turandot).
23.05 Le Bel Aujourd'hui.
Présences 96. Les années 90. Concert donné le 10 février, salle Olivier Messiaen à Radio-France, par le Chœur et l'Orchestre philharmonique de Radio-France : œuvres de Chen, Zhang, Pesson.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Ignaz Schuppanzigh.
Trio n° 43, de Haydn, Schiff, piano, Shiokawa, violon, Pergamentchikov, violoncelle ; Falstaff, ouverture, de Salieri, par l'Orchestre de chambre de Salieri ; Œuvres de Beethoven : *Quatuor n° 16*, par le Quatuor Berg ; Ouverture op. 124, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Claudio Abbado ; Octuor, de Schubert, par l'Octuor de Vienne.

22.40 Da Capo. Le chef d'orchestre Bruno Walter. Symphonie n° 28, de Mozart, par l'Orchestre symphonique Columbia ; Symphonie n° 3, de Brahms, par l'Orchestre symphonique Columbia ; Te Deum, de Bruckner, par les Solistes, le Chœur de Westminster, l'Orchestre philharmonique de New York. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF). 20.00 Les Ritals. 21.30 Télécinéma. 22.00 Journal (France 2). 22.30 N'oubliez pas votre brosse à dents (France 2 du 17/2/96). 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (TSR). 1.30 Visions d'Amérique (15 min).

Planète

20.35 Les Lucioles noires. Dans la collection Kilomètre zéro. 21.20 La Gaspille. 21.50 Marseille de père en fils. [2/3] Coup de mistral. 22.40 Katie et Eilish, les petites siamoises de Dublin. 23.35 Les Lieux sacrés du bouddhisme au Népal. [2/3] Sur les pas du gourou Rimpoche. 0.30 Du champagne et des larmes (55 min).

Paris Première

20.30 Super VTT.
22.00 IAM.
Portrait. D'Emmanuel Pampuri et Fabien Raymond (30 min). 7110076
22.30 Paris dernière. 23.25 Boulevard Jourdan. 0.30 A bout portant (50 min).

Ciné Cinéfil

20.50 Le Club. Invité : Alain Terzian. 22.05 *Hollywood Backstage.*
23.00 Storm Warning ■ ■
Film de Stuart Heisler (1951, N., v.o., 90 min). 1107892
0.30 ▶ Humoresque ■ ■
Film de Jean Negulesco (1946, N., v.o., 120 min). 1619212
2.30 Le Tampon du capiston
Film de Philippe Labro (1950, N., 90 min). 5333958

Ciné Cinémas

20.30 Le Revers de la médaille. Téléfilm américain de David Lowell Rich (95 min). 22.05 Dennis Quaid. 22.30 Sur le tournage de Wonder Boy.
23.00 Le Cavaleur ■ ■
Film de Philippe de Broca *(1978, 100 min).* 99519873
0.40 Jamie Loves Jeff 2. Téléfilm classé X (85 min).
2.05 Doubles Masques et agents doubles ■
Film de Basil Dearden (1964, *v.o., 95 min).* 54078583

Série Club

20.45 Soirée spéciale : L'Homme du Picardie. 23.05 Au-delà du réel. La pierre de Lune. *0.40 Au plaisir de Dieu* (45 min).

Canal Jimmy

21.00 Angela, quinze ans. Un ange passe. 21.50 Le Frelon vert. Trois hommes et un tank. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Liquid Television. 22.45 Nonante. 23.45 Road Test. 0.10 Seinfeld. La couverture. 0.35 *Route 66. Le procès.* 1.25 *Dream On.* Ai-je le blues ? (30 min).

RTL 9

19.55 La Vie de famille. Délinquants *juvéniles.* 20.30 *Les Cinq Dernières* Minutes. Dernier Grand Prix. 22.15 Imogène contre-espionne. 23.50 Télé-achat. 0.05 Otages en direct (15 min).

TMC

20.00 Drôles d'histoires. 20.10 L'Album Warner. 22.10 Le Pouvoir des mers. De Gabrielle Davidson et David Clark. [3/6] Alliés et guerres commerciales. 23.10 Le Chinois. Le pachyderme. 0.40 Secret bancaire. Le boxeur (55 min).

Eurosport

12.55 Ski.
En direct. Championnats du monde. Slalom dames. 2e manche, à Sierra Nevada (Espagne, 50 min). 3914231
14.00 *Combiné nordique.*
En direct. Coupe du monde. 13e manche, à Trondheim (Norvège, 60 min). 179298
15.00 Tennis.
En direct. Tournoi messieurs ECC d'Anvers (Belgique). Demi-finales (120 min). 111786
17.00 Tennis. 18.00 Tennis de table Charleroi-Levallois. 20.00 Tennis.
20.15 Tennis.
En direct. Tournoi messieurs ECC d'Anvers (Belgique). Demi-finales (135 min). 8900704
22.30 Ski. 23.00 Tennis. 1.00 International Motorsports (60 min).

Rendez-vous

17.00 France-Inter
Les Etoiles du cinéma.
Interview de Jodie Foster.

18.15 RTL-Lire
Salman Rushdie.

18.30 RMC
Samedi Passion.
Jules Roy.

22.40 France-Inter
Alternatives.
Gilles Verlant *(Gainsbourg au bout de la nuit).*

DIMANCHE 25 FÉVRIER

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger.
[2/2] Danger imminent. Série.
14.15 Arabesque. *Contrôle fiscal.* Série.
15.10 Le Rebelle. Série.
16.00 Les Dessous de Palm Beach.
Le prix du verdict. Série.
16.50 Disney Parade.
18.00 Patinage artistique.
Finale des champions : gala de clôture.
19.00 7 sur 7.
Magazine. Invitées : Sharon Stone ; Margie Sudre, ministre de la francophonie (60 min). 3816
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45

MARCHE À L'OMBRE ■
Film français de Michel Blanc avec Gérard Lanvin, Michel Blanc (1984, 90 min). 348922
Un guitariste et son copain vivent à Paris en marginaux et connaissent des aventures pittoresques.
22.30 Ciné dimanche.

22.35

FAUX TÉMOIN ■
Film américain de Curtis Hanson avec Steve Guttenberg, Elizabeth McGovern (1987, 112 min). 2827545
A Washington, une femme qui trompe son mari avec l'adjoint de celui-ci assiste, d'une fenêtre de chez son amant, à une agression dans la rue. Elle pourrait identifier un criminel mais refuse de témoigner.

0.30 Journal, Météo.

0.40 Concert : Œuvres de Tchaïkovski, par le Bavarian-Radio Symphony Orchestra, dir. Georg Solti. 1.30 et 2.35, 3.35, 4.10, 4.45 TF 1 nuit. 1.40 Les Défis de l'océan. 2.45 et 5.05 Histoires naturelles. 4.20 Intrigues. 4.55 Musique.

France 2

12.00 et 2.35 Polémiques.
12.55 et 13.15 Météo.
13.00 Journal, Loto.
13.25 Dimanche Martin.
Avec Serge Lama.
15.10 Cousteau. Documentaire.
Crépuscule du chasseur en Alaska (50 min). 6988570
L'Alcyone a mis cap au Nord, vers la mer de Bering, pour étudier les relations entre les peuples arctiques et leur environnement, la mer, source unique de nourriture.
16.00 Dimanche Martin.
Avec Nana Mouskouri.
17.50 et 5.10 Stade 2.
18.45 Déjà dimanche.
19.25 Déjà le retour.
19.59 Journal, Météo.

20.50

LA CUISINE AU BEURRE
Film français de Gilles Grangier avec Fernandel, Bourvil (1963, N., 82 min). 454283
Une comédie faussement pagnolesque, souvent vue et d'autant moins à voir qu'elle est présentée en version colorisée.

22.25

TARATATA
Avec Dick Rivers, Pascal Obispo, Peter Kingsbery, Elliot Murphy, Calvin Russel. (70 min). 9507816
23.35 Journal, Météo.
23.50 Musiques au cœur.
Placido Domingo, ténor. Retransmission en stéréo du concert donné le 24 avril 1994 à Prague. (70 min). 8882941
1.00 Meurtres contre remboursement.
Téléfilm (95 min). 2532187

3.20 Savoir plus santé (rediff.). 4.55 Urti. Taq pas la porte. 6.00 Dessin animé.

France 3

12.45 Journal.
13.00 Ski. Slalom messieurs (2e manche, 35 min). 27106
13.35 Keno.
13.40 Les Quatre Dromadaires. Les boxeurs du désert.
14.40 New York District.
15.35 Sports dimanche.
15.40 à Vincennes ; 15.50. Ski : les meilleurs moments.
16.10 Notre-Dame de Paris.
Téléfilm de Michael Tuchner, avec Anthony Hopkins (105 min). 1240922
17.55 Lignes de mire.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Débat. Divertissement.
20.10 Benny Hill.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série. Le cœur a ses raisons, de Theodor Grädler (65 min). 816019
21.55 *Un cas pour deux.* Série.
Intime conviction, d'Erwin Keusch (60 min). 5809212
22.55 Dimanche soir.
23.45 Journal, Météo.

0.05

LE PORTRAIT DE DORIAN GRAY ■ ■ ■
Film américain d'Albert Lewin (1945, N., v. o., 111 min). 9836125
Etrange et superbe adaptation du roman d'Oscar Wilde, recréant l'esprit esthétique et sulfureux de l'œuvre, l'atmosphère morale hypocrite, étouffante, de l'Angleterre victorienne.

1.50 Grandpa Called It Art. Court métrage d'Albert Lexin (1945, v. o., 10 min). 2.05 Musique Graffiti. Concert lyrique : *Manon Lescaut, Sola perduta abbandonata et Intermezzo*, de Puccini, par Sylvie Valeyre, soprano, l'Orchestre national français, dir. Jean-Yves Ossonce (20 min).

La Cinquième

13.00 Fenêtre sur court. 13.30 Détours de France. Le drap de Bonneval. 14.00 L'Esprit du sport. 15.00 Teva. La conquête des pôles. 16.00 Deux ans de vacances. Feuilleton [3/6]. 17.00 Le Sens de l'Histoire. Rwanda, l'histoire qui mène au génocide. 18.30 Va savoir. La chapelle du roi.

Arte

19.00 Cartoon Factory.
Dessins animés [7/10]. Ball Park (1929) ; Uncle Tom and Little Eva (1932) ; Slakin in the Bathtub (1930).
19.30 Maestro.
Documentaire d'Andreas Skipis. L'homme aux quatre octaves : le chanteur brésilien Edson Cordeiro (60 min). 3187
20.30 *8 1/2 Journal.*

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : PRÉVERT, INVENTAIRE
Proposée par Jean-Christophe Averty.
20.46 La Pêche à la baleine.
Court métrage de Lou Bonin Tchimoukov, d'après Jacques Prévert et Joseph Kosma avec Jacques Prévert, le groupe Octobre (1934, N., 4 min). 103878309
20.48 Drôle de drame ■ ■
Film français de Marcel Carné avec Michel Simon (1937, N., 95 min). 300268212
Adaptation par Jacques Prévert d'un roman britannique de J. Storer Clouston.
22.25 Tentative de description d'un dîner de têtes à Paris-France. Vidéo.
Le texte de Prévert illustré par un sorcier de l'image.
22.50 Prévert de Montand. Documentaire de Jean-Christophe Averty (50 min). 9651187
Montage d'archives.
23.35 Paris la belle.
Court métrage de Pierre Prévert et Marcel Duhamel (1928 et 1959, 25 min). 4390787
0.00 Le Petit Soldat. Dessin animé.
0.10 Aubervilliers. Documentaire d'Eli Lotar (25 min). 16380

0.40 Métropolis. Festival de Berlin ; Vermeer à La Haye : Tracy Chapman (rediff.). 1.40 Francfort : toxi-cité. Documentaire de Peter Bach (rediff.). 2.30 Collection Hollywood 1950. Série. [16/28] Intermède, de Roy Kellino, avec Joanne Woodward (25 min).

M 6

13.00 Tuez madame l'ambassadeur.
[1/2 et 2/2]. De Lee Philips, avec Jaclyn Smith, Robert Wagner.
16.20 Fréquenstar.
Magazine présenté par Laurent Boyer. Jacques Dutronc.
17.10 L'Etrange Rançon.
Téléfilm de George Mihalka, avec Jan-Michael Vincent, Gabrielle Lazure (91 min). 7775125
19.00 Bugs. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6.
Quand l'univers nous intrigue.
20.35 et 0.45 Sport 6.
Magazine.

20.45

LES DOSSIERS DE CAPITAL
Révolution du travail : que va-t-il nous arriver ?
Reportages : matière grise, marché mondial. La fin du travail salarié ? L'entreprise éclatée. Les travailleurs de l'an 2000. Les Allemands sont-ils des fainéants ? (115 min). 614477
22.40 et 4.45 Culture pub.

23.15

L'IMMORALE
Film français de Claude Mulot avec Sylvia Lamo, Yves Jouffroy (1980, 82 min). 9489816
Sur le thème de la femme amnésique qui retrouve son passé, un roman-photo porno soft sans aucun intérêt. Interdit aux moins de seize ans.
1.20 Best of 100% nouveaux.
Musique.

2.50 Sea, Sex and Sun. Documentaire. 3.45 Jazz 6. Magazine. 5.10 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.25 Flash d'information.
12.30 Télés dimanche.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 Folle de moi
Téléfilm de Pierre Joassin (92 min). 8318800
15.40 Les Inventions de la vie. Documentaire.
Fais-moi une fleur [4/13] (26 min). 3831729
▶ En clair jusqu'à 18.00
16.10 Décode pas Bunny.
17.10 Les Superstars du catch.
18.00 Les Quatre Dinosaures et le cirque magique ■
Film d'animation américain (1993, 68 min). 1600787
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.10 Flash d'information.
19.20 Ça cartoon.
20.30 Il était une fois.

20.35

LE COLONEL CHABERT ■ ■
Film français de Yves Angelo (1994, 107 min). 196361
Un officier napoléonien qui passait pour mort reparaît après des années d'amnésie.
22.20 Flash d'information.
22.25 L'Equipe du dimanche.

1.00

LA POUDRE AUX YEUX ■
Film français de Maurice Dugowson avec Robin Renucci, Marilyne Canto (1994, 95 min). 2550583
Au moment de partir au Sri Lanka, un reporter photographe apprend qu'il risque de perde la vue. Il fait croire à son départ et s'enferme chez lui avec des cassettes de rushes filmés lors d'un précédent voyage dans le même pays et non utilisés.
2.35 Surprises (25 min.).

Radio

France-Culture

20.30 Atelier de création radiophonique. Le Gars - Marina Tsvétaeva, par Raphaële Giltis.
22.25 Poésie sur parole. Aimé Césaire (6).
22.35 Musique : Le Concert.
Transcontinentales. Le Big Band Quoi de neuf docteur.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : Les naufragés de l'affaire Gaillot, par Olivier Duhamel ; Rub a dub dub ; Rémanences : Pirates narratifs ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui : Front 242 montage-mixage. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Armand Gatti (1) ; 1.50, La Deuxième Existence du camp de Tattenberg, d'Armand Gatti ; 3.43 Armand Gatti (2) ; 4.08, L'Image dans le tapis, de Henry James ; 5.03, En train pour 1979 (1) ; 6.28, La ligne déformante : petite histoire de la mode (1).

France-Musique

20.05 Voix souvenirs.
Carmen (extraits des actes 1, 2 *et 3), de Bizet, par le Chœur de l'Opéra-Comique de Paris* et l'Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. Albert Wolff.
21.00 Capitale Prague.
22.30 Transversales.
1. Déclic : Mélodies et «dures saloperies», de Satie, Anne-Sophie Schmidt, soprano, Jean-Pierre Armengaud, piano. - 2. Chansons : Rosseries ; Ça me fait mal, Marie Dubas, chant ; Tueuses, Juliette, chant. - 3. *Les magiciens de la Terre :* Liban : Concert donné au théâtre de Beyrouth en 1972 ; Inde du Nord : L'art du style vocal Khana, par Mandit Pran Nath. 4. Le jazz, probablement : Jeanne Lee, avec Ran Blake, Archie Shepp, Mal Waldron, Reggie Workman.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique.
Eugène Onéguine, de Tchaïkovsky, par le Chœur de la Radio de Leipzig, la Staatskapelle de Dresde, dir. James Levine : Allen (Eugène Onéguine), Freni (Tatiana), von Otter (Olga), Shicoff (Lenski), Burchuladze (Grémine), Sénéchal (Triquet), Lang (Larina), Engert (Filipiewna).

22.35 Soirée lyrique (Suite). Œuvres de Tchaïkovsky : Casse-Noisette (extraits), dir. Mazur ; Eugène Onéguine, dir. Khaïkine ; la Dame de Pique, dir. Ozawa. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF). 20.00 7 sur 7. 21.00 Temps présent. 22.00 Journal (France 2).
22.35 Passion ■ ■
Film de Jean-Luc Godard (1982, 85 min). 70237564
0.00 Kaléidoscope. 0.30 Journal (France 3). 1.00 Journal (TSR). 1.30 Visions d'Amérique (15 min).

Planète

20.35 Du champagne et des larmes. 21.25 Les Nouveaux Explorateurs. *[6/12] Fragments d'éternité.* 21.55 Le Pays du bout du temps. 22.45 Histoire de la marine. [7/7] Les hommes de la mer. 23.40 Colobes, des singes en habit. 0.25 En attendant le Führer russe (55 min).

Paris Première

20.30 Top-Flop.
21.00 Ruby ■
Film de John MacKenzie (1992, v.o., 110 min). 38751877
22.50 Concert John Lee Hooker.
Enregistré à Montréal en 1981 (65 min). 8507787
23.55 Eco, écu et quoi ?

Ciné Cinéfil

20.30 ▶ Humoresque ■ ■
Film de Jean Negulesco (1946, N., v.o., 120 min). 4463496
22.30 Gibier de potence ■
Film de Roger Richebé (1951, N., 105 min). 33498729
0.15 Raphaël le tatoué ■
Film de Christian-Jaque (1938, N., 90 min). 9316572

Ciné Cinémas

20.35 Bleu comme l'enfer ■
Film d'Yves Boisset (1985, 95 min). 4850941
22.10 Les Passagers de l'angoisse ■
Film de Tex Fuller (1987, 80 min). 31095293
23.30 Hier, aujourd'hui et pour toujours...
Film de Mark Rydell (1991, v.o., 145 min). 26703477

Série Club

20.35 Le Club. 20.45 Au plaisir de Dieu. 23.05 Au-delà du réel. Une nouvelle dimension. 0.40 Schimanski. Une ombre au tableau (90 min).

Canal Jimmy

20.00 Seinfeld. La couverture. 20.25 Dream On. Ai-je le blues ? 21.00 Country Box. 21.30 Father Ted. The Passion of St Tibulus. 21.55 Chronique *New Age.* 22.00 *La Semaine sur Jimmy.* 22.10 New York Police Blues. 23.00 Destination séries. 23.35 Les Envahisseurs. Alerte rouge. 0.30 Cambouis.

RTL 9

20.30 Stock Car City. Film de Randall Kleiser (1984, 105 min), avec Jamie Lee Curtis. *Comédie dramatique.* 22.15 Permission jusqu'à l'aube. Film de Mervyn LeRoy et John Ford (1955, 115 min), avec Henry Fonda. *Comédie.* 0.10 Télé-achat. 0.25 La Grande Bataille de Mareth. Film d'Umberto Lenzi (1978, 110 min), avec Henry Fonda. *Aventures.*

TMC

20.25 Drôles d'histoires. 20.35 Grand Canyon. Film de Lawrence Kasdan (1991, 130 min), avec Danny Glover. *Comédie dramatique.* 22.45 Tour de chauffe. 23.45 Exploits et challenges. 0.15 Secret bancaire. Un docteur à Caracas (50 min).

Eurosport

9.25 Ski. En direct. Championnats du monde. Slalom messieurs. 1re manche, en Sierra Nevada (Espagne, 95 min). 2e manche, à 12.55 (50 min) 3981903
11.00 Ski de fond.
En direct. Coupe du monde de cross country. 11e manche. *4x10 km messieurs styles* classique et libre, à Trondheim (Norvège, 75 min). 2224187
12.15 Ski de fond.
En direct. Coupe du monde de cross country. 11e manche. 10 km poursuite dames, à Trondheim (Norvège, 40 min). 5287903
15.00 Tennis.
En direct. Tournoi messieurs ECC d'Anvers (Belgique). Finale (180 min). 69731187
18.00 Bobsleigh.
20.00 Tennis.
En direct. Tournoi messieurs de Memphis (Tennessee). Finale (120 min). 225941
22.00 Tennis. 23.00 Athlétisme. 0.00 Ski. 1.00 Catch (30 min).

Rendez-vous

18.00 Europe 1
Le Club de la presse.
Henri Emmanuelli.

18.30 RTL
Grand Jury RTL-*Le Monde.*
Raymond Barre.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



هكذا من الإصل

Le Monde
DIMANCHE 25 - LUNDI 26 FÉVRIER 1996

Aux armes ?

par Alain Rollat

LE MYSTÈRE est éclairci. On se demandait pourquoi le chef du gouvernement avait fait tant de tapage au moment du conseil de guerre convoqué contre la violence à l'école pour se montrer ensuite si discret sur son plan de bataille. On ne comprenait pas pourquoi il avait différé la proclamation de l'état d'urgence alors que tous les professionnels de l'éducation connaissent depuis longtemps la marche à suivre en pareille circonstance. On s'apprêtait même à envoyer à l'hôtel Matignon, à toutes fins utiles, la cassette vidéo éditée par le centre départemental de documentation pédagogique de l'Eure, récemment classée « secret défense » pour d'obscures raisons administratives (*Le Monde* du 8 février).

Tout y est joliment dit, en vingt-quatre minutes, sur la meilleure façon de répondre à la violence en milieu scolaire : il suffit de confier la riposte à une équipe éducative capable de comprendre qu'entre la pratique laxiste de l'angélisme et le recours sommaire à la taloche il y a place pour une pédagogie de la considération réciproque, basée sur le respect de l'autre et de la loi commune. Et assez expérimentée pour savoir que la meilleure manière de « sanctuariser » l'école est de l'ouvrir davantage sur son environnement, en nouant des alliances avec tous ceux qui, à l'entour, se reconnaissent des responsabilités dans l'éducation des enfants, en premier lieu les parents. Sur ce terrain, personne n'est jamais de trop.

Mais tout cela n'était que rideau de fumée. Opération de camouflage. Action psychologique destinée à préparer les esprits à la contre-offensive dont le chef des armées a clairement désigné l'objectif, quarante-huit heures plus tard, quand il a dit, pour justifier l'abolition du service militaire, que l'école est désormais *« le seul endroit où l'intégration sociale soit réellement efficace »*. Affirmatif. La première mission de la future armée de métier consistera donc, en bonne logique, à porter secours, dans les collèges et les lycées, aux chefs d'établissement en difficulté.

On imagine déjà le tableau tricolore. Les adjudants auront en charge les cours d'instruction civique : *« Le soldat de la République doit être le soldat de la liberté et de la justice. »* Les colonels commenteront Georges Clemenceau : *« La guerre ? C'est une chose trop grave pour la confier à des militaires. »* Les plus lettrés des généraux recommanderont la lecture du romancier franco-écossais Gilbert Keith Chesterton (1874-1936) qui écrivait : *« Le soldat de métier acquiert un pouvoir de plus en plus grand à mesure que le courage d'une collectivité décline. »*

Il ne subsiste qu'un seul point d'ombre dans ce dispositif. S'il n'y a plus que des gens de métier pour défendre la République, qui répondra présent quand Marianne descendra dans la rue en criant : *« Aux armes, citoyens ! »* ? Qui formera les bataillons s'il n'y a plus que des enrégimentés ? Qui se souviendra encore de *La Marseillaise* quand le chœur des professionnels entonnera : *« Tiens, voilà du boudin ! »* ?

Yves Rocher règle ses comptes avec la BNP dans l'affaire Petit Bateau

LA VENGEANCE est un plat qui se mange froid. Yves Rocher, le patron du groupe de cosmétologie, n'a toujours pas digéré d'avoir acheté l'entreprise de sous-vêtements Petit Bateau en 1988 sur les conseils de son banquier d'alors, la BNP et de sa filiale banque d'affaires, la Banexi. La situation de l'entreprise auboise s'était révélée catastrophique et Yves Rocher avait accusé la BNP de l'avoir berné. Alors que tout le monde croyait le conflit clos depuis un accord financier en mars 1989 et un arbitrage – favorable à la BNP – rendu en avril 1991, Yves Rocher repart à l'attaque.

Il se prépare à inonder les chefs d'entreprise de la région de Troyes, en envoyant, à partir de lundi 26 février, quelque vingt-trois mille fascicules de douze pages, où il explique que *« le groupe Yves Rocher a été escroqué par la BNP-Banexi »*. *« Cher collègue*, écrit Yves Rocher, *vous trouverez, ci-joint, un dossier retraçant mes relations « personnalisées » avec mon « ex-partenaire » dans l'affaire Petit Bateau. Je considère de mon devoir d'informer les chefs d'entreprise français des agissements de pareils « requins », au demeurant stupides ! Après d'autres scandales, voici celui de la BNP-Banexi ! »*

A l'origine du conflit figure le rachat précipité par Yves Rocher de Petit Bateau, en février 1988, la BNP lui expliquant, selon lui, que d'autres candidats sont sur l'affaire. Il ne prend pas la précaution – élémentaire – de faire un audit ou de négocier une clause de garantie de passif. Il fait confiance à la BNP qui connaît bien Petit Bateau : elle en est actionnaire à hauteur de 9,5 %, administrateur et premier banquier.

Surprise quand M. Rocher prend possession de l'entreprise : officiellement proche de l'équilibre fin 1987, celle-ci est au bord de la cessation de paiements et affichera une perte de 178 millions de francs en 1988. La BNP, qui est en conflit d'intérêt puisqu'elle est aussi conseil de la famille vendeur de Petit Bateau, est heureuse : elle cède à M. Rocher ses actions Petit Bateau pour 10 millions de francs et touche 400 000 francs de commissions d'intermédiaire. S'ensuit une guerre de tranchées. Les salariés de Yves rocher défilent le 10 février 1989 devant le siège parisien de la BNP, en criant *« BNP, rend-nous notre blé ! »*. Yves Rocher dépose plusieurs plaintes contre la BNP, qui en dépose à son tour, entraînant l'inculpation en 1989 de M. Rocher et de son fils pour *« chantage et tentative d'extorsion de fonds »*.

CONCLUSIONS ÉDIFIANTES

L'affaire rebondit en 1995. En dépit de l'arbitrage, la justice pénale n'a pas interrompu son cours. Le 2 juillet 1991, le tribunal de grande instance de Troyes a confié une expertise sur les comptes de Petit Bateau en 1987, à hélène Bon, André Dana et Edouard Salustro. Leurs conclusions, rendues seulement le 7 mars 1995, sont édifiantes. Stocks surévalués de 22 millions de francs, erreurs comptables de 3,5 millions de francs, treizième mois dû aux salariés non provisionné : les comptes de Petit Bateau, pourtant certifiés par le cabinet Calan Ramolino, sont faux, ses capitaux propres étant surévalués de 40 millions de francs : *« La perte consolidée de l'exercice 1987 était notablement sous-estimée »* et *« les comptes et bilan ne donnaient pas, pour cet exercice, une image fidèle de l'entreprise »*, concluent les experts, ajoutant que *« les dirigeants ont diffusé des informations qui ne traduisaient pas la situation réelle du groupe »*.

Pour Yves Rocher, le lien est vite fait : les comptes sont faux et la BNP ne pouvait pas ne pas le savoir. Un rapport commandé par Yves Rocher au cabinet de l'ancien inspecteur de police Antoine Gaudino et remis en octobre 1995, tend à montrer que le délit d'escroquerie serait constitué. Yves Rocher espère remettre en branle la machine pénale et revenir sur l'arbitrage de 1991. La BNP, qui tombe des nues, déclare étudier les actions qu'elle pourrait entreprendre contre Yves Rocher.

Arnaud Leparmentier

Six cent mille visiteurs attendus au Salon de l'agriculture à Paris

M. Chirac devait inaugurer, dimanche, la manifestation internationale

PEU DE SALONS, réservés aux professionnels ou ouverts au public, ont droit à tant d'honneurs ! Le Salon international de l'agriculture, qui a lieu du 25 février au 3 mars à la porte de Versailles à Paris restera, à coup sûr comme chaque année, un événement marquant. Une foule variée et abondante y va et y flâne, teste et déguste, caresse les croupes et s'informe par Minitel sur le prix des prairies ou des terres à vignes. *La campagne monte* à Paris et les Parisiens, grands et petits, lui rendent bien l'hommage, heureux de replonger dans une histoire rurale et d'honorer des générations d'ancêtres qu'on ne veut pas voir engloutis par la civilisation urbaine.

Jacques Chirac, qui voit dans l'agriculture et les sociétés paysannes la quintessence de l'équilibre national, doit inaugurer, évidemment, la manifestation dimanche 25 février. Selon le programme officiel, le chef de l'Etat doit consacrer près de deux heures et demi à parcourir les stands en compagnie de Philippe Vasseur, son ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation qui a débloqué 9 millions de francs pour l'organisation du Salon. La venue du premier ministre, Alain Juppé, est annoncée pour jeudi matin 29 février. Et le même jour Philippe Vasseur veut être vu en compagnie de son *« cher ami »* Alain Madelin, candidat à la présidence de l'UDF. Jacques Godfrain s'y rendra aussi, bien davantage, en l'occurrence, comme maire de Millau (Aveyron) et ancien vice-président de l'amicale des parlementaires des régions de production ovine que comme ministre de la coopération. Peu de députés et sénateurs commettront la faute de ne pas être photographiés devant le stand de leur région.

MINISTRES EUROPÉENS

A ce Davos des naseaux humides et des terroirs illustres se presseront aussi un aréopage de *ministres étrangers*. Ceux de l'Union européenne et des pays d'Europe centrale ont été invités. Après un intermède à Bruxelles lundi et mardi où les Quinze doivent examiner les sujets très névralgiques des prix, de la viande aux hormones et de l'élevage des petits veaux en batterie, Philippe Vasseur les guidera entre chapons et vaches tarentaises, entre chevaux de trait et serres géantes. Du côté du stand de l'Office national des forêts, les rumeurs répondront aux messes basses puisque le remplaçant du socialiste René Souchon à la présidence de l'établissement est imminent. Les jeunes agriculteurs essayeront de convaincre les visiteurs que le métier de la terre a encore un bel avenir et qu'il ne s'apparente pas à celui, non moins digne, de gardien de musée. Les chambres d'agriculture mettront en avant l'emploi, la qualité des productions et la maîtrise des pollutions par les nitrates. La FNSEA, qui tiendra son congrès quinze jours plus tard, organise une vaste rétrospective sur cinquante ans d'agriculture entre mutations et performances, économiques, génétiques, commerciales et gastronomiques.

Au bruit des sonnailles répondra la brise de la mer avec la reconstitution d'une criée, car entre la lotte et la brebis, le bulot et la châtaigne, il n'y a, au fond, que peu de différence. On parle bien de « fermes aquacoles ». Rien ne sera épargné aux six cent mille visiteurs attendus. Rien ! Même pas le volet humanitaire. Peu après l'énoncé du palmarès du concours général agricole, le ministre donnera audience aux principales organisations caritatives pour faire un bilan de la campagne en cours de distribution de produits alimentaires. Agriculture rime aussi avec nourriture.

François Grosrichard

Les liaisons dangereuses de Louis Farrakhan

WASHINGTON
de notre correspondante

Sourd à la tempête qu'il vient de déclencher, Louis Farrakhan, le chef du mouvement nationaliste noir américain, Nation of Islam, se prélassait, vendredi 23 février, devant les caméras de télévision sur une plage hawaïenne, de retour d'une tournée dans vingt pays d'Afrique et d'Asie qui l'a amené, en un mois, à serrer la main d'une bonne poignée de dictateurs. Officiellement, Louis Farrakhan, escorté d'une délégation de trente-cinq personnes, entendait populariser, dans les pays musulmans notamment, le message de la « Marche d'un million d'hommes » (noirs), organisée par lui à Washington en octobre 1995.

Au Nigéria, il a rendu hommage au despote qui a fait exécuter neuf opposants politiques il y a trois mois. En Libye, il a été reçu par le colonel Kadhafi qui, à l'issue de l'entretien, a déclaré à l'agence Jana : *« Nous étions habitués à affronter l'Amérique comme on affronte une forteresse de l'extérieur ; à présent, nous avons trouvé un trou pour pénétrer dans la forteresse et l'affronter de l'intérieur. »* Le chef de l'Etat libyen aurait aussi promis 1 million de dollars (5 millions de francs) à Louis Farrakhan pour mobiliser les *« minorités opprimées »* aux Etats-Unis.

En Iran, lors des cérémonies marquant le dix-septième anniversaire du renversement du chah, il a exhorté la foule à *« faire vivre la révolution »*. Selon la presse iranienne, il a aussi promis que *« Dieu détruirait l'Amérique de la main des musulmans. Dieu ne donnera pas cet honneur au Japon ou à l'Europe, c'est un honneur qu'il laissera aux musulmans »*. En Irak, où il a qualifié les sanctions internationales de *« crime contre l'humanité »*, la télévision a abondamment montré le chaleureux accueil que lui a réservé Saddam Hussein. A Ankara, Louis Farrakhan s'est étonné des questions des journalistes : *« Je ne pense pas que les dirigeants auxquels j'ai rendu visite soient des dictateurs*, a-t-il dit, *je suis un homme noir libre et je peux rencontrer qui je veux où je veux. »*

Le Département d'Etat ne voit pas les choses de la même manière : son porte-parole, Nick Burns, a déploré qu'*« un citoyen américain aille faire le beau devant des dictateurs qui se livrent à des actes de terrorisme contre les Etats-Unis »* et laisser planer la menace d'un examen sérieux du passeport de M. Farrakhan à son retour. La loi américaine interdit à ses ressortissants de se rendre dans les pays soumis à un embargo sans autorisation officielle. Pour le défendre, l'un de ses partisans, Benjamin Chavis, affirme qu'il a aussi rencontré en prison au Nigéria le chef de l'opposition Abiola et accuse *« l'idéologie de la supériorité blanche d'exclure la participation des Noirs aux affaires mondiales »*.

Ce voyage pourrait rejeter Louis Farrakhan dans le camp des extrémistes d'où le succès de la « Marche d'un million d'hommes » l'avait momentanément sorti, et compromettre ses ambitions de chef de file de la communauté noire américaine. Celle-ci a réagi prudemment : ses porte-parole les plus connus attendent apparemment d'entendre les explications de M. Farrakhan avant de condamner publiquement ses liaisons dangereuses.

Sylvie Kauffmann

Mise en route du « grand projet urbain » de Clichy-sous-Bois et Montfermeil

LA CONVENTION du grand projet urbain (GPU) de Clichy-sous-Bois et Montfermeil (Seine-Saint-Denis) a été officiellement signée, vendredi 23 février, par le président du conseil régional d'Ile-de-France, Michel Giraud (RPR), le préfet de la région, Joël Thoraval, le préfet du département, Jean-Pierre Duport, les maires des deux communes concernées, Claude Dilain (PS) et Pierre Bernard (div. d.), et le ministre délégué à la ville et à l'intégration, Eric Raoult, ancien député de la circonscription.

Cette convention est la première à être signée en Ile-de-France, où huit grands projets urbains sont programmés. Elle formalise jusqu'en 1998 les engagements de chacun pour mener à bien des opérations lourdes de restructuration urbaine. Sa première tranche s'élève à 96,5 millions de francs, cofinancée par l'Etat (39,6 millions), le conseil régional d'Ile-de-France (32,5 millions) et les différents maîtres d'ouvrage, ville de Montfermeil, ville de Clichy-sous-Bois et société d'économie mixte GPU (24,6 millions). Le GPU ambitionne de remettre à flots le grand ensemble Clichy-Montfermeil, un quartier sinistré de près de dix-huit mille habitants qui inclus la cité des Bosquets. Améliorer la mobilité des habitants ; maintenir l'activité commerciale ; favoriser le développement économique par la création de zones d'activités ; renforcer les équipements sportifs, scolaires et de loisirs ; faciliter l'accès aux services publics : tels sont les objectifs.

Retenu comme l'un des douze sites prioritaires de la politique de la ville, ce quartier cumule des handicaps particulièrement lourds. Beaucoup d'appartements sont surpeuplés et dégradés, et le taux de chômage avoisine les 23 % (il est de 40 % chez les jeunes des Bosquets). Il abrite une population jeune (50 % ont moins de vingt ans), et une forte proportion d'immigrés. La cité des Bosquets est un des plus beaux cas d'école *« de ce qu'il ne faut pas faire en matière d'urbanisme »*, a déclaré Eric Raoult. Dès 1989, ce secteur avait été retenu pour la procédure de développement social des quartiers, avec le rachat progressif d'immeubles en copropriété et l'acquisition, pour le démolir, d'un premier bâtiment dans la cité des Bosquets. Un second bâtiment devrait être prochainement détruit.

Lancés en 1992 par Bernard Tapie, alors ministre de la ville, les douze grands projets urbains ont donné lieu à de longues et confuses négociations. Deux autres conventions devraient être signées en Ile-de-France : Gennevilliers-Le Luth, le 4 mars, et Mantes-Le-Val-Fourré, avant l'été.

Martine Boulay-Méric



Le pétrole du « Sea-Empress » menace toujours les côtes galloises

MILFORD HAVEN
de notre envoyé spécial

Rien n'est plus capricieux qu'une nappe de pétrole en mer. Un jour, le courant l'entraîne au large, un autre, le vent la ramène à terre. Curieusement, c'est dans les plus petites criques et les anses les mieux abritées que des traînées de naphte huileuses ou chocolatées qui s'échappent du *Sea-Empress* au large du *Pays de Galles se font piéger*. Aussitôt, toutes les équipes disponibles arrivent avec leur matériel, abandonnant voitures et camions le long des chemins creux. Certains ratissent les algues engluées avec des rateaux en bois tout neufs. D'autres y vont à la pelleteuse. Sur la grande plage de sable du village d'Angle protégée côté terre par un immense camp militaire, des volontaires raclent délicatement le goudron à la pelle et l'enfouissent dans des sacs poubelle.

Corbeaux et goélands observent ce remue-ménage avec détachement. Eux ne risquent rien car ils restent à terre, attendant les tracteurs qui viennent labourer jusqu'à ras des falaises. *Mais d'oiseaux* vraiment marins, point. C'est pourquoi les sauveteurs de la Société royale de protection des oiseaux (RSPB) et de la Société royale de prévention de la cruauté envers les animaux (RSPCA) reviennent la plupart du temps les mains vides.

LA CRAINTE DU REDOUX

A Martins Haven, une minuscule crique appartenant au National Trust (l'équivalent du Conservatoire du littoral), le garde est quand même inquiet : *« Avec le redoux, on nous annonce l'arrivée des premiers migrateurs. S'ils arrivent maintenant, ils vont patauger dans le pétrole. »* Pour l'heure, on n'aperçoit que des goélands sur les îles sanctuaires de Skomer et Skokholm. *Les couples* nicheurs ne sont encore ni formés ni arrivés. Le garde, cependant, s'interroge pour les phoques : *« Nous avons heureusement passé la saison des petits. Mais qui sait si des phoques adultes ne sont pas coincés dans une grotte engluée sans que personne ne puisse aller y voir ? »*

Les sauveteurs restent donc sur le pied de guerre malgré la pluie battante qui a balayé la côte vendredi 23 février. Heureusement pour eux, la température – 9 degrés – est clémente. Mais il ne faudrait pas que cette douceur attire trop vite guillemots, pingouins et macareux restés tout l'hiver en mer...

Roger Cans

■ **ESPACE : le vaisseau russe** Soyouz TM-23 a rejoint la station orbitale Mir, vendredi 23 février. A son bord, Iouri Onoufrienko et Iouri Oussatchev chargés de relever leurs collègues Iouri Guidzenko, Sergueï Avdeev et l'Allemand Thomas Reiter qui regagneront la Terre, jeudi 29 février, avec un mois de retard sur le programme initial. Fin mars, une navette américaine acheminera à bord du Mir l'astronaute américaine Shannon Lucid, qui restera à bord avec les Russes jusqu'au mois de juin. La Française Claudie André-Deshaye les rejoindra en juillet, pour deux semaines, avant de les raccompagner au sol au terme de la mission Cassiopée. – *(Tass.)*

Tirage du *Monde* daté samedi 24 février 1996 : 521 135 exemplaires

